

# Rapport d'analyse des écarts PVS

## République du Bénin



Octobre  
2014

Dr Martial Petitclerc (Chef de mission)  
Dr Isabelle Tourette, Dr Patrice Gautier



# **Rapport d'analyse des écarts PVS**

**République du Bénin**

**14 au 22 octobre 2014**

**Dr Martial Petitclerc (chef de mission)**

**Dr Isabelle Tourette (expert technique)**

**Dr Patrice Gautier (expert technique)**

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

12 rue de Prony

F-75017 Paris, France



## TABLE DES MATIERES

<b>Table des matières .....</b>	<b><i>i</i></b>
<b>Liste des acronymes, abréviations et/ou termes spécifiques .....</b>	<b><i>iii</i></b>
<b>Remerciements .....</b>	<b><i>v</i></b>
<b>Résumé.....</b>	<b><i>1</i></b>
<b>Méthodologie de la mission d'analyse des écarts PVS.....</b>	<b><i>3</i></b>
<b>I Procédure d'analyse des écarts PVS .....</b>	<b><i>5</i></b>
I.1 Rappel .....	<i>5</i>
I.2 Méthodologie .....	<i>13</i>
<b>II Priorités nationales et stades d'avancement escomptés.....</b>	<b><i>19</i></b>
II.1 Priorités nationales .....	<i>19</i>
II.2 Stades d'avancement .....	<i>24</i>
II.3 Impact et signification .....	<i>27</i>
<b>Analyse des écarts PVS.....</b>	<b><i>29</i></b>
<b>I Renforcement des compétences pour les échanges commerciaux .....</b>	<b><i>29</i></b>
I.1 Stratégie et activités .....	<i>29</i>
I.2 Ressources humaines .....	<i>30</i>
I.3 Ressources physiques .....	<i>31</i>
I.4 Ressources financières .....	<i>31</i>
II.1 Stratégie et activités .....	<i>33</i>
II.2 Ressources humaines .....	<i>37</i>
II.3 Ressources physiques.....	<i>39</i>
II.4 Ressources financières .....	<i>40</i>
<b>III Renforcement des compétences pour la santé animale .....</b>	<b><i>41</i></b>
III.1 Stratégie et activités .....	<i>41</i>
III.2 Ressources humaines .....	<i>50</i>
III.3 Ressources physiques.....	<i>50</i>
III.4 Ressources financières .....	<i>51</i>
<b>IV Renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires .....</b>	<b><i>53</i></b>
IV.1 Stratégie et activités .....	<i>53</i>
IV.2 Ressources humaines .....	<i>54</i>
IV.3 Ressources physiques.....	<i>54</i>
IV.4 Ressources financières .....	<i>55</i>
<b>V Renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires .....</b>	<b><i>57</i></b>
V.1 Organisation générale des Services vétérinaires.....	<i>57</i>
V.3 Ressources humaines .....	<i>69</i>
V.4 Ressources physiques.....	<i>71</i>
V.5 Ressources financières .....	<i>71</i>
<b>VI Analyse globale du budget .....</b>	<b><i>73</i></b>
VI.1 Investissements .....	<i>74</i>
VI.2 Financement du fonctionnement .....	<i>74</i>
VI.3 Rentabilité et durabilité .....	<i>75</i>
<b>Conclusion.....</b>	<b><i>77</i></b>
<b>Annexes.....</b>	<b><i>79</i></b>
<b>Annexe 1 : Fiches de compétences critiques et fiches correspondantes d'estimation des coûts.....</b>	<b><i>79</i></b>

<b>Annexe 2 : Glossaire des termes utilisés.....</b>	<b>195</b>
<b>Annexe 3: Liste des documents collectés lors de la mission d’analyse des écarts PVS .....</b>	<b>199</b>
<b>Annexe 4: Chronologie de la mission et sites visités .....</b>	<b>201</b>

## LISTE DES ACRONYMES, ABREVIATIONS ET/OU TERMES SPECIFIQUES

ABSSA	Agence béninoise de sécurité sanitaire des aliments
ACCV	Agent communal de contrôle vétérinaire
ACSA	Agent communal de santé animale
AMEVEP	Association des médecins vétérinaires privés
AMM	Autorisation de mise sur le marché
APCPA	Agent de poste de contrôle des produits d'origine animale
CARDER	Centre agricole régional pour le développement rural(ou CeRPA)
CC	Compétence critique
CDS	Comité de défense sanitaire
CeCPA	Centre communal pour la promotion agricole
CeRPA	<i>Centres régionaux pour la promotion agricole (ou CARDER)</i>
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DAOA	Denrées animales ou d'origine animale
DE	Direction de l'élevage (ancienne appellation de la DPA)
DPA	Direction de la production animale
DRSV	Direction régionale des Services vétérinaires
ETP	Equivalent temps plein
GTV	Groupement technique vétérinaire
INRAB	Institut national des recherches agricoles du Bénin
LABOVET	Laboratoire vétérinaire de Bohicon,
LADISERO	Laboratoire de diagnostic et de sérosurveillance ,
LCSSA	Laboratoire central de sécurité sanitaire des aliments
MAEP	Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
ONMVB	Ordre national des médecins vétérinaires du Bénin
OSV	Organisme statutaire vétérinaire
PAFILAV	Projet d'appui aux filières lait et viande
PCR	<i>Polymerase chain reaction</i>
PDE	Programme de développement de l'élevage
PIF	Poste d'inspection frontalier
PPCB	Péripneumonie contagieuse bovine
PSRSA	Plan stratégique de relance du secteur agricole
PVS	Outil de l'OIE pour l'évaluation de la performance des Services vétérinaires

---

PVT	Poste vétérinaire de terrain
RCSV	Responsable Communal des Services vétérinaires
RDR	Responsable du développement rural
SA	Santé animale
SADPFA	Service appui au développement des productions et filières animales
SAF	Service administratif et financier
SCDAAB	Service de contrôle des denrées animales et aliments de bétail
SCD	Secteur communal de développement agricole rural
SGM	Secrétariat général du ministère
SPV	Santé publique vétérinaire
SSA	Service santé animale
SSE	Service suivi-évaluation
SV	Services vétérinaires
SMPCLV	Service des médicaments, pharmacies, cliniques et laboratoires vétérinaires
SSPV	Service de santé publique vétérinaire
SRSA	Service régional de la santé animale
SRCV	Service régional de contrôle vétérinaire.
SRSPV	Service régional de santé publique vétérinaire
SAF	Service administratif et financier
SYNAVEL	Syndicat National des Vétérinaires en Exercice Libéral
SYNATELIA,	Syndicat National des travailleurs de l'élevage et des industries animales
SYNAVEPRIB	Syndicat National des para-vétérinaires privé du Bénin
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine
UIV	Unité d'Intervention vétérinaire
UNAP	Union nationale des aviculteurs professionnels
VSF	Vétérinaires sans frontières
XOF	Code du Franc des Communautés Financières d'Afrique, zone Afrique de l'Ouest



---

## REMERCIEMENTS

La Mission remercie Monsieur le ministre de l'agriculture de l'élevage et de la pêche et son directeur de cabinet pour leur accueil et l'attention qu'ils ont personnellement portée aux travaux.

Nos remerciements vont naturellement au directeur de la production animale qui a veillé au bon déroulement de la mission et à la participation active de tous en faisant un réel effort pour y associer l'ensemble des acteurs concernés.

Nous remercions tous les participants qui ont bien voulu consacrer de leur temps à ces travaux, notamment les représentants des autres administrations de l'Etat, dont les agents du ministère de l'industrie et du commerce, les représentants des professions vétérinaires et para-professionnelles vétérinaires, des éleveurs et des associations.



## RESUME

Une mission d'analyse des écarts PVS a été conduite du 13 au 22 octobre 2014 à Cotonou par M. Petitclerc, I. Tourette et P. Gautier, experts certifiés de l'OIE. Elle fait suite à deux évaluations PVS de la qualité des Services vétérinaires du Bénin qui ont été réalisées en 2007 et 2013.

Le principe d'une telle mission consiste à déterminer pour chaque compétence critique de l'outil PVS le niveau d'avancement que le pays souhaite atteindre puis de définir la stratégie et les actions à conduire pour cela. Ces objectifs sont discutés dans le cadre plus général de la politique nationale pour y être cohérents.

Le coût des actions est calculé parallèlement ce qui permet en fin d'exercice d'établir un coût global des Services vétérinaires. Ce coût prend en compte les actions nouvelles mais aussi le fonctionnement pour la poursuite des actions engagées, y compris les fonctions support.

Les calculs sont effectués à l'aide de tableurs à partir des coûts unitaires fournis par le pays.

Les charges sont affectées dans chaque compétence critique elles-mêmes regroupées en piliers qui représentent les grands groupes d'activité des SV : le « commerce international » ; la « santé publique vétérinaire », la « santé animale », les « laboratoires » et la « gestion ». Le choix d'affecter les coûts dans telle ou telle CC est approuvé par le pays. Il peut changer les valeurs relatives des piliers mais ne modifie pas le coût global.

Cet instrument permet de dégager le coût global des Services vétérinaires pour 5 ans. Il est très sensible aux données de base et aux programmes d'action. Les résultats doivent donc être interprétés en conséquence et l'outil peut servir à des simulations.

Cette mission aboutit à un coût global des Services vétérinaires de 9,86 M€ (6,46 Md XOF) par an réparti par nature et dans les piliers comme indiqué ci-dessous.

COUT ANNUEL PAR PILIER						
Ressources & lignes budgétaires	Commerce	Santé publique vétérinaire	Santé animale	Laboratoires vétérinaires	Gestion des Services vétérinaires	Total
<b>Investissements matériels</b>						
Sub-total Material investments	31 249	132 831	339 316	105 678	327 977	937 052
%	3,3%	14,2%	36,2%	11,3%	35,0%	100%
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Sub-total non material expenditure	-	89 480	30 020	5 003	449 800	574 303
%		15,6%	5,2%	0,9%	78,3%	100%
<b>Salaires</b>						
Sous-total - Salaires	318 732	892 743	2 306 092	46 430	854 461	4 418 458
%	7,2%	20,2%	52,2%	1,1%	19,3%	100%
<b>Consumable resources</b>						
Sub-total Consumable resources	135 534	778 302	2 299 499	78307	610 315	3 901 957
%	3,5%	19,9%	58,9%	2,0%	15,6%	100%
<b>Activités déléguées</b>						
Sub-total Delegated activities	-	-	-	-	24 392	24 392
%					100,0%	100%
<b>Total en EUR</b>	<b>485 515</b>	<b>1 893 355</b>	<b>4 974 928</b>	<b>235 419</b>	<b>2 266 944</b>	<b>9 856 161</b>
%	4,9%	19,2%	50,5%	2,4%	23,0%	100%
<b>Total en XOF</b>	<b>318 282 521</b>	<b>1 241 202 382</b>	<b>3 261 348 811</b>	<b>154 330 321</b>	<b>1 486 111 292</b>	<b>6 461 275 327</b>

Il correspond à un coût global pour 5 ans, y compris les budgets exceptionnels, qui s'établit à 51,3 M€ (33,6 Md XOF) comme indiqué ci-après :

<b>COÛT TOTAL (5 coûts annuels + Coût exceptionnel) PAR PILIER</b>						
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Commerce</b>	<b>Santé publique vétérinaire</b>	<b>Santé animale</b>	<b>Laboratoires vétérinaires</b>	<b>Gestion des Services vétérinaires</b>	<b>Total</b>
<b>Investissements matériels</b>						
<b>Sub-total Material investments</b>	344 165	910 990	1 774 342	873 992	2 678 845	6 582 334
%	5,2%	13,8%	27,0%	13,3%	40,7%	100%
<b>Dépenses immatérielles</b>						
<b>Sub-total non material expenditure</b>	53 658	447 398	173 948	48 865	2 284 770	3 008 639
%	1,8%	14,9%	5,8%	1,6%	75,9%	100%
<b>Salaires</b>						
<b>Sub-total salaries</b>	1 593 660	4 463 713	11 530 462	232 150	4 272 304	22 092 289
%	7,2%	20,2%	52,2%	1,1%	19,3%	100%
<b>Consumable resources</b>						
<b>Sub-total Consumable resources</b>	677 669	3 891 510	11 497 495	391 534	3 051 576	19 509 784
%	3,5%	19,9%	58,9%	2,0%	15,6%	100%
<b>Activités déléguées</b>						
<b>Sub-total Delegated activities</b>	-	-	-	-	121 959	121 959
%					100,0%	100%
<b>Total en EUR</b>	<b>2 669 151</b>	<b>9 713 611</b>	<b>24 976 248</b>	<b>1 546 541</b>	<b>12 409 454</b>	<b>51 315 005</b>
%	5%	19%	49%	3%	24%	100%
<b>Total en XOF</b>	<b>1 749 780 756</b>	<b>6 367 825 667</b>	<b>16 373 353 890</b>	<b>1 013 845 827</b>	<b>8 135 104 543</b>	<b>33 639 910 683</b>

Ce budget représente 1% du budget de l'Etat, ce qui correspond à des valeurs couramment rencontrées dans des situations comparables où l'agriculture tient une place importante dans l'économie du pays.

Les objectifs sont très ambitieux puisqu'ils prévoient une progression dans toutes les compétences critiques de l'outil d'évaluation de la performance des Services vétérinaires et que l'évaluation de 2013 notait une situation très inquiétante de stagnation ou de régression par rapport à 2007 avec des améliorations seulement sur le sujet du mandat sanitaire.

Il est donc très important de souligner qu'ils ne sauraient être atteints seulement par l'allocation de ressources financières car la réussite d'un tel programme nécessite avant tout un engagement politique et une réforme structurelle des SV pour rétablir leur unicité, leur chaîne de commandement et leur indépendance technique.

La création de l'ABSSA devait en principe résoudre un certain nombre de ces problèmes mais au moment de la mission d'analyse des écarts, cette création n'avait pas apporté de solution. Au contraire, elle provoquait une grave rupture dans le principe « de la fourche à la fourchette » en séparant la sécurité sanitaire des aliments de la santé animale et en les soumettant à un mode de gestion différent. Il n'y a pas à ce stade de prise de position politique définitive susceptible de résoudre ces difficultés, mais ce point doit absolument être considéré comme un point clé.

Le développement des performances des Services vétérinaires passe aussi par la réussite de la mise en place du mandat sanitaire pour les vétérinaires privés, dont le nombre aura besoin de doubler dans les années à venir afin de couvrir l'ensemble du territoire. Il appartient dès lors aux autorités de veiller à conduire une politique de gestion des ressources humaines cohérente avec cette stratégie et d'éviter de mettre en concurrence le secteurs publics et privés en tolérant l'activité privée des fonctionnaires ou en les affectant à des missions concurrentielles. Il importe en particulier de corriger des déséquilibres numériques entre les différentes catégories professionnelles qui se sont installées au cours de temps et qui contrarient fortement les politiques de privatisation et de développement du mandat sanitaire. La correction de ces situations nécessite des décisions difficiles mais urgentes pour arrêter une politique de formation et de recrutement à long terme.

Enfin et nonobstant les facteurs limitant ci-dessus, l'approche par objectif employée par la mission d'analyse des écarts lie explicitement les objectifs aux moyens engagés. Les arbitrages budgétaires conditionneront donc les résultats et la responsabilité des services techniques se limitera à l'exercice de leur autorité et au bon emploi des ressources qui leur seront allouées.

## METHODOLOGIE DE LA MISSION D'ANALYSE DES ECARTS PVS

Considérant que les objectifs et la stratégie en matière de développement sont de la responsabilité des pays concernés, une mission d'analyse des écarts PVS (l'outil d'estimation des coûts PVS) a pour objectif de contribuer à la définition des priorités et des actions stratégiques qui leur permettront, dans le respect des grandes orientations nationales, de renforcer la conformité de leurs Services vétérinaires avec les normes internationales de l'OIE à travers un programme de 5 ans.

La mission d'analyse des écarts PVS encourage la participation constructive de tous les acteurs concernés, notamment le secteur privé, les associations de consommateurs et les diverses autorités compétentes qui partagent un même intérêt pour la santé publique vétérinaire. Grâce aux séances de réflexion en commun, à la mobilisation des diverses compétences et à l'identification des lacunes, la mission d'analyse des écarts PVS offre la possibilité aux Services vétérinaires de recenser les investissements nécessaires à la réalisation de leurs objectifs nationaux pour s'engager dans un processus de planification stratégique.

L'analyse des écarts PVS est un instrument clé dans la préparation du plan stratégique des Services vétérinaires nationaux car elle leur permet de quantifier et de justifier les coûts de leurs activités lors des négociations avec les ministères concernés et le Parlement, ainsi qu'avec les bailleurs de fonds actuels ou potentiels.

Durant cette mission, l'Autorité vétérinaire, appuyée par l'équipe d'experts en analyse des écarts PVS, ont suivi les étapes suivantes :

- a. **la définition des priorités des Services vétérinaires pour chacune des catégories suivantes** : le développement de l'élevage et le commerce ; la santé publique vétérinaire ; la santé animale ; et l'organisation et la gestion des Services vétérinaires, y compris des Services de réglementation ;
- b. **la formulation d'une stratégie pour chacun des cinq piliers de l'analyse des écarts PVS** : (i) le commerce ; (ii) la santé publique vétérinaire ; (iii) la santé animale ; (iv) les laboratoires ; et (v) la gestion des Services vétérinaires, y compris des Services de réglementation. Ces stratégies constituent le support d'un plan sur cinq ans pour l'amélioration de la conformité des Services vétérinaires aux normes internationales ;
- c. **la détermination, pour chacune des compétences critiques, du stade d'avancement visé**. Sur la base des résultats de l'évaluation PVS initiale et pour chacune des 47 compétences critiques de l'outil d'évaluation PVS, les décideurs des Services vétérinaires du pays détermineront le stade d'avancement qu'il est nécessaire d'atteindre en 5 ans pour la réalisation des objectifs stratégiques ;
- d. **la définition des activités que les Services vétérinaires devront mettre en œuvre au cours des cinq années suivantes pour atteindre les stades d'avancement choisis**. L'amélioration de la conformité avec les normes internationales et la mise en œuvre des priorités et des stratégies passent nécessairement par une définition des activités que les Services vétérinaires devront conduire dans les cinq ans ;
- e. **l'estimation du coût des ressources humaines et physiques nécessaires à la conduite des activités répertoriées (charge de travail)**. La détermination des activités requises pour mener à bien les stratégies et atteindre leurs priorités donne la possibilité aux Services vétérinaires d'entamer une réflexion visant à quantifier les ressources humaines, physiques et financières nécessaires et à estimer leur coût.



## I Procédure d'analyse des écarts PVS

### I.1 Rappel

À la suite d'une demande présentée à l'OIE par le gouvernement du Bénin, les missions suivantes ont été conduites par des équipes d'experts indépendants certifiés par l'OIE, sur la base des normes internationales de l'OIE relatives à la qualité des Services vétérinaires<sup>1</sup> et à l'aide des outils du Processus PVS de l'OIE correspondants :

- une évaluation PVS initiale en avril 2007 ;
- une mission d'identification pour la législation vétérinaire en juillet 2008 ;
- une première mission d'analyse des écarts PVS en septembre 2008 ;
- une évaluation PVS de suivi en janvier 2013 ;
- une seconde mission d'analyse des écarts PVS du 14 au 22 octobre 2014, objet de ce rapport.

#### I.1.A Informations sur le pays

Les principales données extraites du rapport PVS sont reprises dans les tableaux suivants.

**Tableau 1. Données sur la démographie**

Population	
Total	9.099.922
Densité moyenne / km <sup>2</sup>	85,2 hab/km <sup>2</sup>
% de population urbaine	42%
% de population rurale	58 %

Source : Banque Mondiale, 2012

**Tableau 2. Données de recensement du cheptel**

	Année				
	2007	2008	2009	2010	2011
Animaux					
Bovins	1.857.000	1.908.300	1.954.000	2.005.000	2.058.000
Caprins	1.453.700	1.483.300	1.523.000	1.605.000	1.640.000
Ovins	762.300	780.700	791.000	808.000	825.000
Porcins	327.000	340.000	354.000	368.000	383.000
Volailles	14.955.000	15.425.000	15.999.000	16.550.000	17.087.000
Léporides (Lapins)	24.000	25.000	25.000	25.000	25.000
Autres rongeurs (Aulacodes)	624.000	624.000	624.000	624.000	624.000

Source : FAOSTAT, Voir également les données récentes dans le tableau 17

<sup>1</sup> Section 3 du Code sanitaire pour les animaux terrestres: [http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr\\_titre\\_1.3.htm](http://www.oie.int/fr/normes/mcode/fr_titre_1.3.htm)

**Tableau 3. Données de la transhumance nationale 2011**

Départements de provenance	Effectif Bovins accueillis	Effectif ovins accueillis
Total Atacora	18.797	2.642
Total Donga	13.365	4.088
Total Borgou	41.516	7.460
Total Alibori	2.346	233
Total Mono	5.000	0
Total Couffo	9.500	0
Total Zou	68.950	0
Total Plateau	700	
Total Ouémé	2.000	0
Total 2011	162.174	14.423

Source: CeRPA

**Tableau 4. Données de la transhumance transfrontalière (2011)**

Pays de provenance	Effectifs Bovins accueillis	Effectifs ovins accueillis
Burkina Faso	14.533	1.395
Niger	3.346	1.184
Nigeria	26.436	7.708
Total 2011	44.315	10.287

Source: CeRPA

**Tableau 5. Données économiques**

PIB national	7.294.865.847 USD
Budget national	1.403.000.000 USD
Valeur économique du bétail	36%

Source: Banque Mondiale et CIA<sup>2</sup>, 2012**Tableau 6. PIB - composition par secteur:**

Agriculture	35,9%
Industrie	6,4%
Services	57,7% (2012 estimation)

Source: CIA, 2012

<sup>2</sup> Central intelligence agency <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/bn.html>



Le Bénin est membre de deux Communautés économiques : la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la communauté sous régionale que forme l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Cette double appartenance a de forts impacts sur l'analyse des écarts PVS menée et sur la définition des stratégies et actions à mettre en place.

### 1.1.B Organisation des Services vétérinaires

Selon le rapport de la mission d'évaluation PVS de suivi conduite en janvier 2013, les Services vétérinaires (SV) sont sous la tutelle du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP), dont le champ d'intervention inclut la santé animale, les produits de la pêche, les produits agricoles et la protection phytosanitaire.

Cinq directions techniques se partagent ces attributions:

- Direction de l'Élevage (DE) ;
- Direction des Pêches (DP) ;
- Direction de l'Agriculture (DAGRI) ;
- Direction de la Promotion, de la Qualité et du Conditionnement des Produits Agricoles (DPQC) ;
- Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA).

L'arrêté n°2005/MAEP/D-CAB/SGM/DRH/DE/SA du 28 novembre 2005 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Élevage stipule que sa mission est de définir la politique en matière de santé, de production et de protection animale, de santé publique vétérinaire et de veiller à son application.

Elle dispose de cinq services :

- Service Appui au Développement des Productions et Filières Animales (SADPFA),
- Service Santé Animale (SSA),
- Service de Contrôle des Denrées Animales et Aliments de Bétail (SCDAAB),
- Service Suivi-Évaluation (SSE),
- Service Administratif et Financier (SAF).

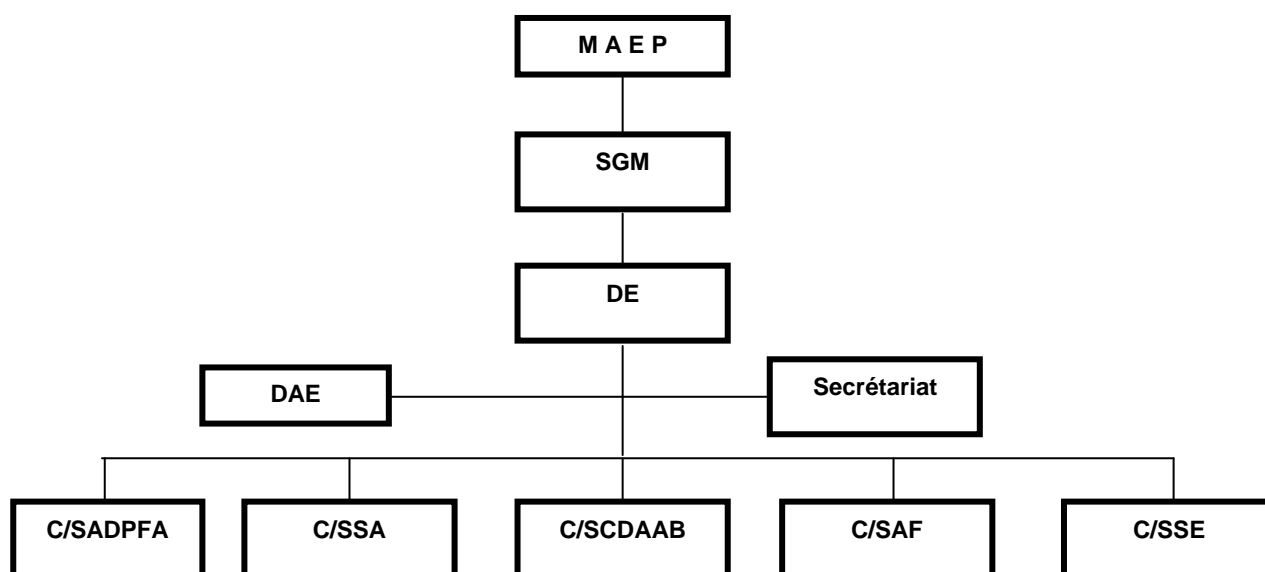


Figure 1. Organigramme des Services vétérinaires du ministère

Un décret postérieur à l'arrêté précité réorganise le ministère mais l'organigramme actualisé n'a pas été fourni.

A l'intérieur du pays, les SV étaient sous tutelle des centres régionaux pour la promotion agricole (CeRPA). Ils sont remplacés par les centres agricoles régionaux pour le développement rural (CARDER) qui ont une autonomie administrative, technique et financière et sont dirigés par des directeurs généraux.

Au niveau communal, les responsables du développement rural (RDR) dirigent les secteurs communaux de développement agricole (SCDA), eux-mêmes divisés en sous-secteurs (réunissant deux ou trois arrondissements) dirigés par des chefs de sous-secteur à la tête d'équipes pluridisciplinaires. Ce sont ces sous-secteurs qui coordonnent les centres de conseils agricoles installés au niveau des villages regroupés par deux ou trois selon le cas.

La rupture de la chaîne de commandement des Services vétérinaires est très nette.

La création de l'agence béninoise de sécurité sanitaire des aliments (ABSSA) ajoute à l'éclatement des Services vétérinaires en se voyant confier de larges compétences en sécurité sanitaire des aliments.

L'évaluation des besoins pour les missions des SV ne dépend pas de leur positionnement administratif mais il est clair que multiplier les structures ne peut qu'alourdir les charges et créer des conflits de compétences (Cf. Pilier V).

### 1.1.C Liste des entités ou sites liés aux activités des Services vétérinaires (SV)

Le tableau 7 indique les principales entités prises en compte pour l'analyse des écarts PVS.

Il n'est pas exhaustif et ces chiffres, provenant de la mission de suivi de l'évaluation PVS, peuvent être différents dans les outils employés par l'analyse des écarts PVS qui utilisent les données fournies sur place et éventuellement corrigées ou actualisées.

**Tableau 7. Unités géographiques, entités administratives et établissements**

	Terminologie ou dénominations employées dans le pays	Nombre de sites
<b>ZONES GÉOGRAPHIQUES DU PAYS</b>		
Zones climatiques		
Zones topographiques		
Zones agro-écologiques		
<b>ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PAYS</b>		
1 <sup>er</sup> échelon administratif	<i>National</i>	1
2 <sup>e</sup> échelon administratif	<i>Régions</i>	6
3 <sup>e</sup> échelon administratif	<i>Départements</i>	12
4 <sup>e</sup> échelon administratif	<i>Municipalités/Communes</i>	77
5 <sup>e</sup> échelon administratif	Arrondissement	546
6 <sup>e</sup> échelon administratif	Villages et quartiers de ville	5290
<b>ORGANISATION ET STRUCTURE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES</b>		
SV centraux (fédéraux/nationaux)	Direction de l'Élevage	1
Divisions interne des SV centraux	SSA, SCDAAB, SADPFA, SSE, SAF	5

	Terminologie ou dénominations employées dans le pays	Nombre de sites
1 <sup>er</sup> niveau des SV	CARDER	6
2 <sup>e</sup> niveau des SV	SCDA	77
3 <sup>e</sup> niveau des SV	Sous-secteurs	
Organisations professionnelles vétérinaires (organisme statutaire vétérinaire, unions syndicales, etc.)	ONMVB, AMEVEP, SYNVEL, SYNAVEPRIB, SYNATELIA,	5
<b>RÉSEAU SANITAIRE SUR LE TERRAIN</b>		
Unités des SV chargées des activités zoo-sanitaires sur le terrain		
Secteur vétérinaire privé	Praticiens vétérinaires	79
Autres sites (bassins de détiage, cages de contention...)		
<b>MÉDICAMENTS ET PRODUITS BIOLOGIQUES À USAGE VÉTÉRIINAIRE</b>		
Secteur de production	Aucun producteur local.	0
Secteur de l'importation et de la vente en gros	Centre de Vaccins & 2 entreprises. Importateur / grossiste	7
Secteur de la vente au détail	Vétérinaires, para-professionnels (ingénieurs ITE) et pharmaciens	100
Autres partenaires impliqués		
<b>LABORATOIRES VÉTÉRIINAIRES</b>		
Laboratoires nationaux	LABOVET (Bohicon), LADISERO (Parakou), LCSSA (Cotonou)	3
Laboratoires régionaux et locaux		0
Laboratoires associés, agréés et autres		
<b>CONTRÔLE DES DÉPLACEMENTS D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE</b>		
Pays limitrophes	Togo, Burkina Faso, Niger, Nigeria	4
Postes frontaliers dans les aéroports et les ports	Port de Cotonou, Aéroport de Cotonou, Projet d'aéroport international de Tourou à Parakou	3
Principaux postes frontaliers terrestres	Poste secondaire (2 personnes)	20
Postes frontaliers terrestres annexes	Poste auxiliaire (1 seule personne)	
Stations de quarantaine pour l'importation	Aucune	0
Points de contrôle internes		
Marchés d'animaux sur pied		
Zones, compartiments, stations de quarantaine pour l'exportation		
<b>INSPECTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE PORTANT SUR LES ANIMAUX ET LES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE</b>		
Structures pour l'exportation	Export de crevettes	2
Abattoirs pour le marché national	Abattoirs de Cotonou, de Porto Novo, Parakou et Bohicon 5 abattoirs de volailles / lapins	9
Abattoirs pour les marchés locaux	Tueries	300
Aires/sites d'abattage.		
Sites d'abattage sur les exploitations ou dans les boucheries		
Sites de transformation (lait, viande, œufs,	Boucheries/découpe/traiteurs Industries laitières	1000

	Terminologie ou dénominations employées dans le pays	Nombre de sites
etc.)	Etablissements de restauration collective Mini-laiteries	10 100 15
Filières de détail (bouchers, magasins, restaurants)	Marchés, maquis, hôtels, boutiques	20000
<b>ORGANISMES DE FORMATION ET DE RECHERCHE</b>		
Écoles vétérinaires	Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaire (EISMV) de Dakar	1
Écoles de formation des paraprofessionnels vétérinaires	EPAC, Lycées Agricoles, CTA	5
Organismes de recherche vétérinaire	INRAB, FSA, FA.	
<b>ORGANISATIONS CONCERNÉES</b>		
Chambre d'agriculture, organisations agricoles		
Organisations nationales d'éleveurs	Union Nationale des Aviculteurs du Bénin Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants (ANOPER), Association Nationale des Éleveurs de Porcs (ANEP),	5
Organisations locales d'agriculteurs (éleveurs)	Comités de Défense Sanitaire	
Autres organisations concernées	- Ordre National des Médecins Vétérinaires du Bénin - Syndicat National des Vétérinaires Privés du Bénin - Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral - Association des Médecins Vétérinaires Privés - Syndicat National des Travailleurs de l'Élevage et des Industries Animales	
Associations de consommateurs	Conseil National des Associations de Consommateurs (CNAC) Bénin Santé et Survie du Consommateur (BSSC), Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB)	3

#### I.1.D Synthèse des résultats de l'évaluation PVS de l'OIE

Les SV ont fait l'objet d'une évaluation PVS en avril 2007 et d'une mission de suivi en janvier 2013 dont le résumé des conclusions est le suivant :

##### « Principaux résultats de l'évaluation »

« [...] il est possible d'affirmer que la qualité des SV du Bénin a régressé au cours des 6 dernières années, bien que la plupart des compétences critiques avaient été évaluées à un niveau très bas en 2007.

« La seule compétence critique faisant véritablement l'objet d'une amélioration est la compétence III-4 (accréditation / autorisation / délégation) du fait de la mise en place en 2013 d'une première expérience pilote de mandat sanitaire (participation des Vétérinaires privés à quelques programmes de vaccination). Même si cette action a mis beaucoup de temps à être préparée, qu'elle reste de faible ampleur (d'un point de

vue thématique et géographique) et que des incertitudes pèsent encore sur sa réussite, elle pourrait contribuer à moyen et long termes à renforcer de manière très significative la qualité des SV car le développement du mandat sanitaire peut avoir un impact sur un grand nombre de compétences (sécurité sanitaire des produits d'origine animale notamment via l'inspection des abattoirs, etc.).

« Il n'en reste pas moins que la situation générale est de plus en plus inquiétante et qu'elle risque de s'aggraver encore puisque plusieurs départs à la retraite sont prévus pour les vétérinaires de la Direction de l'Élevage (DE) et des Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) au cours des 12 à 24 prochains mois sans qu'aucune préparation à leur remplacement n'ait été prévue. La faiblesse des effectifs de vétérinaires au niveau des SV centraux et des CeRPA (cc I-1 et I-2) et l'organisation des SV marquée par l'absence d'une chaîne de commande (cc I-4) constituent les principaux facteurs limitant de toute politique de santé animale et de santé publique vétérinaire.

« Après la première évaluation PVS réalisée en 2007, l'OIE et la DE ont préparé en juillet 2008 un plan de renforcement pluriannuel des SV. Cela a été suivi par l'envoi par l'OIE d'une mission d'appui sur la législation vétérinaire en septembre 2008. Par ailleurs, plusieurs agents de la DE, en particulier les points focaux OIE ont participé à plusieurs séminaires de formation.

« Le MAEP a choisi de donner la priorité à un projet de réforme radicale de ses agences impliquées dans les missions des SV (création de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA)) et dans la création d'un nouveau laboratoire de sécurité sanitaire des aliments. Les recommandations de la mission PVS 2007 et les propositions contenues dans le plan de renforcement pluriannuel des SV faites par l'OIE et la DE en 2008 ne sont pas encore mises en œuvre.

#### « Ressources humaines, physiques et financières

« Il y a un manque crucial de vétérinaires au niveau de la DE et des CeRPA. A contrario, le nombre de para professionnels vétérinaires semble élevé par rapport au nombre de vétérinaires pouvant les superviser. La formation initiale des vétérinaires est en général de qualité et homogène, tandis que celle des para professionnels varie beaucoup sans que leurs attributions professionnelles ne soient suffisamment précisées. La formation continue est quasiment absente. Les faibles ressources des SV impactent négativement leur crédibilité et donc leur indépendance technique.

« Ces faibles ressources ne permettent pas à la DE de gérer des politiques à long terme. La DE ne peut coordonner les ressources et les activités des SV au-delà du niveau central étant donné l'absence de chaîne de commande entre le niveau central, les niveaux régionaux (CeRPA) et locaux (Centre Communal pour la Promotion Agricole (CeCPA)). La coordination entre ces centres d'une part et les autres agences publiques et les acteurs privés d'autre part est également très faible.

« Les ressources financières allouées au fonctionnement des SV sont insuffisantes et ne leur permettent pas de remplir leurs missions. Les capacités d'investissement sont quasi nulles.

#### « Autorité et capacités techniques

« Pour le diagnostic des maladies animales et des zoonoses et pour l'identification des problèmes de qualité des denrées alimentaires d'origine animale, la DE ne dispose pas efficacement du réseau d'agents publics ou privés présents sur le terrain. Les laboratoires de diagnostic vétérinaire du Bénin sont dans une situation critique. Un investissement conséquent est actuellement en cours pour construire et équiper un nouveau laboratoire spécialisé dans la sécurité sanitaire des aliments. Ce laboratoire n'est pas un laboratoire pour le diagnostic des maladies animales.

« Les capacités de la DE à appliquer des mesures réglementaires de contrôle sanitaire aux frontières sont très limitées. Elle n'a pas également les capacités pour gérer les risques liés à la pénétration et la propagation de maladies et d'autres dangers liés aux animaux et aux produits d'origine animale.

« Quelques maladies (fièvre aphteuse, trypanosomiase, peste des petits ruminants, dermatose nodulaire contagieuse, peste porcine africaine, maladie de Newcastle, influenza aviaire hautement pathogène, fièvre charbonneuse, rage, brucellose) font l'objet d'une surveillance passive, mais les contraintes déjà mentionnées impactent négativement sur l'efficacité de cette surveillance qui du reste ne répond pas aux normes de l'OIE. Aucune activité de surveillance active n'a pu être identifiée.

« La DE peut être informée rapidement des foyers importants de maladies animales, de zoonoses ou de crise alimentaire à partir d'un nombre très limité de sites, à savoir : l'abattoir, le port et l'aéroport de Cotonou. L'absence de chaîne de commandement, entre la DE et les CeRPA ralentit fortement la remontée des informations lors de situations d'urgences, sauf dans quelques cas où des relations personnelles existent entre le responsable vétérinaire du CeRPA et ceux de la DE.

« Les actions de prévention, contrôle ou éradication des maladies se limitent à la vaccination contre la PPCB, la Septicémie Hémorragique, la PPR et la maladie de Newcastle et le contrôle partiel des mouvements de bétail.

« L'inspection d'hygiène et de salubrité au niveau des abattoirs et des tueries n'est toujours pas faite selon les normes du fait d'un personnel peu formé et de la vétusté des infrastructures. Cette activité est du reste coordonnée par la DE.

« Le lait et les œufs ne font pas véritablement l'objet d'une inspection que ce soit au niveau des points de collecte, de transformation ou de distribution. Toutefois, la mise en place de l'ABSSA et du LCSSA permet d'espérer que ces problèmes seront progressivement pris en charge.

« Les SV n'exercent qu'un contrôle minimal sur les produits vétérinaires puisque leur rôle se limite en pratique à octroyer les autorisations de mise sur le marché. L'administration de ces produits fait l'objet de mauvaises pratiques portant clairement atteinte à la santé du consommateur voire à celle de l'utilisateur (insecticides pour les bovins, antimicrobiens en volailles etc.).

« Il n'existe pas de programme de recherche des résidus de médicaments vétérinaires. La création du laboratoire de l'ABSSA permettra peut-être de convaincre les autorités de financer cette activité. Aucun contrôle n'est effectué par les SV pour ce qui concerne la fabrication des aliments à la ferme et les contrôles effectués chez le seul fabricant professionnel sont déficients y compris par rapport à la réglementation actuelle.

« Le contrôle des mouvements d'animaux n'est pas adéquat et ne contribue en rien aux efforts de lutte contre les maladies animales, sauf pour ce qui concerne les poussins importés par voie aérienne. Aucune activité de traçabilité concernant les œufs issus de l'aviculture moderne, le lait produit localement (depuis 3 fermes étatiques et des fermes privées), la viande, y compris celle provenant de l'abattoir de Cotonou, n'est menée.

« Le transport et l'abattage des animaux ne font appel à aucune bonne pratique relative au bien-être animal.

#### « Interaction avec les acteurs concernés

« La DE (et les CeRPA) communiquent de manière insuffisante et consultent peu leurs partenaires. Après plusieurs années de discussion, la DE a prévu de déléguer



*certaines activités (vaccination) à des vétérinaires privés dans le cadre d'une mise en place expérimentale du mandat sanitaire en 2013.*

*« L'Ordre des Vétérinaires permet d'assurer un contrôle des vétérinaires mais sa capacité à identifier les non conformités et à prononcer des mesures disciplinaires reste limitée. Les para-professionnels vétérinaires, dont une partie exerce pourtant des activités de santé animale, ne font l'objet d'aucun contrôle de la part de l'Ordre.*

*« Les SV n'ont pas développé avec les producteurs des programmes d'action communs portant sur la santé animale et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires. Toutefois, des séances de concertation sont organisées régulièrement sur des thèmes spécifiques liés à la santé animale et à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale.*

#### *« Accès aux marchés*

*« La DE semble ne plus jouer un rôle majeur dans l'élaboration de la législation et des réglementations vétérinaires au profit d'autres agences du MAEP. Les textes actuels sont nombreux, ce qui rend très difficile leur compréhension et in fine leur application. Le pays a bénéficié en 2008 d'une mission d'appui à la législation vétérinaire conduite par l'OIE. Les SV participent au travail d'harmonisation des textes conduit par l'UEMOA pour la sous-région mais la mise en application de ces nouveaux textes communautaires reste faible.*

*« Les SV émettent des certificats pour l'exportation d'animaux, notamment les ruminants exportés vers les pays voisins, mais cette activité n'est pas en conformité avec les normes de l'OIE.*

*« La DE communique régulièrement à l'OIE les rapports concernant la situation sanitaire du Bénin, mais ces informations ne peuvent refléter que très partiellement la situation réelle étant donné les contraintes majeures des SV.*

## **1.2 Méthodologie**

À la suite d'une demande présentée à l'OIE par le gouvernement, une mission d'analyse des écarts PVS reposant sur les résultats du rapport PVS de l'OIE a été conduite du 13 au 22 octobre 2014 par une équipe d'experts indépendants certifiés par l'OIE et composée de Martial Petitclerc, chef de mission, et des docteurs Isabelle Tourette et Patrice Gautier, experts techniques.

### **1.2.A Organisation de la mission**

La mission a été conduite selon le protocole prescrit par l'OIE et à l'aide des outils standards.

Une réunion d'ouverture a permis de préciser le programme, de décrire le cadre stratégique national et de définir les priorités techniques des Services vétérinaires béninois. Les travaux ont ensuite conduit à identifier les stades d'avancement à atteindre dans chacune des compétences critiques et enfin à déterminer les activités et leurs coûts.

Une pré-validation a été faite le 21 octobre avec l'ensemble des participants, suivie, le 22, d'une présentation en salle sous la présidence du directeur de cabinet puis d'une restitution particulière au ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (Annexe 5).

### **1.2. B Estimation des ressources nécessaires**

Les Services vétérinaires doivent disposer des ressources humaines, matérielles et financières suffisantes pour réaliser les tâches et les missions essentielles et être

capables de s'adapter aux changements de situation sanitaire. Le budget doit permettre non seulement de conduire les activités programmées mais aussi d'assurer une réponse immédiate lorsque celle-ci s'impose. Le montant des dépenses allouées à chaque activité doit être ajusté en fonction des priorités et contraintes nationales, des ressources humaines et de la situation sanitaire.

L'estimation du coût global des Services vétérinaires repose sur l'identification, dans chacune des compétences critiques :

- des objectifs à atteindre représentés par le stade d'avancement souhaité,
- des activités à conduire pour y parvenir,
- des ressources nécessaires pour leur mise en œuvre.

Les activités à conduire pour l'atteinte des objectifs fixés à 5 ans sont intimement liées aux options stratégiques discutées en cours de mission. Ce sont les coûts associés à la mise en place de ces activités qui sont présentés dans ce rapport.

La modification des options stratégiques ou des activités influe naturellement sur l'estimation des coûts. Les Services vétérinaires béninois, en s'appuyant sur la méthodologie développée lors de cette mission, pourront explorer les différentes options possibles afin d'en évaluer l'impact financier.

Les compétences critiques sont traitées dans cinq piliers correspondants aux principaux groupes fonctionnels des Services vétérinaires, ce qui permet de les inclure dans des sous-stratégies d'ensemble cohérentes et dont le coût apparaît mieux. Il s'agit des piliers :

- Commerce international,
- Santé publique vétérinaire (sécurité sanitaire des aliments d'origine animale)
- Santé animale,
- Laboratoire,
- Organisation générale.

Pour chaque compétence critique, les activités requises sont identifiées et budgétées afin d'estimer les ressources humaines et matérielles nécessaires.

Les différents éléments sont décrits dans les fiches par compétence critique figurant en annexe 1 et quantifiés dans des tableaux reproduits à la suite de ces fiches d'une part et, de manière synthétique, dans chaque chapitre de la deuxième partie du rapport d'autre part.

## OUTIL POUR L'ANALYSE DES ECARTS PVS

### Structure du budget

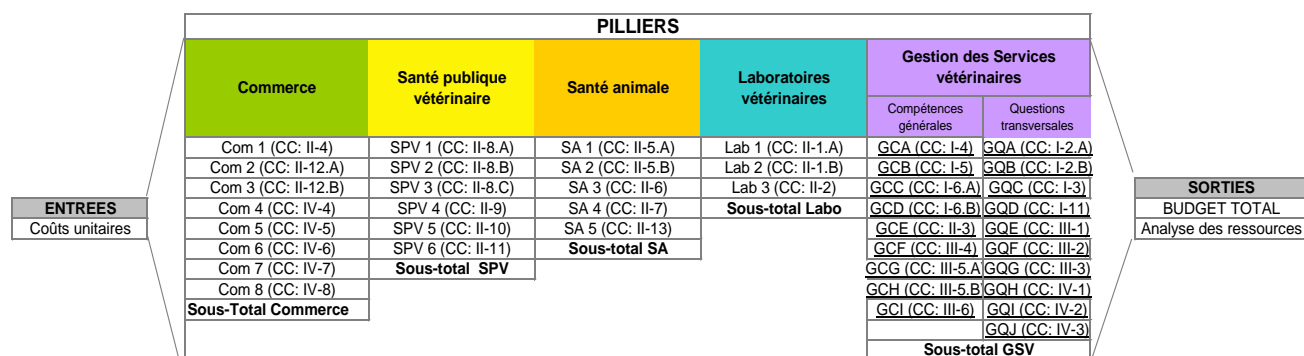


Figure 2. Répartition des compétences critiques dans les piliers



Certaines activités sont communes à plusieurs piliers ou compétences critiques. Pour éviter les doubles comptes, elles ne sont inscrites que dans une seule fiche de compétence critique choisie en accord avec les SV, notamment pour souligner une priorité.

Il en résulte que « l'image financière » d'un pilier peut parfois paraître déséquilibrée. En réalité le coût global reste juste et les SV pourraient redistribuer a posteriori les dépenses à leur convenance s'ils décidaient d'une autre répartition des compétences critique dans une organisation fonctionnelle différente par exemple.

En plus du budget annuel établi pour 5 ans, un budget exceptionnel est dans certains cas proposé pour financer des activités ponctuelles qu'il n'y pas lieu de programmer annuellement comme des voyages d'étude ou des investissements matériels par exemple.

L'analyse budgétaire globale (Chapitre VI) synthétise les différentes lignes budgétaires: investissements courants, salaires, réparation et maintenance, interventions, etc.

A partir de ce coût global des SV, obligatoirement approximatif compte tenu de la méthodologie et du temps limité de la mission, il appartient ensuite aux SV de valider ou d'ajuster les estimations et de procéder éventuellement à d'autres répartitions.

### Remarques

L'outil utilisé s'appuie sur un ensemble de coûts standards fournis par le pays. La monnaie internationale utilisée dans ce rapport pour l'estimation des coûts et du budget est l'euro.

Les coûts unitaires utilisés sont précisés dans le tableau 8. Ils sont obligatoirement approximatifs en raison de la variabilité des prix mais aussi du fait de leur composition.

Un certain nombre d'hypothèses de travail ont été faites, en accord avec les Services vétérinaires. Ces hypothèses peuvent impacter de façon significative le coût annuel final. La plupart d'entre elles sont présentées dans chaque pilier, d'autres, plus générales, sont exposées ci-après :

- un coût de maintenance au m<sup>2</sup> équivaut à 5% du coût de la construction ;
- chaque agent bénéficie de 5 jours de formation continue par an ;
- les charges administratives générales représentent 20% de la masse salariale;
- chaque agent dispose de 12 m<sup>2</sup> de surface de bureau (sauf pour les agents qui sont en permanence sur le terrain) ;
- pour chaque type de véhicule, une distance moyenne parcourue de :
  - 12 000 Km pour les motocyclettes ;
  - 37 500 Km pour les voitures ;
  - 58 900 Km pour les véhicules tout terrain ;
- un ETP représente 228 jours de travail par an à raison de 8 heures quotidiennes, soit 1824 heures de travail par an.

Des modifications de ces hypothèses se répercuteraient sur l'ensemble des fiches ; des simulations peuvent être effectuées pour évaluer l'incidence de tel ou tel paramètre sur le résultat global.

Tableau 8. Coûts unitaires utilisés

1- Devises		Devises		Taux de conversion (Taux de change)
Devises utilisées dans le rapport (USD ou EUR)		EUR		Nombre de XOF par EUR
Devises nationale		XOF		655,557
<b>2- Investissements matériels</b>				
		Coût d'achat / unité		Durée d'amortissement (années)
		Devises nationale	Devises internationale	
<b>Bâtiments</b>	Unité de surface (m <sup>2</sup> ) ou (ft <sup>2</sup> )	m <sup>2</sup>		
	Maintenance - coût par m <sup>2</sup>	23614	36	
	Rénovation - coût par m <sup>2</sup>	220745	337	20
	Construction - coût par m <sup>2</sup>	472281	720	20
<b>Transport (coût d'achat)</b>				
	Motocyclettes	1 550 000	2 364	4
	Voitures			
	Véhicules tout terrain (4x4)	28 000 000	42 712	5
<b>Equipement de bureautique</b>				
	Coût standard agent (mobiliers de bureau+ordinateur+périphérique+télécommunication)	1 030 000	1 571	5
	Coût d'autre équipement de bureautique spécifique			
<b>3- Dépenses immatérielles</b>				
<b>Formation</b>				
<b>Formation initiale (par étudiant)</b>				
	Coût total de la formation vétérinaire (doctorat en médecine vétérinaire ou équivalent)	5 114 000	7 801	
	Coût total de la formation des para-professionnels vétérinaires	875 000	1 335	
<b>Formations spécialisées (formation de courte durée, certificats, diplômes de Master, Doctorat, etc...)</b>				
	Hébergement mensuel			
	Frais de formation mensuels			
	Frais de transport mensuels			
	<b>Coût mensuel de la formation spécialisée</b>			
<b>Formation continue (coût / personne et / jour pour un groupe de 15 personnes)</b>				
	Indemnités journalières des 15 participants	675 000	1 035	
	Frais de location de salle et de matériel pédagogique	200 000	305	
	Coût journalier d'un expert national consultant	105 000	161	
	<b>Coût journalier d'un stagiaire</b>	65 333	100	
<b>Expertise nationale (coût journalier)</b>				
	Frais journaliers	45 000	69	
	Indemnités journalières	60 000	92	
	<b>Coût total journalier d'un expert</b>	105 000	161	
	<b>Journée de consultation coût par acteur</b>	5 000	8	
	<b>Coût campagne communication</b>	7 000 000	10 671	
<b>Expertise internationale (coût hebdomadaire)</b>				
	Frais journaliers	165 000	252	
	Indemnités journalières	300 000	458	
	Coût moyen d'un billet d'avion A/R (vol international)	650 000	992	
	<b>Coût total hebdomadaire</b>	3 905 000	5 962	
<b>4- Coûts salariaux annuels (salaires, bonus et prestations sociales)</b>				
	Vétérinaires	4 520 347	6 895	
	Autres diplômés universitaires	3 336 992	5 090	
	Para-professionnels vétérinaires	3 167 965	4 832	
	Personnel d'appui	1 090 923	1 664	
<b>5- Consommables</b>				
<b>Indemnités de transport</b>				
	Indemnités journalières du personnel technique	45 000	69	
	Indemnités journalières des chauffeurs	20 000	31	
	Indemnités journalières du personnel technique en déplacement à l'étranger	90 000	137	
	Coût moyen d'un billet d'avion A/R (vol international)	650 000	992	
	<b>Indemnités hebdomadaires lors d'un déplacement à l'étranger</b>	<b>1 280 000</b>	<b>1 951</b>	
<b>Frais de transport</b>				Unité
	Prix du carburant (moyenne des prix de l'essence, du diesel ou mixte)	615,0	0,9	L.
	Nombre moyen annuel de km/miles			Unité
	Distance moyenne annuelle parcourue par motocyclette en km	12 000		km
	Distance moyenne annuelle parcourue par voiture en km	37 500		km
	Distance moyenne annuelle parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4) en km	58 900		km
	Consommation de carburant pour 100 km/miles			Coût d'utilisation (carburant + entretien + assurance=consommat
	Coût de la motocyclette au km ou mile	3	3,00	0,06
	Coût de la voiture au km ou mile	20	20,00	0,38
	Coût du véhicule tout terrain (type 4x4) au km ou mile	16	16,00	0,30
<b>6- Indicateurs économiques nationaux</b>				
<b>PIB</b>				
	<b>PIB National</b>	<b>1 822 000 000 000 000</b>	<b>2 779 315 909 982</b>	<b>Sources</b>
	PIB Agriculture	655 920 000 000 000	1 000 553 727 593	
	PIB Elevage	98 388 000 000 000	150 083 059 139	
	Valeur totale du cheptel national			
	Valeur des animaux et produits d'origine animale exportés			
	Valeur des animaux et produits d'origine animale importés			
	Nombre d'unités d'intervention vétérinaire (UIV)			
<b>Budget du pays</b>				
	<b>Budget national</b>	<b>1 044 494 000 000</b>	<b>1 593 292 422</b>	
	Budget de l'agriculture et de l'élevage	57 283 102 000	87 380 811	
	Budget actuel des Services vétérinaires	1 662 370 000	2 535 813	
	Budget actuel alloué aux salaires du personnel des services vétérinaires (secteur public)			
	Budget de fonctionnement actuel			
	Montant de l'investissement actuel dans les SV			
	Budget actuel des SV alloué aux activités déléguées			

### 1.2.C Organisation du rapport

L'analyse des écarts PVS est conduite pour faciliter la mise en conformité des Services vétérinaires aux normes internationales publiées par l'OIE. Les différents chapitres du rapport indiquent les ressources et activités nécessaires pour renforcer les Services vétérinaires. Ces chapitres sont présentés selon un ordre logique destiné à identifier les priorités, reconnaître les contraintes et les problèmes, évaluer les processus et les ressources nécessaires et fournir un plan de travail visant à l'amélioration de la qualité des Services vétérinaires.

Une première partie présente la méthodologie et une seconde partie développe l'analyse des écarts PVS proprement dite.

Le Chapitre II.2 de la partie méthodologique expose les stades d'avancement à atteindre, tels qu'ils ont été fixés par les Services vétérinaires lors de la discussion avec l'équipe de la mission d'analyse des écarts PVS.

Les six chapitres de la partie présentant l'analyse des écarts PVS exposent les objectifs à atteindre, en identifiant les éléments requis pour la mise en œuvre de la stratégie retenue.

- Le Chapitre I fixe les normes requises pour le commerce international des animaux et de leurs produits. La détermination des stades d'avancement requis pour les exportations précise la cible à atteindre pour renforcer les Services vétérinaires.
- Le Chapitre II aborde les questions de sécurité sanitaire des aliments, des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire, de l'alimentation animale et des résidus.
- Le Chapitre III traite des questions de santé animale, reconnues comme étant au cœur de la mission de tous les Services vétérinaires.
- Le Chapitre IV traite des compétences et des capacités des laboratoires vétérinaires telles qu'elles découlent des trois chapitres précédents.
- Le Chapitre V contient des recommandations sur la gestion générale des Services vétérinaires et des services rattachés, notamment de leurs composantes publiques et privées, en visant à assurer la coordination et l'indépendance technique, conformément aux normes de l'OIE. L'organisation et la structure des Services vétérinaires nationaux (publics), y compris des structures centralisées et décentralisées, ainsi que le rôle des vétérinaires du secteur privé y sont définis. Ce chapitre représente généralement la composante majeure du budget car il inclut les salaires, opérations et investissements correspondant aux Services vétérinaires nationaux et aux actions conduites sur le terrain. Il identifie également le renforcement des compétences transversales (communication, législation, formation, etc.) requises pour gérer efficacement les Services vétérinaires du pays.
- Le Chapitre VI présente un budget global pour le renforcement des Services vétérinaires et fournit une analyse de ce budget.



## II Priorités nationales et stades d'avancement escomptés

### II.1 Priorités nationales

D'importants travaux ont abouti à la production d'un plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA, 2011) et de 4 programmes nationaux dont l'un concerne le développement de l'élevage (PDE, 2014).

Le plan stratégique a pour objectif global « *d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté.*

« *Cet objectif global est décliné en deux objectifs spécifiques, à savoir :*

« *- contribuer à la croissance et à la sécurité alimentaire à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations. Le résultat attendu est de réduire de 33% à 15% la proportion de la population béninoise souffrant de la faim et de malnutrition à horizon 2015 en conformité avec l'objectif de réduction de pauvreté des OMD.*

« *- assurer la compétitivité et l'accès des productions et produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles. Il s'agira en termes de résultat d'augmenter de 50% d'ici à 2015 le volume des exportations de produits agricoles.*

Les stratégies sur lesquelles se fonde le PSRSA sont au nombre de neuf dont deux contiennent des options stratégiques concernant directement les SV :

Axe 2 : renforcement de l'accessibilité aux intrants ;

Point 4.3.2.2 Intrants vétérinaires et aliments de bétail

#### **Produits vétérinaires chimiques**

Au-delà des mesures directes (vulgarisation, appui financier, etc.) destinées à faciliter l'adoption des produits vétérinaires chimiques par les producteurs, l'Etat aura à :

- mobiliser les outils financiers disponibles en faveur des professionnels privés pour la distribution des médicaments vétérinaires ;
- appuyer l'organisation des réseaux de distributeurs de façon à ce que les éleveurs (surtout les plus enclavés) aient accès à un approvisionnement de proximité ;
- appuyer la formation d'un corps d'inspecteurs chargés du suivi, de l'application des textes et de la sensibilisation/formation de tous les distributeurs de médicaments vétérinaires ;
- soutenir les laboratoires de contrôle de qualité des médicaments vétérinaires de compétence nationale et participer aux activités des laboratoires de compétence sous régionale ;
- combler le vide juridique relatif à l'organisation de la filière des médicaments vétérinaires en préparant et en soumettant à l'approbation du Parlement une loi en la matière ;
- harmoniser la législation pharmaceutique vétérinaire nationale avec la législation de la sous-région en la matière.

Pour leur part, les vétérinaires distributeurs (privés) devront, par le biais de leurs familles professionnelles :

- s'assurer que les distributeurs agréés sont les seuls à avoir la charge de la distribution de médicaments vétérinaires et non l'ensemble des commerçants, comme c'est le cas actuellement ;

- vérifier les sources d’approvisionnement en médicaments vétérinaires pour s’assurer de leur qualité et de leur traçabilité ;
- aider les pouvoirs publics dans l’assainissement du marché des médicaments vétérinaires, en instaurant l’obligation des prélèvements d’échantillons à analyser.

### **Produits vétérinaires biologiques**

Leur disponibilité et leur accessibilité sont encore limitées. Ils ont un caractère hautement périssable, à toutes les étapes de leur manipulation (grande exigence au regard de la chaîne de froid notamment). Leur promotion passera par les actions suivantes :

- la professionnalisation des distributeurs, à travers la formation et l’appui à la structuration de leurs organisations ;
- la mise à disposition des distributeurs de la nomenclature agréée au plan national, sous régional et international ;
- la mobilisation d’outils financiers en faveur des professionnels privés pour la distribution des produits vétérinaires biologiques ;
- le respect des normes internationales relatives au maintien de la chaîne de froid.

Axe 4 : mise en place de financements adaptés et accessibles ;

- Mise en place d’un fonds de gestion des calamités

Il est précisé que « *Un fonds de gestion des calamités naturelles sera mis en place par l’Etat pour permettre la gestion des risques agricoles non assurables par les institutions d’assurance agricole (inondations, invasion des criquets pèlerins, **épizooties** et autres catastrophes). Les ressources financières seront logées auprès de la banque agricole.* »

Le PSRSA précise en annexe des objectifs de production pour les filières animales où il faut remarquer les points suivants :

Pour la filière « œufs » il indique explicitement que « *un meilleur contrôle de l’épizootie de la grippe aviaire en vue de son éradication, incluant la santé animale, la santé humaine, la communication, la coordination et la facilitation des échanges techniques et décisions avec les Services vétérinaires frontaliers, méritent d’être soutenues dans le temps, avec pour objectifs : (i) la maîtrise des foyers, (ii) la protection de la population des volailles domestiques et (iii) la protection de la santé humaine.* »

Il prévoit : « *Résultat 4 : Un programme spécifique de contrôle épidémiologique de la grippe aviaire (Influenza Aviaire Hautement Pathogène –(IAHP) et de relance des productions avicoles est développé*

« Les actions retenues portent sur :

« - la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du plan d’intervention d’urgence contre la grippe aviaire ;

« - **le développement et le soutien à des Services vétérinaires pérennes pour la mise en œuvre diligente des mesures de lutte ; ...** »

Pour la filière poisson/crevette, il indique que « *des défis restent à relever pour assurer la qualité sanitaire des crevettes et accroître le tonnage exporté.* »

Le programme d’action pour la direction de l’élevage est adopté en mars 2014 pour l’application du PSRSA.

Il fixe comme objectif global du sous-secteur de l’élevage : « *contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et augmenter le volume et les recettes d’exportation* ».



Il indique :

« De façon spécifique, il s'agira de :

« – accroître les niveaux de production et de compétitivité des filières animales tout en adaptant les systèmes de production au contexte socio-économique ;

« – assurer l'émergence des filières animales porteuses en vue d'accroître l'accès du pays aux devises.

Ce programme consiste ainsi à :

« – mieux adapter le mode d'élevage des animaux à cycle court (volailles, lapins, porcins, petits ruminants), des bovins, des gibiers en captivité et le mini élevage non conventionnel au contexte socio-économique pour accroître les niveaux de production de viande, de lait et d'œufs en réduisant les coûts de production ;

« – améliorer la couverture des besoins de consommation de la population en produits animaux pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;

« – assurer l'émergence des filières porteuses viande, lait et œufs au nombre des produits d'exportation afin d'accroître la contribution du sous-secteur élevage à l'accès du pays aux devises ;

« – renforcer les actions de promotion du respect des normes, de traçabilité, de qualité et de conditionnement des produits d'origine animale.

« Il concourt à l'atteinte de trois résultats à savoir :

« – Les niveaux de production des espèces animales se sont accrus et les productivités améliorées de manière durable ;

« – Une gestion durable des zones d'élevage est assurée ;

« – L'accès au marché des produits et denrées animales est amélioré.

« Quantitativement, le PDE vise à l'horizon 2020 à :

« – accroître la production de viande à partir des espèces conventionnelles et non conventionnelles pour la porter de 63 277 tonnes en 2012 à 104.979 tonnes en 2020, ce qui permettra de couvrir les besoins de la population et de réduire le déficit des besoins en viande de 50 % ;

« – porter la production nationale de lait de 104 576 tonnes en 2012 à 171 748 tonnes en 2020 de manière à améliorer le niveau de consommation des populations en produits laitiers et réduire les importations ;

« – porter la production d'œufs de table de 11 505 tonnes en 2012 à 27 259 tonnes en 2020.

« Le PDE est articulé en trois (03) projets filières déclinés en sous-filières à savoir :

« – filière viande (sous-filières : viande bovine, viande de petits ruminants, viande porcine, viande de volaille, viande de lapin, viande d'aulacode, viande d'escargot,...) ;

« – filière lait (sous-filières : lait de vache, lait de chèvre) ;

« – filière œufs (sous-filières : œufs à couver ; œufs de poules pondeuses, œufs de pintades, œufs de poules locales, œufs de cailles,...).

« Le PDE (Programme de Développement de l'Élevage) est doté d'un plan d'action pour la période 2014-2020 estimé à : Cent cinquante milliards deux Cent quarante-six Millions trois cent quinze Mille (150.246.315.000) Francs CFA. »

Le plan stratégique et le programme d'action de la direction de l'élevage sont naturellement tournés vers l'augmentation des productions et les aspects sanitaires, notamment la santé animale, n'en sont qu'un des éléments. Pourtant celle-ci reste fondamentale car la sécurité du consommateur en dépend : doubler la production de lait ou augmenter de 63% la production de viande sans maîtriser la qualité sanitaire des produits (tuberculose, brucellose...) serait plus désastreux pour la santé publique que bénéfique pour l'économie !

C'est la raison pour laquelle le renforcement des SV est essentiel et qu'il est de la plus grande importance de ne pas dissocier, particulièrement au Bénin, les aspects de santé animale et d'hygiène des produits si l'on ne veut pas courir le risque de détruire d'un côté ce que l'on construit de l'autre. Deux exemples illustrent cette obligation de cohérence :

- Augmenter les intrants (médicaments vétérinaires) engendre un risque de présence de résidus dangereux pour la santé humaine et qui interdisent l'exportation ;
- Augmenter la quantité de produits animaux sans assurer leur salubrité revient à multiplier le risque sanitaire pour le consommateur.

Les SV qui n'apparaissent pas en tant que tels dans ces plans et programmes, doivent donc être considérés comme une fonction support et bénéficiaire d'un sous-programme particulier.

L'analyse des écarts est en ce sens un support pertinent puisqu'elle s'inscrit dans la même logique de gestion par objectifs et qu'elle pourra facilement en constituer la base.

Dans ce contexte général, les priorités propres aux SV sont décrites dans le tableau 9.

**Tableau 9. Consignation des priorités pour les Services vétérinaires**

Id.	Priorités techniques	Type d'actions
<b>Politique concernant le développement de l'élevage (DE) et les échanges commerciaux</b>		
DE1	Contrôle de la circulation des animaux	Recensement des opérateurs
		Enregistrement des mouvements
		Renforcement de la coordination et de la collaboration intersectorielle (ministère de l'Intérieur, services des douanes)
DE2	Contrôle sanitaire des importations	Renforcement de l'indépendance et de l'autorité des inspecteurs vétérinaires aux frontières
		Renforcement de la coordination et de la collaboration intersectorielle (ministère de l'Intérieur, services des douanes)
		Mise à niveau du réseau des postes d'inspection frontaliers et des infrastructures de contrôle
		Mise à jour des normes sanitaires et des procédures d'inspection
DE3	Garantir la qualité des produits à l'exportation	Elaboration des normes et procédures de certification
		Mettre en œuvre les plans de contrôle et de surveillance requis à l'aide de laboratoires certifiés
		Sécuriser la certification vétérinaire Former des certificateurs
<b>Priorités techniques en santé publique vétérinaire (SPV)</b>		
SPV1	Assurer la prévention des zoonoses identifiées comme prioritaires	Coordination avec les plans de contrôle des maladies (Santé animale)
		Renforcer l'inspection vétérinaire aux points de collecte (abattoirs, laiterie)



Id.	Priorités techniques	Type d'actions
SPV2	Assurer la sécurité sanitaire des DAOA sur le marché intérieur	Développer la réglementation sanitaire relative aux établissements traitant de DAOA
		Recenser tous les opérateurs concernés et établir un plan d'inspection en fonction d'une analyse des risques
		Assurer un contrôle des résidus et la coordination avec la gestion de la pharmacie vétérinaire
SPV3	Développer la traçabilité des DAOA	Développer un système d'enregistrement et d'agrément des opérateurs
		Introduire la marque de salubrité
<b>Priorités techniques en santé animale (SA)</b>		
SA1	Disposer d'un système de surveillance sanitaire efficace et d'une capacité de réaction rapide	Développer le maillage vétérinaire par l'extension du mandat sanitaire
		Assurer un revenu minimum des professionnels privés par une réglementation rigoureuse et appliquée de la pharmacie vétérinaire et de l'exercice de la médecine vétérinaire
		Développer la concertation et l'implication des acteurs concernés et des CDS (Comités de défense sanitaire)
		Développer et tester les plans d'intervention
SA2	Développer des programmes de lutte, de contrôle ou d'éradication des maladies d'importance sanitaire ou économique	Réviser les procédures de police sanitaire et budgéter leur financement
		Optimiser les programmes de vaccination et atteindre les taux de vaccination pertinents
		Engager des mesures de prophylaxie sanitaire
SA3	Engager une politique de traçabilité et de contrôle des mouvements d'animaux	Recenser les unités épidémiologiques
		Etablir des règles sanitaires relatives aux mouvements et au commerce des animaux
<b>Politique concernant l'organisation, la structure et la gestion des Services vétérinaires (SV)</b>		
SV1	Rétablir l'unicité des SV de la fourche à la fourchette	Réunir dans une même entité la santé animale, la sécurité sanitaire des DAOA et les contrôles aux frontières
SV2	Restaurer une chaîne de commandement conforme aux normes internationales et l'autorité des SV	Réunir l'échelon central stratégique et l'échelon opérationnel territorial dans une seule chaîne
SV3	Assurer l'indépendance technique	Distinguer les fonctions de police des fonctions économiques en les attribuant à des entités distinctes
		Prévoir un financement spécifique aux SV
		Disposer des ressources humaines quantitativement et qualitativement adéquates

Id.	Priorités techniques	Type d'actions
SV3	Assurer l'indépendance technique	Prévoir des délégations de pouvoir
		Assurer l'autonomie technique et financière des laboratoires
SV4	Assurer une gestion efficiente	Mettre en place un système d'information
		Développer des procédures de fonctionnement et de rapportage
		Assurer la formation continue des personnels et la mise en adéquation des profils et des emplois
		Prévoir des délégations de signature

## II.2 Stades d'avancement

Ces priorités nécessitent le renforcement des compétences critiques pertinentes décrites par l'outil PVS.

Les stades à atteindre pour chacune d'elles définissent les objectifs du programme et sont indiqués dans le tableau 10. La description précise de ces stades ainsi que les stratégies et actions afférentes figurent dans les fiches en annexe 1.

Il convient de noter que ces objectifs sont très ambitieux puisqu'ils prévoient la progression dans toutes les compétences critiques d'un ou deux stades : c'est le choix des Services vétérinaires du Bénin.

Tableau 10. Stades d'avancement<sup>3</sup>

Compétences critiques	Stade d'avancement	
	actuel	recherché
<b>Chapitre 1. Ressources humaines, physiques et financières</b>		
I.1.A. Composition du personnel : vétérinaires et autres professionnels	1	2
I.1.B. Composition du personnel para-professionnels vétérinaires et autres personnels techniques	1	2
I.2.A. Compétences professionnelles des vétérinaires	3	4
I.2.B. Compétences des para-professionnels vétérinaires	2	3
I.3. Formation continue	2	3
I.4. Indépendance technique	2	3
I.5. Stabilité des structures et durabilité des politiques	2	3
I.6.A. Coordination interne (chaîne de commandement)	2	3
I.6.B. Coordination externe	2	3
I.7. Ressources physiques	1	2
I.8. Financement du fonctionnement	1	2
I.9. Financement des situations d'urgence	1	2
I.10. Financement des investissements	2	3
I.11. Gestion des ressources et des opérations	2	3
<b>Chapitre 2. Autorité et capacité techniques</b>		
II-1.A. Accès au diagnostic de laboratoire vétérinaire	2	3
II-1.B. Accès à des laboratoires nationaux adéquats	1	3
II.2 Assurance de la qualité des laboratoires	1	2
II.3 Analyse de risque	1	2
II.4 Quarantaine et sécurité aux frontières	2	3
II.5.A. Épidémiosurveillance passive	2	4
II.5.B. Épidémiosurveillance active	1	2
II.6 Réponse rapide aux situations d'urgence	2	3
II.7 Prévention, contrôle et éradication des maladies	2	3
II-8.A. Réglementation, autorisation et inspection des établissements	1	2
II.8.B. Inspections ante et post-mortem	1	3
II.8.C. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution	1	3
II.9 Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire	2	3
II.10 Recherche des résidus	1	2

<sup>3</sup> Les couleurs de fond des compétences critiques permettent leur rattachement à chacun des piliers de l'analyse des écarts PVS :

Vert = Pilier 1 / Commerce    Jaune = Pilier 2 / Santé publique vétérinaire    Orange = Pilier 3 / Santé animale

Bleu = Pilier 4 / Laboratoires vétérinaires    Violet = Pilier 5 / Gestion des Services vétérinaires

Gris = les 6 compétences critiques non incluses dans un des piliers car étant le résultat de l'analyse des écarts PVS

Compétences critiques	Stade d'avancement	
	actuel	recherché
II.11 Sécurité sanitaire de l'alimentation animale	2	3
II.12.A. Identification animale et contrôle des mouvements	2	3
II.12.B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale	1	3
II.13 Bien-être animal	1	3
<b>Chapitre 3. Interaction avec les acteurs concernés</b>		
III.1 Communication	2	4
III.2 Consultation des acteurs concernés	2	4
III.3 Représentation officielle	2	4
III.4 Accréditation / habilitation / délégation	3	4
II.5.A. Autorité de l'organisme statutaire vétérinaire	2	4
II.5.B. Capacité de l'organisme statutaire vétérinaire	1	2
III.6 Participation des producteurs et des autres acteurs concernés aux programmes d'action communs	1	3
<b>Chapitre 4. Accès aux marchés</b>		
IV.1 Élaboration d'une législation et de réglementations	1	4
IV.2 Application de la législation et des réglementations et respect de celle-ci	2	3
IV.3 Harmonisation internationale	2	4
IV.4 Certification internationale	2	4
IV.5 Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires	2	3
IV.6 Transparence	3	4
IV.7 Zonage	1	1
IV.8 Compartimentation	1	3

### **II.3 Impact et signification**

Dans le contexte béninois où l'agriculture a une grande importance socio-économique le renforcement des Services vétérinaires vient réellement s'inscrire dans la stratégie nationale puisqu'ils contribuent au développement de la productivité des filières animales et à la sécurité du consommateur.

Ils ne peuvent pas pour autant être traités comme « un projet » car ils assurent des fonctions régaliennes par définition obligatoires et pérennes. Ils doivent à ce titre être parfaitement identifiés et respectés.

Leur organisation relève d'un choix politique et de ce choix dépend le succès d'un programme de renforcement.

Pour sa part la mission d'analyse des écarts PVS identifie et évalue les besoins nécessaires à sa mise en œuvre dans une situation « idéale ».

En réalité l'interdépendance des compétences critiques introduit de nombreux facteurs de risque dont certains ont une importance majeure et dont le traitement conditionne le programme entier. Il s'agit en particulier :

- du rétablissement d'une coordination interne efficace (I-6.A) entre toutes les composantes des Services vétérinaires et de la restauration d'une chaîne de commandement ;
- du respect de l'indépendance technique (I-4) ;
- d'une cohérence constante entre les lignes budgétaires consacrées aux investissements, au fonctionnement et aux ressources humaines ;
- de l'affectation des ressources humaines quantitativement et qualitativement adéquates.

Beaucoup de difficultés peuvent être résolues par l'exercice rigoureux de l'autorité dans l'exécution du plan stratégique, en particulier la mise en œuvre du mandat sanitaire, la suppression des activités de service rémunérées des agents des SV de l'Etat qui devraient consacrer la totalité de leur temps à leur fonction, l'exercice systématique des fonctions de polices administrative et judiciaire et la suppression des chevauchements de compétences entre administrations.

En revanche le problème des ressources humaines est beaucoup plus complexe en raison de l'incidence financière à long terme, de l'existence de forts déséquilibres entre les corps de fonctionnaires et de la durée des processus de correction très supérieure à 5 ans.

La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de formation initiale et de formation continue, qui dépasse la compétence des SV, est donc essentielle et doit être prise en compte au plus haut niveau. Sans elle il n'est pas raisonnable d'espérer le fonctionnement de ce programme.

Enfin et nonobstant les facteurs limitant ci-dessus, l'approche par objectif employée par la mission d'analyse des écarts PVS lie explicitement les résultats aux moyens engagés. Les arbitrages budgétaires conditionnent donc les résultats et la responsabilité des services techniques se limite à l'exercice de leur autorité et au bon emploi des ressources qui leur sont allouées.



## ANALYSE DES ECARTS PVS

### I Renforcement des compétences pour les échanges commerciaux

Cette section décrit les activités proposées pour le développement du commerce international, aussi bien des importations que des exportations.

Elle inclut les activités présentées dans les fiches de compétences critiques II-4, II-12, IV-4, IV-5, IV-6, IV-7 et IV-8. Il existe des liens avec les compétences transversales importantes traitées dans le 5<sup>e</sup> pilier concernant la gestion des Services vétérinaires (Chapitre V.2 du rapport), dans le 2<sup>e</sup> pilier couvrant la santé animale ou dans le 3<sup>e</sup> pilier portant sur la santé publique vétérinaire.

#### I.1 Stratégie et activités

Le Bénin est exportateur de produits de la pêche et opère d'autres échanges dans l'espace régional de la CEDEAO ou de l'UEMOA dont il est membre. Dès lors, la politique en matière d'échange intra-communautaire est nécessairement dépendante des politiques régionales.

La libre circulation des marchandises reste cependant un objectif à long terme dont la réalisation nécessitera l'harmonisation des normes sanitaires et dépendra de la rigueur de la certification.

A cinq ans, il n'est pas envisageable de supprimer les contrôles frontaliers et ce programme prévoit pour cela un réseau de postes d'inspection frontaliers tout en insistant sur la priorité à donner aux frontières extérieures des communautés régionales, les frontières intérieures étant appelées à disparaître.

La régionalisation ne présente pas d'intérêt immédiat tandis que la compartimentation pourrait être utile pour la filière avicole.

Dans tous les cas la traçabilité est une pièce maîtresse, aussi bien pour le commerce international que pour les autres piliers.

##### I.1.A Commerce international d'animaux et de produits d'origine animale

L'objectif est d'assurer la sécurité aux frontières extérieures de l'UEMOA pour tous les animaux et produits animaux et le respect des normes sanitaires mais aussi la sécurité des consommateurs béninois.

Il s'agit donc de renforcer l'autorité des postes d'inspection frontaliers (PIF) en leur donnant une compétence exclusive pour les animaux et les produits animaux, y compris halieutiques, et de veiller à ce qu'aucune main levée douanière ne soit consentie sans un laissez-passer vétérinaire pour les marchandises soumises à contrôle vétérinaire.

Afin d'assurer une harmonisation de l'inspection sur tout le territoire et de soustraire les PIF aux interventions locales, ils seront rattachés directement à l'administration centrale et disposeront d'un financement spécifique. Celui-ci pourrait être adossé à des redevances d'inspection permettant leur équilibre financier.

La base légale de leur action, les normes sanitaires et les procédures d'inspections seront mises à jour en conséquence. Elles seront portées à la connaissance de toutes les administrations et opérateurs et devraient être harmonisées au plan communautaire.

Aux frontières extérieures, le principe du regroupement des contrôles documentaires, d'identité et physiques sera favorisé tout en admettant la possibilité de contrôles physiques à destination lorsque les installations ne le permettent pas à la frontière.

Pour les frontières intra-communautaires, le contrôle physique à destination pourra être la règle générale pour éviter de lourds investissements. Ces PIF ne sont donc pas prioritaires ce qui explique l'absence d'affectation de vétérinaires.

Des conventions avec les services des douanes devraient permettre l'amélioration du contrôle des animaux circulant dans la région.

Le schéma général d'implantation et d'équipement des PIF devra faire l'objet d'une étude spécifique en tenant compte des travaux déjà engagés par l'UEMOA sur ce sujet.

Le stade d'avancement des compétences critiques relatives à la certification, la transparence, la régionalisation et la compartimentation découle du renforcement d'autres CC, notamment de la coordination interne (CC I-6.A) et de l'amélioration de la chaîne de commandement ainsi que de la traçabilité.

### ***1.1.B Identification animale et traçabilité des produits d'origine animale***

La traçabilité des animaux est un projet de très longue haleine qui nécessite de nombreux préalables tels que l'adhésion et la participation active des acteurs concernés ou le déploiement des capacités opérationnelles (choix d'un système physique d'identification, bases de données, opérateurs...). Il ne devrait être engagé qu'après l'obtention de l'assurance d'un financement pérenne puisqu'il n'a de sens que dans la durée : cela exclut un développement sur projet !

Sur 5 ans, il s'agit de réaliser les expertises nécessaires et d'engager le recensement de toutes les unités épidémiologiques. Ce recensement est d'ailleurs nécessaire au dimensionnement et au chiffrage du système.

En matière de denrées animales, la traçabilité passe par l'enregistrement des établissements et leur inspection. Chacun devra apposer son numéro d'identification sur les produits qu'il fabrique ou transforme. Associé à des règles de traçabilité interne imposées par les textes réglementant l'activité de ces établissements ou leur agrément, ce marquage permettra de reconnaître l'origine des produits sur le marché.

### ***1.2 Ressources humaines***

Les ressources humaines sont estimées sur la base des PIF proposés par les SV. Les autres activités relèvent des services techniques concernés ou de la coordination et sont évaluées dans les piliers correspondants.

Les postes de contrôle routiers intérieurs ne sont pas chiffrés car ils relèvent de l'activité des régions.



Tableau 11. Estimation des ressources humaine

Inspections et contrôles vétérinaires					Ressources humaines							
Compétences Critiques PVS	Catégories de sites à inspecter et tâches à accomplir	Nombre de sites (ou tâches) de cette catégorie	Nombre de jours travaillés par an sur site	Nombre d'heures travaillées par jour sur site	Vétérinaires		Autres diplômés universitaires		Para-professionnels vétérinaires		Personnel d'appui	
					sur site	total équivalent temps plein	sur site	total équivalent temps plein	sur site	total équivalent temps plein	sur site	total équivalent temps plein
<b>II-4.</b>	<b>Quarantaine et sécurité aux frontières</b>					<b>2,48</b>				<b>61,48</b>		<b>2,57</b>
	<i>Port de cotonou (6000 inspections)</i>	1,00	260,00	9,00	1,00	1,28			3,00	3,85	2,00	2,57
	<i>Aéroport de Cotonou (2400 inspect°)</i>	1,00	365,00	24,00					2,00	9,61		
	<i>Aéroport de Parakou (240 inspect°)</i>	1,00	182,50	4,00	1,00	0,40						
	<i>Poste ferroviaire Malanville</i>	1,00	365,00	4,00	1,00	0,80			2,00	1,60		
	<i>Postes routiers Nigéria</i>	14,00	365,00	8,00					1,00	22,41		
	<i>Postes routiers avec les pays UEMOA (dont Malanville)</i>	5,00	365,00	24,00					1,00	24,01		

### 1.3 Ressources physiques

Les ressources physiques sont calculées au prorata des effectifs en considérant que l'inspection se faisant à poste fixe, il n'est donc besoin de véhicules que pour les grosses unités (ports) nécessitant des déplacements locaux.

Les infrastructures techniques ne sont pas évaluées car elles dépendent du schéma retenu et relèveront de l'expertise.

Par ailleurs des travaux sont engagés par l'UEMOA et certains investissements devraient lui revenir.

Tableau 12. Estimation des moyens physiques

Inspections et contrôles vétérinaires				Ressources physiques							
Compétences Critiques PVS	Catégories de sites à inspecter et tâches à accomplir	Bâtiments m <sup>2</sup>		Motocyclettes (nb)		Voitures (nb)		Véhicules tout terrain (4x4) (nb)		Equipements de bureautique standards (nb)	
		par site	total	par site	total	par site	total	par site	total	par site	total
<b>II-4.</b>	<b>Quarantaine et sécurité aux frontières</b>		<b>348,00</b>		<b>3,40</b>				<b>1,00</b>		<b>26,00</b>
	<i>Port de cotonou (6000 inspections)</i>	60,00	60,00	1,00	1,00			1,00	1,00	3,00	3,00
	<i>Aéroport de Cotonou (2400 inspect°)</i>	12,00	12,00	1,00	1,00					1,00	1,00
	<i>Aéroport de Parakou (240 inspect°)</i>	12,00	12,00	0,40	0,40					1,00	1,00
	<i>Poste ferroviaire Malanville</i>	36,00	36,00	1,00	1,00					2,00	2,00
	<i>Postes routiers Nigéria</i>	12,00	168,00							1,00	14,00
	<i>Postes routiers avec les pays UEMOA (dont Malanville)</i>	12,00	60,00							1,00	5,00

### 1.4 Ressources financières

Le coût total estimé sur les bases précédentes s'élève à 519k€ annuel (340millionsXOF) et 241 k€ de coût exceptionnel (158 millions XOF) consacré à la construction des bâtiments devant accueillir les PIF et à l'expertise internationale préconisée (détermination du schéma général d'implantation des PIF, définition des bases du programme d'identification des animaux et de traçabilité des denrées).

Il ne prend pas en compte l'investissement technique à déterminer par une expertise en collaboration avec l'UEMOA qui envisage une partie de leur financement

**Tableau 13. Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour les échanges internationaux**

<b>SOUS-TOTAL COMMERCE</b>						
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre actuel</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments ( )		348				
<i>Maintenance, coût par ( )</i>			36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>			337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>		348	720	20	12 528	187 920
Transport (Coût d'achat)						
<i>Motocyclettes</i>		3	2 364	4	2 009	
<i>Voitures</i>						
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		1	42 712	5	8 542	
<i>Autre véhicules spécifiques pour le Commerce*</i>						
<i>Autre véhicules spécifiques pour le Commerce*</i>						
Equipement de bureautique standard		26	1 571	5	8 169	
Autre équipement de bureautique spécifique						
Autre équipement spécifique						
<i>Autre équipements spécifiques pour le Commerce*</i>						
<i>Autre équipements spécifiques pour le Commerce*</i>						
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>31 249</b>	<b>187 920</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Formation						
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		-				
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		333,0	100		33 322	
Expertise nationale (jours/5 ans)		-	161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		9,0	5 962			53 658
Fonds spéciaux (/5ans)						
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>33 322</b>	<b>53 658</b>
<b>Salaires</b>						
Vétérinaires		2,5	6 895		17 238	
Autres diplômés universitaires		-	5 090			
Para-professionnels vétérinaires		61,5	4 832		297 168	
Personnel d'appui		2,6	1 664		4 326	
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>318 732</b>	
<b>Consumable resources</b>						
Administration			20%		63 746	
Indemnités de transport						
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		333	69		22 977	
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		108	31		3 358	
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		2	1 951		3 902	
Frais de transport						
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		40 800	0,06		2 297	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		-	0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		58 900	0,30		17 682	
<i>Autres frais de transport*</i>						
<i>Autres frais de transport*</i>						
Coûts spécifiques						
<i>Campagne de communication ciblée</i>					21 343	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					229	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>						
<i>Autres coûts pour le Commerce*</i>						
<i>Autres coûts pour le Commerce*</i>						
<b>Sous-total - Consommables</b>					<b>135 534</b>	
<b>Activités déléguées</b>						
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>						
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>518 837</b>	<b>241 578</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>				<b>340 127 123</b>	<b>158 368 149</b>

## II Renforcement des compétences pour la santé publique vétérinaire

Cette section décrit les activités proposées dans le domaine de la santé publique vétérinaire. Elle inclut les activités présentées dans les fiches de compétences critiques II-8, II-9 et II-10. Il existe des liens avec la santé animale traitée dans le 3<sup>e</sup> pilier et les compétences transversales importantes traitées dans le 5<sup>e</sup> pilier concernant la gestion des Services vétérinaires (Chapitre V.2 du rapport).

### II.1 Stratégie et activités

Dans son programme de développement de l'élevage (mars 2014), le Bénin souhaite augmenter la disponibilité en protéines animales de bonne qualité sanitaire pour ses consommateurs et exporter de la viande. Ce programme prévoit : *« le renforcement des actions de promotion du respect des normes, de traçabilité, de qualité et de conditionnement des produits d'origine animale »* et vise principalement les filières viande, lait et œuf. Concernant le pilier « santé publique vétérinaire », les actions et résultats visés sont les suivants:

- *« Construire des abattoirs de ruminants, de porcs et de volailles, des boucheries, des aires d'abattage, des chambres froides pour le stockage et la conservation de la viande ;*
- *« Définir et vulgariser les normes sanitaires de conditionnement, de stockage de conservation et de commercialisation des denrées alimentaires d'origine animale, dont la valorisation industrielle de la viande et le respect des normes internationales de chaîne du froid pour les produits laitiers ;*
- *« Définir les normes de qualité de la viande, du lait et des produits dérivés en concertation avec les acteurs et renforcer le dispositif de contrôle ;*
- *« Elaborer et diffuser la liste des produits vétérinaires homologués ;*
- *« Elaborer un cadre réglementaire pour la traçabilité des intrants vétérinaires et zootechniques ;*
- *« Faciliter l'accès des acteurs aux intrants zootechniques et vétérinaires de qualité en appuyant la mise en place des réseaux de distribution et l'homologation des produits vétérinaires ;*
- *« Contrôler les aliments pour animaux dans les unités de production et de commercialisation ;*
- *« Donner au moins 150 mandats sanitaires aux professionnels privés. »*

Le renforcement de ce pilier repose sur une distribution claire des compétences qui permettent une maîtrise d'ouvrage « de la fourche à la fourchette » (Cf. Pilier V). Outre la capacité d'élaborer ou de développer la législation, l'Autorité compétente doit avoir la maîtrise de la programmation de l'inspection et disposer de l'autorité hiérarchique sur l'ensemble des agents chargés de l'inspection des DAOA.

Cette Autorité compétente dressera l'inventaire de tous les établissements concernés par les DAOA afin de les introduire dans un système d'information et de les répartir par catégorie technique et par degré de risque.

Pour chaque catégorie et dans l'ordre des priorités découlant de l'importance du risque sanitaire, elle actualisera ou complètera la réglementation concernant les conditions d'installation et de fonctionnement des établissements et préparera les procédures d'inspection. En fonction des risques, elle distinguera les établissements soumis à autorisation (agrément) des établissements soumis à simple déclaration (enregistrement).

Elle mettra également à jour les normes sanitaires relatives aux DAOA.

Elle établira la programmation des inspections et veillera à la formation des personnels d'inspection pour assurer une égalité de traitement des opérateurs sur tout le territoire.

Bien que l'indépendance technique et l'élimination des conflits d'intérêt commandent de séparer les fonctions d'inspection et de conseil, l'Autorité compétente continuera à aider les opérateurs à se mettre en conformité avec les normes sanitaires à l'occasion de l'étude des dossiers d'agrément ou à leur demande. Cette fonction ne fait pas obstacle au développement de la fonction de conseil par d'autres administrations ou par le secteur privé.

Au niveau des compétences critiques du pilier les éléments suivants peuvent être précisés :

#### CC II.8.A - Réglementation, autorisation et inspection des établissements :

Les établissements de production, de transformation et de distribution de DAOA disposent d'autorisations dont la base légale n'est pas toujours adéquate et ne sont pas tous recensés.

L'Autorité compétente établira la liste des activités dont la nature ou l'importance constitue un risque sanitaire et dont la maîtrise nécessite de décrire précisément les conditions d'installation et de fonctionnement (aires d'abattage et abattoirs, industries de transformation, stockage des produits importés, industries laitières, restauration collective, etc.).

L'exercice de ces activités nécessitera un agrément délivré sur la base du respect des prescriptions légales. Elles seront soumises à une inspection régulière.

La réglementation sera développée pour chaque catégorie d'établissement et mise en œuvre selon un calendrier progressif et négocié avec les opérateurs en prévoyant des délais raisonnables de mise en conformité des établissements existants.

Les agréments seront délivrés au niveau central par une équipe d'inspecteurs spécialement formés pour tout projet de création, d'extension ou de rénovation.

La production d'un référentiel d'inspection permettra d'assurer l'homogénéité des contrôles des établissements. La mise en place d'un système d'information permettra de suivre l'attribution des agréments et d'en programmer les inspections.

L'estimation des moyens a été faite sur les bases suivantes :

- 2 établissements d'export de crevettes ;
- abattoir de Cotonou (3 chaînes d'abattage pour bovins, petits ruminants et porcins) et 3 abattoirs d'importance moindre (Porto Novo, Bohicon et Parakou) devant être rénovés dans le cadre du projet PAFILAV (Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande) ;
- 2 abattoirs privés de volailles,
- 1 abattoir privé de lapins et 2 en projet ;
- 10 industries laitières et 15 mini-laiteries ;
- une centaine d'entrepôts frigorifiques, camions compris, et d'établissements de restauration collective à caractère social.

#### CC II.8.B - Inspections *ante* et *post mortem*

La rénovation des infrastructures d'abattage dont PAFILAV a la charge, doit tenir compte des normes sanitaires relatives aux abattoirs et être systématiquement accompagnée de la mise en place d'une inspection vétérinaire conforme aux normes, notamment .en ce qui concerne l'inspection *ante* et *post mortem*.

Celles-ci doivent être élaborées et mises en œuvre à travers des protocoles d'inspection homogènes sur l'ensemble du territoire (référentiels).

L'inspection sanitaire doit assurer la qualité sanitaire des viandes mais est aussi un point majeur de l'épidémiologie. Elle doit être strictement coordonnée, supervisée et

exploitée dans le cadre d'une chaîne de commandement qui lui assure l'indépendance technique.

Pour cela les inspections doivent être assurées par les agents de l'Etat, ou des agents privés disposant du mandat sanitaire.

Tous les agents chargés de l'inspection sont formés à la bonne application des référentiels.

La facturation de la mission d'inspection dans les abattoirs, sur la base d'une redevance calculée en fonction du tonnage de viande produite et des plages horaires utilisées, entre dans la stratégie d'optimisation des ressources d'inspection puisque cette méthode incite les abattoirs à réduire leurs horaires d'ouverture au strict nécessaire.

Pour cela une réglementation adéquate doit être développée et des conventions d'application doivent être signées entre les SV et les abattoirs.

#### CC II.8C Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale :

Actuellement, l'inspection sanitaire est très orientée sur les boucheries en vue de limiter le débouché des abattages clandestins mais reste limitée pour les autres activités. Dans cette CC, la stratégie est de maintenir l'inspection sanitaire en l'optimisant pour les boucheries et en la renforçant pour les autres activités relatives aux DAOA notamment en ce qui concerne le lait et les œufs.

Cela repose sur le développement des normes sanitaires relatives aux établissements et aux produits, prévoyant des sanctions adéquates, et sur leur application effective. Ces normes seront traduites dans des procédures d'inspection applicables par tous les inspecteurs sur tout le territoire.

Cela nécessite une rénovation du management des agents qui doit réduire les opportunités de clientélisme entre inspecteur et opérateur (mobilité des agents, rémunération suffisante, etc.) et permettre un renforcement de leur indépendance en les soustrayant à la pression des personnalités locales. Sans préjudice des compétences propres d'autres administrations, les inspecteurs doivent être inscrits dans la chaîne de commandement des SV.

Les agents doivent être formés aux procédures d'inspection ainsi qu'à la procédure pénale pour user convenablement et avec efficacité de leurs pouvoirs de polices administrative et judiciaire.

#### CC II.9 Médicaments et produits à usage vétérinaire :

Concernant les médicaments et produits à usage vétérinaire, l'objectif est d'assainir le marché de la distribution et de parvenir progressivement à éliminer les circuits frauduleux de vente de médicaments (contrefaçons, produits sans AMM, médicaments importés illégalement, vente par des personnes non autorisées).

Pour cela, il faut appliquer la réglementation sur la détention, la distribution et l'administration des produits vétérinaires, et notamment :

- réserver strictement l'autorisation de cession des produits vétérinaires aux ayants-droits ;
- engager systématiquement des poursuites judiciaires pour les ventes hors des lieux autorisés (« pharmacie par terre ») ;
- contrôler strictement les importations et les circuits de redistribution.

Ces activités sont liées à un renforcement du pouvoir de contrôle des SV et à la volonté politique de les laisser les exercer. De la même façon l'ordre des vétérinaires devra assurer une police efficace parmi ses membres.

La collaboration avec les services des douanes pour la surveillance des importations et des frontières et avec la police des marchés pour la « pharmacie par terre » constitue une action importante.

Afin que ces services soient en mesure de saisir les médicaments vétérinaires non autorisés et poursuivre les contrevenants, il conviendra d'établir :

- la liste des produits autorisés au Bénin, c'est-à-dire disposant d'une AMM;
- la liste des importateurs et grossistes agréés ;
- la liste nominative des ayants-droits.

Le renforcement de la communication et le partage des informations pertinentes entre les SV et les services des douanes amélioreront l'efficacité du contrôle des importations. Il faut notamment s'assurer que les douanes aient une instruction claire sur l'obligation de saisir les médicaments ne figurant pas sur la liste officielle des produits vétérinaires autorisés au Bénin.

Une pression d'inspection sur les importateurs permettra par ailleurs de superviser les circuits de répartition et de redistribution.

La saisie et la destruction des contrefaçons vendues dans la rue, sur les marchés ou dans les magasins peut se faire à l'occasion de contrôles par les inspecteurs des SV ou par les forces de police et de gendarmerie. Dans chacune des 6 régions, un agent de l'Etat (niveau ingénieur) sera chargé de coordonner les actions sur le commerce illégal de médicaments.

Une campagne de communication à destination du grand public devra être menée préalablement : campagne radiophonique, télévisée et d'affichage. Cette campagne peut être l'occasion de sensibiliser les consommateurs et les éleveurs à l'usage responsable et prudent des médicaments vétérinaires.

Les utilisateurs des produits vétérinaires (éleveurs et intervenants en élevage) doivent être formés ou sensibilisés aux risques des produits frauduleux et à l'usage responsable des produits vétérinaires.

Les ayants-droits sont actuellement : les vétérinaires, les para-professionnels et les pharmaciens. La question de réserver la vente des médicaments uniquement aux vétérinaires (et pharmaciens) se pose et devra être tranchée car le médicament n'est pas un produit commercial et l'objectif reste de n'en délivrer que le strict nécessaire et de ne pas en faire une activité à part entière.

La réglementation nationale doit être renforcée (tout en prenant en compte la réglementation de l'UEMOA) et prévoir notamment l'agrément des importateurs et grossistes. Ces importateurs seront inspectés régulièrement ; le maintien de leur autorisation étant soumis au respect des normes réglementaires. En cas de fraude, des sanctions devront pouvoir être appliquées aux opérateurs agréés. Il est important qu'une forte pression de contrôle aux frontières et sur les importateurs et grossistes soit exercée pour réduire efficacement les importations illégales. Un bureau de la pharmacie pourra gérer les aspects réglementaires du médicament vétérinaire.

Le déploiement d'un système d'information permettra d'enregistrer et de tenir à jour les listes des produits autorisés, des établissements autorisés et des ayants-droits ainsi que l'enregistrement des contrôles réalisés, des anomalies constatées et des mesures appliquées.

## CC II. 10 Recherche des résidus

L'objectif est de sécuriser la qualité sanitaire des produits consommés au Bénin et de continuer à assurer la qualité sanitaire des crevettes exportées.

L'actuel plan de recherche de résidus pour les crevettes exportées coûte 50 millions de francs XOF. Aujourd'hui, à part ce plan, il n'y a aucun autre programme de recherche de



résidus, pas même sur la poudre de lait importée. Le traitement statistique des données d'importation étant en attente depuis 2 ans, il est nécessaire de mener une analyse des risques afin de cibler les produits et résidus sensibles et concevoir des plans de recherche pertinents. A priori et dans l'attente de l'analyse de risque, 4 plans de recherche de résidus, soit un par filière (crevettes, viandes, laits et œufs), sont prévus.

Le suivi des résultats devrait permettre de :

- mieux cibler les risques et adapter les programmes de recherche de résidus à l'évolution des risques ;
- orienter les actions de contrôle de la pharmacie vétérinaire en fonction des résidus de médicaments vétérinaires retrouvés fréquemment et/ou à forte dose et sensibiliser les utilisateurs au risque pour la santé publique.

#### CC II.11 Sécurité sanitaire de l'alimentation animale :

Le PVS relevait en 2003 l'absence de contrôles des aliments fabriqués à la ferme par les aviculteurs et le non-respect de la réglementation, par ailleurs peu exigeante.

Pour garantir la santé des consommateurs béninois, il faut limiter le risque de présence d'aflatoxine, de salmonelles, d'antibiotiques, etc. dans les aliments préparés pour les animaux de rente. Pour cela, la réglementation doit être renforcée afin d'imposer les normes internationales et de contraindre les fabricants à réaliser des autocontrôles. Les fabricants d'aliments, qu'ils soient industriels ou artisanaux, devront respecter un plan d'échantillonnage et d'analyse de leurs produits (matières premières et produits finis). Les prélèvements seront analysés dans un laboratoire agréé par l'Etat aux frais de l'opérateur économique.

Les procédures de réalisation des autocontrôles doivent être écrites dans le respect de la réglementation et en concertation avec les opérateurs. Ceux-ci devront être informés des nouvelles dispositions à appliquer.

Les SV organiseront des sessions de formation / information sur les bonnes pratiques de fabrication et stockage des aliments.

La priorité porte sur les aliments pour volailles et lapins sans pour autant négliger les aliments des autres espèces.

## **II.2 Ressources humaines**

Les ressources humaines opérationnelles sont estimées sur la base des données figurant dans le tableau 14 qui indique pour les différentes activités le nombre d'établissements et le nombre de jours et d'heures consacrés à chacun. Il convient de noter que l'abattoir de Cotonou disposant de 3 chaînes est comptabilisé comme 3 unités.

Il faut y ajouter les ressources de coordination estimées dans le pilier V et positionnées soit au niveau central soit au niveau territorial. Elles comprennent notamment un ETP en centrale pour la coordination de la pharmacie et 0,25 ETP en région pour la coordination des contrôles correspondants. Dans les ressources de coordination figure un ETP pour la législation et les référentiels d'inspection et un pour la gestion des plans de surveillance

La formation des agents de l'Etat a été considérée de manière globale en considérant 5 jours de formation par agent et par an (cf. tableau 14). Les besoins de formation plus spécifiques tels que les voyages d'étude sont précisés dans les fiches spécifiques à chaque CC de l'annexe 1.

Il convient de remarquer que l'inspection des boucheries représente 42 ETP c'est-à-dire la moitié des ressources consacrées au secteur de la distribution.

Les estimations ont été faites sur la base des données fournies par les SV. Les analyses de risques devraient conduire à des modifications des plans de contrôle et à une évolution de la réparation des ETP.

Tableau 14. Estimation des ressources humaines

Inspections et contrôles relatifs à la Santé publique vétérinaire					Ressources humaines							
Compétences Critiques PVS	Catégories de sites à inspecter	Nb de sites	Nb de jours travaillés/an sur	Nb heures travail/jour sur site	Vétérinaires		Autres diplômés universitaires		Para-professionnels vétérinaires		Personnel d'appui	
					sur site	total équivalent temps plein	sur site	total équivalent temps plein	sur site	total équivalent temps plein	sur site	total équivalent temps plein
<b>II-8.A</b>	<b>Reglementation, autorisation &amp; inspection des établissements</b>					<b>3,34</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<i>Abattoirs (Cotonou, Porto Novo, Bohicon, Parakou)</i>	4	4	8	1	0,08		0,00		0,00		0,00
	<i>Abattoirs volailles/lapin (3 privés et 2 publics)</i>	5	4	8	1	0,10		0,00		0,00		0,00
	<i>Industries laitières</i>	10	4	8	1	0,19						
	<i>mini-laiteries</i>	15	2	8	1	0,13						
	<i>Etablissements d'export crevettes</i>	2	4	8	1	0,04						
	<i>Entrepôts frigorifiques (dont camions)</i>	100	2	8	1	0,88		0,00		0,00		0,00
	<i>Etablissements de restauration collective sociale</i>	100	4	8	1	1,93		0,00		0,00		0,00
<b>II-8.B</b>	<b>Inspection ante &amp; post mortem</b>					<b>6,42</b>		<b>0,00</b>		<b>74,70</b>		<b>0,00</b>
	<i>Abattoir de Cotonou</i>	3	365	13,50	0,33	2,70		0,00	1,00	8,10		0,00
	<i>Abattoirs de Porto Novo, Parakou et Abattoirs volailles/lapin (3 privés et 2 publics)</i>	3	365	5	1	3,00		0,00	1,00	3,00		0,00
	<i>Tueries municipales</i>	5	260	5	0	0,71		0,00	1,00	3,56		0,00
		300	365	1		0,00		0,00	1,00	60,03		0,00
<b>II-8.C</b>	<b>Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution</b>					<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>86,62</b>		<b>0,00</b>
	<b>Transformation de la viande</b>											
	<i>Boucheries/ découpe/ charcuteries</i>	1 000	52	2		0,00		0,00	1,00	42,76		0,00
	<b>Transformation du lait</b>											
	<b>Secteur de la distribution</b>											
	<i>Etablissements à inspecter (hors tueries, boucheries, établissement agréés) : marchés, gargottes, hôtels, boutiques</i>	20 000	4	1		0,00		0,00	1,00	43,86		0,00
<b>II-9</b>	<b>Médicaments &amp; produits biologiques à usage vétérinaire</b>					<b>1,88</b>		<b>1,50</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<i>Importateurs et/ou Grossistes</i>	7	4	8	1	0,12		0,00		0,00		0,00
	<i>Ayant-droits (vétérinaires &amp; ITE)</i>	100	4	8	1	1,75		0,00		0,00		0,00
	<i>Action sur le commerce illégal</i>	6	57	8		0,00	1	1,50		0,00		0,00
<b>II-10</b>	<b>Recherche des résidus</b>					<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>II-11</b>	<b>Sécurité sanitaire de l'alimentation animale</b>					<b>0,00</b>		<b>4,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Fabricants professionnels</i>	3	4	4		0,00	1	0,03		0,00		0,00
	<i>Fabricants artisanaux</i>	500	4	2			1	2,19				
	<i>Eleveurs fabricants à la ferme (aviculture)</i>	500	4	2		0,00	1	2,19		0,00		0,00
	<b>Totaux</b>					<b>11,64</b>	<b>0,00</b>	<b>5,91</b>	<b>0,00</b>	<b>161,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



### II.3 Ressources physiques

Le tableau 15 propose les surfaces de bâtiments et les moyens de déplacement correspondant aux ETP nécessaires à la réalisation des actions techniques.

Tous les besoins en bâtiments sont comptabilisés en construction et entrent donc tous dans la composition du coût exceptionnel d'investissement.

Le nombre de véhicules est calculé par rapport au temps consacrés aux inspections sur le terrain c'est-à-dire où ils sont nécessairement immobilisés par l'activité. Ils ne sont pas attribués aux agents en poste fixe.

**Tableau 15. Estimations des ressources physiques**

Inspections et contrôles relatifs à la Santé publique vétérinaire					Ressources physiques											
Compétences Critiques PVS	Catégories de sites à inspecter	Nb de sites	Nb de jours travaillés/an sur	Nb heures travail/jour sur site	Bâtiments		Motocyclettes (nb)		Voitures (nb)		Véhicules tout terrain (4x4) (nb)		Equipements de bureautique standards (nb)		Autres équipements de bureau spécifiques (nb)	
					par site	total	par site	total	par site	total	par site	total	par site	total	par site	total
					<b>II-8.A</b>	<b>Reglementation, autorisation &amp; inspection des établissements</b>					<b>48,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
	<i>Abattoirs (Cotonou, Porto Novo, Bohicon, Parakou)</i>	4	4	8		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	<i>Abattoirs volailles/lapin (3 privés et 2 publics)</i>	5	4	8		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	<i>Industries laitières mini-laiteries</i>	10	4	8												
	<i>Etablissements d'export crevettes</i>	15	2	8												
	<i>Entrepôts frigorifiques (dont camions)</i>	2	4	8												
	<i>Etablissements de restauration collective sociale</i>	100	2	8		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
		100	4	8		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
<b>II-8.B</b>	<b>Inspection ante &amp; post mortem</b>					<b>108,00</b>		<b>60,03</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>9,00</b>		<b>0,00</b>
	<i>Abattoir de Cotonou</i>	3	365	13,50	4,00	12,00		0,00		0,00		0,00	0,33	1,00		0,00
	<i>Abattoirs de Porto Novo, Parakou et Abattoirs volailles/lapin (3 privés et 2 publics)</i>	3	365	5	12,00	36,00		0,00		0,00		0,00	1,00	3,00		0,00
	<i>Tueries municipales</i>	5	260	5	12,00	60,00		0,00		0,00		0,00	1,00	5,00		0,00
		300	365	1		0,00	0,20	60,03		0,00		0,00		0,00		0,00
<b>II-8.C</b>	<b>Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution</b>					<b>207,89</b>		<b>69,30</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>17,32</b>		<b>0,00</b>
	<b>Transformation de la viande</b>															
	<i>Boucheries/découpe/charcuteries</i>	1 000	52	2	0,10	102,63	0,03	34,21		0,00		0,00	0,01	8,55		0,00
	<b>Transformation du lait</b>															
	<b>Secteur de la distribution</b>															
	<i>Etablissements à inspecter (hors tueries, boucheries, établissement agréés) : marchés, gargottes, hôtels, boutiques</i>	20 000	4	1	0,01	105,26	0,00	35,09		0,00		0,00	0,00	8,77		0,00
<b>II-9</b>	<b>Médicaments &amp; produits biologiques à usage vétérinaire</b>					<b>40,53</b>		<b>1,50</b>		<b>0,00</b>		<b>1,88</b>		<b>3,38</b>		<b>0,00</b>
	<i>Importateurs et/ou Grossistes</i>	7	4	8	0,21	1,47		0,00		0,00	0,02	0,12	0,02	0,12		0,00
	<i>Ayant-droits (veterinaires &amp; ITE)</i>	100	4	8	0,21	21,05		0,00		0,00	0,02	1,75	0,02	1,75		0,00
	<i>Action sur le commerce illégal</i>	6	57	8	3,00	18,00	0,25	1,50		0,00		0,00	0,25	1,50		0,00
<b>II-10</b>	<b>Recherche des résidus</b>					<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>II-11</b>	<b>Sécurité sanitaire de l'alimentation animale</b>					<b>0,11</b>	<b>52,63</b>	<b>0,01</b>	<b>4,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,01</b>	<b>4,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Fabricants professionnels</i>	3	4	4		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
	<i>Fabricants artisanaux</i>	500	4	2	0,05	26,32	0,00	2,19				0,00	0,00	2,19		
	<i>Eleveurs fabricants à la ferme (aviculture)</i>	500	4	2	0,05	26,32	0,00	2,19		0,00		0,00	0,00	2,19		0,00
	<b>Totaux</b>					<b>0,11</b>	<b>457,05</b>	<b>0,01</b>	<b>135,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,88</b>	<b>0,01</b>	<b>34,09</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>

Note : pour cette CC les surfaces des bâtiments et les véhicules n'ont pas été calculées par rapport au nombre de sites mais de manière forfaitaire par rapport aux ETP utilisés pour la réglementation et l'instruction des dossiers d'agrément.

## II.4 Ressources financières

Le coût de ce pilier hors charges de coordination s'établit à 1893 k€ (1,25 Md XOF) dont 892 k€ (585 millions de XOF) pour la masse salariale.

Il comprend 321 k€ (210,5 millions de XOF) pour la réalisation des plans de contrôle.

**Tableau 16. Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour la santé publique vétérinaire**

<b>SOUS-TOTAL SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )	457				
<i>Maintenance, coût par ( )</i>	-	36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>	-	337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>	457	720	20	16 456	246 834
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motocyclettes</i>	135	2 364	4	79 726	
<i>Voitures</i>	-				
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>	3	42 712	5	24 773	
<i>Autres véhicules spécifiques pour la SPV*</i>					
<i>Autres véhicules spécifiques pour la SPV*</i>					
<i>Equipement de bureautique standard</i>	29	1 571	5	11 877	
<i>Autre équipement de bureautique spécifique</i>	-				
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>132 831</b>	<b>246 834</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)	-				
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	894,2	100		89 480	
Expertise nationale (jours/5 ans)	-	161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)	-	5 962			
Fonds spéciaux (/5ans)					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>89 480</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	11,6	6 895		79 982	
Autres diplômés universitaires	5,9	5 090		30 031	
Para-professionnels vétérinaires	161,3	4 832		779 402	
Personnel d'appui	2,0	1 664		3 328	
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>892 743</b>	
<b>Consumable ressources</b>					
Administration		20%		178 549	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>	-	69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>	-	31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>	2	1 951		2 927	
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>	1 618 800	0,06		91 119	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>	170 810	0,30		51 278	
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>				762	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<i>Autres coûts pour la SPV*</i>				321 668	
<i>Autres coûts pour la SPV*</i>				132 000	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>778 302</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>1 893 355</b>	<b>246 834</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>1 241 202 382</b>	<b>161 813 757</b>

### III Renforcement des compétences pour la santé animale

Cette section décrit les activités proposées dans le domaine de la santé animale. Pour l'essentiel, il s'agit de celles présentées dans les fiches de compétences critiques II-5, II-6; II-7 et II-13. Des liens sont établis avec les compétences transversales importantes traitées dans le 5<sup>e</sup> pilier concernant la gestion des Services vétérinaires (Chapitre V.2 du rapport). Les activités présentées ici sont également en lien ou incluent les activités présentées dans les fiches de compétences critiques II-8, II-9 et II-10 développées dans la section « santé publique vétérinaire ».

Cette section tient compte des normes internationales de l'OIE, des constatations faites par les experts de l'OIE lors des évaluations des SV du Bénin réalisées en 2007 et en 2013 et du plan stratégique de renforcement des SV des pays de l'UEMOA.

Dans cette partie du rapport (« pilier Santé Animale »), le focus est mis sur l'organisation et le fonctionnement d'un maillage du territoire par des vétérinaires, ingénieurs et techniciens vétérinaires. La coordination de ce maillage au niveau central (Cotonou) est abordée dans le pilier « Gestion & Organisation des SV ».

#### III.1 Stratégie et activités

##### III.1.A Objectifs

Les objectifs pour les SV du Bénin en matière de santé animale d'ici à 2020 sont définis ci-dessous et correspondent aux niveaux d'avancement que souhaitent atteindre les SV dans chacune des 5 compétences critiques du pilier « santé animale ».

**Objectif 1 : Connaître le statut sanitaire du pays, suivre son évolution d'année en année et détecter rapidement les foyers, principalement pour les maladies animales suivantes :**

- Via une surveillance passive pour la maladie de Newcastle, la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la pasteurellose des bovins, la peste des Petits ruminants, la fièvre aphteuse, la fièvre charbonneuse (Charbon bactérien), le charbon symptomatique, la rage, la tuberculose, la brucellose, la babésiose, la dermatose nodulaire contagieuse, la trypanosomose, la peste porcine africaine.
- Via une surveillance active, pour des maladies pas ou peu présentes dans le pays : influenza aviaire, fièvre de la vallée du rift, peste porcine classique.

Ceci est une liste préliminaire. Elle devra être complétée et mise à jour annuellement par les SV en fonction des résultats de la surveillance ou des activités de recherche.

**Objectif 2 : Prévenir et contrôler certaines maladies prioritaires par la vaccination.**

Quatre maladies sont considérées comme prioritaires et l'objectif est de réduire leur impact sanitaire et économique sur l'ensemble du territoire principalement par l'amélioration de la couverture vaccinale.

Tableau 17. Objectifs de vaccination

Maladie	Couverture vaccinale estimée en 2013	Objectif 2020
Maladie de Newcastle	<10%	70%
PPCB	36%	60%
Pasteurellose	47%	60%
Peste des petits ruminants	20%	60%

Source : Direction de l'Elevage

Les programmes nationaux de lutte seront établis en cohérence avec les stratégies régionales définies en 2014 par l'UEMOA qui considère la maladie de Newcastle et la PPCB comme prioritaires dans l'espace communautaire.

Quatre autres maladies feront aussi l'objet de vaccination :

- la fièvre aphteuse : l'objectif est de protéger une partie du cheptel seulement, en l'occurrence les animaux de valeur (vaches laitières principalement). Les modalités de la vaccination contre la fièvre aphteuse (jusqu'alors non pratiquée au Bénin) ne sont pas encore définies ;
- le charbon symptomatique : une vaccination en urgence autour des foyers sera pratiquée. Il est estimé que 20 000 animaux seront ainsi vaccinés chaque année ;
- le charbon bactérien : environ 15 000 animaux vaccinés par an ;
- la rage : environ 10 000 chiens et chats vaccinés par an.

D'ici à 2020, il n'y a d'objectif d'éradication pour aucune maladie. En raison des nombreux échanges d'animaux entre le Bénin et ses 4 pays limitrophes, qu'il n'est pas envisageable de contrôler à court terme, une éradication ne pourra être recherchée que dans le cadre de plans d'éradication régionaux.

**Objectif 3 : Etre capable de détecter les situations d'urgence et de gérer la réponse en conséquence**

**Objectif 4 : Respecter les normes de bien-être animal dans certains secteurs.**

Etant donné l'investissement que compte réaliser le Bénin dans la rénovation et la construction d'abattoirs de taille moyenne, l'amélioration du respect du bien-être animal se fera prioritairement dans ces établissements.

### III.1.B Stratégie générale

Pour atteindre ces objectifs d'ici à 2020 en partant de la situation telle qu'elle a été décrite par l'évaluation PVS de suivi de janvier 2013 les SV ont établi une esquisse de feuille de route présentée ci-dessous.

Pour être efficaces et durables, toutes les actions des SV passent obligatoirement et avant toutes autres choses par l'établissement d'une chaîne de commandement rigoureuse entre l'échelon stratégique central et l'échelon opérationnel de terrain (Cf. Pilier V) et par la mise en place d'un réseau vétérinaire couvrant convenablement l'ensemble du territoire. La définition des missions et des responsabilités en est une composante essentielle.

Les actions doivent s'inscrire dans un cadre légal adéquat qui permette l'exercice de l'autorité des SV et s'appuyer sur des procédures pertinentes constamment mises à jour et évaluées ; notamment en ce qui concerne les plans d'urgence et plus généralement l'épidémiosurveillance et les actions de police sanitaire.

Les moyens humains doivent être stables et proportionnés tout comme les ressources financières.

La stratégie repose sur la mise en œuvre des étapes suivantes :

- le renforcement des capacités du service de santé animale, du niveau central des SV, pour assurer la conception, le pilotage et l'évaluation des actions et une véritable coordination des services déconcentrés et des acteurs de terrain ;
- le renforcement des capacités humaines, physiques et financières des niveaux déconcentrés des SV (hébergés physiquement dans les 6 CARDER) ;
- la caractérisation de ce que sera le réseau de santé animale du pays (maillage vétérinaire du territoire), y compris l'élaboration des textes réglementaires nécessaires à son fonctionnement sur la base :

- d'un renforcement du maillage vétérinaire privé et du transfert des opérations régaliennes de santé animale dans le cadre du mandat sanitaire ;
- d'un renforcement de la compétence des éleveurs et de leurs organisations professionnelles ;
- la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de surveillance et de contrôle des maladies animales prioritaires.

En termes de stratégie, il convient de souligner que les SV ont retenu la vaccination comme étant une activité primordiale. La mission considère qu'utilisée seule, elle n'est pas, la stratégie de contrôle des maladies la plus efficace. Tout en l'incluant dans son évaluation, elle insiste sur la nécessité d'une évaluation (point 4) en vue d'une adaptation continue des programmes de lutte pour incorporer des mesures sanitaires.

### *III.1.C Stratégie de maillage et réseau vétérinaire*

En raison des implications financières et humaines, le maillage du territoire par des vétérinaires est une stratégie de long terme qui mérite un développement particulier. Il s'agit de transférer la charge d'opérations épisodiques ou à pic d'activité, de la fonction publique, dont les charges sont permanentes et annualisées, au secteur privé capable de s'adapter pour les absorber aux pics d'activités. Ce transfert n'est pas une privatisation mais une délégation. Il présente le double intérêt de réduire le coût global de la police sanitaire et de soutenir un maillage suffisamment dense et propice à l'épidémiosurveillance et donc à la détection précoce des maladies et à la réaction rapide.

Un tel maillage fondé sur l'installation de vétérinaires privés suppose que le marché soit suffisamment rémunérateur.

La première étape consiste à estimer le nombre de postes vétérinaires de terrain (PVT) nécessaires aux activités exercées tout au long de l'année (médecine vétérinaire auprès des animaux de rente et les missions d'épidémiosurveillance qui leur seront déléguées). Les cliniques vétérinaires privées dont l'activité est majoritairement dédiée aux animaux de compagnie sont exclues de ce calcul. Sur la base de la densité d'animaux et des distances à parcourir on peut estimer le besoin à 100 PVT pour couvrir l'ensemble du territoire (Tableaux 18 et 19), considérant qu'un PVT est composé d'un vétérinaire, d'un para-professionnel et d'une personne à mi-temps en charge de tâches administratives et de l'accueil.

Tableau 18. Estimation du nombre d'unités d'intervention vétérinaires (UIV)

Niveau administratif	Nombre d'animaux						Nombre équivalent d'UIV
	Bovins	Petits ruminants	Porcins	Equidés & Camelidés	Aviculture moderne	Volailles de basse-cour	
Valeur de l'UIV	1,00	0,10	0,30	0,30	0,02	0,01	a = (valeur des UIV * Nombre d'animaux)
Donga	95 180	118 956	9 604	712	1 052	927 400	119 465
Atacora	377 580	376 100	68 500	108	1 300	1 492 000	450 718
Atlantique	56 490	247 870	42 700		376 823	1 415 000	115 773
Littoral	2 500	18 500	8 900			70 000	7 720
Borgou	646 000	340 800	13990	347	19 450	1 529 000	700 060
Alibori	720 100	421 494	9 680	193	50	1 432 986	779 542
Couffo	7 480	257 910	28 480		24 850	169 300	44 005
Mono	15 200	138 360	20 500		21 520	227 650	37 893
Ouémé	47 500	151 840	68 200		76 747	1 167 500	96 354
Plateau	35 500	139 430	45 746		20 150	983 664	73 406
Collines	132 900	173 500	46 000		9 550	4 080 500	205 046
Zou	29 570	191 240	51 700		63 295	3 988 000	105 350
<b>Nombre d'animaux</b>	<b>2 166 000</b>	<b>2 576 000</b>	<b>414 000</b>	<b>1 360</b>	<b>614 787</b>	<b>17 483 000</b>	<b>2 735 334</b>
<b>Equivalent en UIV</b>	<b>2 166 000</b>	<b>257 600</b>	<b>124 200</b>	<b>408</b>	<b>12 296</b>	<b>174 830</b>	

Tableau 19. Estimation du nombre de PVT et de l'accessibilité du réseau

Niveau administratif	Surface en km <sup>2</sup>	Nombre d'UIV	Nombre d'UIV / km <sup>2</sup>	Nombre minimal de PVT	Accessibilité par rapport au nombre minimal de PVT	Nombre optimal de PVT proposé	Accessibilité par rapport au nombre optimal de PVT	Nombre d'UIV par PVT
	l	m = (a)	p = m/l	q = (m/k)	r = $\sqrt{((0,5^*)/q)}$	s	t = $\sqrt{((0,5^*)/s)}$	w = (m/s)
Donga	10 691	119 465	11	4	36	4	36	29 163
Atacora	20 459	450 718	22	15	26	15	26	29 163
Atlantique	3 233	115 773	36	4	20	4	20	29 163
Littoral	79	7 720	98	0	12	1	6	7 720
Borgou	25 310	700 060	28	24	23	24	23	29 163
Alibori	25 683	779 542	30	27	22	27	22	29 163
Couffo	2 404	44 005	18	2	28	2	28	29 163
Mono	1 396	37 893	27	1	23	1	23	29 163
Ouémé	1 865	96 354	52	3	17	3	17	29 163
Plateau	2 835	73 406	26	3	24	3	24	29 163
Collines	13 561	205 046	15	7	31	7	31	29 163
Zou	5 106	105 350	21	4	27	4	27	29 163
<b>Total</b>	<b>112 622</b>	<b>2 735 334</b>	<b>24,3</b>	<b>94</b>	<b>25</b>	<b>95</b>	<b>24</b>	<b>28 936</b>



La seconde étape s'attache à étudier la soutenabilité de la délégation de la vaccination aux PVT. Il apparaît que, compte tenu des taux de couverture vaccinale souhaités par les SV béninois et de la nécessité de respecter les périodes vaccinales optimales, la charge de travail induite par la vaccination est estimée à 100 jours par PVT et que 411 ETP (soit environ 100 000 jours de travail) sont nécessaires pour réaliser cette tâche (cf. tableau 20). En conséquence, la réalisation de la vaccination nécessite environ 1000 personnes ce qui implique que chaque PVT devra recruter pour cette période une équipe de vaccinateurs.

**Tableau 20. Recettes générées par les vaccinations**

Activité	Espèces	Nombre d'animaux ciblés	Nombre moyen d'animaux par jour	Nombre total de jour	Achat Vaccin	Vente Acte	Marge Brute	Total vaccination	Marge vaccinateur	Rémunération brute vaccinateurs	Nombre de jours par PVT
vaccination pasteurellose bovine, P.P.C.B.	bovins	1 299 600	75	17 328	70	130	60	77 976 000	30	38 988 000	18
primo-vaccination pasteurellose	bovins	1 299 600	75	17 328	70	130	60	77 976 000	30	38 988 000	18
Newcastle	volaille	12 238 100	300	40 794	25	60	35	428 333 500	20	244 762 000	43
F.A. bovins	bovins	108 300	75	1 444	70	130	60	6 498 000	30	3 249 000	2
F.A. petits ruminants	petits ruminants	64 400	100	644	70	130	60	3 864 000	30	1 932 000	1
P.P.R.	petits ruminants	1 545 600	100	15 456	70	130	60	92 736 000	30	46 368 000	16
Charbon symptomatique	bovins	20 000	75	267	70	130	60	1 200 000	30	600 000	0
Charbon bactérien	bovins	15 000	75	200	70	130	60	900 000	30	450 000	0
Rage/campagne	canivores domestiques	10 000	30	333							0
				<b>93 794</b>	soit	411 ETP		689483500		375337000	<b>100</b>

Les discussions conduites par la mission permettent de considérer qu'un vétérinaire est susceptible de s'installer si son revenu net est de l'ordre de 6 M de XOF ce qui représente un chiffre d'affaire de l'ordre de 22 M de XOF. (Tableau 21).

**Tableau 21. Estimation du chiffre d'affaire permettant l'installation d'un vétérinaire**

<b>Revenus du vétérinaire privé</b>	
Revenu net	6 000 000
Impôts revenu	36%
Revenus avant impôts	8 160 000
Charges de structure	2 400 000
Amortissement voiture	3 000 000
Coût véhicule pour 30000 km	6 000 000
Nb personnel d'appui	1
Salaire chargé du personnel appui	1 000 000
Coût de fonctionnement du personnel d'appui	1 000 000
Service comptabilité et prestations	500 000
<b>Chiffre d'affaire d'entreprise hors personnel technique</b>	<b>22 060 000</b>
<b>Chiffre d'affaire pour 100 PVT</b>	<b>2 206000000</b>

Le transfert de la vaccination au secteur privé représenterait, au taux de vaccination souhaité, une masse d'environ 690 M XOF de recettes dont une part importante devrait être utilisée pour la rémunération de vaccinateurs. Elles laissent de fait environ 314 M XOF (690 millions auxquels sont retirés les 375 millions de

rémunération des vaccinateurs) pour les employeurs vétérinaires, soit 14% (Tableau 20).

Dans la situation actuelle, la part du médicament dans le chiffre d'affaire hors vaccination d'un vétérinaire rural est de l'ordre de 95%. Avec une marge de 25% sur la vente de ces médicaments, il doit distribuer pour représenter (CA-vaccination\*0,95/25%) 7,57Md XOF soit 75,7M XOF par vétérinaire.

C'est dire que la conduite d'une politique cohérente en matière de distribution du médicament vétérinaire est fondamentale car si celui-ci est vendu par d'autres personnes et qu'il ne génère pas un revenu suffisant pour les vétérinaires alors la politique de maillage autofinancé est impossible.

Le transfert de la vaccination aux cabinets privés devrait parallèlement se traduire par la suppression progressive de 411 ETP techniques soit 1,3 Md de XOF actuellement à la charge du budget. Cette masse financière pourrait être réutilisée dans le soutien du programme.

Enfin il faut aussi considérer que, par expérience, le transfert des vaccinations au privé est un facteur important de l'augmentation des taux de vaccination en raison de l'intéressement direct des acteurs.

Il importe de souligner que la stratégie de maillage doit conduire à l'installation de vétérinaires disposant d'un diplôme reconnu et non de para-professionnels qui, quelle que soit leur qualité individuelle, ne permettraient pas à terme d'offrir des Services vétérinaires de même niveau et surtout comparable au sein de la région.

Elle doit donc intégrer une phase de transition sur une génération (30 ans) pour garantir l'activité des praticiens existants ne disposant pas d'un diplôme de vétérinaire (para-professionnels) mais interdire leur renouvellement sur le créneau de l'exercice de la médecine vétérinaire. Cette activité dérogatoire ne devrait cependant pas concerner les actes de haute technicité ou ceux qui retarderaient le déploiement du maillage en générant des concurrences inacceptables. Tout retard dans la mise en œuvre rendra la mise en place du maillage de plus en plus difficile.

Dans le futur, les para-professionnels devraient trouver leur place soit dans des cliniques vétérinaires sous la supervision de vétérinaires soit dans les activités d'élevage distinctes de la médecine vétérinaire.

Au total la stratégie de maillage doit associer de manière harmonisée :

- une gestion rigoureuse des démographies professionnelles et des formations pour disposer du nombre adéquat de vétérinaires et de para-professionnels sur le terrain qui leur assure des revenus acceptables sans concurrence déloyale ;
- une réglementation très stricte de l'exercice de la médecine vétérinaire prévoyant des mesures dérogatoires pour les para-professionnels existants et l'interdiction de nouvelles installations ;
- une surveillance précise de la distribution du médicament vétérinaire qui n'est pas un produit commercial ordinaire pouvant être soumis aux seules lois du marché, mais un instrument stratégique pour la politique de maillage et au final pour la surveillance épidémiologique du territoire ;
- une réduction des effectifs publics symétriquement aux progrès du maillage privé.

Ces orientations doivent s'appuyer sur une législation adéquate et sur l'exercice rigoureux d'une police professionnelle c'est-à-dire sur un Organisme statutaire vétérinaire performant.

En 2014, le Bénin compte moins de 50 praticiens vétérinaires privés exerçant une activité de santé animale de proximité vers les éleveurs. Le passage à 100 PVT



nécessitera des appuis à l'installation des cliniques vétérinaires. Il est ici recommandé de s'appuyer sur des exercices réussis dans d'autres pays. VSF Belgique conduit par exemple des projets d'aide à l'installation avec une méthode rigoureuse dans d'autres pays de la sous-région (Niger notamment). Dans d'autres pays, cet appui est estimé à 50 millions XOF pour 1 clinique vétérinaire collaborant avec des para-professionnels et des vaccinateurs villageois. Dans le cas où cette méthode serait choisie, elle conduirait à un budget exceptionnel de l'ordre de 2,5 milliards XOF (50 cliniques x 50 millions XOF). Elle devrait faire l'objet d'une étude précise qui est proposée ici.

### *III.1.D Activités*

#### ***Renforcement des capacités humaines, physiques et financières du Service de santé animale au niveau central des SV.***

Bien que recommandée par toutes les missions précédentes de l'OIE (2007, 2008 et 2013), la constitution d'une équipe de taille suffisante n'a pas pu être mise en place.

La progression dans les différentes compétences critiques de ce pilier est un objectif ambitieux qui ne pourra être atteint qu'à travers le renforcement des capacités humaines, physiques et financières du Service de Santé Animale (SSA) au niveau central des SV car il est indispensable pour la conception et la mise en œuvre de toutes les autres activités de ce pilier « Santé Animale ». (Cf. « Gestion & Organisation des SV »).

#### ***Renforcement du niveau opérationnel***

Le niveau opérationnel est chargé de l'exécution des tâches programmées par l'échelon stratégique central. Il est composé par les services techniques régionaux et les mandataires qui agissent à ce titre sous leur supervision.

Ce niveau sera coordonné par des responsables régionaux de la santé animale *a priori* positionnés dans chacun des 6 CARDER. Ils seront des cadres A, de préférence de formation vétérinaire, placés sous l'autorité directe du chef de service chargé de la santé animale des services centraux.

Ils encadreront chacun une équipe de techniciens et superviseront l'action des mandataires.

Ce dispositif ne comprend plus d'agents titulaires au niveau municipal (CeCPA) puisque la majorité des opérations seront effectuées par des praticiens dans le cadre du mandat sanitaire.

#### ***Renforcement du réseau vétérinaire***

Alors que les fonctions opérationnelles, notamment les prophylaxies obligatoires et la police sanitaire relèvent de l'autorité des échelons opérationnels et sont à sa charge, l'épidémiosurveillance passive relève d'une obligation légale générale de tous les acteurs concernés. Son efficacité dépend de la qualité du réseau vétérinaire constitué de l'ensemble des vétérinaires et para-professionnels vétérinaires publics ou privés, des éleveurs et de leurs organisations respectives (GTV, CDS, ANOPER, UNAP etc.).

Il inclut également tous les centres d'information et en particulier les centres d'abattage et les marchés à bestiaux.

Il associe les autres sources d'information épidémiologique telles que les centres de santé humaine (zoonoses) et les acteurs concernés par la faune sauvage (les agents des Eaux, Forêts et Chasse, les chasseurs...)

L'ensemble des acteurs ou groupes d'acteurs sera recensé au niveau régional et national et leur rôle précisé.

Un programme pluriannuel de formation continue sera défini, mis en œuvre et évalué. Chaque type d'acteur devra, en tant que de besoin, avoir accès à un équipement (véhicules, informatique, bureau, chaîne du froid etc.) et à un budget de fonctionnement adéquats (frais de carburant, charges immobilières, maintenance des équipements, dépenses pour la communication etc.).

Le réseau sera animé par les responsables régionaux de santé animale. Ils disposeront pour cela de moyens suffisants pour entretenir des relations étroites avec les acteurs concernés. Cette relation pourra notamment comprendre l'organisation et l'animation de réunions régulières (trimestrielles par exemple) de la partie « régionale » du réseau de santé animale.

### **Conception, mise en œuvre et évaluation des programmes de surveillance et de contrôle des maladies animales prioritaires.**

Pour chacune des maladies prioritaires, le Chef de Service de la SA veillera à la rédaction participative d'un programme de lutte contre chaque maladie, en s'aidant du document intitulé « Lignes directrices pour la lutte contre les maladies animales » de l'OIE (disponible sur [www.oie.int](http://www.oie.int)). Pour la maladie de Newcastle et la PPCB, les programmes de lutte tiendront compte de la stratégie communautaire élaborée par le Comité vétérinaire de l'UEMOA.

Ces programmes seront révisés annuellement en fonction des résultats de l'évaluation de leur mise en œuvre au cours de l'année écoulée et en fonction des résultats de la surveillance épidémiologique.

**La surveillance passive** des maladies animales se fera principalement par la remontée d'informations vers les responsables régionaux de santé animale sur les cas cliniques observés par les éleveurs ou les vétérinaires et par tous les acteurs du réseau vétérinaire. Le responsable régional de la santé animale veillera aussi à ce que les données sanitaires résultant de l'inspection *ante* et *post mortem* des animaux lors des abattages lui soient transmises de manière rapide et exhaustive.

**La surveillance active** ne concernera que quelques maladies dans un premier temps : fièvre de la vallée du Rift, influenza aviaire, peste porcine classique. L'équipe du SSA aura la responsabilité de déterminer la méthodologie scientifique (échantillonnage, type de prélèvement, type d'analyse en laboratoire etc.), les modalités pratiques et le budget nécessaire. Elle devra coordonner strictement la mise en œuvre et l'évaluation de ces actions de surveillance active en partenariat avec les responsables régionaux, les laboratoires de pathologie animale et les équipes de recherche (INRAB par exemple). Il est notamment envisagé :

- pour l'influenza aviaire, le prélèvement de 50 volailles par marché soit un total de 10 000 oiseaux prélevés en vue d'une recherche virale par PCR ;
- pour la fièvre de la vallée du Rift, 10 000 prélèvements ;
- pour la peste porcine classique, 1 000 prélèvements.

Un voyage d'étude sera effectué pour étudier des exemples de programmes de surveillance active.

**La gestion des foyers** repose sur une déclaration rapide et la mise en œuvre immédiate des procédures pertinentes. La détection précoce des foyers tient à la qualité du réseau vétérinaire et à la bonne couverture du territoire (Cf. *supra*). La gestion des foyers dépend de la réactivité des responsables régionaux et de l'opérabilité des procédures. Ils devront donc en disposer et avoir accès sur place à des stocks d'équipements de protection, de produits pour la désinfection, de matériel

pour prélèvements, d'équipements préservant la chaîne du froid etc. permettant une notification et une gestion optimale des foyers.

**La vaccination** annuelle concerne 4 maladies animales sur l'ensemble du territoire. Les campagnes seront conçues et budgétisées par le SSA en tenant compte des connaissances locales des équipes régionales et des acteurs de terrain. Elles seront mises en œuvre par l'échelon régional en privilégiant l'implication des mandataires qui emploieront, le cas échéant et dans le respect des dispositions légales, des vaccinateurs dans leur territoires d'intervention.

Le SSA allouera un budget suffisant pour la conduite des actions de communication et de sensibilisation auprès des municipalités et des éleveurs.

Le coût direct de la vaccination (achat, acheminement et conservation du vaccin ; frais de déplacement des vaccinateurs ; achat et désinfection des équipements ; amortissement des véhicules ; administration du vaccin) sera entièrement pris en charge par les éleveurs.

Les cabinets et cliniques vétérinaires seront l'intermédiaire entre l'importateur/répartiteur des vaccins et les vaccinateurs.

*La vaccination de masse contre la maladie de Newcastle* sera conduite autour du mois d'octobre afin que le maximum de volailles soit protégé avant l'arrivée du pic annuel de l'épidémie. Initialement, environ 12 millions de volailles villageoises recevront une injection par an sur un cheptel total estimé à 17 millions en 2013 afin d'atteindre l'objectif fixé à 70% de couverture vaccinale. On peut penser que ces volumes augmenteront puisque le cheptel augmentera du fait de la baisse de mortalité liée à la vaccination.

Les volailles des élevages modernes (essentiellement des poules pondeuses) font l'objet d'un protocole de vaccination plus élaboré (plusieurs administrations par volaille pendant le cycle d'élevage avec plusieurs types de vaccins). Cette activité ne devrait pas relever des agents de l'Etat.

*La vaccination des bovins contre la PPCB et la pasteurellose* (avec une injection de rappel pour cette dernière) concernera 1,3 millions d'animaux sur un cheptel total de 2,2 millions (objectif de 60% de taux de couverture).

*La vaccination des petits ruminants contre la peste des petits ruminants* concernera 1,5 millions d'animaux sur un cheptel total de 2,6 millions (objectif de 60% de taux de couverture).

Les objectifs fixés en matière de vaccination impliquent un volume d'activités important concentré sur quelques mois chaque année. Le schéma proposé signifie que les SV centraux et territoriaux doivent améliorer leur capacité dans la maîtrise d'ouvrage et que ce sont les cliniques vétérinaires privées (de 40 en 2014 à une centaine en 2020) employant ponctuellement des techniciens (une dizaine par cabinet, soit un total d'environ 1000 d'ici à 2020) qui seront les maîtres d'œuvre de ces vaccinations.

### III.1.E Effets attendus

Outre les objectifs relatifs à la progression dans les différentes compétences critiques, il faut attendre du renforcement de ce pilier un développement des performances de l'élevage et une réduction de la mortalité. Cet effet sera en grande partie dû à l'amélioration du maillage lié à la création d'une cinquantaine de cliniques vétérinaires privées, qui donneront un meilleur accès aux soins et aux conseils vétérinaires.

### **III.2 Ressources humaines**

La stratégie déployée concernant le mandat sanitaire permettra de transférer des charges salariales sur le secteur privé pour l'exécution des vaccinations. Toutefois, ce processus sera long et il paraît raisonnable de continuer à intégrer les ETP nécessaires pour la vaccination sur un plan à 5 ans soit 411 ETP.

Les autres ETP seront affectés à la coordination et aux actions techniques.

La coordination nationale sera exercée par le SSA du niveau central et correspond au développement de la stratégie de la programmation et de l'évaluation en la matière. (Cf. Pilier 5)

La coordination régionale sera exercée par les services régionaux de santé animale au sein des 6 CARDER. Ils seront chargés de la coordination et de la supervision des actions de terrain et de l'animation du réseau vétérinaire. Chacun comprendra en moyenne :

- un responsable,
- un secrétaire et un chauffeur,
- un vétérinaire chargé de la mise en œuvre et de l'évaluation des vaccinations,
- un vétérinaire chargé de la surveillance, de la gestion des urgences sanitaires et du bien-être animal.

Sous réserve d'ajustements locaux en fonction de l'activité, le niveau régional des SV nécessitera 18 vétérinaires, 6 secrétaires et 6 chauffeurs.<sup>4</sup>

Dans le cadre de la stratégie adoptée, l'échelon municipal n'est plus inclus dans les Services vétérinaires car les opérations sont exécutées par le niveau régional ou déléguées au secteur privé. Elles pourraient également l'être au secteur public municipal dans la période de transition sous couvert de conventions.

Les actions techniques revenant aux SV régionaux concernent l'épidémiosurveillance et la gestion des déclarations. Elles sont estimées à :

- 12,3 ETP pour le traitement des déclarations<sup>5</sup> dans le cadre de l'épidémiosurveillance passive ;
- 10 ETP pour l'investigation des cas déclarés<sup>6</sup> ;
- 1,5 ETP pour la réalisation des 21 000 prélèvements prévus (influenza aviaire, fièvre de la vallée du Rift et peste porcine classique).

### **III.3 Ressources physiques**

Les ressources physiques sont rapportées de manière standardisée aux ETP et à la nature de leur activité sur la base de 12 m<sup>2</sup> de bureau, d'un équipement bureautique par ETP chargé de tâche administrative et d'un véhicule par ETP chargé d'action de terrain<sup>7</sup>.

L'hébergement des 411 ETP affectés à la vaccination ne sont pas pris en compte puisque appuyés essentiellement sur des structures municipales et appelés à être transformés en actes délégués mais leurs moyens de déplacement le sont.

---

<sup>4</sup>Les chefs de services (6 vétérinaires) figurent dans le pilier V qui mutualise également le personnel d'appui.

<sup>5</sup>Considérant qu'il y a environ 900 000 ménages ruraux dans le pays, donc près de 900 000 élevages, et avec un taux de suspicions de maladies contagieuses de 5%, on peut estimer qu'environ 45 000 alertes sanitaires seraient potentiellement rapportées par les éleveurs vers les SV.

En moyenne, il faudrait ½ heure consacrée pour le traitement de l'information pour chaque déclaration. Cela donne 22 500 heures soit 12,3 ETP.

<sup>6</sup> En moyenne, 1 suspicion sur 5 fera l'objet d'une investigation, c'est à dire un total de 9 000 déplacements de 2 heures chacun, soit 18 000 heures ou 10 ETP

<sup>7</sup> Les moyens liés à la coordination sont traités dans le pilier V

### **III.4 Ressources financières**

Le coût annuel du pilier « santé animale » estimé est de de 5 211 k€ (3.42 Md XOF) dont 2 306 k€ (1,5 Md XOF) de charges salariales et 1080 k€ (708,4 millions XOF) de vaccins.

L'amortissement des véhicules est estimé à 321 K€ (210,5 millions XOF) et le carburant à 405 k€ (265,6 millions XOF).

Les charges de coordination sont incluses dans le pilier V.

Il s'y ajoute 101 k€ (66.2 millions XOF) de « coût exceptionnel » correspondant à des missions ou à des constructions.

Comme indiqué supra l'aide à l'installation de vétérinaires privés n'est pas chiffrée et devra être déterminée par une étude spécifique.

Tableau 22. Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour la santé animale

SOUS-TOTAL SANTE ANIMALE						
Ressources & lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments ( )		144				
<i>Maintenance, coût par ( )</i>		-	36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>		-	337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>		144	720	20	5 184	77 760
Transport (Coût d'achat)						
<i>Motocyclettes</i>		457	2 364	4	270 208	
<i>Voitures</i>		-				
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		6	42 712	5	51 254	
<i>Autres véhicules spécifiques pour la Santé animale*</i>						
<i>Autres véhicules spécifiques pour la Santé animale*</i>						
Equipement de bureautique standard		12	1 571	5	3 770	
Autre équipement de bureautique spécifique		-				
Autre équipement spécifique						
<i>Autre équipement spécifique pour la Santé animale*</i>					1 200	
<i>Autre équipement spécifique pour la Santé animale*</i>					7 700	
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>339 316</b>	<b>77 760</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Formation						
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		-				
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		2 659,0	100		266 077	
Expertise nationale (jours/5 ans)		-	161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		4,0	5 962			23 848
Fonds spéciaux (/5ans)						
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>266 077</b>	<b>23 848</b>
<b>Salaires</b>						
Vétérinaires		13,0	6 895		89 635	
Autres diplômés universitaires		-	5 090			
Para-professionnels vétérinaires		458,7	4 832		2 216 457	
Personnel d'appui		-	1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>2 306 092</b>	
<b>Consumable ressources</b>						
Administration			20%		461 218	
Indemnités de transport						
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		-	69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		-	31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		1	1 951		1 951	
Frais de transport						
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		5 486 447	0,06		308 821	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>			0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		353 400	0,30		106 092	
<i>Autres frais de transports*</i>						
<i>Autres frais de transports*</i>						
Coûts spécifiques						
<i>Campagne de communication ciblée</i>		2			21 343	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>		1 761			185 980	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					1 080 794	
<i>Autres coûts pour la Santé animale*</i>					113 300	
<i>Autres coûts pour la Santé animale*</i>					20 000	
<b>Sous-total - Consommables</b>					<b>2 299 499</b>	
<b>Activités déléguées</b>						
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>						
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>5 210 985</b>	<b>101 608</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>				<b>3 416 097 804</b>	<b>66 609 836</b>



## **IV Renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires**

L'objectif de cette section est d'expliquer les activités proposées dans le domaine des laboratoires vétérinaires (fiches de compétences critiques II.1 et II.2.).

### **IV.1 Stratégie et activités**

#### *IV.1.A Rappel de la situation*

Le Bénin dispose d'un laboratoire spécialisé en analyse agro-alimentaire (LCSSA) capable de répondre à certaines demandes des SV.

Les 2 laboratoires de santé animale, rattachés à la direction de la production animale, ne répondent pas aux besoins.

Ces deux catégories de laboratoires, tout en relevant du même ministère, ne relèvent pas des mêmes autorités administratives et n'ont pas les mêmes statuts. La stratégie les concernant est donc différente.

#### *IV.1.B Stratégie.*

Le LCSSA doit être considéré comme un prestataire externe des SV. Il n'appelle donc pas d'intervention de ceux-ci dans sa gestion. Il suffit de rémunérer les demandes de prestation au coût réel des analyses et d'inscrire pour cela les montants correspondant dans les budgets des services techniques donneurs d'ordre (Cf. piliers I, II et III). Il n'y a donc pas de stratégie le concernant.

La Mission insiste néanmoins sur le fait que les besoins des SV sont de l'ordre de 453 k€ pour la réalisation des programmes techniques en hygiène alimentaire. Cette somme est très inférieure aux charges courantes d'un laboratoire tel que le LCSSA. La commande publique (SV) n'est donc certainement pas de nature à assurer l'équilibre et la pérennité d'un tel laboratoire.

Concernant les laboratoires de santé animale, la problématique est différente car se posent les problèmes de l'accès aux laboratoires, de la variété des techniques et du coût des prestations qui en limite l'accès aux éleveurs (secteur privé). Or les laboratoires de santé animale sont des pièces maîtresses dans les dispositifs d'épidémiologie qui doivent exister indépendamment de leur rentabilité.

La stratégie consiste donc à positionner 2 laboratoires disposant des infrastructures minimum et constamment maintenus en situation opérationnelle. Ne pouvant pas être structurellement rentables et autofinancés, il convient de se limiter aux investissements strictement nécessaires pour limiter les charges de structure et de choisir un statut d'autonomie de gestion qui permette l'optimisation des dépenses.

Dans cette situation, les investissements et l'exécution budgétaire relèvent de la responsabilité du chef de laboratoire : elle exclut les surinvestissements et les achats inconsidérés de matériel (projets) qui asphyxient les laboratoires en créant des charges inutiles et excessives.

Il n'est pas possible dans le cadre d'une mission d'analyse des écarts de réaliser une étude pour déterminer le nombre, l'implantation et le format des laboratoires et une mission spécifique est recommandée et inscrite au budget.

Néanmoins, considérant que dans la situation actuelle et pour les quelques années à venir le niveau d'activité restera relativement faible, deux structures de base type sont inscrites au budget afin de donner un ordre de grandeur du coût de la fonction laboratoire en santé animale. La taille de ces laboratoires constitue un minimum pour

pouvoir fonctionner sous assurance de la qualité mais leur capacité reste supérieure aux besoins déterminés dans cette mission.

## IV.2 Ressources humaines

Sous réserve des résultats de l'étude préconisée, un laboratoire de base en santé animale de type public requiert :

- 1 responsable
- 1 agent administratif (secrétariat, comptabilité...)
- 2 techniciens
- 1 agent de laboratoire / entretien
- 1 chauffeur
- 1 gardien

Les personnels techniques bénéficient de formation continue et d'un voyage d'étude par an. Il est également prévu 1 voyage par an pour l'assurance de la qualité dans les laboratoires.

## IV.3 Ressources physiques

La fiche de coût prévoit la construction des laboratoires<sup>8</sup> et leur entretien annuel sur des bases différentes des coûts de locaux administratifs. La surface d'un laboratoire de base en santé animale se compose de :

- Bureau du responsable	12
- Secrétariat - comptabilité	12
- Bibliothèque- documentation-réunion	20
- Vestiaires et sanitaires	12
- Local du personnel (indispensable pour réserver les laboratoires à leur usage technique)	12
- Sous total administratif	68
- Stockage chaud	16
- Stockage froid <sup>8</sup>	
- Laverie - stérilisation	12
- Locaux techniques (groupe, clim, maintenance)	10
- Sous total infrastructures	46
- Laboratoires de base	20
- Circulations 20%	26
- <b>Total m<sup>2</sup></b>	<b>160</b>

Options :

Le stockage et l'élimination des déchets ainsi que la décontamination par incinération nécessitent des infrastructures spécifiques. Elles sont à ajouter en l'absence de services disponibles sur place.

- Chaque laboratoire de base dispose d'un véhicule 4x4.
- Quatre semaines d'expertise pour la définition du réseau des laboratoires sont proposées.

<sup>8</sup> Surface doublée pour tenir compte du coût de construction des locaux de laboratoire qui sont très supérieur à ceux des bureaux sans modifier le coût standard du m<sup>2</sup>.



L'équipement de base des laboratoires comprenant le matériel nécessaire à l'exécution des techniques courantes, hors hygiène alimentaire et culture cellulaire, est estimé selon les clés de l'outil d'analyse des écarts à 100 000 € par structure. Cet investissement nécessite 10% de sa valeur pour son entretien et la métrologie.

Il n'y a pas de chiffrage des réactifs car dans la stratégie d'autonomie de gestion, ils sont acquis en proportion des analyses réalisées dont le prix ne devra pas être inférieur au coût des réactifs.

#### **IV.4 Ressources financières**

Au total l'installation et l'entretien de deux laboratoires de base en santé animale a un coût annuel de l'ordre de 235 K€ (154 M XOF) et un coût exceptionnel de 370 k€ (242,7 M XOF).

Les charges de personnel ne représentent que 20% (46 k€) en raison du poids de l'amortissement et de l'entretien des locaux et du matériel.

Dans les hypothèses d'activité technique, la demande en santé animale est estimée à 230 000€ (CC II-5). Cette valeur est assez proche du coût annuel et montre que le paiement des analyses à leur coût réel permettrait le fonctionnement pérenne de deux laboratoires à conditions que ceux-ci soient correctement dimensionnés et qu'ils n'aient pas à supporter la charge de surinvestissements, notamment ceux de projets à court terme. En outre, cette hypothèse ne tient que dans le cadre d'une gestion autonome qui ne réintègre pas les contraintes de l'administration de tutelle.

Il faut également noter que 230 000 € de recette correspondent à 2,8 emplois techniques<sup>9</sup> si bien que ce dimensionnement paraît logique.

---

<sup>9</sup> 230000 € au prix moyen des analyses représente environ 85000 unité d'activité selon les clés de l'outil et un technicien peut effectuer 30000 unités par an.

Tableau 23. Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour les laboratoires vétérinaires

SOUS-TOTAL LABORATOIRES VETERINAIRES						
Ressources & lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments ()		1 280				
<i>Maintenance, coût par ()</i>		640	36	1	23 040	
<i>Rénovation, coût par ()</i>		-	337	20		
<i>Construction, coût par ()</i>		640	720	20	23 040	345 600
Transport (Coût d'achat)						
<i>Motocyclètes</i>		-	2 364	4		
<i>Voitures</i>		-				
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		2	42 712	5	17 085	
<i>Autres véhicules spécifiques pour les laboratoires vétérinaires*</i>						
<i>Autres véhicules spécifiques pour les laboratoires vétérinaires*</i>						
<i>Equipement de bureautique standard</i>		-	1 571	5	2 514	
<i>Autre équipement de bureautique spécifique</i>		-				
<i>Autre équipement spécifique</i>						
<i>Other equipment for Vet. Laboratories*</i>					40 000	
<i>Other equipment for Vet. Laboratories*</i>						
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>105 678</b>	<b>345 600</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Formation						
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		-				
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		50,0	100		5 003	
Expertise nationale (jours/5 ans)		-	161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		4,0	5 962			23 848
Fonds spéciaux (/5ans)						
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>5 003</b>	<b>23 848</b>
<b>Salaires</b>						
Vétérinaires		2,0	6 895		13 790	
Autres diplômés universitaires		-	5 090			
Para-professionnels vétérinaires		4,0	4 832		19 328	
Personnel d'appui		8,0	1 664		13 312	
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>46 430</b>	
<b>Consumable ressources</b>						
Administration			20%		9 286	
Indemnités de transport						
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		-	69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		-	31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		7	1 951		13 657	
Frais de transport						
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>			0,06			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>			0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		117 800	0,30		35 364	
<i>Autres frais de transport*</i>						
<i>Autres frais de transport*</i>						
Coûts spécifiques						
<i>Campagne de communication ciblée</i>		-				
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>		-				
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>		-				
<i>Autres coûts pour les laboratoires vétérinaires*</i>					20 000	
<i>Autres coûts pour les laboratoires vétérinaires*</i>						
<b>Sous-total - Consommables</b>					<b>78 307</b>	
<b>Activités déléguées</b>						
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>						
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>235 419</b>	<b>369 448</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>				<b>154 330 321</b>	<b>242 194 223</b>

Note : Le coût unitaire des surfaces de laboratoire a été évalué à 4 fois celui des bureaux. Le coût unitaire étant standardisé par l'outil, la valeur a été obtenue en multipliant les surfaces par 4.

## V Renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires

Dans cette section, il doit être fait référence aux fiches de compétences critiques I.2, I.3, I.4, I.5, I.6, I.11, II.3, II.11, II.12, III.1, III.2, III.3, III.4, III.5, III.6, IV.1, IV.2 et IV.3.

### V.1 Organisation générale des Services vétérinaires

#### V.1.A Rappel de la situation

Les missions d'évaluation PVS constataient:

- « la faiblesse des ressources humaines et financières, le faible soutien de la part du MAEP impactent négativement sur les capacités des SV à exercer leur mission de manière autonome et à l'écart des pressions »,
- « l'absence de chaîne de commande entre DE et les CeRPA »
- ainsi que des « Moyens physiques et financiers largement insuffisants pour les activités d'inspection aux postes frontières. »

C'est donc une grave déficience de la chaîne de commandement qui apparaît, avec l'insuffisance des ressources humaines ou matérielles comme facteur essentiel de la faiblesse de nombreuses autres compétences critiques.

La création de l'ABSSA, qui devait en principe résoudre ces problèmes, n'a pas, au moment de la mission d'analyse des écarts, apporté de solution et provoque au contraire une grave rupture dans le principe « de la fourche à la fourchette » en séparant la sécurité sanitaire des aliments de la santé animale et en les soumettant à un mode de gestion différent.

Il n'y a pas à ce stade de prise de position politique définitive susceptible de résoudre ces difficultés au point que la Mission ne peut que difficilement décrire le périmètre des Services vétérinaires et que ses estimations sur les sujets techniques doivent faire abstraction de l'organisation administrative.

Le décret 2012-541 du 17 décembre 2012 place les SV dans une direction générale du développement agricole de l'alimentation et de la nutrition et les répartit entre une direction de la production animale, qui gère de fait la santé animale, et une direction de l'alimentation et de la nutrition appliquée.

A l'intérieur du pays, les SV sont sous tutelle des Centres Agricoles Régionaux pour le Développement Rural (CARDER), lesquels sont des établissements publics qui ne sont pas sous l'autorité hiérarchique des directions techniques mais seulement sous la tutelle du SGM du ministère.

A côté de cette organisation, l'ABSSA régie par le décret No. 2011-113 du 8 mai 2012 prend en charge la sécurité sanitaire des aliments mais est aussi compétente (articles 4 et 28) pour la santé animale. En revanche les contrôles aux frontières ne sont clairs ni pour l'un ni pour l'autre. Cette situation de conflit de compétence et de doublonnage est insoutenable tant sur le plan financier que de celui de l'efficacité, sans parler du désordre en terme de gestion des ressources humaines et de la motivation des agents.

Il n'est pas exclu par ailleurs qu'il existe des chevauchements de compétences avec d'autres ministères mais ce point dépasse le cadre de la mission.

**Aujourd'hui rien n'est donc résolu et la définition d'un schéma organisationnel complet et clair s'impose car la persistance d'une telle situation ne permettra l'atteinte d'aucun des objectifs techniques figurant dans les autres piliers.**

C'est la raison pour laquelle il importe ici de revenir sur les principes dont toute organisation des Services vétérinaires doit s'inspirer pour tendre vers le respect des normes internationales de l'OIE.

### V.1.B Principes généraux

#### Domaine vétérinaire et objectifs fondamentaux

Le domaine vétérinaire défini dans le chapitre 3.4 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE est construit sur la base d'objectifs fondamentaux qui sont essentiellement :

- la sécurité alimentaire (aspect quantitatif de la production de protéines animales à travers la protection ou l'amélioration de la santé animale) ;
- la sécurité sanitaire des aliments (aspect qualitatif) ;
- la sécurité sanitaire de la relation homme-animal (zoonoses) ;
- la sécurité économique en raison des emplois et des richesses générées par le sous- secteur élevage.

Ces objectifs de sécurité, de salubrité et accessoirement de tranquillité s'intègrent dans la définition même de l'ordre public ; pour cette raison ils obligent, à considérer les Services vétérinaires comme une fonction régalienne.

L'atteinte de ces objectifs nécessite de maîtriser, sur le plan sanitaire, chacun des éléments fonctionnels figurant sur le schéma suivant :

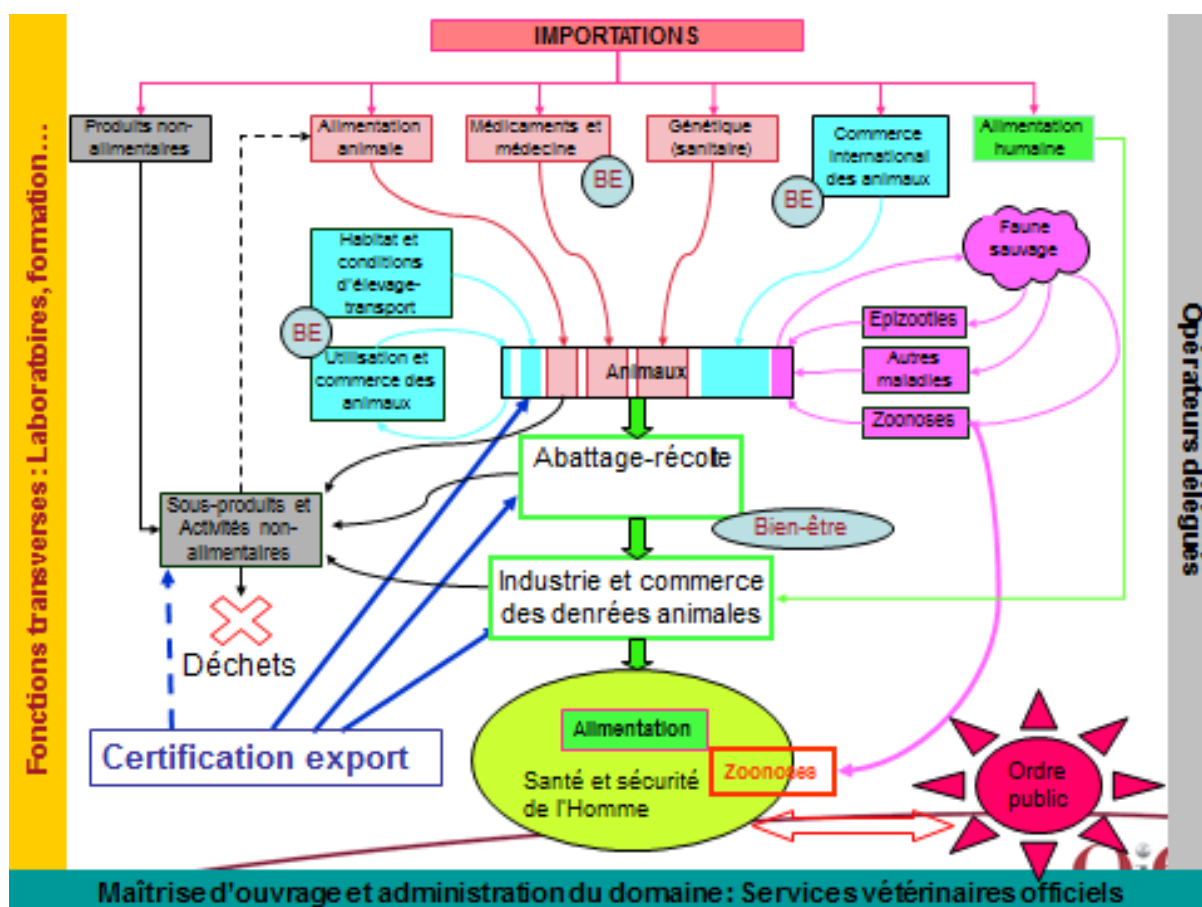


Figure 3 Schéma du domaine vétérinaire

A côté des programmes de développement, la santé et le bien-être animal doivent être vus comme un des moyens indispensables pour assurer la protection et la productivité de la ressource animale. La surveillance sanitaire de la filière agroalimentaire contribue quant à elle à la sécurité du consommateur. Cependant, la santé animale a des impacts directs sur celle du consommateur (résidus médicamenteux, contaminants, zoonoses). Inversement, les filières agroalimentaires ont des effets sur la santé animale (peste porcine classique, salmonelloses par exemple). On comprend alors que les informations sanitaires recueillies en quelque endroit de la chaîne sont des instruments pour la gestion et le pilotage de l'ensemble.

Un incident sanitaire survenant à n'importe quel point du schéma ou le défaut de maîtrise des fonctions supports (formation, laboratoires, opérateurs délégués...) est susceptible de compromettre l'objectif final. La maîtrise réelle de chaque composante impose de maîtriser celles qui lui sont reliées.

Si chaque composante du schéma est gérée par une administration différente, il est nécessaire que les procédures soient harmonisées et coordonnées. Mais l'expérience montre qu'il est alors impossible d'avoir une stratégie globale et que ces systèmes s'avèrent peu efficaces. La meilleure efficacité découle donc de l'unicité de la maîtrise d'ouvrage « de la fourche à la fourchette ».

C'est la raison pour laquelle la mission ne considère pas comme pertinent la séparation des compétences entre la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale et le contrôle aux frontières qui participent aux mêmes objectifs et qui doivent être très étroitement coordonnées.

### ***La fonction de police en ligne de partage***

La responsabilité première de l'État est d'assurer la sécurité. Les Services vétérinaires qui édictent des règles et veillent à leur mise en œuvre (police administrative) ainsi qu'à la répression des infractions (police judiciaire) doivent être assimilés à des services de police, ce qui suppose l'existence de règles formelles (législation / réglementations), de procédures d'application et la compétence technique et juridique des agents.

Le respect de l'État de droit exige que les décisions de police soient prises sur la seule base des règles de droit en vigueur. La norme internationale prévoit qu'elles le soient également en toute indépendance et à l'abri des pressions politiques, économiques et financières. Ces considérations obligent ainsi à séparer les fonctions de police des fonctions économiques, pour limiter les conflits d'intérêts. C'est cette exigence qui trace la véritable ligne de partage des compétences dans l'organisation administrative : elle justifie de proposer la séparation des Services vétérinaires des services chargés des productions animales et aussi des services chargés de fournir des prestations rémunérées comme la vente de produits ou de services. Cette séparation s'impose tant au niveau central qu'au niveau territorial.

### ***Une spécialisation nette des tâches de conception et des tâches opérationnelles***

La réalisation du programme d'analyse des écarts impose de mettre à jour la base légale de l'action des Services vétérinaires et d'établir une chaîne de commandement qui permette le pilotage des opérations leur contrôle et leur évaluation.

Celle-ci devrait être composée d'un échelon central aux moyens renforcés de manière à pouvoir réellement prendre en charge la stratégie, la construction du cadre légal, la programmation et la coordination des travaux, le pilotage de l'échelon fonctionnel et l'évaluation des politiques engagées. Ces fonctions doivent être exclusives de toute activité opérationnelle afin de supprimer les conflits d'intérêt

(indépendance technique) et surtout de spécialiser les fonctions en évitant leur dispersion dans des travaux secondaires.

L'échelon opérationnel (représenté par tous les acteurs du terrain intervenant dans le domaine vétérinaire), doit quant à lui être réuni et coordonné pour être repris en main par des structures territoriales placées sous l'autorité hiérarchique unique de l'échelon central, éventuellement à travers le représentant de l'Etat dans le territoire considéré.

Ces échelons opérationnels doivent disposer de moyens propres et suffisants attribués par l'échelon central pour conduire les politiques adoptées afin que leur indépendance technique puisse être effective.

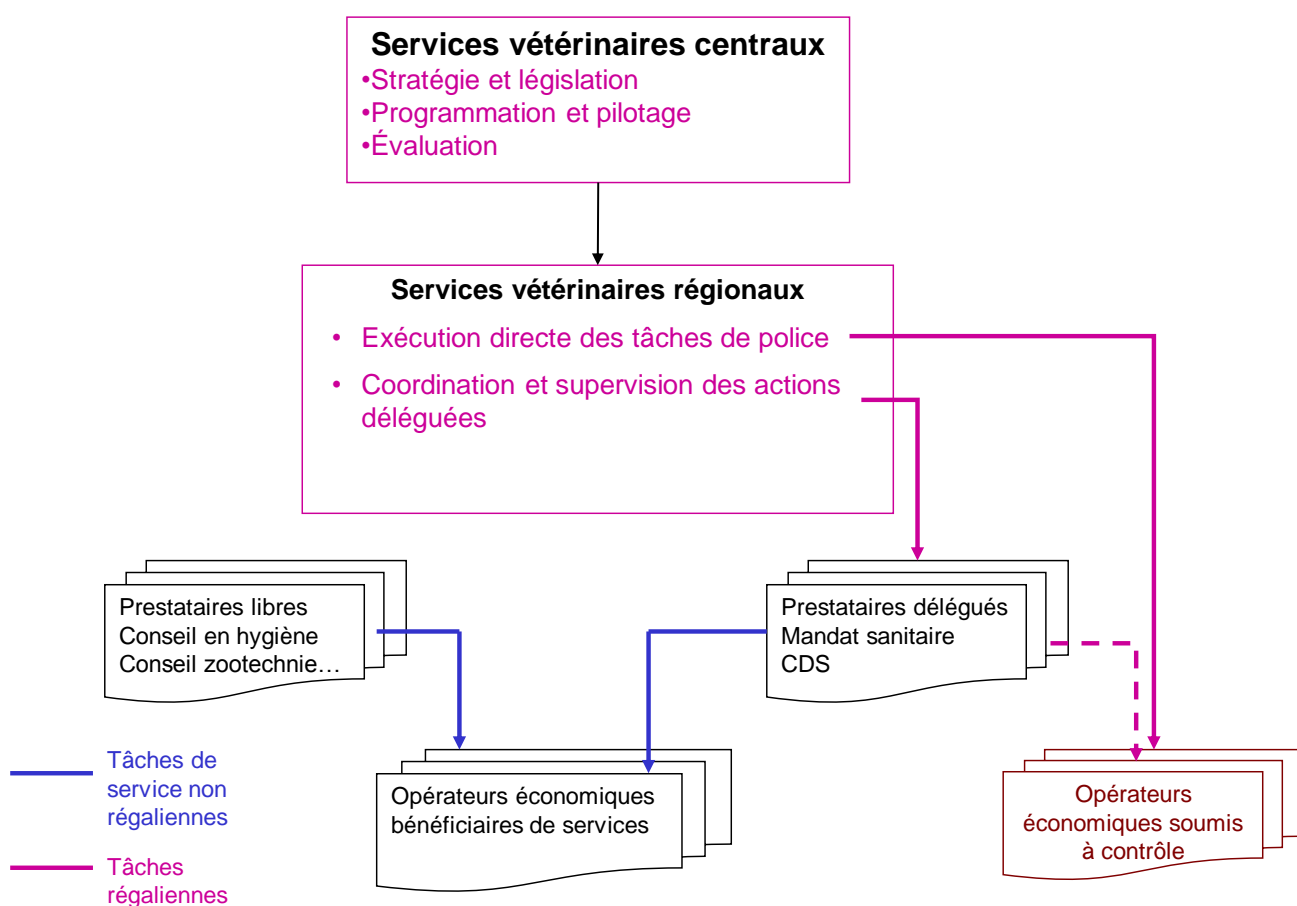


Figure 4. Schéma d'organisation

### ***Non décentralisation***

Dans la mesure où le cœur de métier des Services vétérinaires est constitué par des fonctions de police (création des règles et contrôle de leur application) portant sur des missions strictement régaliennes, celles-ci ne sont pas transférables et les Services vétérinaires officiels ne peuvent pas être décentralisés. En ce sens, l'inspection sanitaire, dans les abattoirs notamment, ne saurait être confiée aux collectivités territoriales ou aux communes.

Rien n'interdit de prévoir le financement des fonctions d'inspection par les assujettis, pourvu que le système adopté ne mette pas en cause l'indépendance technique.



### ***Prestation de service***

La délivrance de Services vétérinaires (soins, formation, conseil, etc.) ne fait pas partie des missions régaliennes et ne relève pas fondamentalement des Services vétérinaires de l'Etat. Ceux-ci ne devraient avoir en charge que le contrôle de leur réalisation lorsqu'elle est soumise à réglementation (exercice de la médecine vétérinaire en particulier).

C'est la politique retenue mais celle-ci ne peut réussir que si les agents publics sont réellement empêchés de pratiquer des actes concurrentiels ou s'ils le font à titre transitoire dans un cadre légal précis et strictement contrôlé.

Au Bénin pourtant, où les compétences privées peuvent encore être quantitativement insuffisantes ou mal distribuées, les Services vétérinaires territoriaux restent utiles pour exécuter certains actes comme les vaccinations. Cela doit bien être considéré comme une phase de transition car le maintien de cette situation s'oppose frontalement à la stratégie de maillage du territoire par des opérateurs privés mandatés.

Il est fondamental d'opérer un choix très clair entre une privatisation réelle des prestations et leur maintien de fait dans les attributions des Services vétérinaires car ces deux options sont strictement incompatibles et leur coexistence explique la majorité des difficultés rencontrées en santé animale : on ne peut pas d'un côté vouloir le développement d'un maillage privé et de l'autre retenir dans le service public les prestations rémunératrices qui devraient lui être transférées.

Considérant que la privatisation et le développement du mandat sanitaire sont présentés comme une stratégie nationale alors que le retard de la mise en œuvre semble surtout relever d'une situation conjoncturelle voire de corporatismes, la mission fonde ses propositions et simulations sur la mise en œuvre de la stratégie officielle.

Les fonctions de conseil devraient de la même façon passer des SV aux services de production pour ceux qui resteraient dans le domaine public.

Sur ce sujet toutefois, la mise aux normes des établissements traitant des DAOA bénéficierait du conseil des contrôleurs jusqu'à ce que le marché privé puisse les remplacer. Il convient dans ce cas d'assurer une bonne supervision des agents pour éviter les conflits d'intérêt.

#### ***V.1.C Propositions***

L'organisation générale des SV n'était pas arrêtée au moment de la mission d'analyse des écarts. Elle a pourtant un impact direct sur la mise en œuvre des stratégies retenues pour les différentes compétences critiques et sur le coût global.

Les estimations sont donc fondées sur les hypothèses suivantes qui peuvent être considérées comme des propositions :

1. Maîtrise d'ouvrage de la fourche à la fourchette,
2. Indépendance technique des fonctions de police,
3. Rétablissement d'une chaîne de commandement entre un échelon stratégique central et un niveau opérationnel constitué par des services régionaux et des postes de contrôle aux frontières dont les agents disposent de l'indépendance technique.

Elles emportent les conséquences suivantes.

## Réunification des Services vétérinaires

Le principe d'une maîtrise d'ouvrage « de la fourche à la fourchette » implique que le terme « Services vétérinaires » réunisse dans une seule entité l'ensemble des fonctions constitutives et en particulier la santé animale, la sécurité sanitaire des aliments et les contrôles vétérinaires aux frontières.

La séparation actuelle entre la santé animale (DPA) et la sécurité sanitaire (ABSSA) ne paraît pas une option car un tel scénario ne pourrait qu'affaiblir chacune des deux composantes :

1. Il couperait le flux des informations épidémiologiques au détriment de l'efficacité du dispositif ;
2. Il générerait un surcoût considérable en imposant la duplication des fonctions techniques communes telles que le contrôle aux frontières et l'ensemble des fonctions supports, notamment la législation.

Le recentrage progressif sur les fonctions de police administrative et judiciaire conduit à reconnaître l'indépendance technique de cette entité et la nécessité d'un rattachement direct à l'autorité responsable c'est-à-dire au ministre ou au chef de son administration. Ce rattachement peut découler soit de la création d'une direction des Services vétérinaires séparée de la DPA soit du transfert des fonctions encore au ministère, la santé animale notamment, à l'ABSSA.

Dans le premier cas, il faut revoir les statuts de l'ABSSA pour lui retirer les fonctions vétérinaires. En lui laissant les laboratoires, cette option à l'avantage de renforcer l'ABSSA dans sa dimension d'agence d'évaluation des risques.

L'extension de cette logique à la protection des végétaux, très similaire au domaine vétérinaire sur le plan de la sécurité et de la salubrité des aliments, conduirait également à lui retirer aussi cette fonction et finalement de recréer au ministère une direction élargie des SV et de la protection des végétaux.

Dans le second cas, l'ABSSA absorbe les fonctions vétérinaires. Cette option à l'avantage de faciliter l'indépendance et la gestion par objectif des SV, pourvu qu'ils bénéficient d'une direction et de moyens individualisés. Elle résout par ailleurs le problème des laboratoires de santé animale qui peuvent rejoindre celui de l'hygiène alimentaire pour constituer un réseau.

Elle permet beaucoup plus facilement que la première option de traiter le problème de la chaîne de commandement puisqu'il suffit de s'appuyer sur des directions territoriales (pas d'obligation d'une reproduction du découpage administratif) indépendantes des CARDER. Or ces directions existent déjà.

Elle ne résout pas le problème de l'indépendance de la fonction « analyse des risques » mais celui-ci est déjà présent dans la structure actuelle et il n'apparaît pas prioritaire pour le moment.



En résumé, les deux options se traduisent par les organigrammes généraux suivants :

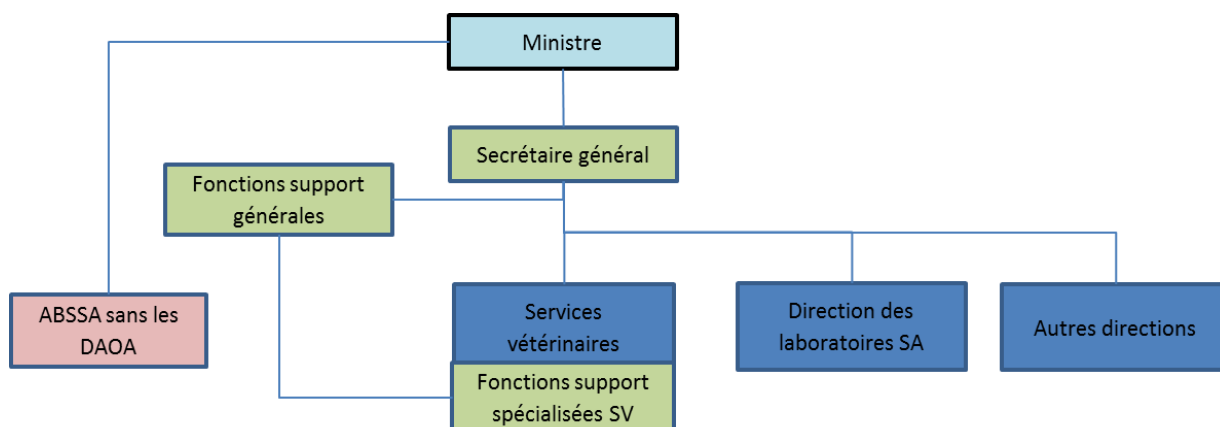


Figure 5 : Services vétérinaires comme administration du ministère

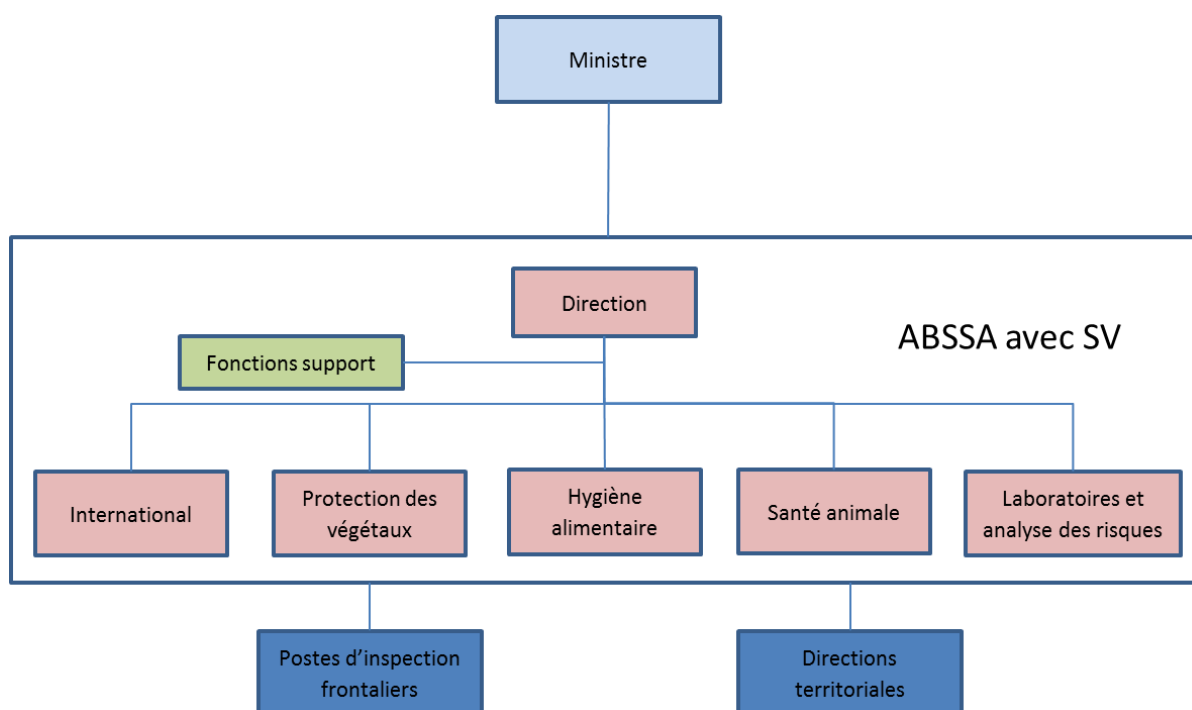


Figure 6 : Services vétérinaires dans l'ABSSA

Compte tenu des investissements déjà réalisés dans l'ABSSA, la seconde option paraît la plus simple à mettre en œuvre.

Quelle que soit l'option retenue, les SV, en tant que direction du ministère ou de l'ABSSA, devront disposer des ressources pour assurer les fonctions décrites ci-après, qu'elles leur soient propres ou distribuées dans des directions ou services déjà existants. La réussite du programme dépend en grande partie de la qualité des fonctions support et il doit être souligné que si elles sont assurées par d'autres directions, le ministre aura à veiller à leur bonne exécution et à ce que les moyens alloués aux Services vétérinaires soient effectivement utilisés pour eux et pour la réalisation de leur plan stratégique.

### **Consolidation d'une chaîne de commandement entre un échelon stratégique central et un échelon opérationnel territorial**

Sur le plan du fonctionnement, l'échelon central des SV a pour mission la conception des stratégies techniques, la programmation générale des actions, leur pilotage et leur évaluation pour l'ensemble du pays.

Il doit alors disposer d'une équipe dirigeante formée à cela et disposant des instruments indispensables, au premier rang desquels le pouvoir hiérarchique direct sur les échelons opérationnels et la maîtrise de la préparation budgétaire et de l'ordonnancement.

Ces éléments sont statutaires en ce qui concerne un établissement public tel que l'ABSSA ; ils supposent une délégation de signature du ministre au directeur des SV dans le cas d'une administration centrale. Une telle délégation serait un élément capital car elle donnerait autorité au directeur des Services vétérinaires pour communiquer directement avec les gouverneurs, donner des instructions aux CARDER et exiger leur compte rendu d'exécution.

L'échelon territorial d'exécution, où qu'il soit physiquement ou administrativement positionné, devrait disposer d'un budget, validé par l'administration centrale, et en être l'ordonnateur secondaire afin de créer les conditions matérielles de l'indépendance technique requises.

Cette même indépendance technique serait garantie par une délégation de pouvoir<sup>10</sup> à certaines catégories d'agents pour des fonctions d'inspection et de certification, notamment l'inspection sanitaire et les contrôles à l'importation.

### **Organisation**

Que ces Services rénovés en application des principes ci-dessus soient placés dans une agence ou positionnés comme une administration du ministère impacte peu cette évaluation.

Ils doivent regrouper les fonctions nécessaires à la gestion des aspects sanitaires du domaine vétérinaire pour tout ce qui concerne l'exercice de fonctions régaliennes. Ils incluent à ce titre les contrôles à l'importation et tous les aspects liés aux relations internationales et à la certification sanitaire.

La fonction laboratoire est considérée comme une entité distincte œuvrant comme un prestataire externe puisqu'elle doit également jouir de l'autonomie technique et budgétaire.

L'organisation proposée ici repose sur des principes généraux et sur l'analyse fonctionnelle effectuée à l'occasion de l'analyse des écarts PVS. Elle s'appuie sur l'analyse qualitative et quantitative des tâches et de leurs interrelations ainsi que sur les obligations créées par les normes internationales d'une part et par les choix stratégiques et techniques figurant dans les différents piliers d'autre part.

Les Services centraux doivent pouvoir remplir l'ensemble des missions qui découlent des choix opérés dans les compétences critiques de l'outil PVS. Ses missions se répartissent en fonctions transversales et en fonctions techniques. La liste des fonctions est conséquente et toutes sont indispensables. Elles représentent chacune

---

<sup>10</sup> Par opposition à la délégation de signature qui est personnelle, révocable et engageant la responsabilité du délégant, la délégation de pouvoir est statutaire et conférée par un texte général, attachée à la fonction et non substituable. Par exemple, le laisser passer à l'importation ou la saisie ne peut être délivré ou prononcé que par l'agent qualifié pour procéder à l'inspection et ne peut pas être modifié ou remplacé par l'autorité hiérarchique (délégation de pouvoir).

une quantité de travail déterminée qui ne justifie pas nécessairement l'affectation spécifique de personnel (une fonction peut demander moins d'un ETP par exemple).

Elles sont donc regroupées sur la base :

- des volumes d'activité,
- des interdépendances apparues dans les discussions sur les objectifs et
- des stratégies, de compétences ou de moyens communs.

Remarque : les dénominations (unités, services, bureaux, etc.) utilisées sont arbitraires et devront être adaptées en tant que de besoin.

#### Les Services vétérinaires centraux.

La mission propose de réunir les principales fonctions techniques des Services vétérinaires dans trois divisions techniques très classiques :

- la santé animale (y compris l'exercice de la médecine vétérinaire et le mandat),
- la sécurité sanitaire des aliments,
- les relations internationales (importations, certification et négociations).

Dans chaque division technique (métier), c'est au contraire une répartition par filière qui est proposée car le Bénin a surtout besoin de les organiser et de les développer de manière intégrée. Cela permet d'assurer une bonne cohérence avec le plan stratégique national de développement agricole.

La pharmacie vétérinaire, qui est un problème crucial, touche à la fois à la santé animale, en tant qu'instrument stratégique du maillage, et à la sécurité sanitaire des aliments, à travers le problème des résidus. A moins d'en faire une division spécialisée, il est proposé de l'inclure pour les 5 prochaines années à la santé animale car c'est là qu'elle a la plus grande incidence.

Le problème du maillage et donc de l'organisation de l'exercice de la médecine vétérinaire et du mandat sanitaire est également un sujet essentiel pour la santé animale.

**La division de santé animale** devrait dès lors rassembler :

- la gestion sanitaire des filières :
  - apiculture,
  - aquaculture,
  - aviculture
  - ruminants,
  - porcins ;
  - élevage non conventionnel (lapins, aulacodes,...),
- l'identification et la traçabilité animale ;
- les carnivores, (rage), les équidés et le bien-être animal ;
- l'épidémiologie générale, les systèmes d'alerte et les plans d'urgence ;
- le développement du maillage sanitaire et les relations professionnelles (mandat et CDS) ;
- la pharmacie vétérinaire et l'alimentation animale.

**La division de la sécurité sanitaire des aliments** regrouperait pour sa part :

- la filière viande et les abattoirs ;
- la filière lait ;
- la filière avicole et les abattoirs ;
- les établissements de seconde transformation, les transports des denrées et la traçabilité ;
- la coordination des contrôles et les plans de surveillance.

Remarque : L'approche par filière peut nécessiter de ne pas cloisonner les attributions et de réunir par exemple l'aviculture et la filière œuf / viande de volaille dans une seule unité couvrant à la fois la santé animale et la qualité sanitaire ou, de la même façon, la pathologie des poissons et l'hygiène des produits de la pêche. Les arbitrages relèvent en fait du volume des tâches et de la nature des actions prioritaires. Ces unités peuvent être autonomes ou rattachées à l'une ou l'autre division technique.

**La division des relations internationales :**

Les contrôles à l'importation et les relations internationales constituent un métier homogène et spécifique qui justifie son individualisation tant du point de vue de la nature des tâches que des volumes d'activité. Il consiste à :

- fixer les conditions sanitaires d'importation pour les différents produits et animaux ;
- élaborer les procédures d'inspection aux frontières ;
- gérer les relations sanitaires avec les autorités compétentes des pays partenaires ;
- traiter les difficultés d'ordre sanitaire dans les échanges ;
- piloter les structures d'inspection aux frontières ;
- coordonner avec la fonction juridique et les services techniques concernés l'action des SV en matière d'harmonisation du droit communautaire.

Parallèlement aux fonctions techniques, les Services vétérinaires devront disposer de fonctions supports ou transversales érigées en cellule, mission ou autre entité en fonction de leur importance :

- La fonction « **système d'information** » est celle qui, à l'intersection de toutes les fonctions techniques, fournit l'infrastructure nécessaire au recueil et à l'exploitation de toutes les données (techniques, comptables et administratives) utiles aux responsables techniques et à la direction. Ceux-ci doivent rester maîtres de la nature des données car elles sont des instruments de pilotage et d'évaluation qui relèvent de leur responsabilité. L'unité en charge du système d'information en serait le maître d'œuvre. Il s'agit non seulement de l'informatique (*hard*) mais aussi des bases de données et de leur exploitation. Des tâches techniques peuvent être sous-traitées mais pas la maîtrise d'ouvrage.

Une telle fonction est d'une importance capitale et, même si elle est mise en place par un projet, son entretien doit absolument être à la charge du budget national pour en garantir un fonctionnement pérenne et indépendant.

La partie infrastructures (matériel et réseau) peut être traitée dans un cadre plus général d'équipement des services. En revanche la partie logiciels, formation et exploitation ne peut relever que de la maîtrise d'ouvrage des Services vétérinaires.

- La fonction « **législation** » serait recentrée sur le développement de la législation, sa coordination et sa diffusion.

La tâche est très importante car, dans un État de droit, l'administration ne peut agir que dans le cadre d'un dispositif légal. Celui-ci doit être précis, complet, cohérent et pertinent. Il ne peut se construire qu'avec la collaboration étroite des techniciens responsables de l'objet et des juristes responsables de la qualité juridique.

Même s'il existe une fonction spécialisée au ministère, l'ampleur de la tâche impose d'en avoir une correspondance au sein même des Services vétérinaires.

Le pouvoir réglementaire ne se délègue pas et toute norme sera obligatoirement adoptée par le pouvoir législatif ou par le pouvoir exécutif selon le cas. Il ne s'agit donc ici que de la préparation des projets de normes. Il n'y a donc pas de redondance avec les services juridiques existant déjà au ministère mais la quantité de travail et sa spécificité justifient que cette partie de la fonction soit effectivement déportée au sein des Services vétérinaires.

- La fonction « **formation continue** » revêt une importance particulière au moment où le renouvellement et l'accroissement des ressources, comme leur redéploiement dans une matrice structurelle en évolution, sont des priorités. Les besoins de formation pour l'adaptation à l'emploi des nouveaux agents ou de formation continue pour les agents qui changeront de mission sont immenses. Ces raisons justifient de doter les Services vétérinaires d'un service des ressources humaines qui doit travailler au plus près du besoin tout en restant le relais de la direction chargée des ressources humaines de la structure où ils seront positionnés.
- Dans le cadre des règles institutionnelles, **la communication** est un instrument très important de l'action publique, quelquefois le seul utile ou efficace, largement employé par les SV et qui figure dans la stratégie de plusieurs compétences critiques. L'identification et la professionnalisation de cette fonction apparaissent d'une grande importance. Là encore elle ne fait pas double emploi avec la fonction communication de la structure d'accueil (ABSSA ou ministère) mais vient la compléter en termes de ressources humaines et de compétence technique spécialisée.
- Les **services comptables** méritent d'être développés voire complétés d'une fonction d'analyse des coûts et de contrôle de gestion. C'est sur cette analyse que reposeront de plus en plus les prévisions budgétaires, la justification des ressources et surtout les études d'impacts qu'impose l'amélioration de la législation. Cette fonction est de toute façon rendue indispensable par la logique de gestion budgétaire par objectif d'ores et déjà entreprise.
- Enfin l'efficacité de l'administration repose sur la qualité de ses agents, des moyens dont ils disposent mais aussi du cadre fonctionnel dans lequel ils agissent. Ce dernier mérite une attention toute particulière. La création d'une fonction « **assurance de la qualité** » placée, conformément aux normes, au plus près de la direction, est de nature à répondre à cette nécessité car elle a précisément vocation à développer ou coordonner les procédures de travail pertinentes et efficaces. Toutes les fonctions de documentation, d'archivage, etc. devraient y être rattachées. C'est aussi l'opportunité de créer un service d'audit interne, instrument essentiel du pilotage<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> La mission distingue bien l'audit interne, qui est un instrument de pilotage, de l'inspection générale qui est un instrument de

Ces fonctions devraient être identifiées dans l'organigramme des SV si ceux-ci demeuraient dans le ministère. Dans le cadre d'un rattachement à l'ABSSA, l'homogénéité et la taille de la structure ne justifieraient pas de recréer ces fonctions dans la direction des Services vétérinaires mais elles devraient figurer dans l'organigramme général de l'ABSSA pour être partagées entre les 3 directions techniques.

Dans ce cas les estimations effectuées par la mission resteraient néanmoins valables puisqu'elles correspondent à une quantité de travail.

### Services vétérinaires territoriaux

Une restructuration des SV devrait permettre de définir quelle est la division géographique la plus pertinente ; elle n'est pas nécessairement celle de la région. Cependant les évaluations ont été faites sur la base de 6 unités territoriales.

Etant chargés de la mise en œuvre des opérations décidées par les Services centraux, leurs organigrammes ne devraient pas être systématiquement identiques mais adaptés aux réalités, c'est-à-dire à la nature et aux volumes des tâches attribuées. Toutefois, quelles que soient les dénominations de services, chaque structure de terrain aura, à l'échelon régional, une organisation minimale comprenant un responsable et au moins 3 collaborateurs pour piloter les tâches de santé animale, de sécurité sanitaire des aliments et d'administration générale.

Les relations internationales n'y sont pas représentées car elles sont gérées uniquement depuis le niveau central.

Ces services devront assurer les fonctions suivantes :

1. **Direction/ Animation.** Cette fonction assure la coordination et la supervision locales de toutes les tâches techniques et relaie la gestion du personnel, les actions de formation et de communication initiées par la centrale.
2. **Secrétariat.** La fonction est identifiée car le volume de travail d'administration est conséquent. On peut en particulier y rattacher les fonctions liées à l'exploitation du système d'information. Elle est importante du fait de nécessité de systématiser la communication écrite entre l'échelon central et les échelons régionaux (instructions, comptes rendu).
3. **Santé animale.** Les missions principales de ce service concernent :
  - l'identification des unités épidémiologiques, des animaux ou de leurs détenteurs et des opérateurs dans le domaine du commerce et du transport des animaux ;
  - la supervision du mandat sanitaire ;
  - le contrôle de l'activité de tous les organismes autorisés à intervenir dans le domaine vétérinaire, y compris les CDS ;
  - la réalisation des programmes sanitaires ou leur supervision (programmes délégués) ainsi que leur coordination ;
  - l'épidémiosurveillance;
  - l'alerte et la police sanitaire ;
  - la certification ;
  - l'animation du réseau vétérinaire ;

4. **Sécurité sanitaire de l'alimentation.** Les missions principales de ce service concernent :

- le développement de l'inspection sanitaire sur les lieux d'abattage et dans les boucheries ;
- la mise en place des marques de salubrité ;
- l'enregistrement et l'inspection des établissements de première et seconde transformations ;
- la coordination de l'inspection sanitaire au niveau de la consommation ;
- la supervision des personnels concernés ;
- la certification.

#### Postes d'inspection frontaliers

Ces unités sont des services opérationnels qui seront rattachées à l'administration centrale et non aux services territoriaux en raison de la nécessité d'assurer une parfaite harmonisation de tous les PIF. Ils sont traités dans le pilier I.

### **V.3 Ressources humaines**

Les ressources humaines nécessaires pour assurer la coordination de base et les fonctions support s'établissent à un total de 177 ETP dont 40,6 vétérinaires, 21 cadres A, 93 para-professionnels vétérinaires et 22 agents d'appui (tableau 24).

Il faut souligner la présence d'un agent par commune alors qu'il n'y a pas d'échelon administratif correspondant prévu. Ils sont en fait rattachés à l'unité territoriale et assurent la coordination des activités dans les communes.

Ces nombres restent très raisonnables eu égard aux objectifs du programme et à la taille du pays.

Ils posent néanmoins un problème de recrutement pour les vétérinaires en raison de l'indisponibilité de ces personnels sur le marché du travail et de la tension que cela produira sur la politique de privatisation et de délégation au mandat sanitaire.

Il y a donc lieu de conduire une stratégie très fine et à long terme dans la gestion des emplois et la politique de formation.

Elle devra prendre en compte le transfert et la revalorisation d'emploi actuellement occupés par des para-professionnels et accorder une grande importance à la formation continue, notamment en matière de techniques d'administration (management, droit; communication...).



Tableau 24. Estimation des ETP pour la coordination

Compétences Critiques PVS	Postes identifiés	Nombre de niveaux administratifs	Vétérinaires	Autres diplômés universitaires	Paraprofessionnels vétérinaires	Personnel d'appui
I-6.A	<b>Coordination interne (chaîne de commandement)</b>		<b>40,65</b>	<b>21,00</b>	<b>93,33</b>	<b>22,00</b>
	<b>Niveau central</b>		<b>22,65</b>	<b>13,50</b>	<b>10,33</b>	<b>10,00</b>
	<b>Direction Générale</b>		1,00	10,00	4,00	4,00
I-3	<i>Direction générale</i>		1,00	2,00		1,00
	<i>Ressources humaine (DRH, FC, Mobilité, Observatoire)</i>			1,00	1,00	1,00
	<i>Systèmes d'information</i>			1,00	1,00	
	<i>AQ</i>			1,00	1,00	
	<i>Communication</i>			0,50		
	<i>Législation et réglementations</i>			1,00	1,00	
	<i>Finances</i>			1,00		1,00
	<i>Matériel</i>			1,00		
	<i>Documentation et veille</i>			0,50		
	<i>Statistiques /suivi évaluation</i>			1,00		1,00
	<b>Santé animale</b>		9,90	3,50	0,00	2,00
	<i>Chef de service</i>		1,00			2,00
	<i>Maillage et mandat</i>		1,00			
	<i>Pharmacie et alimentation animale</i>		1,00			
II-9	<i>inspection terrain (pharmacie et alim animale)</i>		1,90	1,50		
	<i>Surveillance épidémiologique</i>		1,00	1,00		
1/2 II-6	<i>Vaccination et protection sanitaire</i>		1,00	1,00		
	<i>Pêches et aquaculture</i>		1,00			
	<i>Espèces mineures et bien-être animal</i>		1,00			
	<i>Identification et traçabilité</i>		1,00			
	<b>Santé publique vétérinaire</b>		7,75	0,00	6,00	2,00
	<i>Chef de service</i>		1,00			2,00
	<i>Filière viande et abattoirs</i>		1,00		1,00	
	<i>Filière lait</i>		0,75			
	<i>Filière aviculture/petits élevages</i>		1,00		4,00	
	<i>Secteur première transformation et établissements agréés</i>		1,00			
	<i>Filière pêche</i>		1,00			
	<i>Transports et distribution</i>		1,00		1,00	
	<i>Plans de recherche de résidus</i>		1,00			
II-8A	<i>gestion des agréments</i>		3,30			1,00
	<b>Commerce, contrôle aux frontières et traçabilité</b>		4,00	0,00	0,33	2,00
	<i>Chef de service</i>		1,00			2,00
	<i>Normes d'importation et autorisations</i>		1,00		0,33	
	<i>Gestion des PIF</i>		1,00			
	<i>Négociation et certification (dont relations internationales)</i>		1,00			
	<b>Niveaux déconcentrés</b>		<b>18,00</b>	<b>7,50</b>	<b>83,00</b>	<b>12,00</b>
	<b>1er niveau des services déconcentrés</b>	<b>6,00</b>	18,00	7,50	6,00	12,00
	<i>Responsable régional</i>		1,00		1,00	2,00
	<i>Santé animale</i>		1,00			
	<i>Sécurité sanitaire des aliments</i>		1,00			
	<i>Administrateur financier</i>			1,00		
II-9	<i>Pharmacie</i>			0,25		
	<b>2ème niveau des services déconcentrés</b>	<b>77,00</b>	0,00	0,00	77,00	0,00
	<i>Responsable communal (= ACCPA)</i>				1,00	

## V.4 Ressources physiques

Elles concernent essentiellement les bâtiments, la bureautique et les moyens de déplacement. Elles sont directement dépendantes du nombre d'ETP et il faut insister sur le fait que les lignes budgétaires relatives aux salaires et au fonctionnement doivent évoluer symétriquement de manière à ce que les agents aient les moyens de travailler et qu'inversement il n'y ait pas d'investissement sans emploi.

**Tableau 25. Estimation des ressources matérielles pour la coordination**

Compétences Critiques PVS	Postes identifiés	Bâtiments	Motocyclettes (nb)	Voitures (nb)	Véhicules tout terrain (4x4) (nb)	Equipements de bureautique standards (nb)	Equipements de bureau spécifiques (nb)
<b>I-6.A</b>	<b>Coordination interne (chaîne de commandement)</b>	<b>1 900</b>	<b>77</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>0</b>
	<b>Niveau central</b>	<b>544</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>0</b>
	Direction Générale	180	0	1	1	14	0
	Ressources humaine						
	directiON Générale	36		1	1	3	
	Systèmes d'information	24				2	
	AQ	24				2	
	Communication	6				1	
<b>IV-1 IV-</b>	Législation et réglementations	24				2	
	Finances	24				2	
	Matériel	12				1	
	Documentation et veille	6				1	
	STATISTIQUES /suivi évaluation	24				1	
	<b>Santé animale</b>	<b>132</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
	Chef de service	24			1	2	
	Maillage et mandat	12					
	Pharmacie et alimentation animale	12					
	Surveillance épidémiologique	24					
	Vaccination et protection sanitaire	24					
	Pêches et aquaculture	12					
	Espèces mineures et bien-être animal	12					
	Identification et traçabilité	12					
	<b>Santé publique vétérinaire</b>	<b>168</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Chef de service	24			1		
	Filière viande et abattoirs	24					
	Filière lait	12					
	Filière aviculture/petits élevages	60					
	Secteur première transformation et établissements agréés	12					
	Filière pêche	12					
	Transports et distribution	24					
	<b>Commerce, contrôle aux frontières et traçabilité</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Chef de service	24			1		
	Normes d'importation et autorisations	16					
	Gestion des PIF	12					
	Négociation et certification (dont relations internationales)	12					
	<b>Niveaux déconcentrés</b>	<b>1 356</b>	<b>77</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>1er niveau des services déconcentrés</b>	<b>432</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Responsable régional	36			1		
	Santé animale	12					
	Sécurité sanitaire des aliments	12					
	Administrateur financier	12					
	<b>2ème niveau des services déconcentrés</b>	<b>924</b>	<b>77</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Responsable communal (= ACCPA)	12	1				
	<b>Total</b>	<b>1 900</b>	<b>77</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>0</b>

## V.5 Ressources financières

Le budget annuel de ce pilier s'élève à 2 267k€ (1,48 Md XOF) dont 854 k€ (560,2 MXOF) pour les salaires, 328 k€ (215.1 MXOF) pour l'entretien et l'amortissement du matériel et des bâtiments et 610 k€ (400,1 MXOF) pour le fonctionnement.

Il faut ajouter à cette charge annuelle un budget exceptionnel de 1074 k€ (705 M XOF) pour la construction de bâtiments et l'équipement.

**Tableau 26. Sous-total correspondant au renforcement des compétences pour la gestion générale et les services réglementaires**

<b>SOUS-TOTAL GESTION DES SERVICES VETERINAIRES</b>						
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre actuel</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>						
Bâtiments ( )		1 924				
<i>Maintenance, coût par ( )</i>		-	36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>		-	337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>		1 924	720	20	69 264	1 038 960
Transport (Coût d'achat)						
<i>Motocyclettes</i>		77	2 364	4	45 507	
<i>Voitures</i>		1				
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		19	42 712	5	162 306	
<i>Autres véhicules spécifiques pour la gestion des SV*</i>						
<i>Autres véhicules spécifiques pour la gestion des SV*</i>						
Equipement de bureautique standard		162	1 571	5	50 900	
Autre équipement de bureautique spécifique		-				
Autre équipement spécifique						
<i>Autres équipements spécifiques pour la gestion des SV*</i>						
<i>Autres équipements spécifiques pour la gestion des SV*</i>						
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>327 977</b>	<b>1 038 960</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>						
Formation						
<i>Initial training</i>						
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>		-				
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		900,4	100		90 100	
Expertise nationale (jours/5 ans)		-	161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		6,0	5 962			35 772
Fonds spéciaux (/5ans)						
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>90 100</b>	<b>35 772</b>
<b>Salaires</b>						
Vétérinaires		37,8	6 895		260 286	
Autres diplômés universitaires		18,0	5 090		91 620	
Para-professionnels vétérinaires		93,3	4 832		450 971	
Personnel d'appui		31,0	1 664		51 584	
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>854 461</b>	
<b>Consumable resources</b>						
Administration			20%		170 892	
Indemnités de transport						
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		-	69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		-	31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		12	1 951		23 412	
Frais de transport						
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		924 000	0,06		52 010	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		37 500	0,38		14 072	
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		1 119 100	0,30		335 957	
<i>Autres frais de transport*</i>						
<i>Autres frais de transport*</i>						
Coûts spécifiques						
<i>Campagne de communication ciblée</i>		1			10 671	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>		433			3 301	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>		-				
<i>Autres coûts pour la gestion des SV*</i>						
<i>Autres coûts pour la gestion des SV*</i>						
<b>Sous-total - Consommables</b>					<b>610 315</b>	
<b>Activités déléguées</b>						
					12 196	
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					<b>12 196</b>	
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>1 895 049</b>	<b>1 074 732</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>				<b>1 242 312 553</b>	<b>704 548 086</b>

## VI Analyse globale du budget

Le coût global des SV est estimé à 9,75M€ par an et à 50,8M€ pour 5 ans compte tenu de coûts exceptionnels de 2 M€.

Tableau 27. Coût global des Services vétérinaires

COUT TOTAL									
Ressources & lignes budgétaires	Nombre actuel	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel	Coût total pour 5 ans	% du coût annuel	% du coût total pour 5 ans
<b>Investissements matériels</b>									
Bâtiments ( )	-	4 153							
<i>Maintenance, coût par ( )</i>	-	640	36	1	23 040		115 200	0,2%	0,2%
<i>Rénovation, coût par ( )</i>	-	-	337	20					
<i>Construction, coût par ( )</i>	-	3 513	720	20	126 472	1 897 074	2 529 432	1,3%	5,0%
Transport (Coût d'achat)									
<i>Motocyclettes</i>	-	673	2 364	4	397 450		1 987 249	4,1%	3,9%
<i>Voitures</i>	-	1							
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>	-	31	42 712	5	263 960		1 319 801	2,7%	2,6%
<i>Autres véhicules</i>									
<i>Autres véhicules</i>									
Equipement de bureautique standard	-	229	1 571	5	77 230		386 152	0,8%	0,8%
Autre équipement de bureautique spécifique	-	-							
Autre équipement spécifique									
<i>Autres équipements</i>					41 200		206 000	0,4%	0,4%
<i>Autres équipements</i>					7 700		38 500	0,1%	0,1%
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					<b>937 052</b>	<b>1 897 074</b>	<b>6 582 334</b>	<b>9,6%</b>	<b>13,0%</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>									
Formation									
<i>Initial training</i>									
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>	-	-							
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	-	4 836,6	100		483 982		2 419 912	5,0%	4,8%
Expertise nationale (jours/5 ans)									
<i>Expertise nationale (jours/5 ans)</i>									
Expertise internationale (semaines/5 ans)		23,0	5 962			137 126	137 126		0,3%
Fonds spéciaux									
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>483 982</b>	<b>137 126</b>	<b>2 557 038</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,0%</b>
<b>Salaires</b>									
Vétérinaires	-	66,9	6 895		460 931		2 304 654	4,7%	4,5%
Autres diplômés universitaires	-	23,9	5 090		121 651		608 255	1,2%	1,2%
Para-professionnels vétérinaires	-	778,8	4 832		3 763 326		18 816 628	38,6%	37,0%
Personnel d'appui	-	43,6	1 664		72 550		362 752	0,7%	0,7%
<b>Sous-total - Salaires</b>					<b>4 418 458</b>		<b>22 092 289</b>	<b>45,3%</b>	<b>43,5%</b>
<b>Consumable resources</b>									
Administration			20%		883 692		4 418 458	9,1%	8,7%
Indemnités de transport									
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>	-	333	69		22 977		114 885	0,2%	0,2%
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>	-	108	31		3 358		16 792	0,0%	0,0%
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>	-	24	1 951		45 849		229 243	0,5%	0,5%
Frais de transport									
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		8 070 047	0,06		454 247		2 271 235	4,7%	4,5%
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		37 500	0,38		14 072		70 360	0,1%	0,1%
<i>parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		1 820 010	0,30		546 372		2 731 860	5,6%	5,4%
<i>Autres frais de transport</i>									
<i>Autres frais de transport</i>									
Coûts spécifiques									
<i>Campagne de communication ciblée</i>	-	3			53 357		266 786	0,5%	0,5%
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>	-	2 194			190 272		951 358	2,0%	1,9%
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>	-	-			1 080 794		5 403 969	11,1%	10,6%
<i>Autres coûts</i>					454 968		2 274 840	4,7%	4,5%
<i>Autres coûts</i>					152 000		760 000	1,6%	1,5%
<b>Sous-total - Consommables</b>					<b>3 901 957</b>		<b>19 509 784</b>	<b>40,0%</b>	<b>38,4%</b>
<b>Activités déléguées</b>									
<i>Activités déléguées spécifiques</i>					12 196		60 980	0,1%	0,1%
<i>Activités déléguées spécifiques</i>									
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					<b>12 196</b>		<b>60 980</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>9 753 645</b>	<b>2 034 200</b>	<b>50 802 424</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>				<b>6 394 070 183</b>	<b>1 333 534 049</b>	<b>33 303 884 965</b>		

## VI.1 Investissements

Les investissements matériels s'élèvent à 937 k€ par an et à 6,58 million d'euros pour 5 ans ce qui représentent 13% du total.

Il faut souligner le poids du parc automobile (6.8%/an) et rappeler que les missions des SV reposent essentiellement sur des opérations de terrain. Le nombre de véhicules est donc strictement lié au nombre d'ETP opérationnels et sans ceux-ci, les ETP se retrouveraient inoccupés. L'investissement est finalement modéré au regard du fonctionnement.

Il faut également souligner que ces coûts correspondent à des amortissements et qu'ils garantissent le maintien en état des équipements.

**Tableau 28. Estimation des ressources financières nécessaires aux investissements des Services vétérinaires (CC I-10)**

Ressources & lignes budgétaires	Commerce		Santé publique vétérinaire		Santé animale		Laboratoire vétérinaire		Gestion des Services		Coût total de l'investissement		% sur 5 ans
	Annuel	Exceptionnel	Annuel	Exceptionnel	Annuel	Exceptionnel	Annuel	Exceptionnel	Annuel	Exceptionnel	Annuel	Exceptionnel	
Bâtiments	12 528	187 920	16 456	246 834	5 184	77 760	46 080	345 600	69 264	1 038 960	149 512	1 897 074	39,36
Transport	10 552		104 499		321 462		17 085		207 813		661 410		49,22
Equipement de bureautique standard	8 169		11 877		3 770		2 514		50 900		77 230		5,75
Autre équipement de bureautique spécifique					8 900		40 000				48 900		3,64
<b>Sous-total - Investissement matériel</b>	<b>31 249</b>	<b>187 920</b>	<b>132 831</b>	<b>246 834</b>	<b>339 316</b>	<b>77 760</b>	<b>105 678</b>	<b>345 600</b>	<b>327 977</b>	<b>1 038 960</b>	<b>937 052</b>	<b>1 897 074</b>	<b>97,96</b>
Formation initiale													
Formation spécialisée													
Expertise nationale													
Expertise internationale		53 658				23 848		23 848		35 772		137 126	2,04
Fonds spéciaux													
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>		<b>53 658</b>				<b>23 848</b>		<b>23 848</b>		<b>35 772</b>		<b>137 126</b>	<b>2,04</b>
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENT</b>	<b>31 249</b>	<b>241 578</b>	<b>132 831</b>	<b>246 834</b>	<b>339 316</b>	<b>101 608</b>	<b>105 678</b>	<b>369 448</b>	<b>327 977</b>	<b>1 074 732</b>	<b>937 052</b>	<b>2 034 200</b>	<b>100,00</b>

## VI.2 Financement du fonctionnement

La masse salariale des 913 ETP représente 4,4 million d'euros et 44,8% du budget annuel.

**Tableau 29. Estimation totale des ressources humaines nécessaires au fonctionnement des Services vétérinaires**

Ressources & lignes budgétaires	Commerce		Santé publique vétérinaire		Santé animale		Laboratoire vétérinaire		Activités déléguées		Gestion des Services vétérinaires		Total	
	Actuel	Requis	Actuel	Requis	Actuel	Requis	Actuel	Requis	Actuel	Requis	Actuel	Requis	Actuel	Requis
Vétérinaires		3		12		13		2				38		67
Autres diplômés universitaires				6								18		24
Para-professionnels vétérinaires		62		161		459		4				93		779
Personnel d'appui		3		2				8				31		44
<b>TOTAL</b>		<b>66,6</b>		<b>180,8</b>		<b>471,7</b>		<b>14</b>				<b>180,08</b>		<b>913,18</b>

Les frais forfaitaires de fonctionnement ont été fixés à 20% de la masse salariale car la mission ne disposait pas d'une clé plus fine. Ils représentent 883k€ et près de 10% du budget. Il s'agit donc là d'une variable qu'il conviendra d'affiner puisqu'elle a une incidence importante sur le coût global.

Au total les dépenses de fonctionnement par pilier s'établissent comme indiqué dans les tableaux 30 et 31.

**Tableau 30. Estimation des ressources financières nécessaires au fonctionnement des Services vétérinaires**

Ressources & lignes budgétaires	Commerce	Santé publique vétérinaire	Santé animale	Laboratoire vétérinaire	Gestion des Services vétérinaires	Coût total de fonctionnement	%
Salaires							
<i>Vétérinaires</i>	17 238	79 982	89 635	13 790	260 286	460 931	5,23
<i>Autres diplômés universitaires</i>		30 031			91 620	121 651	1,38
<i>Para-professionnels vétérinaires</i>	297 168	779 402	2 216 457	19 328	450 971	3 763 326	42,68
<i>Personnel d'appui</i>	4 326	3 328		13 312	51 584	72 550	0,82
Formation continue	33 322	89 480	266 077	5 003	90 100	483 982	5,49
<b>Sous-total - Ressources humaines</b>	<b>352 054</b>	<b>982 222</b>	<b>2 572 170</b>	<b>51 433</b>	<b>944 561</b>	<b>4 902 440</b>	<b>55,60</b>
Administration	63 746	178 549	461 218	9 286	170 892	883 692	10,02
Indemnités de transport	30 237	2 927	1 951	13 657	23 412	72 184	0,82
Frais de transport	19 978	142 397	414 913	35 364	402 039	1 014 691	11,51
Coûts spécifiques							
<i>Communication</i>	21 343		21 343		10 671	53 357	0,61
<i>Consultation</i>	229	762	185 980		3 301	190 272	2,16
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>			1 080 794			1 080 794	12,26
<i>Autres coûts</i>		321 668	113 300	20 000		454 968	5,16
<i>Autres coûts</i>		132 000	20 000			152 000	1,72
<b>Sous-total - Consommables</b>	<b>135 534</b>	<b>778 302</b>	<b>2 299 499</b>	<b>78 307</b>	<b>610 315</b>	<b>3 901 957</b>	<b>44,26</b>
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					<b>12 196</b>	<b>12 196</b>	<b>0,14</b>
<b>COÛT TOTAL DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>487 588</b>	<b>1 760 524</b>	<b>4 871 669</b>	<b>129 740</b>	<b>1 567 072</b>	<b>8 816 593</b>	<b>100,00</b>

**Tableau 31. COÛT TOTAL (5 coûts annuels + Coût exceptionnel) PAR PILIER**

Ressources & lignes budgétaires	Commerce	Santé publique vétérinaire	Santé animale	Laboratoires vétérinaires	Gestion des Services vétérinaires	Total
<b>Investissements matériels</b>						
<b>Sub-total Material investments</b>	344 165	910 990	1 774 342	873 992	2 678 845	6 582 334
%	5,2%	13,8%	27,0%	13,3%	40,7%	100%
<b>Dépenses immatérielles</b>						
<b>Sub-total non material expenditure</b>	220 269	447 398	1 354 234	48 865	486 272	2 557 038
%	8,6%	17,5%	53,0%	1,9%	19,0%	100%
<b>Salaires</b>						
<b>Sub-total salaries</b>	1 593 660	4 463 713	11 530 462	232 150	4 272 304	22 092 289
%	7,2%	20,2%	52,2%	1,1%	19,3%	100%
<b>Consumable resources</b>						
<b>Sub-total Consumable resources</b>	677 669	3 891 510	11 497 495	391 534	3 051 576	19 509 784
%	3,5%	19,9%	58,9%	2,0%	15,6%	100%
<b>Activités déléguées</b>						
<b>Sub-total Delegated activities</b>	-	-	-	-	60 980	60 980
%					100,0%	100%
<b>Total en EUR</b>	<b>2 835 762</b>	<b>9 713 611</b>	<b>26 156 534</b>	<b>1 546 541</b>	<b>10 549 976</b>	<b>50 802 424</b>
%	6%	19%	51%	3%	21%	100%
<b>Total en XOF</b>	<b>1 859 003 763</b>	<b>6 367 825 667</b>	<b>17 147 098 858</b>	<b>1 013 845 827</b>	<b>6 916 110 851</b>	<b>33 303 884 965</b>

### VI.3 Rentabilité et durabilité

En raison de la complexité de l'organisation et de l'absence de comptabilité analytique, il n'est pas possible de déterminer le coût actuel des SV.

L'analyse des écarts l'établit à 9,75 M€ par an compte tenu des objectifs fixés et dans l'hypothèse où le programme atteindrait immédiatement son « régime de croisière ».

Il représente 1% du budget de l'Etat, ce qui est un chiffre fréquemment observé dans des situations comparables. Il n'apparaît pas exorbitant au regard des objectifs et de l'importance de l'agriculture pour le pays, puisque ce coût représente 11% du budget consacré à l'agriculture.





---

## CONCLUSION

L'analyse des écarts PVS conduit à un budget annuel de 9,75M€ représentant 1% du budget de l'Etat qui correspond à des valeurs couramment rencontrées dans des situations comparables où l'agriculture tient une place économique importante. Pourtant les objectifs sont très ambitieux puisqu'ils prévoient une progression dans toutes les compétences critiques de l'outil d'évaluation de la performance des Services vétérinaires.

Il reste important de souligner que ces objectifs ne sauraient être atteints seulement par l'allocation de ressources financières car la réussite d'un tel programme nécessite avant tout un engagement politique et une réforme structurelle des SV pour rétablir leur unicité, leur chaîne de commandement et leur indépendance technique.

Ils auront aussi à faire face aux déséquilibres numériques entre les différentes catégories professionnelles qui se sont installées au cours du temps et qui contrarient fortement les politiques de privatisation et de développement du mandat sanitaire. La correction de ces situations nécessite des décisions urgentes mais difficiles pour arrêter une politique de formation et de recrutement à long terme susceptible de rétablir les ratios convenables pour assurer la qualité des Services vétérinaires.



## **ANNEXES**

**Annexe 1 : Fiches de compétences critiques et fiches correspondantes d'estimation des coûts**

**Pilier « Commerce »**



## COMMERCE (1)

### II-4. Quarantaine et sécurité aux frontières

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité et autorité permettant aux SV d'empêcher la pénétration et la propagation de maladies et autres dangers liés aux animaux et aux produits d'origine animale.

##### Rappels PVS, extraits

###### Points forts :

- Existence de textes législatifs de base.
- Collaboration avec les douanes au port et à l'aéroport pour les viandes et découpes de volailles.
- Des saisies sont effectuées.

###### Points faibles :

- Absence de collaboration entre la douane et les SV aux postes frontaliers terrestres. Les postes des SV sont positionnés après la douane.
- Du fait de l'étendue des frontières terrestres (avec 4 pays limitrophes), de l'absence de barrière naturelle, du faible nombre de postes frontaliers matérialisés et de l'absence de douanes mobiles, des animaux et des denrées d'origine animale sont susceptibles de pénétrer dans le pays sans aucun contrôle vétérinaire.
- Les mécanismes de contrôle au niveau des postes frontières terrestres ne respectent pas les normes internationales : documents non suffisamment renseignés, ressources humaines, matérielles inadéquates et postes vétérinaires mal positionnés etc.
- Les postes de contrôle aux frontières terrestres ne dépendent pas directement de la DE, laquelle n'exerce pas une autorité sur le personnel en charge du contrôle aux frontières.
- Au niveau de l'aéroport et du port de Cotonou, les contrôles sont réalisés directement par le personnel de la DE. La division en charge est dirigée par un vétérinaire mais, le contrôle reste limité par l'insuffisance du personnel vétérinaire et de la supervision des para-professionnels vétérinaires et l'absence de procédures actualisées etc.

###### Recommandations :

- Rétablir une chaîne de commandement entre la DE et l'ensemble des postes frontières.
- Augmenter le nombre de personnel permanent.
- Envisager sérieusement le recours à des vétérinaires privés (mandat sanitaire) à temps partiel pour superviser des para-professionnels vétérinaires.
- Construire des locaux appropriés et équiper les postes pour la désinfection, la quarantaine etc.
- Revoir l'ensemble des procédures de contrôle vétérinaire aux frontières en les basant sur une analyse des risques.
- Nommer une personne au niveau de la DE en charge du suivi de ces activités.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne sont en mesure d'appliquer aucune procédure de quarantaine ou de sécurité frontalière aux animaux ou aux produits d'origine animale, ni pour les pays limitrophes ni pour leurs partenaires commerciaux.
2. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière, mais celles-ci ne reposent généralement pas sur des normes internationales ni sur une analyse de risque.
3. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière reposant sur des normes internationales, mais ces procédures n'englobent pas systématiquement les activités illégales<sup>12</sup> liées aux importations d'animaux et de produits d'origine animale.
4. Les SV sont en mesure d'établir et d'appliquer systématiquement des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière aux opérations légales comme aux activités illégales.
5. Les SV collaborent avec les pays limitrophes et les partenaires commerciaux pour établir, appliquer et auditer des procédures de quarantaine et de sécurité frontalière qui portent systématiquement sur tous les risques identifiés.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

L'objectif est d'assurer la sécurité aux frontières extérieures de l'UEMOA pour tous les animaux et produits animaux et le respect des normes sanitaires.

La stratégie consiste à renforcer les postes frontières en leur donnant une compétence exclusive pour les animaux et les produits animaux y compris halieutiques. L'inspection vétérinaire précède tout dédouanement et la collaboration avec les douanes est renforcée pour que le laissez-passer vétérinaire soit une pièce systématiquement exigible pour toute mainlevée douanière relative à des marchandises soumises à contrôle vétérinaire. Cette collaboration est étendue aux contrôles intracommunautaires pour que les douanes vérifient les documents vétérinaires lors des contrôles hors PIF.

Les normes sanitaires pour l'entrée sur le territoire sont mises à jour et portées à la connaissance de toutes les administrations et

<sup>12</sup> On entend par « activité illégale » les tentatives visant à faire entrer dans un pays des animaux ou des produits d'origine animale par des voies autres que les points d'entrée légalement prévus, et/ou l'utilisation de certifications et/ou d'autres procédures non conformes aux exigences de ce pays.

opérateurs. Elles sont harmonisées au plan communautaire.

Les inspections sont harmonisées en rattachant les postes d'inspection frontaliers à l'administration centrale dans une ligne de commandement directe.

Les PIF extérieurs sont prioritaires (Nigéria, Aéroports et Ports) et les procédures de tous les autres postes frontaliers de l'espace UEMOA sont harmonisées.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer le plan d'équipement du territoire en PIF. (Expertise en coordination avec l'UEMOA)</li> <li>Elaborer et mettre en œuvre un projet pour le développement des infrastructures et des équipements adéquats pour la quarantaine et la sécurité aux frontières des PIF préconisés par le plan.</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire des formations de mise à niveau pour le personnel technique permanent et mandaté en ce qui concerne les procédures de contrôle aux frontières.</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer un manuel des procédures de contrôle vétérinaire aux frontières.</li> <li>Recruter le personnel permanent.</li> <li>Développer si nécessaire le recours à des mandataires pour les PIF intra-communautaires.</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les normes sanitaires exigibles à l'importation sont diffusées.</li> </ul>
	Consultation (III.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consulter les opérateurs pour l'élaboration du schéma d'implantation et le financement des PIF.</li> </ul>
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter le cadre légal pour : <ol style="list-style-type: none"> <li>affecter explicitement et de manière exclusive la compétence en matière de contrôle vétérinaire aux frontières à une autorité vétérinaire unique.</li> <li>Rattacher sans intermédiaire les PIF à l'administration centrale compétente.</li> <li>Mettre à jour ou élaborer l'ensemble des normes sanitaires pour l'introduction au Bénin des animaux, des produits animaux et des denrées d'origine animale en les basant sur des analyses de risque.</li> </ol> </li> </ul>

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Plan d'équipement du territoire en PIF
- Projet de mise à niveau des infrastructures
- Plan de formation des personnels
- Textes d'organisation des PIF et normes sanitaires pour l'importation
- Procédures d'inspection et modèles de certificats

#### Explication des coûts

B26 Expertise internationale (semaines/5 ans) : 3 Semaines d'expertise pour déterminer le réseau et les besoins en infrastructures

B38 Personnel dans le pays (personne-jours/an) : pour 2 réunions annuelles de tous les PIF (on compte les indemnités de transport)

B39 Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an) : 3 personnes par voiture donc 1 chauffeur pour 3 agents

B49 Consultation (réunion d'une journée) : Sur la base d'une trentaine de transitaires ayant une activité significative

<b>COMMERCE - 1</b>					
<b>CC: II-4. Quarantaine et sécurité aux frontières</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )	348				
<i>Maintenance, coût par ( )</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>	348	720	20	12 528	187 920
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motocyclettes</i>	3	2 364	4	2 009	
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>	1	42 712	5	8 542	
Equipement de bureautique standard	26	1 571	5	8 169	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>31 249</b>	<b>187 920</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	333,0	100		33 322	
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)	3,0	5 962			17 886
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>33 322</b>	<b>17 886</b>
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	2,5	6 895		17 238	
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires	61,5	4 832		297 168	
Personnel d'appui	2,6	1 664		4 326	
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>318 732</b>	
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%		63 746	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>	333	69		22 977	
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>	108	31		3 358	
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>	1	1 951		1 951	
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>	40 800	0,06		2 297	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>	58 900	0,30		17 682	
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>	1	10 671,43		10 671	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>	30	7,62		229	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>122 911</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>506 214</b>	<b>205 806</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>331 852 400</b>	<b>134 917 564</b>



## COMMERCE (2) – II-12. Identification et traçabilité

### A. Identification animale et contrôle des mouvements

1. Définition de la Compétence Critique		
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV, normalement en coordination avec les producteurs et autres acteurs concernés, d'identifier les animaux placés sous leur responsabilité et de retracer leur historique, leur localisation et leur répartition, dans le but de contrôler les maladies animales et de garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des échanges commerciaux ou de prendre en compte toute autre nécessité légale relevant de la responsabilité des SV et/ ou de l'OIE.</i></p>		
<p><b>Rappels PVS, extraits</b></p> <p><b>Points forts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contrôle adéquat de l'importation des poussins par voie aérienne.</li> <li>➤ Système de laissez-passer délivré pour les déplacements des bovins et des petits ruminants.</li> </ul> <p><b>Points faibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'impact du contrôle des ruminants reste encore faible sur le contrôle des maladies.</li> <li>➤ Le contrôle des poussins importés par voie terrestre est très insuffisant.</li> </ul> <p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place un programme visant à garantir la traçabilité (et la qualité sanitaire) de l'ensemble des poussins importés d'Europe ou des pays voisins ainsi que ceux produits à partir des couvoirs locaux, en collaboration avec les acteurs de la filière avicole moderne et les vétérinaires privés.</li> <li>➤ Les activités relatives au contrôle des ruminants devront faire l'objet d'une réflexion afin de préciser les objectifs à atteindre, l'impact désiré, les procédures à appliquer et les modalités d'évaluation.</li> </ul>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. Les SV n'ont pas l'autorité ou la capacité leur permettant d'identifier les animaux ou de contrôler leurs mouvements.		
2. Les SV peuvent identifier certains animaux et contrôler certains mouvements, en utilisant des méthodes traditionnelles ou en menant des actions conçues et mises en œuvre pour résoudre un problème particulier (par exemple, la prévention des vols d'animaux).		
3. Les SV mettent en œuvre des procédures d'identification et de contrôle des mouvements portant sur des sous-populations animales spécifiques selon ce qui est exigé pour assurer le contrôle des maladies animales, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.		
4. Les SV mettent en œuvre toutes les procédures importantes d'identification animale et de contrôle des mouvements, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.		
5. Les SV conduisent régulièrement des audits sur l'efficacité de leurs systèmes d'identification et de contrôle des mouvements.		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
<p>La stratégie consiste à enregistrer l'ensemble des unités épidémiologiques dans un système d'information pour servir à l'épidémiosurveillance et à l'animation du réseau vétérinaire. Les populations animales seront ensuite identifiées par lot ou individuellement pour suivre leurs mouvements.</p> <p>La priorité est mise sur les animaux à haute valeur génétique et sur la filière avicole moderne.</p>		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le système de contrôle vétérinaire des importations de poussins ainsi que ceux produits à partir des couvoirs locaux.</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le système d'information pour permettre l'enregistrement des unités épidémiologiques et des mouvements.</li> <li>• Elaborer des procédures d'enregistrement des mouvements d'animaux et d'importation.</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlementation des activités d'élevage et des mouvements d'animaux.</li> </ul>	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		

#### Explication des coûts

B26 : 4 Semaines d'expertise pour établir les bases d'un programme d'identification des animaux

<b>COMMERCE - 2</b>					
<b>CC: II-12. Identification et traçabilité</b>					
<b>A. Identification animale et contrôle des mouvements</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par ( )</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>		720	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		2 364	4		
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
Equipement de bureautique standard		1 571	5		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		100			
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)	4,0	5 962			23 848
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>23 848</b>
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		1 951			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,06			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>23 848</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>				<b>15 633 723</b>

## COMMERCE (3) – II-12. Identification et traçabilité

### B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale

1. Définition de la Compétence Critique		
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV, normalement en coordination avec les producteurs et acteurs concernés, d'identifier les produits d'origine animale et d'en assurer la traçabilité, dans le but de garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et de préserver la santé animale ou de garantir la sécurité sanitaire des échanges commerciaux.</i></p>		
<p><b>Rappels PVS, extraits</b>  <b>Constatations :</b>            Les SV n'exercent aucun contrôle sur la traçabilité des viandes, y compris celles issues de l'abattoir de Cotonou.  <b>Points faibles :</b>            &gt; Absence de concertation entre la DE et les acteurs des filières volaille, viande et lait pour discuter de la mise en place de procédures de traçabilité de leurs produits et ainsi permettre aux SV d'assurer un meilleur contrôle.  <b>Recommandations :</b>            &gt; Engager des discussions avec les acteurs concernés pour envisager l'élaboration d'un programme pilote sur la traçabilité des produits d'origine animale.</p>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. Les SV n'ont pas l'autorité ou la capacité leur permettant d'identifier les produits d'origine animale ou d'en assurer la traçabilité.		
2. Les SV peuvent identifier une sélection de produits d'origine animale et en assurer la traçabilité pour traiter un problème particulier (produits originaires de fermes affectées par un foyer de maladie).		
3. Les SV mettent en œuvre des procédures d'identification et de traçabilité applicables à une sélection de produits d'origine animale dans le but de garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, de préserver la santé animale et de garantir la sécurité sanitaire des échanges commerciaux, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.		
4. Les SV mettent en œuvre des programmes nationaux leur permettant d'identifier tous les produits d'origine animale et d'en assurer la traçabilité, en conformité avec les normes internationales qui s'appliquent.		
5. Les SV soumettent régulièrement à des audits l'efficacité de leurs procédures d'identification et de traçabilité des produits d'origine animale.		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
<p>La stratégie consiste à enregistrer tous les établissements concernés par les DAOA (Cf. pilier II) en leur attribuant un numéro vétérinaire. Ce numéro devra être reporté sur les produits lors de la préparation ou de la transformation. Des règles sur la traçabilité seront introduites dans la législation concernant le fonctionnement des établissements agréés.</p>		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enregistrement des établissements produisant, transformant ou manipulant des DAOA</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des personnels sur la législation des établissements et le contrôle</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement du système d'information pour l'enregistrement des établissements</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Information des consommateurs</li> </ul>
	Consultation (III.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration des procédures de traçabilité dans les entreprises</li> </ul>
	Représentation officielle (III.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Règlementation du fonctionnement des établissements traitant des DAOA</li> </ul>	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Données enregistrées		

#### **Explication des coûts**

B26 : 2 Semaines d'expertise pour établir les bases d'un programme de traçabilité des denrées d'origine animale

B48 : Une campagne annuelle de sensibilisation du grand public

<b>COMMERCE - 3</b>					
<b>CC: II-12. Identification et traçabilité</b>					
<b>B. Identification et traçabilité des produits d'origine animale</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par ( )</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>		720	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motocyclettes</i>		2 364	4		
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
Equipement de bureautique standard		1 571	5		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		100			
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)	2,0	5 962			11 924
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>11 924</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		1 951			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,06			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>	1	10 671,43		10 671	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>10 671</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>10 671</b>	<b>11 924</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>6 995 731</b>	<b>7 816 862</b>

## COMMERCE (4) – IV-4.Certification internationale<sup>13</sup>

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV de certifier les animaux, produits d'origine animale, services et processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec la législation et les réglementations nationales, et avec les normes internationales.

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Des documents certifiant le statut sanitaire des animaux existent mais les procédures en place sont insuffisantes pour que ces certificats soient émis conformément aux règles internationales.

##### Points forts :

> L'exportation des animaux de compagnie (chiens & chats) est faite en conformité avec les règles internationales mis à part le lien insuffisamment précis entre le vétérinaire privé chargé du suivi sanitaire de l'animal et l'agent de la DE signataire du certificat international final.

##### Points faibles :

> Les viandes importées par le port de Cotonou sont en majorité réexportées par la frontière terrestre vers le Nigeria ou d'autres pays, sans aucun document accompagnant.  
> Les mouvements transfrontaliers des ruminants sont en partie contrôlés mais les procédures liées à l'émission de certificats ne sont pas conformes aux normes internationales.

##### Recommandations :

> Elaborer des modèles de certificats internationaux pour l'exportation des animaux domestiques.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour établir et délivrer des certificats relatifs à des animaux, à des produits d'origine animale, à des services ou à des processus.
2. Les SV ont le pouvoir d'établir et de délivrer des certificats relatifs à certains animaux, à certains produits d'origine animale, à certains services et à certains processus, mais n'agissent pas toujours en conformité avec la législation et les réglementations nationales, ou avec les normes internationales.
3. Les SV élaborent et appliquent des programmes de certification pour certains animaux, certains produits d'origine animale, certains services et certains processus relevant de leur domaine de compétence, en conformité avec les normes internationales.
4. Les SV élaborent et appliquent la totalité des programmes de certification importants pour tous les animaux, tous les produits d'origine animale, tous les services et tous les processus relevant de leur domaine de compétence, conformément aux normes internationales.
5. Les SV soumettent leurs programmes de certification à des audits afin de conserver la confiance en leur système, tant au niveau national qu'au niveau international.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Le stade d'avancement découle des progrès dans les compétences critiques support, notamment la chaîne de commandement, la traçabilité et les plans de contrôle des résidus.

La certification internationale reste réservée aux SV officiels.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider les procédures de certification et réviser les modèles de certificats internationaux pour l'exportation des animaux domestiques</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Procédures de certification et modèle de certificat

#### Explication des coûts

B40 : Un voyage d'étude par an pour les cadres dans des services chargés de certification internationale

<sup>13</sup> Les procédures de certification doivent reposer sur les normes applicables de l'OIE et du Codex Alimentarius.

<b>COMMERCE - 4</b>					
<b>CC: IV-4. Certification internationale</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ()					
<i>Maintenance, coût par ()</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ()</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ()</i>		720	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		2 364	4		
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
Equipement de bureautique standard		1 571	5		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		100			
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>	1	1 951		1 951	
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,06			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>1 951</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>1 951</b>	
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>1 278 992</b>	

## COMMERCE (5) – IV-5. Accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires

1. Définition de la Compétence Critique	
Capacité et autorité permettant aux SV de négocier, mettre en œuvre et gérer des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.	
<b>Rappels PVS, extraits</b> <b>Constatations :</b> Aucun accord d'équivalence n'existe. <b>Recommandations :</b> ➤ Il serait judicieux d'entamer des négociations avec les pays voisins (y compris le Ghana) pour la mise en place d'accord d'équivalence concernant les mouvements d'œufs à couvrir, de poussins voire de ruminants.	
2. Stade d'avancement escompté	
1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour négocier ou approuver des accords d'équivalence ou d'autres types d'accords sanitaires avec d'autres pays.	
2. Les SV ont l'autorité nécessaire pour négocier et approuver des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, mais aucun accord de ce type n'a été appliqué.	
3. Les SV ont appliqué des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux sur une sélection d'animaux, de produits d'origine animale et de processus.	
4. Les SV poursuivent activement la négociation, l'application et la gestion d'accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux, pour toutes les questions liées aux animaux, produits d'origine animale et processus relevant de leur domaine de compétence.	
5. Les SV coopèrent activement avec les acteurs concernés et tiennent compte de l'évolution des normes internationales lorsqu'ils négocient des accords d'équivalence et autres types d'accords sanitaires avec les partenaires commerciaux.	
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté	
Les accords d'équivalence relèveront des compétences régionales (UEMOA).	
4. Description des activités (chronologique)	
Activités spécifiques	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	

Pas de coût spécifique



## COMMERCE (6) – IV-6. Transparence

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV d'envoyer à l'OIE des notifications faisant état de la situation sanitaire de leur pays et de tout autre élément d'information pertinent (et au Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu), conformément aux procédures établies.

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

La DE est au fait des procédures mais, en raison de l'absence de chaîne de commandement, elle ne peut pas produire des rapports qui reflètent la situation sanitaire réelle du pays.

##### Points forts :

➤ Régularité des rapports envoyés à l'OIE.

##### Points faibles :

➤ La rupture de la chaîne de commandement directe avec les SV décentralisés et la faiblesse de la supervision par des vétérinaires des nombreux para professionnels vétérinaires ne permettent pas à la DE de connaître la situation sanitaire de l'ensemble du pays,

➤ Le personnel des CeRPA n'a pas une bonne connaissance des procédures de notification

##### Recommandations :

➤ Rétablir la chaîne de commandement directe et assurer que les agents à tous les niveaux sont adéquatement formés sur les procédures de notification.

➤ Réviser les procédures de notification entre CeCPA et CeRPA ainsi qu'entre CeRPA et DE et assurer qu'elles soient respectées.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'adressent aucune notification.

2. Les SV adressent des notifications d'une manière occasionnelle.

3. Les SV procèdent aux notifications, conformément aux procédures établies par les organisations compétentes.

4. Les SV informent régulièrement les acteurs concernés des changements de réglementation et des nouvelles décisions en matière de contrôle des maladies importantes, ainsi que de la situation sanitaire du pays. Ils les tiennent également informés des changements de réglementation et des évolutions sanitaires intervenant dans les autres pays.

5. Les SV, en collaboration avec les acteurs concernés, soumettent leurs procédures de transparence à des audits.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Le rétablissement de la chaîne de commandement permet une meilleure remontée des informations sanitaires.

Le renforcement de l'échelon central permet d'appliquer systématiquement les procédures de notification officielles (OIE, OMC...)

L'information des acteurs concernés se fait à travers le réseau vétérinaire en santé animale et la communication avec les opérateurs prévus dans les différentes CC

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des agents à tous les niveaux sur les procédures de notification</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure de transmission de l'information de terrain</li> <li>Procédures de notification aux OI</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des informations aux représentants des acteurs concernés</li> </ul>
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Notification
- Communications

Pas de coût spécifique

## COMMERCE (7) – IV-7.Zonage

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des zones indemnes de maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).*

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Les caractéristiques géographiques internes (pas de barrières naturelles) et externes (frontières poreuses) rendent très difficiles le concept de zonage.

**Recommandations :** Aucune.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des zones indemnes de certaines maladies.
2. En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de zonage.
3. Les SV ont mis en place des mesures de sécurité biologique leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour une sélection d'animaux et de produits d'origine animale, en fonction des besoins.
4. Les SV collaborent avec les producteurs et autres acteurs concernés pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des zones indemnes de certaines maladies pour une sélection d'animaux et de produits d'origine animale, en fonction des besoins.
5. Les SV sont en mesure de justifier scientifiquement l'établissement de l'ensemble des zones indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par leurs partenaires commerciaux, de leur conformité aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Les conditions d'un zonage ne seront réunies qu'à l'échéance du programme avec l'achèvement de l'enregistrement des unités épidémiologiques et le contrôle des mouvements d'animaux.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Pas de coût spécifique

## COMMERCE (8) – IV-8.Compartimentation

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de maladies, en fonction des besoins et conformément aux critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).*

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Aucun exportateur ne semble être informé et/ou intéressé par le concept de compartimentation et le contexte actuel n'est pas favorable.

##### Recommandations :

Le concept de compartimentation pourrait être envisagé à l'avenir pour les 2 couvoirs et ainsi leur ouvrir des possibilités d'exportation de leurs produits vers les pays voisins.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne sont pas en mesure d'établir des compartiments indemnes de certaines maladies.
2. En fonction des besoins, les SV sont en mesure d'identifier des sous-populations animales présentant un statut sanitaire particulier se prêtant au concept de compartimentation.
3. Les SV veillent à ce que les mesures de sécurité biologique à mettre en œuvre leur permettent effectivement d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies pour certains animaux et produits d'origine animale, en fonction des besoins.
4. Les SV collaborent avec les producteurs et autres acteurs concernés pour définir les responsabilités et mener les actions leur permettant d'établir et de maintenir des compartiments indemnes de certaines maladies pour une sélection d'animaux et de produits d'origine animale, en fonction des besoins.
5. Les SV sont en mesure de justifier scientifiquement l'établissement de l'ensemble des compartiments indemnes de certaines maladies et d'obtenir la reconnaissance, par les autres pays, de leur conformité avec les critères établis par l'OIE (et par l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Les possibilités de compartimentation sont liées à l'évolution des compétences critiques relatives à l'importation, la traçabilité, l'agrément des établissements, l'alimentation animale, la biosécurité et la certification à l'export.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des inspecteurs et des certificateurs</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des procédures de compartimentation</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration des procédures avec les acteurs concernés (filiale avicole)</li> </ul>
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Procédures
- Listes d'établissements concernés

Pas de coût spécifique



## **Pilier « Santé publique vétérinaire »**



## SPV (1) – II-8.Sécurité sanitaire des aliments

### A. Réglementation, autorisation et inspection des établissements de production, transformation et distribution de denrées alimentaires d'origine animale

1. Définition de la Compétence Critique	
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV d'établir et de faire appliquer les normes sanitaires par les établissements de production, transformation et distribution des denrées alimentaires d'origine animale.</i></p>	
<p><b>Rappels PVS, extraits</b></p> <p><b>Constatations :</b>            La DE exerce une autorité directe sur les agents chargés de l'inspection d'hygiène et de salubrité de l'abattoir central de Cotonou. L'inspection de l'ensemble des autres sites est de la responsabilité des CeRPA. L'autorité de la DE sur les établissements de production, transformation et distribution de denrées alimentaires d'origine animale reste limitée. Plusieurs institutions assurent l'inspection dans les établissements.            Les normes sanitaires appliquées par les SV du Bénin pour l'inspection des établissements de production, transformation et distribution de denrées alimentaires d'origine animale sont inadéquates.</p> <p><b>Points forts :</b>            &gt; Le personnel de la DE a potentiellement les capacités pour coordonner le travail d'inspection des établissements de production, de transformation et de distribution des denrées alimentaires d'origine animale.</p> <p><b>Points faibles :</b>            &gt; Le nombre insuffisant de vétérinaires dans les SV.            &gt; Une réglementation qui est trop éloignée des normes sanitaires internationales.</p> <p><b>Recommandations :</b>            &gt; Un travail d'amélioration de la réglementation est nécessaire. Cela permettra de revoir les modalités d'octroi des autorisations d'exercer des établissements de production, de transformation et de distribution des denrées alimentaires d'origine animale et leur inspection.</p>	
2. Stade d'avancement escompté	
<p>1. Les contrôles, les autorisations et les inspections des établissements concernés ne sont généralement pas en conformité avec les normes internationales.</p>	
<p>2. Les contrôles, les autorisations et les inspections des établissements concernés sont en conformité avec les normes internationales uniquement dans certains des établissements majeurs ou sélectionnés (dont les activités sont tournées vers l'exportation par exemple).</p>	
<p>3. Les contrôles, les autorisations et les inspections des établissements concernés sont en conformité avec les normes internationales dans tous les établissements approvisionnant le marché national.</p>	
<p>4. Les contrôles, les autorisations et les inspections des établissements concernés (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont en conformité avec les normes internationales dans les établissements qui approvisionnent les marchés nationaux ou locaux.</p>	
<p>5. Les contrôles, les autorisations et les inspections des établissements concernés (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont en conformité avec les normes internationales dans tous les établissements (y compris les établissements localisés au sein des exploitations agricoles).</p>	
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté	
<p>L'objectif global est de mettre sur le marché national et de proposer à l'export des produits animaux et des denrées d'origine animale respectant les normes internationales de qualité sanitaire.            La stratégie consiste à rénover et compléter le cadre légal pour l'installation, l'équipement et le fonctionnement des établissements produisant, transformant ou distribuant des DAOA puis à leur délivrer des agréments sanitaires.            Les compétences sont clairement distribuées entre les administrations.            Le choix du régime de l'agrément (autorisation préalable à l'activité) ou de l'enregistrement (contrôle a posteriori) est fondé sur l'analyse de risque.            Le système est mis en place progressivement et la pression de contrôle est prioritairement orientée sur les établissements industriels les 5 premières années. (Stade 2)            Afin d'entretenir la meilleure collaboration avec les opérateurs, les SV maintiennent leur fonction de conseil pour faciliter la mise aux normes des établissements et l'obtention des agréments et limitent leurs fonctions de police au nécessaire. La séparation des fonctions de conseil et de police interviendra à partir de 2020 en fonction du niveau de professionnalisation atteint par les opérateurs pour supprimer tout conflit d'intérêt.            Toutes les administrations veillent à ce que les investissements ou les soutiens publics ne soient consentis que pour des établissements répondant aux normes sanitaires sur la base d'un avis indépendant des SV, notamment les infrastructures d'abattages prévues dans le cadre du Programme d'Appui aux Filières Lait et Viande (PAFILAV).</p>	
4. Description des activités (chronologique)	
<p>Activités spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer les différentes catégories d'établissements et leur régime de contrôle (autorisation ou enregistrement) et établir le plan de développement de l'inspection sanitaire (prioriser les catégories d'établissement)</li> <li>• Inventorier tous les établissements dans chaque catégorie. (idem CC II-8.C)</li> <li>• Elaborer un référentiel d'inspection des établissements et actualiser ou développer les textes réglementaires en parallèle du plan de développement des agréments selon un calendrier</li> </ul>



		<p>négocié avec les opérateurs..</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en application les différents textes spécifiques</li> <li>• Organiser un voyage d'étude pour une personne dans un pays mettant en œuvre une inspection conforme aux normes internationales dans les établissements industriels</li> </ul> <p>Les estimations sont faites sur la base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 jours de conseil ; 2 jours pour l'instruction et la délivrance.</li> <li>• 2 jours (2 visites) par an pour le suivi de l'agrément.</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des agents des SV pour la rédaction des normes, des textes réglementaires et des référentiels d'inspection</li> <li>• Formation des agents pour l'inspection des établissements et la délivrance/ maintien d'agrément</li> <li>• Formation des agents pour le conseil aux porteurs de projet et pour appuyer les conceptions et rénovations de bâtiments d'importance</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un système d'information permettant de suivre l'octroi des agréments, la réalisation de leur contrôle et leurs résultats.</li> <li>• Programmer et réaliser les inspections</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	Opérateurs, municipalités, autres administrations, etc.
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualiser ou développer les textes réglementaires en parallèle du plan de développement des agréments selon un calendrier négocié avec les opérateurs..</li> <li>• Mettre en application les différents textes spécifiques</li> </ul>

## 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Typologie des établissements et inventaires ;  
 Etat de la législation relative aux établissements ;  
 Nombre d'agrément délivrés rapporté au nombre total d'établissements, d'établissements prioritaires et de demandes ;  
 Nombre d'inspections d'établissements soumis à agrément rapporté au nombre d'établissements disposant d'un agrément

<b>SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE - 1</b>					
<b>CC: II-8. Sécurité sanitaire des denrées alimentaires</b>					
<b>A. Règlementation, autorisation et inspection des établissements</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )	48				
<i>Maintenance, coût par ( )</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>	48	720	20	1 728	25 920
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		2 364	4		
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>	1	42 712	5	8 542	
Equipement de bureautique standard	4	1 571	5	1 257	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>11 527</b>	<b>25 920</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	16,7	100		1 671	
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>1 671</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	3,3	6 895		22 754	
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui	2,0	1 664		3 328	
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>26 082</b>	
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%		5 216	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>	1	1 951		1 951	
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,06			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>	58 900	0,30		17 682	
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>	100	7,62		762	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>25 611</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>64 891</b>	<b>25 920</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>42 539 945</b>	<b>16 992 037</b>

## SPV (2) - II.8.Sécurité sanitaire des aliments

### B. Inspections *ante* et *post mortem* réalisées à l'abattoir et dans les ateliers associés (ateliers, par exemple, de désossage, de découpe ou d'équarrissage)

1. Définition de la Compétence Critique	
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV d'organiser et de procéder à l'inspection des animaux destinés à l'abattage dans les abattoirs et établissements associés, qui prévoit entre autres le contrôle de l'hygiène et de la salubrité des viandes et la collecte d'information sur les maladies et les zoonoses affectant les animaux de rente.</i></p>	
<p><b>Rappels PVS, extraits</b></p> <p><b>Constatations :</b>            Un seul abattoir existe dans le pays : l'abattoir de Cotonou. Un vétérinaire de la DE y travaille à plein temps pour l'inspection et supervise quelques para- professionnels vétérinaires. Une inspection <i>post mortem</i> y est réalisée.            Il existe une multitude de tueries dans le pays pour les ruminants, les porcs et les volailles pour lesquelles l'inspection est conduite par des para-professionnels vétérinaires lorsque ces tueries sont autorisées. D'autre part, un bon nombre d'animaux sont abattus dans des lieux privés non autorisés et non inspectés.            Les infrastructures sont inadéquates dans tous les cas. Néanmoins, certaines municipalités, à la demande des CeRPA, envisagent des travaux de rénovation des infrastructures.</p> <p><b>Points forts :</b>            &gt; Des municipalités semblent prêtes à financer des travaux de rénovation des abattoirs et tueries.</p> <p><b>Points faibles :</b>            &gt; L'ensemble des infrastructures sont inadéquates et ne permet pas aux opérateurs de travailler en respectant les bases des bonnes pratiques d'hygiène en abattage, de découpe et transformation de la viande.            &gt; Il n'existe pas de structure d'équarrissage.            &gt; Il n'y a pas de programme national ou régional de développement des infrastructures d'abattage, de découpe, de transformation ou d'équarrissage.            &gt; Une bonne partie des para-professionnels vétérinaires ne sont pas compétente en inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i>.</p> <p><b>Recommandations :</b>            &gt; Le MAEP et les municipalités doivent concevoir et financer un programme de rénovation et de construction d'infrastructures publiques dans tout le pays. Ce programme pourrait aussi inclure des aides au co-financement d'infrastructures privées (filière avicole moderne notamment). Un effort particulier doit être mis sur l'abattoir de Cotonou. Les modèles d'infrastructures à développer doivent rester de taille modeste tenant compte du volume des abattages actuel et future en fonction de la demande..            &gt; Le recrutement de vétérinaires. au niveau de la DE et des CeRPA ainsi que le rétablissement d'une chaîne de commandement au sein des SV devront accompagner cet effort de modernisation des infrastructures.</p>	
2. Stade d'avancement escompté	
1. L'inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i> et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) ne sont généralement pas réalisées en conformité avec les normes internationales.	
2. L'inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i> et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales uniquement dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation.	
3. L'inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i> et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation et dans les principaux abattoirs se livrant à la production de viandes distribuées à travers des marchés d'envergure nationale.	
4. L'inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i> et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans les établissements dont les activités sont tournées vers l'exportation et dans tous les abattoirs se livrant à la production de viandes distribuées à travers des marchés d'envergure nationale ou locale.	
5. L'inspection <i>ante</i> et <i>post mortem</i> et la collecte d'information sanitaire (ainsi que la coordination, si nécessaire) sont réalisées en conformité avec les normes internationales dans tous les établissements (y compris les petites structures telles que tueries et abattoirs individuels à la ferme), et l'efficacité de ces opérations est périodiquement soumise à des audits.	
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté	
<p><i>L'objectif global est d'approvisionner le marché avec des viandes ayant subi une inspection sanitaire.</i></p> <p>Le principe d'une inspection par les SV de l'Etat (agents ou mandataires) est rappelé. Les inspections sont réalisées de manière homogène sur l'ensemble du territoire grâce au rétablissement de la chaîne de commandement des SV et à l'utilisation de référentiels d'inspections.</p> <p>Les agents d'inspection n'ont aucun lien direct avec l'exploitation des abattoirs et leur indépendance est garantie.</p> <p>Les inspections par les agents de l'Etat se font progressivement selon les normes internationales dans les principaux abattoirs.</p>	
4. Description des activités (chronologique)	
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir une chaîne de commandement unique (pour garantir l'homogénéité des inspections)</li> <li>• Recruter et affecter les personnels requis pour l'inspection dans les établissements d'abattage et de transformation concernés; (titulaire et mandataires)</li> <li>• Conventions d'inspection entre l'abattoir (municipalité ou opérateur privé) et les SV ;</li> <li>• Former les agents à l'activité d'inspection établissements d'abattage et de transformation</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>concernés par les normes ;</li> <li>Réaliser les inspections (agents publics avec recours à des mandataires en cas de besoin) ;</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former une équipe spécialisée au niveau central pour la création et le suivi des normes et référentiels d'inspection</li> <li>Faire des formations de mise à niveau des agents chargés de l'inspection</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire un référentiel / protocole d'inspection à utiliser par les agents inspecteurs sur toute l'étendue du territoire national pour garantir l'homogénéité des inspections ;</li> <li>Mettre en place un système d'information permettant de suivre la réalisation des inspections et d'en enregistrer les résultats (transversal à plusieurs compétences critiques).</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	Municipalités, mandataires, abattoirs, tueries municipales.
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer des normes compatibles avec les objectifs ;</li> </ul>

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Référentiels d'inspection  
 Statistiques d'abattage  
 Quantité et nature des saisies à l'inspection anté et post mortem  
 Tableau des effectifs d'inspection par catégorie et par établissement et heures effectuées.

<b>SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE - 2</b>					
<b>CC: II-8. Sécurité sanitaire des denrées alimentaires B. Inspections ante et post mortem réalisées à l'abattoir et dans les ateliers associés</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )	108				
<i>Maintenance, coût par ( )</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>	108	720	20	3 888	58 320
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>	60	2 364	4	35 460	
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
Equipement de bureautique standard	9	1 571	5	2 828	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>42 176</b>	<b>58 320</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	405,5	100		40 577	
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>40 577</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	6,4	6 895		44 128	
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires	74,7	4 832		360 950	
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>405 078</b>	
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%		81 016	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		1 951			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>	720 000	0,06		40 527	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<i>Equipement de protection individuel</i>	81	100,00		8 110	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>129 653</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>617 484</b>	<b>58 320</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>404 796 143</b>	<b>38 232 084</b>

## SPV (3) – II-8.Sécurité sanitaire des aliments

### C. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale

#### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV d'organiser, de mettre en œuvre et de coordonner les mesures relatives à la salubrité des denrées alimentaires qui s'appliquent aux étapes de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale, y compris les programmes de prévention de certaines zoonoses transmises par les denrées alimentaires et les programmes généraux de sécurité sanitaire.*

##### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Aucune denrée d'origine animale autre que la viande de boucherie (lait, œuf) n'est véritablement inspectée que ce soit au niveau de la collecte, de la transformation ou de la distribution. Le personnel de la DE et des CeRPA est de toute façon largement insuffisant pour prendre en charge une telle activité.

##### Points forts :

➤ La mise en place de l'ABSSA et du LCSSA devra permettre d'améliorer la situation.

##### Points faibles :

➤ Le nombre insuffisant de vétérinaires et la présence de para-professionnels vétérinaires pas toujours bien formés et peu supervisés.

➤ L'absence de chaîne de commandement.

##### Recommandations :

➤ Recenser l'ensemble des établissements concernés : producteurs de lait ; producteurs d'œufs ; transformateurs ; vendeurs etc.

➤ Conduire une analyse permettant de définir les priorités, les interventions possibles et d'élaborer un programme national d'inspection.

➤ Le recrutement de vétérinaires au niveau de la DE et des CeRPA ainsi que le rétablissement d'une chaîne de commandement au sein des SV devront accompagner ces efforts.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) ne sont généralement pas opérées en conformité avec les normes internationales.

2. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales uniquement en matière d'exportation.

3. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales uniquement en matière d'exportation et de distribution de produits à travers des marchés d'envergure nationale.

4. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont généralement opérées en conformité avec les normes internationales en matière d'exportation et de distribution de produits à travers des marchés d'envergure nationale ou locale.

5. La mise en œuvre, la gestion et la coordination (si nécessaire) sont opérées en stricte conformité avec les normes internationales pour les produits qui sont destinés à tous les niveaux de la distribution (y compris les établissements localisés au sein des exploitations agricoles).

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

L'objectif global est de mettre sur le marché national et de proposer à l'export des DAOA respectant les normes de qualité sanitaire en réduisant fortement les circuits illégaux et en augmentant la proportion de produits soumis à l'inspection sanitaire.

La stratégie est fondée sur le recentrage de l'inspection sanitaire sur une seule administration disposant d'une chaîne de commandement efficace.

Les inspections sont réalisées de manière homogène sur l'ensemble du territoire sur la base d'une programmation et à travers l'utilisation de référentiels d'inspections.

Les inspections se font progressivement selon des normes pertinentes dans les principaux établissements de collecte, transformation et distribution des produits d'origine animale.

Les établissements sont progressivement enregistrés ou agréés et inscrits dans un système d'information.

Des sanctions dissuasives sont appliquées, en tant que de besoin.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les compétences et rétablir une chaîne de commandement unique ;</li> <li>• Améliorer le cadre légal (Loi) en ce qui concerne les normes et adapter les sanctions des opérateurs afin d'optimiser le travail des inspecteurs ;</li> <li>• Elaborer des référentiels d'inspection et les procédures, y compris pour les sanctions ;</li> <li>• Recruter et affecter les personnels requis pour l'inspection (titulaires ou mandataires)</li> <li>• Renforcer l'autorité (et la sécurité) des inspecteurs.</li> <li>• Recenser les établissements non soumis à autorisation (boucheries, marchés, supermarchés, restaurants, maquis, etc.) ;</li> <li>• Elaborer un programme national d'inspection</li> </ul>
-----------------------	--

Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Former les agents aux activités d'inspection et à la procédure pénale
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter le clientélisme entre opérateurs et inspecteurs par un management des ressources humaines (mobilité des agents, rémunération suffisante ; supervision effective)</li> <li>• Mettre en œuvre un système d'information</li> </ul>
	Communication (III.1)	Informers les opérateurs concernés des normes à appliquer et des sanctions potentielles
	Consultation (III.2)	Opérateurs, communes, etc.
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision des textes pour établir les normes à respecter et adapter les sanctions.</li> <li>• Adapter les textes d'organisation</li> </ul>

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Tableau des effectifs affectés à l'inspection  
 Plan de formation continue  
 Programme annuel d'inspection  
 Inventaire des établissements soumis à inspection  
 Taux de réalisation des inspections rapporté au recensement des opérateurs non soumis à autorisation  
 Taux d'avertissement rapporté au recensement des opérateurs non soumis à agrément  
 Taux de sanction rapporté au recensement des opérateurs non soumis à agrément  
 Taux de réalisation des injonctions  
 Analyse des non-conformités par nature



<b>SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE - 3</b>					
<b>CC: II-8. Sécurité sanitaire des denrées alimentaires C. Inspection de la collecte, de la transformation et de la distribution des produits d'origine animale</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )	208				
<i>Maintenance, coût par ( )</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>	208	720	20	7 488	112 320
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>	69	2 364	4	40 779	
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
Equipement de bureautique standard	17	1 571	5	5 341	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>53 608</b>	<b>112 320</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	433,0	100		43 329	
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>43 329</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires	86,6	4 832		418 451	
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>418 451</b>	
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%		83 690	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		1 951			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>	828 000	0,06		46 606	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<i>petit équipement agents</i>	87	100,00		8 660	
<i>analyses de laboratoire et matériel de prélèvement</i>	3 300	40,00		132 000	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>270 957</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>786 345</b>	<b>112 320</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>515 494 087</b>	<b>73 632 162</b>

## SPV (4) – II-9.Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV de contrôler les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire afin d'assurer leur utilisation responsable et prudente (par exemple autorisation de mise sur le marché, enregistrement, importation, fabrication, contrôle qualité, exportation, étiquetage, publicité, distribution, vente (y compris la délivrance) et utilisation (y compris la prescription) de ces produits).*

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

La seule action exercée pleinement par les SV se limite à l'octroi des autorisations de mise sur le marché des produits et à l'importation des vaccins. L'harmonisation en cours au sein de l'UEMOA n'est pas encore opérationnelle.

Au cours de la mission, les experts ont pu observer des pratiques inappropriées d'administration de produits vétérinaires avec un risque pour la santé du consommateur et aussi pour celle de l'utilisateur.

##### Points forts :

- La mise en place de cabinets vétérinaires privés par des vétérinaires adéquatement formés, enregistrés auprès de l'Ordre des Médecins Vétérinaires et proches des éleveurs.
- L'harmonisation de la législation sur les produits vétérinaires effectuée par la Commission de l'UEMOA.

##### Points faibles :

- Les produits vétérinaires peuvent être vendus par des para-professionnels vétérinaires sans aucun contrôle.
- La DE n'a pas émis une liste des produits vétérinaires autorisés.
- Des pratiques pouvant porter atteinte à la santé humaine :
  - Pulvérisation d'insecticides à triple dose sur les bovins laitiers et injection d'antiparasitaires, sans aucun respect des délais d'attente pourtant clairement mentionnés sur l'étiquette des produits.
  - Utilisation d'antibiotiques dans les élevages d'aviculture moderne sans que ceux-ci ne soient jamais visités par des vétérinaires ou des para professionnels vétérinaires correctement formés et supervisés.
  - Administration d'antiparasitaires et autres produits sur les aires de commercialisation des ruminants avant qu'ils ne soient abattus.
  - Présence d'antimicrobiens dans les aliments de volailles sans que ce soit mentionné sur l'étiquette.
- Importation illégale de médicaments vétérinaires depuis le Nigeria.

##### Recommandations :

- Transposer en droit local la législation communautaire de l'UEMOA sur les produits vétérinaires.
- Concevoir et mettre en place un programme de formation continue et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne sont pas en mesure de contrôler les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.
2. Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif et réglementaire sur les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire, afin d'en assurer l'utilisation responsable et prudente.
3. Les SV exercent un contrôle administratif et réglementaire couvrant la plupart des aspects de la réglementation des médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire, afin d'en assurer l'utilisation responsable et prudente.
4. Les SV exercent un contrôle réglementaire et administratif complet et effectif sur les médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire.
5. L'efficacité des systèmes de contrôle est périodiquement soumise à des audits, à des tests et à des mises à jour en cas de nécessité.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

L'objectif est d'assainir le marché de distribution et de parvenir progressivement à éliminer les circuits frauduleux de vente de médicaments et de promouvoir un usage responsable et prudent des produits vétérinaires.

La stratégie consiste à assurer un contrôle suffisant des médicaments circulant sur le territoire en vue d'éliminer les médicaments sans autorisation de mise sur le marché et de ramener la distribution dans les mains des ayants-droits en luttant contre la distribution illégale.

Faire appliquer la réglementation interdisant les médicaments vétérinaires sans AMM nationale ou communautaire

Faire appliquer la réglementation sur la détention, la distribution et l'administration des médicaments vétérinaires

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir et tenir à jour la liste des produits vétérinaires autorisés (AMM communautaire ou nationale) et des ayants droits en vue de sa diffusion à tous les acteurs concernés ;</li> <li>• Renforcer la collaboration avec les services des douanes : communication de la liste des produits autorisés et demande de saisie des produits n'y figurant pas, communication de la liste des importateurs et grossistes autorisés ;</li> <li>• Renforcer la collaboration avec les services de police pour lutter contre la distribution illégale</li> <li>• Elaborer des termes de référence de programme de formation continue et de sensibilisation</li> </ul>
-----------------------	---

		<ul style="list-style-type: none"> <li>de l'ensemble des acteurs concernés</li> <li>Délivrer des agréments aux grossistes répartiteurs et en tenir une liste à jour ;</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation périodique des différents acteurs sur la gestion prudente des médicaments vétérinaires et l'inspection</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inspection périodique des centres d'approvisionnement et de distribution des médicaments vétérinaires. Procéder à des échantillonnages en vue des contrôles de qualité dans des laboratoires agréés ou de référence.</li> <li>Mettre en place un système d'information fonctionnel : liste à jour des produits autorisés, des établissements autorisés et des ayants-droits, programmation et enregistrement des contrôles réalisés, des anomalies constatées et des mesures prises.</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser la législation communautaire de l'UEMOA sur les produits vétérinaires</li> <li>Sensibiliser l'ensemble des utilisateurs (inspecteurs, importateurs, distributeurs, cliniciens, éleveurs) aux bonnes pratiques de conservation, de prescription, de cession et d'administration des produits vétérinaires (utilisation responsable et prudente) ;</li> <li>Campagne de communication radio et affichage grand public sur la saisie des produits frauduleux vendus par des personnes non autorisées (sur les marchés, dans la rue, etc.).</li> </ul>
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer les textes réglementaires subsidiaires adaptés en associant les acteurs concernés ;</li> </ul>

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Textes relatifs à la pharmacie vétérinaires  
 Convention de collaboration douanes et police  
 Liste des produits autorisés et des ayants droits par catégorie  
 Plan de communication  
 Plan de formation continue  
 Nombre d'inspections et de non conformités

<b>SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE - 4</b>					
<b>CC: II-9. Médicaments et produits à usage vétérinaire</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ()	41				
<i>Maintenance, coût par ()</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ()</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ()</i>	41	720	20	1 458	21 870
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcyclettes</i>	2	2 364	4	887	
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>	2	42 712	5	16 231	
Equipement de bureautique standard	3	1 571	5	1 068	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>19 643</b>	<b>21 870</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	17,0	100		1 701	
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>1 701</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	1,9	6 895		13 101	
Autres diplômés universitaires	1,5	5 090		7 635	
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>20 736</b>	
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%		4 147	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>	1	1 951		976	
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>	18 000	0,06		1 013	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>	111 910	0,30		33 596	
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>39 731</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>81 811</b>	<b>21 870</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>53 632 065</b>	<b>14 337 032</b>

## SPV (5) - II-10. Recherche des résidus

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à appliquer des programmes de recherche des résidus de médicaments vétérinaires (antibiotiques et hormones entre autres), de produits chimiques, de pesticides, de substances radioactives, de métaux, etc.

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Il n'existe pas de programme de surveillance des résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires. La raison évoquée par la DE est l'absence actuelle de laboratoire adéquat pour la recherche de résidus. Pourtant, de tels laboratoires disposant de telles capacités existent dans la sous-région. Il y a simplement que ce problème n'est pas sérieusement pris en compte par les acteurs concernés y compris les associations de consommateurs.

##### Points forts :

- Deux techniciens du LCSSA ont été formés en Belgique pendant 3 mois, ainsi qu'un cadre de la DE formé pendant 2 semaines.
- La mise en place de l'ABSSA et du LCSSA pourrait aider à mener des programmes de recherche des résidus pour les produits d'origine animale.

##### Points faibles :

- Absence de prise de conscience des risques pour les consommateurs.
- Absence de volonté politique.

##### Recommandations :

- Il est nécessaire que la DE organise des réunions avec les représentants des principales filières, en commençant par ceux de la filière avicole, afin de les sensibiliser sur la question des résidus et de définir ensemble ce qui pourrait être fait en matière de recherche des résidus. Ce programme devra ensuite être soumis au MAEP pour validation et financement.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Le pays n'a mis en place aucun programme de recherche des résidus pour les produits d'origine animale.
2. Il existe des programmes de recherche des résidus mais ils s'appliquent uniquement à certains produits d'origine animale destinés à l'exportation.
3. Il existe un programme complet de recherche des résidus qui s'applique à tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et à certains produits destinés à la consommation intérieure.
4. Il existe un programme complet de recherche des résidus qui s'applique à tous les produits d'origine animale destinés à l'exportation et/ou à la consommation intérieure.
5. Le programme de recherche des résidus est systématiquement couvert par un plan d'assurance qualité et fait l'objet d'une évaluation régulière.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Au-delà des obligations pour les produits d'exportation, l'objectif général est de renforcer la sécurité du consommateur d'une part (produits locaux et d'importation) et de contrôler le bon fonctionnement de la stratégie en matière de pharmacie vétérinaire.

Consolider le programme de recherche sur les crevettes (exportation)

Développer des programmes sur des produits d'origine animale (terrestre) pour les filières (viande, lait, œuf)

Les prélèvements sont effectués à l'occasion du programme d'inspection des DAOA ou de l'inspection sanitaire dans les établissements agréés.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener une analyse de risque pour inventorier les risques (produits / résidus) et cibler les plus importants en termes de santé publique ;</li> <li>• Concevoir des programmes pertinents de recherches de résidus selon les priorités établies par l'analyse de risque (crevette ; mélamine /lait ; Antibiotiques /œufs ; médicaments non autorisés ; insecticides /lait etc.) et en étudier la faisabilité technique et financière ;</li> <li>• Mettre en œuvre les programmes retenus ;</li> <li>• Orienter les actions de contrôle de la pharmacie vétérinaire en fonction des résultats.</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistrer les résultats dans un système d'information pour suivre la situation et affiner l'analyse de risque au fil de l'eau ;</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	

	Législation (IV.1, 2, 3)	
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
Analyse des risques et programmation Plan de contrôle/plans de surveillance Evaluation des plans et mesures prises		

<b>SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE - 5</b>					
<b>CC: II-10. Recherche des résidus</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par ( )</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>		720	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>		2 364	4		
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
Equipement de bureautique standard		1 571	5		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		100			
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		1 951			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,06			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<i>Plan de recherche de résidus</i>	4	76 224,51		304 898	
<b>Sous-total - Consommables</b>					
				<b>304 898</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>					
		<b>EUR</b>			<b>304 898</b>
<b>Total en</b>		<b>XOF</b>			<b>199 878 041</b>



## SPV (6) - II-11. Sécurité sanitaire de l'alimentation animale

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV de contrôler la sécurité sanitaire de l'alimentation animale quelle que soit l'étape (transformation, manipulation, entreposage, distribution et utilisation) et quel que soit le type de production (industrielle ou dans l'exploitation agricole) des aliments destinés aux animaux et ingrédients entrant dans leur composition.

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Aucun contrôle n'est effectué par les SV pour ce qui concerne la fabrication des aliments à la ferme, ce qui représente une grande partie des éleveurs. Le pays ne compte qu'un fabricant professionnel d'aliment du bétail pour les poules pondeuses, les poulets de chair et les lapins. La DE ne contrôle pas les fabricants d'aliments pour l'aquaculture.

Il existe une réglementation pour les fabricants d'aliments. Cependant, les experts de l'OIE ont pu observer des manquements à cette réglementation: administration d'antimicrobiens dans l'aliment sans que cela soit mentionné sur l'étiquette ; étiquettes pas toujours visibles de l'extérieur car insérés dans les sacs d'aliments etc.

##### Points forts :

- Existence d'une réglementation.
- La DE dispose de l'autorité administrative pour exercer le contrôle sur les fabricants d'aliment.
- Un seul fabricant professionnel pour tout le pays.

##### Points faibles :

- Réglementation insuffisante notamment sur la qualité microbiologique des aliments (salmonelles).
- Les visites d'inspection menées par les vétérinaires de la DE ne sont pas toujours conduites avec la rigueur requise.
- Une partie des éleveurs avicoles préparent eux-mêmes leurs aliments à la ferme sans aucun contrôle de la part des SV.

##### Recommandations :

- La DE devrait organiser un séminaire de formation sur les bonnes pratiques de fabrication et stockage des aliments, et revoir la réglementation en la manière pour s'aligner sur les normes internationales.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne sont pas en mesure de contrôler la sécurité sanitaire de l'alimentation animale.
2. Les SV n'ont qu'une capacité limitée à exercer un contrôle administratif et réglementaire sur la sécurité sanitaire de l'alimentation animale.
3. Les SV exercent un contrôle administratif et réglementaire couvrant la plupart des aspects de la réglementation de la sécurité sanitaire de l'alimentation animale.
4. Les SV exercent un contrôle administratif et réglementaire complet et effectif sur la sécurité sanitaire de l'alimentation animale.
5. L'efficacité des systèmes de contrôle est périodiquement soumise à des audits, à des tests et à des mises à jour en cas de nécessité.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

L'objectif est de garantir la qualité sanitaire des matières premières entrant dans la composition des aliments pour animaux et de responsabiliser les opérateurs par la réalisation d'autocontrôles.

La stratégie consiste à développer la réglementation adéquate et à sensibiliser les acteurs notamment dans les filières avicoles et cynicoles de manière prioritaire.

La réglementation est développée en synergie avec celle relative à la pharmacie vétérinaire.

Priorités sur les matières premières et les aliments vendus aux acteurs des filières. Inspection réalisée par les agents de l'Etat. Autocontrôles à la charge des fabricants.

*Il s'agit ici de protéger la santé des consommateurs béninois en imposant aux fabricants d'aliments pour animaux de rente la réalisation d'autocontrôles.*

Il faut pour cela renforcer la réglementation pour imposer des normes en adéquation avec la sécurité des consommateurs et contraindre les fabricants d'aliments à réaliser des autocontrôles.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la réglementation avec l'adoption de normes internationales et l'obligation pour les opérateurs de mettre en place des autocontrôles ;</li> <li>• Définir avec les fabricants les bonnes pratiques et modalités d'autocontrôles.</li> <li>• Agréer au moins un laboratoire pour la réalisation des analyses ;</li> <li>• Ecrire les procédures d'inspection par les agents de l'Etat ;</li> <li>• Réaliser des inspections pour vérifier la réalisation des autocontrôles ;</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)

Activités liées à des compétences transversales	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation sur les bonnes pratiques de fabrication et de stockage des aliments.</li> <li>• Sensibilisation des opérateurs aux nouvelles normes et obligations d'autocontrôle.</li> <li>• Communiquer les nouvelles dispositions aux opérateurs.</li> </ul>
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Développer la réglementation adéquate
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
Règlementation en vigueur Guide de bonnes pratiques Plan de contrôle et résultats		

<b>SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE - 6</b>					
<b>CC: II-11. Sécurité sanitaire de l'alimentation animale</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ()	53				
<i>Maintenance, coût par ()</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ()</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ()</i>	53	720	20	1 894	28 404
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motorcycles</i>	4	2 364	4	2 600	
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
Equipement de bureautique standard	4	1 571	5	1 382	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>5 876</b>	<b>28 404</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	22,0	100		2 201	
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>2 201</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires	4,4	5 090		22 396	
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>22 396</b>	
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%		4 479	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		1 951			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>	52 800	0,06		2 972	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>7 451</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>37 925</b>	<b>28 404</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>24 862 100</b>	<b>18 620 441</b>

## **Pilier « Santé animale »**



## SANTÉ ANIMALE (1) – II-5.Épidémiosurveillance et détection précoce

### A. Épidémiosurveillance passive

#### 1. Définition de la Compétence Critique

*Capacité et autorité permettant aux SV de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales, qu'elles soient domestiques ou sauvages, relevant de leur domaine de compétence.*

##### Rappels PVS, extraits

###### Constatations :

La surveillance passive consiste dans le recensement des cas cliniques des maladies animales suivantes : fièvre aphteuse, trypanosomiase, peste des petits ruminants, dermatose nodulaire contagieuse, peste porcine africaine, maladie de Newcastle, influenza aviaire hautement pathogène, fièvre charbonneuse, rage, brucellose etc.

Elle inclut aussi la notification des observations faites par les agents au niveau de l'abattoir de Cotonou et des tueries.

Cette activité n'est toutefois pas réalisée en conformité avec les normes de l'OIE du fait d'un personnel insuffisant à tous les niveaux, de l'absence de procédures claires de rapportage, de faibles capacités d'analyse des données et d'une insuffisante concertation entre la DE et les éleveurs.

###### Points forts :

➤ La DE produit un rapport annuel à partir des données disponibles.

###### Points faibles :

➤ La diffusion du rapport annuel de la DE vers les CeRPA, les vétérinaires privés, les acteurs économiques etc. n'est pas systématique.

➤ Le rapport annuel de la DE englobe les questions de développement de l'élevage en général et fait peu de place aux questions de santé animale.

➤ Des agents de CeRPA ne connaissent pas leur obligation de notifier toute suspicion ou apparition de maladie à déclaration obligatoire à la DE.

###### Recommandations :

➤ Le mandat sanitaire doit être mis en place pour davantage impliquer les vétérinaires privés dans la surveillance générale des maladies animales.

➤ Au niveau des CeRPA et de la DE, des vétérinaires doivent être désignés pour prendre en charge des activités de surveillance.

➤ La DE doit produire annuellement un rapport plus exhaustif sur les résultats de la surveillance des maladies animales et faire le point sur les activités de lutte qui ont été menées. Ce rapport pourrait être mis en ligne sur un site internet pour favoriser une large diffusion.

➤ La liste des maladies à déclaration obligatoire doit également être largement diffusée auprès de tous les acteurs concernés.

➤ Des mesures disciplinaires doivent être appliquées dans les cas où des agents de l'État ou des vétérinaires privés ayant le mandat sanitaire manquent à leur devoir de notification lors de suspicion de maladies animales à déclaration obligatoire (exemple de la peste porcine mentionnée lors de la mission des experts).

➤ Rétablir une chaîne de commandement directe.

➤ La DE doit rédiger et diffuser des procédures pour la réalisation et l'envoi des prélèvements aux laboratoires de diagnostic vétérinaire.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance passive.

2. Les SV appliquent une surveillance passive pour certaines maladies importantes et sont capables de produire des rapports nationaux sur certaines maladies.

3. Les SV, en conformité avec les normes de l'OIE, appliquent un programme de surveillance passive pour certaines maladies importantes au niveau national, en utilisant des réseaux adaptés sur le terrain. Dans ce cadre, les cas suspects font l'objet de prélèvements qui sont adressés à des laboratoires chargés d'établir le diagnostic et les résultats obtenus s'avèrent corrects. Les SV ont mis en place un système national de déclaration des maladies.

4. Les SV conduisent une surveillance passive et déclarent au niveau national la plupart des maladies importantes en conformité avec les normes de l'OIE. Les producteurs et autres acteurs concernés connaissent et respectent leur obligation de déclarer aux SV toute suspicion ou apparition d'une maladie à déclaration obligatoire.

5. Les SV informent régulièrement les producteurs et autres acteurs concernés et, s'il y a lieu, la communauté internationale des conclusions tirées des programmes de surveillance passive.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Un stade d'avancement 4 pour objectif, implique le développement d'un réseau de terrain complet et performant ainsi qu'une capacité à enregistrer et exploiter les données.

La stratégie repose sur la mise en place d'un réseau d'une centaine de praticiens vétérinaires privés adéquatement répartis sur l'ensemble du territoire, et qui, du fait de leur activité clinique quotidienne, seront en contact rapproché avec les éleveurs directement ou indirectement via des paraprofessionnels, ce qui leur permettra de connaître la situation sanitaire de la zone géographique couverte.

Les SV auront renforcé leurs moyens au niveau central et au niveau de leurs 6 coordinations régionales pour l'animation du réseau, dont les inspecteurs en abattoir feront aussi partie.

La participation des éleveurs sera renforcée par le soutien aux comités de défense sanitaire.

La surveillance passive sera conduite principalement pour les maladies suivantes : la maladie de Newcastle, la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la pasteurellose des bovins, la peste des petits ruminants, la fièvre charbonneuse (charbon bactérien), le charbon symptomatique, la rage, la tuberculose, la brucellose, la babésiose, la dermatose nodulaire contagieuse, la trypanosomose, la peste porcine africaine.

L'obligation de déclaration sera supervisée par les SV et l'Organisme statutaire prendra les mesures disciplinaires éventuellement nécessaires.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<p><u>Activités liées à la mise en place et au fonctionnement du réseau vétérinaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de l'équipe SA au niveau central.</li> <li>• Renforcement des équipes SA des 6 coordinations régionales.</li> <li>• Organiser le <i>reporting</i> en s'appuyant sur la chaîne de commandement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- éditer et mettre à la disposition des agents du réseau les divers protocoles de surveillance des maladies et les fiches de rapport ;</li> <li>- rédiger et mettre à la disposition des agents du réseau les divers protocoles de réalisation et d'envoi de prélèvements aux laboratoires ;</li> <li>- mettre à la disposition des agents de terrain le matériel nécessaire pour la réalisation et l'envoi de prélèvements aux laboratoires ;</li> </ul> </li> <li>• Éditer périodiquement des bulletins d'information zoonitaire pour le retour de l'information sur le terrain et aux divers acteurs ; créer un site internet pour la diffusion des informations du RéSurEp.</li> <li>• Aide à l'installation de plus de 50 praticiens vétérinaires privés via les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- protection de la profession via la réglementation (réduction du nombre d'ayants-droits sur le médicament ; mandat sanitaire uniquement pour les vétérinaires etc.),</li> <li>- mécanismes d'appui à l'installation.</li> </ul> </li> <li>• Dynamiser le Réseau de surveillance épidémiologique (ReSurEp) ;</li> <li>• Renforcer et superviser les Comités de défense sanitaire (CDS)</li> <li>• Octroi de moyens suffisants pour chaque étage du réseau.</li> </ul> <p><u>Activités liées à la gestion des déclarations ou alertes sanitaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Considérant l'objectif de qualité fixé, environ 45 000 alertes sanitaires seront rapportées par an (5% des 900 000 élevages / foyers ruraux). A raison de ½ heure homme pour le traitement de l'information d'une alerte : 22 500 heures, soit 12,3 ETP. En moyenne, 1 suspicion sur 5 fera l'objet d'une investigation, c'est à dire un total de 9 000 déplacements de 2 heures chacun, soit 18 000 heures ou 10 ETP et 10 motos. Pour une investigation sur 2, un prélèvement sera effectué, soit 4 500 prélèvements. Ces ETP concernent les SV territoriaux, lesquels délégueront la mise en œuvre via le mandat sanitaire aux cliniques vétérinaires privées.</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former/recycler périodiquement les agents de terrain à la reconnaissance des signes cliniques des diverses maladies surveillées et à la réalisation et l'envoi de prélèvements aux laboratoires;</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne de communication vers les éleveurs et les municipalités pour inviter à contacter les vétérinaires lors de l'observation de cas cliniques.</li> <li>• Sensibiliser/Informer les éleveurs sur l'importance d'une bonne collaboration entre eux et les Services vétérinaires ;</li> </ul>
	Consultation (III.2)	Entre la Direction de l'Élevage et les 6 coordinations régionales d'une part, et l'Association des Vétérinaires d'autre part.
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Texte sur le mandat sanitaire.

#### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Description du réseau  
Fiches de liaison  
Statistiques des déclarations et de leur traitement  
Bulletin épidémiologique/site Internet



<b>SANTE ANIMALE - 1</b>					
<b>CC: II-5. Epidemiosurveillance et detection précoce</b>					
<b>A. Epidemiosurveillance passive</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par ( )</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>		720	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motocyclettes</i>	24	2 364	4	14 305	
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
Equipement de bureautique standard		1 571	5		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>14 305</b>	
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	421,0	100		42 128	
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>42 128</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires	24,2	4 832		116 953	
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>116 953</b>	
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%		23 391	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		1 951			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>	290 447	0,06		16 349	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
<i>distance parcourue pour investiguer les suspicions</i>		0,00			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>	462	381,12		176 079	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>	4 500	30,00		135 000	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>350 818</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>524 204</b>	
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>343 645 659</b>	

---

**Explication des coûts :**

Motocyclettes : 1 véhicule par ETP sur le terrain

Para-professionnels : 2 ETP pour les réunions + 9,86 ETP pour l'investigation des déclarations (la moitié des suspicions et 2 heures pour les investigations) +12,33 ETP pour saisir les 45 000 déclarations (1/2 heure par déclaration et 5% de prévalence sur 900 000 ménages ruraux = 45 000)

Formation continue : 3 jours pour 100 personnes (comprend les agents en poste en abattoir)

Consultation (réunion d'une journée) : 2 réunions par an pour 3 CDS dans chacune des 77 communes

Kits /réactif/ vaccins : une investigation sur 2 entraîne la réalisation d'un prélèvement.

## SANTÉ ANIMALE (2) – II-5. Épidémiosurveillance et détection précoce

### B. Épidémiosurveillance active

1. Définition de la Compétence Critique		
Capacité et autorité permettant aux SV de définir, vérifier et communiquer le statut sanitaire des populations animales relevant de leur domaine de compétence.		
<b>Rappels PVS, extraits</b>		
<p><b>Constatations :</b> Aucune activité de surveillance active n'est mentionnée.</p> <p><b>Points forts :</b> &gt; Aucun.</p> <p><b>Points faibles :</b> &gt; Aucune activité.</p> <p><b>Recommandations :</b> &gt; Voir les recommandations faites pour la « surveillance passive ».</p>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. Les SV n'ont aucun programme de surveillance active.		
2. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies ayant un impact économique et zoonotique, mais ne l'appliquent qu'à une partie des populations sensibles et/ou ne l'actualisent pas régulièrement.		
3. Les SV conduisent une surveillance active pour certaines maladies importantes conformément à des principes scientifiques et aux normes de l'OIE et l'appliquent à toutes les populations sensibles, mais ne l'actualisent pas régulièrement.		
4. Les SV conduisent une surveillance active conformément à des principes scientifiques et aux normes de l'OIE pour certaines maladies importantes, l'appliquent à toutes les populations sensibles, l'actualisent régulièrement et en rapportent systématiquement les résultats.		
5. Les SV conduisent une surveillance active pour la plupart ou pour toutes les maladies importantes et l'appliquent à toutes les populations sensibles. Les programmes de surveillance sont évalués et répondent aux obligations des pays vis-à-vis de l'OIE.		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
Cette compétence critique est développée via l'amélioration de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de quelques programmes de surveillance active, notamment sur les maladies suivantes : Influenza Aviaire, Fièvre de la Vallée du Rift, Peste Porcine Classique.		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	<p>Un voyage d'étude sera réalisé dans un pays plus avancé (Maroc par exemple) pour acquérir des connaissances pratiques dans la conception et l'évaluation de programmes de surveillance active. La DE concevra 3 programmes (3 maladies).            Pour l'Influenza Aviaire, le prélèvement de 50 volailles par marché (action du projet PAFILAV) soit un total de 10 000 oiseaux prélevés par an. Une recherche virale par PCR sera effectuée sur ces prélèvements.            Pour la Fièvre de la Vallée du Rift : 10 000 prélèvements par an.            Pour la Peste Porcine Classique : 1 000 prélèvements par an.</p>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
Programmes de surveillance active Compte rendu de réalisation		

<b>SANTE ANIMALE - 2</b>					
<b>CC: II-5. Epidemiosurveillance et detection précoce</b>					
<b>B. Epidemiosurveillance active</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par ( )</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>		720	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motocyclettes</i>		2 364	4		
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
Equipement de bureautique standard		1 571	5		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	8,0	100		801	
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>801</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires	1,5	4 832		7 248	
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>7 248</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%		1 450	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>	1	1 951		1 951	
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,06			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<i>analyses plan surveillance IA</i>	2 000	30,00		60 000	
<i>analyses plan surveillance FVR</i>	2 000	10,00		20 000	
<i>analyses plan surveillance PPC</i>	2 000	10,00		20 000	
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>103 401</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>					
		<b>EUR</b>			<b>111 449</b>
		<b>XOF</b>			<b>73 061 260</b>

**Explication des coûts :**

Para-professionnels vétérinaires : ETP pour faire les 21000prélèvements (influenza aviaire, fièvre de la vallée du Rift et peste porcine classique)

Personnel à l'étranger : voyage d'étude sur la conception d'une plan d'épidémiosurveillance active / échantillonnage

Analyses plans de surveillance influenza aviaire : 10 000 échantillons analysés en mélange de 5 en PCR

Analyses plans de surveillance fièvre de la vallée du Rift : sérologie et acheminement du prélèvement de l'abattoir au laboratoire. Concentration de l'action sur le Nord-Est du pays.

## SANTÉ ANIMALE (3) – II-6. Réponse rapide aux situations d'urgence

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV de détecter rapidement une situation d'urgence sanitaire (foyer important de maladie ou crise sanitaire alimentaire par exemple) et d'y répondre dans les meilleurs délais.

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Du fait de l'absence de chaîne de commandement direct et de procédures claires de rapportage, la DE n'est pas rapidement informée des foyers de maladies animales, de zoonoses ou de crise alimentaire qu'à partir d'un nombre très limité de sites, à savoir: l'abattoir, le port et l'aéroport de Cotonou (puisque ces sites sont directement inspectés par des agents de la DE). L'information de la DE au sujet de situations d'urgences à partir des sites relevant des CeRPA est généralement décalée dans le temps et ne permet pas une réaction rapide. Cependant, lorsque le responsable des SV du CeRPA entretient des relations personnelles avec les agents de la DE, on note une amélioration. Par ailleurs, les compétences limitées en diagnostic clinique de bon nombre d'agents de terrain et le fait que les éleveurs ne sont pas incités à déclarer les maladies ne favorisent pas une réponse rapide aux situations d'urgence.

La DE et des CeRPA) ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour gérer une situation d'urgence. Il n'existe pas de fonds d'indemnisation des éleveurs etc.

##### Points forts :

➤ La nomination de vétérinaires au sein des CeRPA, lorsqu'ils sont compétents, motivés et en bonne relation avec la DE permet de pallier partiellement au déficit de chaîne de commandement.

##### Points faibles :

➤ Personnel insuffisant ; absence de chaîne de commandement ; absence de fonds d'indemnisation pour les éleveurs ; para-professionnels vétérinaires insuffisamment formés en législation vétérinaire; etc.

##### Recommandations :

- Recruter des vétérinaires pour la DE et les CeRPA.
- Élaborer des procédures opérationnelles de gestion des situations d'urgence sanitaire.
- Former et sensibiliser des agents de terrain et les acteurs économiques aux bases des normes vétérinaires.
- Relever le budget de fonctionnement des SV leur permettant d'intervenir rapidement.
- Mettre en place le mandat sanitaire pour que les vétérinaires privés puissent participer aux activités des SV.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne disposent d'aucun réseau sur le terrain ni d'aucune procédure établie pour identifier une situation d'urgence sanitaire, ou n'ont pas l'autorité nécessaire pour déclarer une situation d'urgence et prendre les mesures appropriées.

2. Les SV disposent d'un réseau sur le terrain et d'une procédure établie pour déterminer s'il existe ou non une situation d'urgence sanitaire, mais n'ont ni l'appui légal ni l'appui financier nécessaires pour prendre les mesures appropriées.

3. Les SV disposent du cadre législatif et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires, mais la réponse n'est pas coordonnée par une chaîne de commandement. Ils peuvent éventuellement disposer de plans d'urgence nationaux pour certaines maladies exotiques mais ces derniers ne sont pas actualisés / testés.

4. Les SV ont établi une procédure pour déterminer en temps utile s'il existe ou non une urgence sanitaire. Ils disposent du cadre législatif et du soutien financier nécessaires pour répondre rapidement aux urgences sanitaires en s'appuyant sur une chaîne de commandement. Ils ont prévu des plans d'urgence nationaux pour certaines maladies exotiques qui sont actualisés / testés.

5. Les SV disposent de plans nationaux d'urgence pour toutes les maladies importantes. Ces plans, qui reposent généralement sur des actions concertées avec les Autorités compétentes responsables, tous les producteurs et autres acteurs concernés, font appel à une chaîne de commandement bien établie. Les plans sont régulièrement actualisés, testés, audités.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La stratégie repose sur l'amélioration de l'épidémiologie (CC II.5) qui sert de base au développement de la réponse. Des plans d'urgences sont préparés et la chaîne de commandement est adaptée pour leur mise en œuvre. Le financement de la police sanitaire est programmé.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place du réseau vétérinaire (voir II.5.A).</li> <li>• Actualisation des plans d'urgence.</li> <li>• Faire des exercices de simulation sur les réponses aux situations d'urgence ;</li> <li>• Évaluer les Plans d'Urgences.</li> <li>• Octroi des moyens financiers, notamment au niveau des coordinations qui devront avoir accès sur place à des stocks d'équipements de protection, de produits pour la désinfection, de matériel pour prélèvements, d'équipements préservant la chaîne du froid etc.</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)

Activités liées à des compétences transversales	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
Plans d'urgence Compte rendu des exercices		

<b>SANTE ANIMALE - 3</b>					
<b>CC: II-6. Réponse rapide aux situations d'urgence</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par ( )</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>		720	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motocyclettes</i>		2 364	4		
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
<i>Equipement de bureautique standard</i>		1 571	5		
<i>Autre équipement de bureautique spécifique</i>					
<i>Autre équipement spécifique</i>					
<i>kits EPI / désinfectants / etc.</i>					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	5,0	100		500	
<i>Expertise nationale (jours/5 ans)</i>		161			
<i>Expertise internationale (semaines/5 ans)</i>		5 962			
<i>Fonds spéciaux (/5ans) alloués à</i>					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>500</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	1,0	6 895		6 895	
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>6 895</b>	
<b>Consumable ressources</b>					
Administration		20%		1 379	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		1 951			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,06			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<i>exercice de simulation de crise</i>	1	10 000,00		10 000	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>11 379</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>18 774</b>	
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>12 307 646</b>	



### **Explications des coûts**

Vétérinaires : 1 agent positionné au niveau central

Le financement des équipements et matériels nécessaires à la gestion des foyers n'est pas estimé dans la fiche

## SANTÉ ANIMALE (4)

### II-7.Prévention, contrôle et éradication des maladies

#### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV de mener activement des actions de prévention, de contrôle ou d'éradication des maladies de la liste de l'OIE et/ou de démontrer que le pays ou une de ses zones est indemne de maladies importantes.*

##### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Les seules mesures en place incluent la vaccination contre certaines maladies et le contrôle partiel du mouvement des ruminants. La DE rapporte une couverture vaccinale de 36% pour la PPCB, 47% pour la Septicémie Hémorragique, 19% pour la peste des petits ruminants et 11% pour la maladie de Newcastle.

##### Points forts :

➤ En 2013, une première expérience pilote devrait être menée visant à déléguer officiellement certaines vaccinations aux vétérinaires privés à travers le mandat sanitaire.

##### Points faibles :

➤ Les objectifs des programmes de vaccination ne sont pas toujours clairs et leur réalisation ne donne pas lieu à des évaluations.

➤ Le contrôle des mouvements de ruminants n'est que partiel et ne constitue pas un outil de lutte contre les maladies animales.

##### Recommandations :

➤ Mandat sanitaire : évaluer la première expérience et l'étendre rapidement à plus de vétérinaires privés.

➤ Elaborer des programmes exhaustifs de lutte contre les maladies animales prioritaires en concertation avec les partenaires concernés (notamment les vétérinaires privés et les associations d'éleveurs), et rechercher le financement pour sa mise en œuvre.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont aucune autorité ou capacité pour prévenir, contrôler ou éradiquer les maladies animales.
2. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle ou d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques, mais n'en évaluent guère l'efficacité et l'application réelle ou ne les évaluent pas par une approche scientifique.
3. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle ou d'éradication pour certaines maladies et/ou certains secteurs géographiques et en évaluent l'efficacité et l'application réelle par une approche scientifique.
4. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle ou d'éradication pour toutes les maladies importantes, mais l'évaluation scientifique de leur efficacité et de leur application réelle ne porte que sur certains programmes.
5. Les SV mettent en œuvre des programmes de prévention, de contrôle ou d'éradication pour toutes les maladies importantes et en évaluent l'efficacité et l'application réelle selon une approche scientifique conforme aux normes internationales de l'OIE qui s'appliquent.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Le contrôle des maladies est fondé sur l'amélioration de la couverture vaccinale contre maladie de Newcastle, PPCB, pasteurellose et peste des petits ruminants. Elle se fera en impliquant fortement et quasi-exclusivement les praticiens vétérinaires privés déjà en activité et en encourageant l'installation de 50 supplémentaires. Pour certaines maladies, les stratégies tiendront compte des stratégies régionales (maladie de Newcastle, PPCB, peste des petits ruminants) ou mondiales (fièvre aphteuse).

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vaccination contre 4 maladies animales : maladie de Newcastle, PPCB, pasteurellose et peste des petits ruminants et également contre fièvre aphteuse, rage et charbon.</li> <li>• Conception par le SSA des 4 programmes nationaux de lutte.</li> <li>• Finalisation des accords avec la profession vétérinaire privée sur le mandat sanitaire : modalités, coût et recettes des vaccinations, évaluation etc.</li> <li>• Recrutement éventuel de paraprofessionnels par les praticiens vétérinaires privés (hors estimation)</li> <li>• Autorisation formelle de financement de ces 4 programmes.</li> <li>• Mise en œuvre des vaccinations.</li> <li>• Evaluation.</li> </ul> <p>Vaccination contre la maladie de Newcastle : 70%. 12 millions de volailles villageoises / 17 millions de cheptel. Une injection par an.</p> <p>Vaccination des bovins contre la PPCB et la pasteurellose: 60%. 1,3 millions d'animaux vaccinés / 2,2 millions. Une campagne avec vaccination contre les 2 maladies et une campagne pour la vaccination de rappel contre la pasteurellose.</p> <p>Vaccination des petits ruminants contre la peste des petits ruminants: 60%. 1,5 millions d'animaux vaccinés / 2,6 millions.</p> <p>Vaccination contre la fièvre aphteuse, la rage et le charbon</p>
-----------------------	--

Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de communication et de sensibilisation auprès des municipalités et des éleveurs.</li> </ul>
	Consultation (III.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions de préparation au niveau régional et municipal.</li> </ul>
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		

**Explication des coûts :**

Vétérinaires : 2 vétérinaires par régions pour l'encadrement des para-professionnels.

Pourquoi 433 para-professionnels (et donc 433 moto et 433 consommables de vaccination) et non 411 ?

Il y a 1299 réunions programmées par an ce qui fait environ 216 réunions par région cela me paraît juste impossible ? En plus elles s'ajoutent aux 462 réunions prévues dans la fiche CC II.5

A quoi correspond la ligne kits/réactifs/vaccins : 1 indiqué comme nom et le coût est de 945 793.70€ ?

<b>SANTE ANIMALE - 4</b>					
<b>CC: II-7. Prévention, contrôle et éradication des maladies</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ()	144				
<i>Maintenance, coût par ()</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ()</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ()</i>	144	720	20	5 184	77 760
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motocyclettes</i>	433	2 364	4	255 903	
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>	6	42 712	5	51 254	
Equipement de bureautique standard	12	1 571	5	3 770	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<i>chaîne du froid niveau régional</i>	6	1 000	5	1 200	
<i>chaîne du froid niveau communal</i>	77	500	5	7 700	
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>325 012</b>	<b>77 760</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	2 225,0	100		222 648	
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)	4,0	5 962			23 848
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>222 648</b>	<b>23 848</b>
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	12,0	6 895		82 740	
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires	433,0	4 832		2 092 256	
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>2 174 996</b>	
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%		434 999	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		1 951			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>	5 196 000	0,06		292 473	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>	353 400	0,30		106 092	
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>	1	10 671,43		10 671	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>	1 299	7,62		9 902	
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>	1	945 793,70		945 794	
<i>consommables de vaccination</i>	433	100,00		43 300	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>1 843 230</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>4 565 886</b>	<b>101 608</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>2 993 198 649</b>	<b>66 609 836</b>

## SANTÉ ANIMALE (5) – II-13. Bien-être animal

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV d'appliquer les normes de l'OIE relatives au bien-être animal telles qu'elles sont publiées dans le Code terrestre.

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Aucune législation relative au bien-être animal notamment pour ce qui concerne le transport et l'abattage des animaux n'est en place.

##### Points forts :

➤ Un point focal OIE pour le bien-être animal a été nommé au sein de la DE. Ce dernier a participé au séminaire régional sur ce sujet tenu en novembre 2012 à Addis-Abeba.

##### Points faibles :

- Absence de législation nationale.
- Les acteurs de la production, du transport et de l'abattage ne sont pas sensibilisés sur ce sujet.

##### Recommandations :

➤ Le point focal doit continuer à échanger avec ses collègues de la sous-région, avec l'UEMOA et avec l'OIE afin de proposer, en concertation avec les acteurs béninois concernés, l'élaboration d'une législation sur le bien-être animal adaptée au contexte du pays et en conformité avec les normes de l'OIE.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Il n'existe aucune législation au niveau national abordant le thème du bien-être animal.
2. Une législation nationale relative au bien-être animal s'applique à certains secteurs.
3. Le bien-être animal est respecté dans certains secteurs, conformément aux normes de l'OIE (dans le secteur de l'exportation par exemple).
4. L'ensemble des normes de l'OIE relatives au bien-être animal est respecté.
5. L'ensemble des normes de l'OIE relatives au bien-être animal est respecté et les programmes associés sont régulièrement audités.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Le bien-être animal fera l'objet d'une vigilance particulière à l'occasion d'autres actions, notamment en ce qui concerne les abattoirs où le transport des animaux et leur abattage sera pris en compte par les normes.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le point focal doit continuer à échanger avec ses collègues de la sous-région, avec l'UEMOA et avec l'OIE afin de proposer, en concertation avec les acteurs béninois concernés, l'élaboration d'une législation sur le bien-être animal adaptée au contexte du pays et en conformité avec les normes de l'OIE.</li> <li>• Élaborer et faire prendre un arrêté sur le bien-être animal conformément aux normes de l'OIE</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les agents vétérinaires sur le bien-être animal ;</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser/informer les divers acteurs sur le droit des animaux et le bien-être animal ;</li> </ul>
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer le bien-être animal lors de l'évolution des textes et les faire respecter</li> </ul>	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Législation  
Programmes de contrôle et compte-rendu.

#### Explication des coûts

Campagne de communication ciblée : 1 campagne radio / an et une campagne sur support papier pour 5 ans.

<b>SANTE ANIMALE - 5</b>					
<b>CC: II-13. Bien-être animal</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ()					
<i>Maintenance, coût par ()</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ()</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ()</i>		720	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motocyclettes</i>		2 364	4		
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
Equipement de bureautique standard		1 571	5		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		100			
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		1 951			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,06			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>	1	10 671,43		10 671	
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<i>campagne de communication papier</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>10 671</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>10 671</b>	
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>6 995 731</b>	

## **Pilier « Laboratoires »**





## LABORATOIRES (1) - II-1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

### A. Accès au diagnostic de laboratoire vétérinaire

#### ➤ 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV d'avoir accès aux laboratoires afin d'identifier et d'inventorier les agents pathogènes susceptibles d'être préjudiciables aux animaux et aux produits qui en sont dérivés, notamment les agents ayant un impact sur la santé publique.*

#### Rappels PVS, extraits

##### Points forts :

Le MAEP et la coopération belge ont financé la construction et l'équipement d'un laboratoire moderne pour les analyses des denrées alimentaires (LCSSA). Ce nouveau laboratoire bénéficie d'un statut particulier avec plus d'autonomie que les autres laboratoires publics actuels.

##### Points faibles :

- Le laboratoire de Bohicon est dans un état de quasi abandon. Il est sans financement suffisant, en réduction de personnel et ne reçoit des prélèvements que de manière très sporadique.
- Aucun laboratoire privé n'a été créé alors qu'une telle structure, même de petite envergure, permettrait de pallier aux déficiences des 2 laboratoires publics de diagnostic vétérinaire, et de répondre aux besoins de base des praticiens vétérinaires et des producteurs, notamment ceux de la filière avicole.
- Le laboratoire de l'hygiène de l'eau et des aliments du Ministère de la Santé est le principal outil utilisé pour les denrées alimentaires, mais les relations avec la DE sont faibles.

##### Recommandations :

- Les 2 laboratoires de diagnostic vétérinaire doivent être renforcés.
- L'utilisation des laboratoires de la sous-région doit être renforcée en particulier celui de Vom au Nigeria.
- Le futur laboratoire (LCSSA) aura les équipements et le personnel nécessaires pour répondre aux besoins du Bénin (et même des pays voisins) pour ce qui concerne les denrées alimentaires. Il devra faire l'objet d'une bonne gestion pour que cet investissement soit bien rentabilisé.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Le diagnostic des maladies repose presque toujours sur les examens cliniques, les capacités de diagnostic biologique étant généralement inexistantes.
2. Pour les principales zoonoses et les maladies d'importance économique nationale, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.
3. Pour les autres zoonoses et les maladies présentes dans le pays, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.
4. Pour les maladies d'importance zoonotique ou économique absentes du pays, mais présentes dans la région et/ou susceptibles de pénétrer dans le pays, les SV ont accès aux services d'un laboratoire afin d'obtenir un diagnostic correct.
5. Pour les maladies nouvelles et émergentes dans la région ou dans le monde, les SV ont accès à un réseau de laboratoires de référence nationaux ou internationaux (un Laboratoire de référence de l'OIE par exemple) afin d'obtenir un diagnostic correct.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Le renforcement des laboratoires nationaux pour la santé animale est nécessaire pour accompagner le renforcement du pilier III qui devrait générer des prélèvements pour l'investigation des déclarations.

Dans la période de remise à niveau, les échantillons seront redirigés en tant que de besoin sur des laboratoires étrangers.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser le réseau des laboratoires vétérinaires et former les services régionaux à son usage</li> <li>• Prévoir les moyens de prélèvement et d'acheminement dans chacun des piliers techniques utilisant des analyses de laboratoire (I, II et III)</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	Formation des donneurs d'ordre
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	Formaliser les procédures de prélèvement et d'acheminement des échantillons
	Communication (III.1)	Informers les divers acteurs sur les batteries de tests disponibles et possibles dans les divers laboratoires et leurs coûts ;
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Etablir des normes d'analyse

## 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Description du réseau des laboratoires Nomenclature des tests Procédures de prélèvement et d'acheminement des échantillons Statistique des résultats d'analyse
---

Les coûts sont répartis sur les donneurs d'ordre et cette CC n'a pas de coût spécifique.

## LABORATOIRES (2) - II-1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires

### B. Accès à des laboratoires nationaux adéquats

#### 1. Définition de la Compétence Critique

*Viabilité, efficacité (performance) et efficience (coût) des laboratoires nationaux (des secteurs public et privé) au regard des besoins des SV qui ont recours à leurs services.*

##### Rappels PVS, extraits

###### Constatactions :

A l'heure actuelle, les laboratoires nationaux ne répondent pas aux besoins des SV.

###### Points forts :

➤ Création du Laboratoire Central de Sécurité Sanitaire des Aliments.

###### Points faibles :

➤ Les 2 laboratoires de diagnostic vétérinaire existants ne sont pas à même de fournir les prestations attendues du fait de l'insuffisance qualitative et numérique des ressources humaines, matérielles et financières.

###### Recommandations:

➤ Mettre à profit le programme de jumelage des laboratoires de l'OIE pour renforcer les capacités techniques des laboratoires de diagnostic vétérinaire existants.

➤ En ce qui concerne les denrées alimentaires, le LCSSA devra faire l'objet d'une bonne gestion pour que cet investissement soit bien rentabilisé.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les laboratoires nationaux ne satisfont pas les besoins des SV.

2. Les laboratoires nationaux satisfont partiellement les besoins des SV mais leur viabilité est menacée par des insuffisances au plan organisationnel telles que l'absence de gestion efficace et efficiente des ressources et des infrastructures (y compris la maintenance).

3. Les laboratoires nationaux satisfont généralement les besoins des SV. Les ressources et l'organisation semblent faire l'objet d'une gestion efficace et efficiente mais leur financement est inadéquat pour assurer leur viabilité et leur maintenance régulière.

4. Les laboratoires nationaux satisfont généralement les besoins des SV et font l'objet de programmes de maintenance régulière ; néanmoins certains investissements apparaissent nécessaires (pour favoriser l'accessibilité des laboratoires et le nombre ou le type d'analyses par exemple).

5. Les laboratoires nationaux satisfont les besoins des SV, et sont viables et régulièrement audités.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Le Laboratoire de l'ABSSA jouit déjà d'un statut particulier susceptible de le placer au stade 3. Le passage au stade 3 des laboratoires de santé animale s'appuie en premier lieu sur un repositionnement administratif qui leur confèrera une autonomie de gestion. Dans ce cadre, les moyens humains et matériels sont progressivement déployés pour assurer les prestations requises par les services techniques. Afin d'assurer l'adéquation entre les demandes et les prestations servies, les donneurs d'ordre payent les analyses à leur véritable coût ou leur valeur est directement affectée au budget du laboratoire. Lorsque la politique de tarification conduit à proposer des prix officiels inférieurs aux coûts de production des analyses, une subvention d'équilibre est affectée au laboratoire.

Les structures de base sont rénovées.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doter les laboratoires de santé animale d'un statut leur conférant une autonomie de gestion</li> <li>• Rénover les structures pour les mettre en mesure de fournir les services de base sur la base d'une étude technico économique</li> <li>• Affecter au budget les sommes correspondant aux coûts de production des analyses (soit par paiement de la prestation soit par inscription directe au budget sur une base de programmation des actions techniques).</li> <li>• Affecter une subvention d'équilibre pour assurer l'entretien des structures en situation de sous-activité.</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les responsables de laboratoire au management</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir une ligne « analyses de laboratoire » dans les budgets des services techniques donneurs d'ordre calculées sur la base des coûts réels d'analyse.</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	

Activités liées à des compétences transversales	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	Conférer un statut d'autonomie technique aux laboratoires
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
Plan des laboratoires rénové Budget des laboratoires Compte rendus d'activité		

<b>LABORATOIRES VETERINAIRES - 2</b>					
<b>CC: II-1. Diagnostics établis par les laboratoires vétérinaires</b>					
<b>B. Accès à des laboratoires nationaux adéquats</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )	1 280				
<i>Maintenance, coût par (m²)</i>	640	36	1	23 040	
<i>Rénovation, coût par (m²)</i>		337	20		
<i>Construction, coût par (m²)</i>	640	720	20	23 040	345 600
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motocyclettes</i>		2 364	4		
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>	2	42 712	5	17 085	
Equipement de bureautique standard	8	1 571	5	2 514	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique	2	100 000	5	40 000	
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>105 678</b>	<b>345 600</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	50,0	100		5 003	
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)	4,0	5 962			23 848
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>5 003</b>	<b>23 848</b>
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	2,0	6 895		13 790	
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires	4,0	4 832		19 328	
Personnel d'appui	8,0	1 664		13 312	
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>46 430</b>	
<b>Consumable ressources</b>					
Administration		20%		9 286	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>	6	1 951		11 706	
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,06			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>	117 800	0,30		35 364	
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<i>Entretien du matériel et métrologie 10%</i>	2	10 000,00		20 000	
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>76 356</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>233 468</b>	<b>369 448</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>153 051 329</b>	<b>242 194 223</b>

## LABORATOIRES (3) – II-2.Assurance de la qualité des laboratoires

### 1. Définition de la Compétence Critique

Qualité des services de laboratoires (qui pratiquent des épreuves de diagnostic, des analyses à des fins de recherche de résidus chimiques, de résidus d'antimicrobiens ou de toxines, ou des tests d'efficacité biologique par exemple) ; elle est mesurée au regard des systèmes d'assurance qualité officiels, qui incluent, mais ne se limitent pas à la participation à des essais interlaboratoires.

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Les moyens et le niveau d'activités des laboratoires actuels sont trop insuffisants pour envisager l'assurance qualité.

Par contre, il est prévu que le LCSSA fonctionne sous assurance qualité. Son directeur prévoit que ce laboratoire sera candidat à l'accréditation ISO 17025 en 2014.

##### Recommandations:

La mise en place d'une démarche qualité dans les laboratoires de santé animale existants n'est pas réaliste tant que ces laboratoires ne feront pas l'objet d'une attention significative de la part du MAEP.

Il est important que l'assurance qualité soit prise en compte dans le LCSSA, lequel bénéficie de moyens humains, physiques et financiers suffisants a priori. Il est également important qu'une stratégie claire soit définie afin de pérenniser cet investissement au delà de l'aide actuelle de la coopération belge.

L'expérience acquise avec la mise sous assurance qualité du LCSSA devra profiter à moyen terme aux laboratoires de santé animale si leurs moyens humains et matériels sont améliorés.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Aucun laboratoire utilisé par le secteur public des SV ne fonctionne sous assurance qualité.

2. Certains laboratoires utilisés par le secteur public des SV fonctionnent sous assurance qualité.

3. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV fonctionnent sous assurance qualité.

4. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV et la plupart ou la totalité des laboratoires privés fonctionnent sous assurance qualité.

5. Tous les laboratoires utilisés par le secteur public des SV ainsi que la plupart ou la totalité des laboratoires privés fonctionnent sous assurance qualité et appliquent les lignes directrices de l'OIE, à la norme ISO 17025 ou à une directive équivalente d'assurance de la qualité.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La situation des laboratoires de SA ne peut pas radicalement changer en 5 ans.

La mise en œuvre de la CC II-1 s'accompagnera du développement de procédures de fonctionnement prenant en compte les principes d'assurance de la qualité sans aller jusqu'au respect complet de la norme ISO 17025.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>Rénover les laboratoires dans l'esprit de l'assurance de la qualité</li> <li>Nommer des responsables qualité</li> <li>Mettre en place les procédures principales</li> <li>S'intégrer dans un réseau régional de compétences (voyages d'étude)</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former le personnel des laboratoires sur la démarche qualité.</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

Plan de formation  
Procédures « qualité »

<b>LABORATOIRES VETERINAIRES - 3</b>					
<b>CC: II-2. Assurance de la qualité des laboratoires</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
<i>Maintenance, coût par ( )</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>		720	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motocyclettes</i>		2 364	4		
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
Equipement de bureautique standard		1 571	5		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		100			
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>	1	1 951		1 951	
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,06			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				1 951	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>1 951</b>	
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>1 278 992</b>	





**Pilier « Gestion des Services vétérinaires »  
Compétences générales**



## GSV – I-4. Indépendance technique

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à conduire leur mission en restant autonomes et à l'écart des pressions commerciales, financières, hiérarchiques et politiques susceptibles d'influer sur les décisions techniques, dans un sens contraire aux dispositions des textes de l'OIE (et de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

La faiblesse des ressources humaines et financières, le faible soutien de la part du MAEP impactent négativement sur les capacités des SV à exercer leur mission de manière autonome et à l'écart des pressions.

##### Points forts :

➤ La rémunération des agents des SV semble appropriée dans le contexte du pays.

##### Points faibles :

- Absence de chaîne de commandement entre DE et les CeRPA.
- Moyens physiques et financiers largement insuffisants pour les activités d'inspection aux postes frontières.
- La plupart des para-professionnels vétérinaires des CeCPA n'ont pas les qualifications nécessaires pour être crédibles vis-à-vis de certains acteurs privés professionnels (aviculture etc.).

##### Recommandations :

- Rétablir la chaîne de commandement.
- Meilleure affectation budgétaire pour les SV.
- Obtenir du MAEP un soutien hiérarchique réel.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les décisions techniques prises par les SV ne sont généralement pas étayées par des considérations scientifiques.
2. Les décisions techniques tiennent compte des données scientifiques, mais sont régulièrement modifiées pour suivre des considérations non scientifiques.
3. Les décisions techniques reposent sur des données scientifiques, mais sont sujettes à des révisions et à des adaptations éventuelles dictées par des considérations non scientifiques.
4. Les décisions techniques sont prises et mises en œuvre en total conformité avec les obligations du pays vis-à-vis de l'OIE (et avec les obligations relevant de l'accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).
5. La prise de décisions techniques repose uniquement sur des données scientifiques ; ces décisions ne sont pas modifiées pour répondre à des considérations non scientifiques.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

L'indépendance technique impose que tous les agents dépositaires d'une autorité puissent prendre leurs décisions sur la base d'un référentiel légal et selon des procédures précises et transparentes sans être soumis à des pressions.

La stratégie consiste à replacer l'ensemble des agents des SV dans une même chaîne de commandement (SV) pour les soustraire aux interventions locales et pour qu'ils ne soient soumis qu'au seul contrôle hiérarchique.

Ils disposeront des moyens de services nécessaires pour ne pas dépendre de ressources locales.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redéfinir les SV comme une autorité de police disposant de l'indépendance de décision (délégation de pouvoir)</li> <li>• Rétablir la chaîne de commandement entre un échelon stratégique central n'intervenant pas dans les inspections et l'échelon opérationnel chargé des inspections ou des opérations de police sanitaire.</li> <li>• Affectation d'un budget spécifique et en adéquation avec les objectifs pour les SV.</li> <li>• Veiller à une rémunération et des conditions de travail qui permettent l'indépendance technique.</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités des vétérinaires et para-professionnels vétérinaires dans tous les domaines de compétences liés aux Services vétérinaires.</li> <li>• Renforcer les compétences pour l'application des procédures de contrôle.</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer et appliquer des procédures pour les actions de police</li> <li>• Assurer un contrôle hiérarchique et une supervision des agents de contrôle et des délégués</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser les textes statutaires des SV</li> </ul>

## 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Textes statutaires
- Organigrammes

Pas coûts spécifiques

## GSV – I-5. Stabilité des structures et durabilité des politiques

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité de la structure et/ou de la direction des SV à appliquer et gérer des politiques à long terme.

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

La DE n'a pu mettre en œuvre quasiment aucune des recommandations de la première mission évaluation PVS réalisée par l'OIE en 2007 notamment en ce qui concerne le recrutement de vétérinaires et la revalorisation du budget. Par contre, le MAEP a donné la priorité au recrutement d'un grand nombre de para-professionnels vétérinaires.

##### Points forts :

➤ Aucun

##### Points faibles :

➤ Absence d'une véritable politique d'élevage prenant en compte les besoins en ressources humaines notamment en vétérinaires et s'adossant sur un budget conséquent.

##### Recommandations :

➤ La DE et l'Ordre des Vétérinaires en concertation avec les vétérinaires privés devraient se mobiliser activement pour mener le plaidoyer nécessaire auprès des autorités politiques pour leur faire prendre conscience de la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les SV du Bénin.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les modifications substantielles de l'organisation et de la structure et/ou de la direction de la partie publique des SV sont fréquentes (tous les ans par exemple), d'où l'absence de durabilité des politiques.

2. La durabilité des politiques est affectée par les modifications associées à chaque changement politique et/ou à l'organisation et à la direction de la partie publique des SV.

3. La durabilité des politiques n'est pas ou peu affectée par les modifications associées à chaque changement politique et/ou à l'organisation et à la direction de la partie publique des SV.

4. Les politiques sont pérennisées par la mise en œuvre de plans et de cadre de travail stratégiques nationaux à long terme ; de ce fait, elles ne sont pas affectées par les modifications associées à chaque changement politique et/ou à l'organisation et à la direction de la partie publique des SV.

5. Les politiques sont pérennisées et l'organisation ainsi que la direction de la partie publique des SV sont stables. Toute modification fait l'objet d'une procédure d'évaluation et doit favoriser la durabilité des politiques.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

L'amélioration de cette compétence critique passe par la formalisation d'une politique à long terme qui n'évoluera que sur la base d'évaluations et qui ne sera pas remise en cause par des actions discordantes ou des projets.

Le plan stratégique constituera la feuille de route des responsables successifs quel que soit les évolutions d'organigramme.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction d'un plan stratégique pour les SV validé par le gouvernement</li> <li>Prendre en compte le plan stratégique lors de toute décision de nomination de responsables ou de modification d'organisation.</li> <li>Etablir des programmations de réalisation du plan stratégique</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier que toute opération réponde au plan stratégique</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire connaître le plan stratégique des SV pour éviter les actions antagonistes</li> </ul>
	Consultation (III.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que les projets ou l'action d'autres administrations respectent le plan stratégique</li> </ul>
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Plan stratégique
- Plan de communication

Pas de coût spécifique

## GSV – I-6. Capacité de coordination des Services vétérinaires

### A. Coordination interne (chaîne de commandement)

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à coordonner ses ressources et activités (secteurs public et privé) par une chaîne de commandement clairement définie du niveau central (Chef des Services vétérinaires) jusqu'au niveau local (terrain), afin de mettre en œuvre toutes les activités nationales ayant rapport avec les Codes de l'OIE (programmes de surveillance épidémiologique, programmes de contrôle et d'éradication des maladies, programmes de sécurité sanitaire des denrées alimentaires et programmes de détection précoce et de réponse rapide aux situations d'urgence, etc.).

##### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Les CeRPA sont des structures déconcentrées du MAEP. Leur partie vétérinaire, dirigée par le Directeur de la Réglementation et du Contrôle (DRC), est hiérarchiquement rattachée au Directeur du CeRPA. Le lien avec la DE n'est pas clairement établi et il n'existe pas de chaîne de commandement directe, par conséquent les rapports sanitaires ne sont pas systématiquement transmis à la DE et les foyers de maladies animales contagieuses ne sont pas toujours notifiés. Dans quelques cas, des liens personnels entre le DRC et les vétérinaires de la DE facilitent les échanges d'information.

##### Points forts :

- Malgré le manque de chaîne de commandement directe, le CeRPA de Ouémé-Plateau collabore étroitement avec la DE d'une part, et semble exercer une réelle autorité sur les agents des CeCPA.
- La DE est parfaitement consciente de l'impératif qu'il y a à rétablir une chaîne de commandement directe au sein des SV.
- La DE exerce une autorité sur le personnel vétérinaire placé au niveau du port, de l'aéroport et de l'abattoir de Cotonou.
- La mise en place du mandat sanitaire devrait permettre à la DE de mieux suivre les activités des vétérinaires titulaires de ce mandat et d'améliorer leur coordination.

##### Points faibles :

- Absence de chaîne de commandement directe entre la DE et les CeRPA d'une part et entre les CeRPA et les CeCPA d'autre part.
- La DE ne communique pas suffisamment avec les CeRPA.

##### Recommandations :

- Procéder à un recrutement des vétérinaires
- Établir une chaîne de commandement directe dans le fonctionnement des SV publics prenant en compte l'ABSSA. A défaut, la DE devra mettre en place des procédures permettant les échanges d'informations avec l'ensemble des CeRPA.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Il n'existe pas de coordination interne formelle et la chaîne de commandement n'est pas clairement établie.
2. Il existe des mécanismes de coordination en interne pour la conduite de certaines activités, mais la chaîne de commandement n'est pas clairement établie.
3. Il existe des mécanismes de coordination en interne et la chaîne de commandement pour la conduite de certaines activités est clairement établie.
4. Il existe des mécanismes de coordination en interne et la chaîne de commandement pour la conduite de la plupart des activités au niveau national est clairement établie.
5. Il existe des mécanismes de coordination en interne et une chaîne de commandement claire pour l'exécution de toutes les activités ; ces mécanismes sont périodiquement réexaminés et/ou audités et actualisés.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

**L'amélioration de cette compétence critique est un objectif majeur pour l'ensemble du programme puisque le fonctionnement général des SV en dépend.**

La création de l'ABSSA provoque une difficulté en scindant les SV en une partie chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation sous forme d'établissement public et une partie chargée de la santé animale sous forme d'un service d'administration centrale. Les deux étant sous l'autorité du ministre, la coordination reste possible mais elle exigerait des moyens spécifiques. Dans tous les cas cette solution génère des surcoûts puisque les services communs ne peuvent pas être partagés et que l'ABSSA devra créer des services opérationnels de terrain.

En l'absence de choix des autorités seuls les éléments communs d'une stratégie peuvent être pris en compte ici. Elle consiste à définir l'ensemble des fonctions nécessaires au bon fonctionnement des SV.

Chacune des composantes des SV (ABSSA et DPA) ou les futurs SV réunifiés doivent dans tous les cas disposer :

- d'un échelon stratégique chargé de la conception des politiques, de la programmation des actions, de leur supervision et de l'évaluation avec la maîtrise de l'ensemble du budget (central et régional) ;
- d'un échelon opérationnel de terrain (services régionaux de la DPA ou direction régionales de l'ABSSA) placé sous son autorité hiérarchique mais disposant du pouvoir d'exécution budgétaire

Si le choix est fait d'une scission des SV la coordination relèvera du ministre.

L'inspection générale veillera au suivi du plan stratégique (CC I-5)

4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliciter l'attribution des compétences des SV y compris les PIF</li> <li>• Formaliser la chaîne de commandement de chaque partie des SV en plaçant clairement les services territoriaux sous l'autorité de l'administration centrale ;</li> <li>• Définir les organigrammes</li> <li>• Préparer le budget des SV comme un ensemble national avec une répartition dans les services territoriaux en fonction de la programmation ;</li> <li>• Confier aux responsables régionaux des SV l'exécution budgétaire de la partie qui leur est allouée.</li> <li>• Veiller à la transmission rapide des ordres de service de la centrale aux SV territoriaux</li> <li>• Veiller à la remontée systématique et rapide des compte-rendu d'exécution</li> <li>• L'administration centrale exerce son pouvoir de contrôle hiérarchique sur les services déconcentrés ;</li> <li>• Les services déconcentrés exercent la supervision effective des délégataires</li> <li>• Le ministre coordonne les relations Services vétérinaires / production</li> <li>• L'inspection générale veille au respect du plan stratégique par chacune de composantes</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer des procédures de communication entre l'échelon central et le niveau opérationnel et entre les différentes composantes des SV</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer les textes d'organisation restaurant la chaîne de commandement</li> </ul>
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Textes d'organisation</li> <li>• Procédures de communication (modèles d'ordre de service et de rapports)</li> </ul>		

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Compétences Générales</b>					
<b>CC: I-6. Capacité de coordination des SV</b>					
<b>A. Coordination interne (chaîne de commandement)</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )	1 900				
<i>Maintenance, coût par ( )</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ( )</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ( )</i>	1 900	720	20	68 400	1 026 000
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motocyclettes</i>	77	2 364	4	45 507	
<i>Voitures</i>	1				
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>	19	42 712	5	162 306	
Equipement de bureautique standard	160	1 571	5	50 272	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>326 485</b>	<b>1 026 000</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>	885,4	100		88 599	
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>88 599</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires	37,8	6 895		260 286	
Autres diplômés universitaires	17,0	5 090		86 530	
Para-professionnels vétérinaires	92,3	4 832		446 139	
Personnel d'appui	30,0	1 664		49 920	
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>842 875</b>	
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%		168 575	
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		1 951			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>	924 000	0,06		52 010	
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>	37 500	0,38		14 072	
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>	1 119 100	0,30		335 957	
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>570 614</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>1 828 572</b>	<b>1 026 000</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>1 198 733 435</b>	<b>672 601 482</b>



## GSV – I-6.Capacité de coordination des Services vétérinaires

### B. Coordination externe

#### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à coordonner ses ressources et activités (secteurs public et privé) à tous les niveaux avec d'autres autorités compétentes s'il y a lieu, afin d'exécuter toutes les activités nationales ayant rapport aux Codes de l'OIE (par exemple, programmes de contrôle et d'éradication des maladies, programmes de surveillance épidémiologique, programmes de sécurité sanitaire des denrées alimentaires et programmes de détection précoce et de réponse rapide aux situations d'urgence).

Parmi les autres autorités concernées figurent, entre autres, les autres ministères ou Autorités compétentes, les agences nationales et les institutions décentralisées.

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

La DE communique avec ses partenaires et même aide à leur structuration en organisations faitières (UNAP, ANEP et autres) toutefois la coordination des ressources et des activités avec les autres agences publiques, les vétérinaires privés, et les organisations de producteurs reste encore faible. La situation pourrait s'améliorer dans les mois à venir par exemple avec la mise en oeuvre du mandat sanitaire.

Cette déficience est particulièrement gênante pour ce qui concerne la coordination entre la DE et la nouvelle ABSSA, étant donné que cette dernière reçoit des financements beaucoup plus conséquents et qu'elle est censée couvrir une partie du mandat de la DE à court et long terme.

##### Points forts :

- La mise en place de l'ABSSA doit en théorie contribuer à améliorer la coordination externe (et interne). En effet, ceci est abordé dans les textes bien que les aspects opérationnels ne soient pas suffisamment clairs.
- Les vétérinaires privés sont favorables à une amélioration de la coordination.

##### Points faibles :

- La DE communique insuffisamment avec ses partenaires.
- Absence de procédures et d'accord entre la DE et les institutions ou associations de producteurs permettant la coordination d'activités ou de programmes relatifs.

##### Recommandations :

- Créer un poste dédié à la communication (cf. compétence critique spécifique) afin de communiquer activement avec les acteurs et les structures concernés.
- Développer des procédures lui permettant de coordonner des activités ou des programmes avec les institutions ou associations de producteurs.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Il n'existe pas de coordination externe.
2. Il existe des mécanismes informels de coordination externe pour la conduite de certaines activités, mais les procédures ne sont pas claires et/ou cette coordination externe est irrégulière.
3. Il existe des mécanismes formels de coordination externe assortis de procédures ou accords clairement établis pour certaines activités et/ou certains secteurs.
4. Il existe des mécanismes formels de coordination externe assortis de procédures ou accords clairement établis au niveau national pour conduire la plupart des activités, qui sont appliqués uniformément sur l'ensemble du territoire national.
5. Il existe des mécanismes de coordination externe au niveau national qui sont régulièrement réexaminés et mis à jour.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

L'objectif principal est de coordonner l'action entre les différentes composantes indépendantes des SV, notamment avec l'ABSSA ainsi qu'avec les services des douanes (systématisation des contrôles vétérinaires requis et contrôle des importations illégales), de l'environnement, du ministère de l'intérieur (abattoirs et pharmacie vétérinaire) et du ministère de la santé (zoonoses)

La stratégie passe par la communication sur le plan stratégique et l'établissement de procédures d'échange d'information ou de conventions de collaboration.

La coordination avec le secteur de l'élevage passe par l'animation du réseau vétérinaire (Cf. Pilier III et CC II-5)

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lister les administrations avec lesquelles les SV doivent se coordonner ainsi que les sujets partagés</li> <li>• Etablir les procédures ou les conventions de coordination</li> <li>• Mettre en place les mécanismes de coordination et les rendre fonctionnel (notamment communiquer activement pour la visibilité des actions)</li> <li>•</li> </ul>
-----------------------	---

Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formaliser les procédures ou les conventions de coordination</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intensifier la communication avec les acteurs concernés</li> </ul>
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention et procédures de coordination</li> <li>Compte rendu d'activité sur les réseaux vétérinaires</li> </ul>		

Travail des services concernés : pas de coût spécifique

## GSV – II.3. Analyse de risque

1. Définition de la Compétence Critique		
<p><i>Autorité et capacité permettant aux SV de prendre des mesures pour la gestion des risques à partir des résultats de l'appréciation de ces risques.</i></p>		
<p><b>Rappels PVS, extraits</b></p> <p><b>Points forts :</b> Aucun.</p> <p><b>Points faibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune activité d'analyse de risque.</li> </ul> <p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une fois que la DE sera suffisamment fournie en personnel, des formations doivent être organisées sur ce sujet et des procédures établies.</li> </ul>		
2. Stade d'avancement escompté		
<p>1. Les mesures de gestion des risques ne sont généralement pas prises suite à la conduite d'une appréciation de ces risques.</p>		
<p>2. Les SV compilent et gèrent les données, mais n'ont pas la capacité nécessaire pour conduire une analyse de risques. Certaines mesures de gestion des risques sont prises en fonction des résultats de l'appréciation de ces risques.</p>		
<p>3. Les SV sont capables de compiler et gérer systématiquement les données importantes et de conduire une analyse de risque. La majorité des mesures de gestion des risques sont prises en fonction des résultats de l'appréciation des risques.</p>		
<p>4. Les SV conduisent leurs analyses de risque conformément aux normes applicables de l'OIE, et prennent leurs mesures de gestion des risques en fonction des résultats de l'appréciation de ces risques.</p>		
<p>5. Les SV suivent une démarche systématique pour prendre leurs mesures sanitaires en fonction des résultats des appréciations de risque et communiquer leurs procédures et résultats au niveau international. Ils respectent toutes leurs obligations vis-à-vis de l'OIE (ainsi que les obligations relevant de l'Accord SPS de l'OMC s'il y a lieu).</p>		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
<p>Il n'est pas envisageable de développer un système d'analyse des risques en 5 ans dans le contexte actuel. Elle est par ailleurs de la compétence de l'ABSSA.</p> <p>L'objectif est donc d'améliorer le système d'information de manière à alimenter les appréciations des risques et de développer la culture de l'analyse des risques dans les services techniques qui effectueront l'appréciation de risque « courante » sur laquelle ils appuieront leurs décisions techniques.</p>		
4. Description des activités (chronologique)		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les cadres à l'appréciation des risques par des voyages d'étude</li> <li>• Collecter et compiler les données à travers un système de rapportage optimisé</li> <li>• Développer un système d'information pour le traitement des données</li> <li>• Systématiser l'appréciation des risques dans l'élaboration des décisions techniques</li> <li>• Sous-traiter à l'ABSSA les analyses de risques d'importance particulière</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure la sensibilisation à l'analyse des risques dans le plan de formation continue</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'appréciation des risques est conduite dans chacun des services techniques</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couplage de l'appréciation des risques avec les études d'opportunité des projets de normes</li> </ul>
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de formation et compte rendu de mission</li> <li>• Dossier d'appréciation des risques</li> </ul>		

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Compétences Générales					
CC: II-3. Analyse de risque					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ( )					
Maintenance, coût par ( )		36	1		
Rénovation, coût par ( )		337	20		
Construction, coût par ( )		720	20		
Transport (Coût d'achat)					
Motocyclettes		2 364	4		
Voitures					
Véhicules tout terrain (type 4x4)		42 712	5		
Equipement de bureautique standard		1 571	5		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)					
Formation continue (personne-jours/an)		100			
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
Personnel dans le pays (personne-jours/an)		69			
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)		31			
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)	2	1 951		3 902	
Frais de transport					
Distance parcourue par motocyclette/an		0,06			
Distance parcourue par voiture/an		0,38			
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an		0,30			
Coûts spécifiques					
Campagne de communication ciblée					
Consultation (réunion d'une journée)					
Kits/réactifs/vaccins					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>3 902</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>3 902</b>	
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>2 557 983</b>	

## GSV– III-4. Accréditation/habilitation/délégation

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant au secteur public des SV d'agréeer / d'habiliter / de déléguer au secteur privé (par exemple vétérinaires et laboratoires du secteur privé) la réalisation de certaines tâches officielles.*

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Après plusieurs années de discussion, la DE a prévu de déléguer certaines activités à des vétérinaires privés dans le cadre d'une mise en place expérimentale du mandat sanitaire. Les activités à déléguer incluent principalement la vaccination de masse contre les maladies animales prioritaires.

##### Points forts :

- La prochaine expérience pilote de mandat sanitaire a fait l'objet d'une consultation avec les vétérinaires privés.
- Les textes officiels permettant à la DE de confier des missions par délégation existent.

##### Points faibles :

- Les procédures pour l'application du mandat sanitaire et son financement ne sont pas encore finalisées.

##### Recommandations :

- Expérimenter le mandat sanitaire en s'assurant que toutes les procédures sont finalisées et connues des acteurs concernés et que le financement est disponible.
- Evaluer cette expérience afin de pouvoir l'améliorer, l'étendre géographiquement et d'y ajouter d'autres activités autres que la vaccination.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Le secteur public des SV n'a ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour agréer le secteur privé, l'habiliter à réaliser des tâches officielles ou lui confier des missions par délégation.
2. Le secteur public des SV a l'autorité et la capacité nécessaires pour agréer ou habiliter le secteur privé ou lui confier des tâches par délégation, mais il n'exerce aucune activité d'accréditation, d'habilitation ou de délégation.
3. Le secteur public des SV élabore des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation pour certaines tâches, mais ces programmes ne sont pas régulièrement réexaminés.
4. Le secteur public des SV élabore et applique des programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation, et ces programmes sont régulièrement réexaminés.
5. Le secteur public des SV effectue des audits sur ses programmes d'accréditation / d'habilitation / de délégation afin de conserver la confiance de ses partenaires commerciaux et des acteurs concernés.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

L'objectif est d'améliorer le maillage du territoire et de réaliser plus complètement les missions dévolues aux SV (inspection). La stratégie est de confier au secteur privé dans le cadre d'une délégation (mandat sanitaire) des activités actuellement effectuées par les SV ainsi que de développer des missions incomplètement assurées actuellement.

Le financement du mandat est assuré par la rémunération directe des opérateurs par les éleveurs bénéficiaires des actes délégués (vaccination essentiellement).

Un soutien au développement du mandat se fait à travers le financement public des actions de communication et de coordination.

L'état se reconcentre sur le contrôle des obligations de vaccination (soutien des mandatés) et de supervision des mandatés.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser le « mandat type » et élaborer les procédures d'exécution des actes délégués</li> <li>• Multiplier les mandats sanitaires</li> <li>• Organiser leur supervision</li> <li>• Procéder à l'évaluation régulière du système</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un plan de communication pour soutenir le développement du mandat sanitaire.</li> </ul>
	Consultation (III.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion avec les représentants des éleveurs (CDS) et les vétérinaires mandatés</li> </ul>
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

## 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Mandat type
- Liste des mandats
- Rapport de supervision

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Compétences Générales</b>					
<b>CC: III-4. Accréditation / habilitation / délégation</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ()					
Maintenance, coût par ()		36	1		
Rénovation, coût par ()		337	20		
Construction, coût par ()		720	20		
Transport (Coût d'achat)					
Motocyclettes		2 364	4		
Voitures					
Véhicules tout terrain (type 4x4)		42 712	5		
Equipement de bureautique standard		1 571	5		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)					
Formation continue (personne-jours/an)		100			
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
Personnel dans le pays (personne-jours/an)		69			
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)		31			
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)		1 951			
Frais de transport					
Distance parcourue par motocyclette/an		0,06			
Distance parcourue par voiture/an		0,38			
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an		0,30			
Coûts spécifiques					
Campagne de communication ciblée	1	10 671,43		10 671	
Consultation (réunion d'une journée)	433	7,62		3 301	
Kits/réactifs/vaccins					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>13 972</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>13 972</b>	
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>9 159 411</b>	

## GSV– III-5.Organisme statutaire vétérinaire

### A. Autorité de l'organisme statutaire vétérinaire

#### 1. Définition de la Compétence Critique

*L'organisme statutaire vétérinaire est un organe autonome de contrôle des vétérinaire et des paraprofessionnels vétérinaires.*

##### Rappels PVS, extraits

###### Constatations :

###### Points forts :

➤ L'ensemble des vétérinaires sont enregistrés auprès du Conseil de l'Ordre des Médecins Vétérinaires du Bénin, soit un total de 157, dont 28 dans les SV publics, 18 dans l'enseignement, 79 dans le secteur privé et 32 retraités. Existence d'une base de données.

###### Points faibles :

- Le Conseil de l'Ordre des Vétérinaires ne dispose pas d'une totale autonomie vis-à-vis de la DE.
- Absence de mesures disciplinaires.
- Le problème de l'exercice de la médecine vétérinaire par les para-professionnels vétérinaires n'est toujours pas réglé. Le Conseil de l'Ordre n'exerce aucun contrôle sur les activités des para-professionnels vétérinaires.
- L'avis du Conseil de l'Ordre n'est pas automatiquement pris en compte pour l'agrément des diplômes vétérinaires obtenus à l'étranger. Il n'est pas non plus consulté pour l'élaboration ou la révision des curriculum de formation initiale des para-professionnels vétérinaires au Bénin.

###### Recommandations :

- Définir de manière précise la supervision des para-professionnels vétérinaires par les vétérinaires.
- Impliquer le Conseil de l'Ordre des vétérinaires dans le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du mandat sanitaire,
- Associer le Conseil de l'Ordre des vétérinaires dans le travail de révision des curricula de formations initiales des para-professionnelles vétérinaires.
- Documenter tous les cas de non-respect du code de déontologie et appliquer les mesures disciplinaires nécessaires.

#### 2. Stade d'avancement escompté

1. Aucune législation ne prévoit la mise en place d'un organisme statutaire vétérinaire.
2. L'organisme statutaire vétérinaire contrôle les vétérinaires uniquement dans certains secteurs de la profession et/ou n'applique pas systématiquement des mesures disciplinaires.
3. L'organisme statutaire vétérinaire contrôle les vétérinaires dans tous les secteurs pertinents de la profession et applique des mesures disciplinaires.
4. L'organisme statutaire vétérinaire contrôle les fonctions et la compétence des vétérinaires dans tous les secteurs pertinents de la profession ainsi que celles des paraprofessionnels vétérinaires selon les besoins.
5. L'organisme statutaire vétérinaire contrôle les vétérinaires et les paraprofessionnels vétérinaires et applique des mesures disciplinaires sur l'ensemble du territoire national quel que soit leur secteur professionnel d'appartenance.

#### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

L'objectif est d'intégrer l'ensemble des intervenants impliqués dans l'exercice de la médecine vétérinaire dans le système de supervision et de contrôle.

Les conditions d'exercice de la médecine vétérinaire sont entièrement décrites et encadrées pour l'ensemble des intervenants. L'ONMVB est compétent pour assurer l'enregistrement de tous les intervenants et pour assurer la police de l'exercice de la médecine vétérinaire.

#### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir des négociations sur l'exercice de la médecine avec l'ensemble des intervenants</li> <li>• Arrêter le « paysage » de l'exercice de la médecine vétérinaire souhaité pour le Bénin en décrivant les diplômes et les compétences nécessaires pour avoir droit, à terme, à l'exercice de la médecine vétérinaire</li> <li>• Associer le Conseil de l'Ordre des vétérinaires au travail d'orientation et de révision des curricula de formations initiales des para-professionnelles vétérinaires.</li> <li>• Décrire les mesures transitoires</li> <li>• Adopter le cadre règlementaire correspondant et définir de manière précise la supervision des para-professionnels vétérinaires</li> <li>• Soutenir d'ONMVB dans l'exercice de sa fonction de police par rapport au Code de déontologie</li> <li>• Sanctionner l'exercice illégal</li> </ul>
-----------------------	---



Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention à l'ONMVB</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre légal de l'exercice de la médecine vétérinaires pour tous les acteurs et mesures transitoires</li> </ul>
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Textes sur l'exercice de la médecine vétérinaires</li> <li>• Tableaux d'inscription à l'Ordre</li> <li>• Statistiques des poursuites disciplinaires (Ordre) et pénales (SV)</li> </ul>		

Les activités entrent dans le fonctionnement normal des SV et de l'OSV (ONVBM) : pas de coût spécifique

## GSV– III-5.Organisme statutaire vétérinaire

### B. Capacité de l'organisme statutaire vétérinaire

1. Définition de la Compétence Critique		
Capacité permettant à l'organisme statutaire vétérinaire d'exercer ses fonctions et d'atteindre ses objectifs conformément aux normes de l'OIE.		
<b>Rappels PVS, extraits</b>		
<p><b>Points forts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'ensemble des vétérinaires sont enregistrés auprès du Conseil de l'Ordre National des Médecins Vétérinaires du Bénin, soit un total de 157, dont 28 dans les SV publics, 18 dans l'enseignement, 79 dans le secteur privé et 32 retraités.</li> <li>➤ Existence d'une base de données.</li> </ul> <p><b>Points faibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Conseil de l'Ordre des Médecins Vétérinaires du Bénin dispose de moyens humains et financiers insuffisants, ce qui limite sa capacité à faire respecter le code de déontologie.</li> </ul> <p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir le budget nécessaire au bon fonctionnement du Conseil de l'Ordre des vétérinaires.</li> <li>➤ Rechercher les financements nécessaires en complément des cotisations des membres.</li> </ul>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. L'organisme statutaire vétérinaire ne dispose pas de la capacité lui permettant d'exercer ses fonctions et d'atteindre les objectifs qui ont été fixés.		
2. L'organisme statutaire vétérinaire dispose de la capacité fonctionnelle lui permettant d'atteindre les principaux objectifs qu'il s'est fixés.		
3. L'organisme statutaire vétérinaire dispose d'une organisation représentative indépendante ayant la capacité fonctionnelle de mettre en œuvre tous ses objectifs.		
4. L'organisme statutaire vétérinaire dispose d'un processus transparent de prise de décisions et se conforme aux normes fixées par l'OIE.		
5. La gestion financière et institutionnelle de l'organisme statutaire vétérinaire est soumise à un audit externe.		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
Compte tenu de son indépendance, la stratégie relève de l'Ordre lui-même. Compte tenu de la faiblesse des effectifs, une subvention lui est accordée pour la conduite de ses missions.		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un programme d'action et un budget</li> <li>• Assurer une évaluation pour ajuster la subvention d'équilibre</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accorder une subvention d'équilibre</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme d'action de l'OSV</li> <li>• Compte rendu d'activité</li> <li>• Bilan financier</li> </ul>		

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Compétences Générales</b>					
<b>CC: III-5. Organisme statutaire vétérinaire</b>					
<b>B. Capacité de l'Organisme statutaire vétérinaire</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ()					
<i>Maintenance, coût par ()</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ()</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ()</i>		720	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motocyclettes</i>		2 364	4		
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
Equipement de bureautique standard		1 571	5		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		100			
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		1 951			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,06			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<i>Subvention à l'OSV</i>	1	12 195,92		12 196	
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>				<b>12 196</b>	
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>12 196</b>	
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>7 995 122</b>	

## GSV – III-6. Participation des producteurs et des autres acteurs concernés aux programmes d'action communs

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV, des producteurs et des acteurs concernés à formuler et mettre en œuvre des programmes d'action communs portant sur la santé animale et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

Cette compétence implique la collaboration avec toutes les autorités concernées, y compris d'autres ministères et Autorités compétentes, agences nationales ou institutions décentralisées qui partagent l'autorité ou ont des intérêts communs dans des domaines importants.

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

En dehors des efforts passés dans le cadre de la lutte contre la peste porcine africaine, il n'y a aujourd'hui aucun programme commun entre les SV et les acteurs concernés.

##### Points forts :

- Il y a une volonté de certains acteurs (vétérinaires privés notamment) à contribuer activement à des programmes en santé animale et en santé publique.
- La mise en place expérimentale du mandat sanitaire permettra de démontrer l'intérêt de programmes communs.

##### Points faibles :

##### Recommandations :

- Les SV doivent consulter les producteurs (ceux de la filière aviculture notamment) sur l'opportunité de travailler ensemble à la fois sur les questions relatives à la lutte contre les maladies aviaires et sur la qualité sanitaire de la viande et des oeufs.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les producteurs et autres acteurs concernés respectent leurs obligations, mais ne participent pas activement aux programmes.
2. Les producteurs et autres acteurs concernés sont informés des programmes et aident les SV à les appliquer sur le terrain.
3. Les producteurs et autres acteurs concernés sont formés à participer aux programmes, signalent les améliorations nécessaires et participent à la détection précoce des maladies.
4. Les producteurs et autres acteurs concernés négocient l'organisation et la mise en œuvre des programmes avec les SV.
5. Les producteurs et autres acteurs concernés se sont organisés officiellement pour participer aux programmes en cours de développement, en étroite collaboration avec les SV.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La direction des SV s'appuie sur les organisations professionnelles (ANOPER, UNAP, ANAT...), existantes (DPA) notamment les CDS et renforce leurs capacités. Elles sont impliquées dans la conception des programmes et les actions de sensibilisation. Repose sur les autres CC, notamment le pilier III et le développement du maillage et du réseau vétérinaire.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les SV identifient les OP représentatives</li> <li>• Impliquer les acteurs dans le processus de développement des programmes</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer l'approche participative dans les programmes d'action en tenant compte des besoins des producteurs</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les services techniques développent un politique de concertation en s'appuyant sur les réseaux vétérinaires régionaux.</li> </ul>
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Compte rendus de réunion

Activités à la charge des services centraux et des animateurs du réseau vétérinaire ; pas de coût spécifique

**Pilier « Gestion des Services vétérinaires »**  
**Questions transversales**



## GSV– I-2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires

### A. Compétences professionnelles des vétérinaires, notamment les compétences minimales attendues chez les jeunes diplômés en médecine vétérinaire

1. Définition de la Compétence Critique		
Capacité des SV à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires et techniques, mesurée d'après les qualifications des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires ou relevant de spécialités techniques.		
<b>Rappels PVS, extraits</b> <b>Constataions :</b> Le Benin est membre de l'EISMV de Dakar (Sénégal). <b>Points forts :</b> > La plupart des vétérinaires sont formés dans des universités vétérinaires étrangères reconnues pour la qualité de leur enseignement. <b>Points faibles :</b> > Un comité sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur est chargé de valider ou non les diplômes octroyés par les universités étrangères. L'Ordre des Vétérinaires en est membre, mais son avis n'est pas toujours suivi. > Absence de passerelle adéquate entre l'EPAC et l'EISMV de Dakar. Les diplômés de l'EPAC ne bénéficient d'aucune équivalence et doivent démarrer le cursus vétérinaire comme un titulaire de baccalauréat. > Il y a peu de DVM avec des diplômes postuniversitaires ; toutefois cet aspect n'est absolument pas prioritaire aujourd'hui étant donné le faible nombre de vétérinaires employés par les SV. <b>Recommandations :</b> > Étudier la possibilité d'établir une passerelle adéquate entre EPAC et l'EISMV de Dakar. > Élaborer un programme de formation complémentaire pour les diplômés issus d'universités vétérinaires étrangères dont le curriculum est jugé insuffisant par le comité chargé de valider les diplômes octroyés par les universités étrangères. > Suivre activement les résultats des travaux du groupe ad hoc de l'OIE sur l'éducation vétérinaire dans le monde.		
2. Stade d'avancement escompté		
1. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau variable qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives élémentaires.		
2. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires sont d'un niveau homogène qui permet généralement aux SV de conduire des activités cliniques et administratives précises et adaptées.		
3. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires permettent généralement aux SV de conduire toutes les activités vétérinaires et techniques (épidémiologie, alerte précoce, santé publique, etc.).		
4. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires leur permettent généralement d'entreprendre les activités spécialisées requises par les SV.		
5. Les pratiques, connaissances et attitudes des vétérinaires font l'objet d'une actualisation régulière, d'une harmonisation internationale ou d'une évaluation.		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
Veiller à l'harmonisation des diplômes (CC III-5) Veiller à une adéquation entre la formation académique des vétérinaires et les besoins nationaux en matière de Services vétérinaires à travers de programmes de formation continue (Cf. ) S'engager dans la formation au management des cadres des SV officiels		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cf. CC III-5 pour l'harmonisation des diplômes</li> <li>Engager une réflexion et évaluer la faisabilité d'une formation systématique des cadres à l'administration vétérinaire en début de carrière</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Solliciter l'appui technique de l'EISMV dans le renforcement académique des étudiants en Sciences de la production et de la santé animale au Bénin</li> <li>Explorer de nouvelles possibilités de partenariats avec d'autres instituts régionaux de formation vétérinaire (Tunis : Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire de Sidi Thabet etc.)</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	

---

	Législation (IV.1, 2, 3)	
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
Fiches individuelle d'évaluation et de formation continue		



## GSV – I-2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires

### B. Compétences des paraprofessionnels vétérinaires

1. Définition de la Compétence Critique		
<p>Capacité des SV à exercer efficacement leurs fonctions vétérinaires et techniques, mesurée d'après les qualifications des collaborateurs occupant des postes en sciences vétérinaires ou relevant de spécialités techniques.</p>		
<p><b>Rappels PVS, extraits</b></p> <p><b>Constatations :</b> Il y a donc une diversité très grande, laquelle ne semble pas faire l'objet d'une analyse fine au niveau des Ministères de tutelle. La DE ne semble pas du tout impliquée dans la conception ou la révision des programmes de formation de ces établissements.</p> <p><b>Points forts :</b> ➤ Niveau technique de qualité pour les diplômés qui sortent de l'EPAC.</p> <p><b>Points faibles :</b> ➤ Trop grande diversité. Catégories non différenciées. ➤ Lacunes majeures sur des sujets techniques de base. Exemple : des connaissances insuffisantes ont été observées sur des sujets comme la notification et la gestion des foyers épizootiques ➤ La législation vétérinaire nationale et les normes internationales ne figurent pas dans aucun des curricula.</p> <p><b>Recommandations :</b> ➤ Organiser un groupe ad hoc composé de représentants du MAEP, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et des autres Ministères concernés, ainsi que des représentants du secteur privé, pour discuter de la situation actuelle et des besoins en paraprofessionnels vétérinaires pour les 5-10 années à venir. Adapter les curricula en fonction des résultats. ➤ Explorer la possibilité d'envoyer des titulaires de la licence de l'EPAC poursuivre des études vétérinaires à l'EISMV de Dakar. ➤ Inclure dans les curricula un cours sur la législation vétérinaire nationale et sous régionale ; les normes internationales de l'OIE et du CODEX Alimentarius et les dispositions de l'accord SPS de l'OMC.</p>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. La plupart des paraprofessionnels vétérinaires ne reçoit pas de formation officielle à l'entrée.		
2. La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau très variable et ne permet que l'acquisition de compétences de bases.		
3. La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme et permet d'acquérir des compétences de base.		
4. La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme et permet l'acquisition de certaines compétences spécialisées (inspection des viandes par exemple).		
5. La formation des paraprofessionnels vétérinaires est d'un niveau uniforme et fait l'objet d'une évaluation et/ou d'une mise à jour régulière(s).		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
<p>Harmoniser les programmes de formation de para professionnels vétérinaires en identifiant précisément la part vétérinaire (option). Coupler les programmes (contenu) de formation avec la stratégie sur les prérogatives en matière d'exercice de la médecine vétérinaire Eviter d'investir dans des formations qui perturberont la politique de maillage et de valorisation du métier de vétérinaire.</p>		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une étude pour déterminer les besoins qualitatifs et quantitatifs en paraprofessionnels vétérinaires compatibles avec la politique de maillage et de constitution du réseau vétérinaire.</li> <li>Créer une commission mixte professionnels, SV et éducation pour déterminer les orientations des cursus et des nombres de jeunes formés pour qui concerne l'option « vétérinaire »</li> <li>Appuyer les titulaires de la licence de l'EPAC pour la poursuite des études vétérinaires à l'EISMV de Dakar et autres institutions à vocation similaire</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à niveau de para-professionnels présents dans les domaines de l'administration vétérinaire</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	

Activités liées à des compétences transversales	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner un cadre légal à l'exercice des professions de para-professionnel vétérinaire y compris dans l'administration</li> </ul>
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
Liste des para-professionnels vétérinaires autorisés (Cf. CC III-5) et enregistrement des cursus et formations		

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Questions transversales</b>					
<b>CC: I-2. Compétences des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires</b>					
<b>B. Compétences des paraprofessionnels vétérinaires</b>					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ()					
<i>Maintenance, coût par ()</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ()</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ()</i>		720	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motocyclettes</i>		2 364	4		
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
Equipement de bureautique standard		1 571	5		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Initial training (nb of students / year)</i>		1 335			
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		100			
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)	2,0	5 962			11 924
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>11 924</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>		1 951			
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,06			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>				<b>11 924</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>				<b>7 816 862</b>

## GSV – I-3. Formation continue

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à maintenir et à améliorer les compétences de leur personnel en termes d'information et de connaissances ; elle est évaluée au regard de l'existence, de la pertinence et du niveau de mise en œuvre d'un plan de formation.

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Très peu de formation continue est réalisée.

##### Points forts :

- Quelques formations courtes organisées dans le cadre de projets.
- Un nombre important de formateurs potentiels sont sur place, qu'ils soient vétérinaires enseignants à l'EPAC, vétérinaires privés ou ingénieurs EPAC.

##### Points faibles :

- Du fait d'un effectif insuffisant, les vétérinaires sont occupés dans différentes activités, ce qui laisse peu de place à la participation à des programmes de formation continue.
- Aucun programme de formation pour les para-professionnels vétérinaires élaboré en concertation avec la DE.

##### Recommandations :

- Élaborer en concertation avec la DE et l'Ordre des Vétérinaires et mettre en œuvre un programme de formation continue pour les para-professionnels vétérinaires.
- Élaborer un programme de formation continue pour les vétérinaires parallèlement à la recherche de solutions pour combler le déficit en vétérinaires.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont pas d'accès à la formation vétérinaire, professionnelle ou technique continue.
2. Les SV ont accès à la formation continue (programmes internes et/ou externes) d'une manière sporadique, mais sans prise en compte des besoins ni des nouvelles informations ou connaissances.
3. Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire, mais ceux-ci ne sont appliqués qu'à certaines catégories du personnel concerné.
4. Les SV ont accès à des plans de formation continue révisés chaque année, et actualisés si nécessaire. Ceux-ci sont appliqués à toutes les catégories de personnel concerné.
5. Les SV ont des plans de formation continue actualisés et appliqués à tout le personnel concerné dont l'efficacité est soumise périodiquement à une évaluation.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La formation continue est un support de nombreuses compétences critiques et c'est donc un objectif majeur.

La fonction « formation continue » est identifiée au sein des SV pour préparer et mettre en œuvre et évaluer avec les directions compétentes du ministère, un plan de formation annuel en rapport avec les besoins actualisés des SV.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une cellule chargée de la formation continue au sein des SV</li> <li>• Etablir un plan de formation pour les SV fondé sur une identification précise des besoins générés par le programme de renforcement des SV d'une part et sur les profils existants des agents d'autre part</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélectionner les agents devant bénéficier des formations et stages en fonction de leur profil et des priorités du programme</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserver un budget adéquat et intangible pour la formation continue</li> <li>• Signer des partenariats avec les institutions de formation spécialisées dans le domaine</li> <li>• Négocier des bourses à travers les partenariats au profil des bénéficiaires</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser à temps (premier trimestre de chaque année) les bourses disponibles</li> </ul>
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Organigramme de SV
- Plan de formation et évaluation ou compte rendu d'exécution
- Budget de la formation continue

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Questions transversales</b>					
<b>CC: I-3. Formation continue</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ()	24				
Maintenance, coût par ()		36	1		
Rénovation, coût par ()		337	20		
Construction, coût par ()	24	720	20	864	12 960
Transport (Coût d'achat)					
Motocyclettes		2 364	4		
Voitures					
Véhicules tout terrain (type 4x4)		42 712	5		
Equipement de bureautique standard	2	1 571	5	628	
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>				<b>1 492</b>	<b>12 960</b>
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)					
Formation continue (personne-jours/an)	15,0	100		1 501	
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>				<b>1 501</b>	
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires	1,0	5 090		5 090	
Para-professionnels vétérinaires	1,0	4 832		4 832	
Personnel d'appui	1,0	1 664		1 664	
<b>Sous-total - Salaires</b>				<b>11 586</b>	
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%		2 317	
Indemnités de transport					
Personnel dans le pays (personne-jours/an)		69			
Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)		31			
Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)		1 951			
Frais de transport					
Distance parcourue par motocyclette/an		0,06			
Distance parcourue par voiture/an		0,38			
Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an		0,30			
Coûts spécifiques					
Campagne de communication ciblée					
Consultation (réunion d'une journée)					
Kits/réactifs/vaccins					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>2 317</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>16 897</b>	<b>12 960</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>11 076 684</b>	<b>8 496 019</b>

Coût total des programmes de formation continue budgétés dans d'autres FEC

4 822

100

482 481

## GSV – I.11. Gestion des ressources et des opérations

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à documenter et gérer leurs ressources et leurs opérations de manière à pouvoir analyser, planifier et améliorer leur efficacité et leur efficience.

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

La DE dispose de données sur les ressources et les opérations (bien que très incomplètes), et procède à leur analyse. Ces données sont consignées dans les rapports d'activités annuels. Toutefois, une grande partie de la documentation relative aux SV (textes, procédures, rapports etc.) reste insuffisamment classée et par conséquent peu exploitable par la majorité du personnel.

##### Points forts :

➤ Les rapports annuels de la DE montrent un effort d'analyse des données sur les maladies, les activités effectuées et les moyens utilisés.

##### Points faibles :

➤ Les rapports annuels de la DE restent incomplets car ne couvrant pas toutes les activités des SV notamment les activités des vétérinaires et para-professionnels vétérinaires en clientèle privée. De plus, certaines informations sont peu commentées et ne donnent pas lieu à des recommandations ou des propositions d'amélioration.

##### Recommandations :

- Renforcer les capacités des ressources humaines de la DE.
- Instituer une véritable chaîne de commandement directe.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne disposent pas de données ou procédures écrites permettant la gestion adéquate de leurs ressources et opérations.

2. Les SV disposent de données et/ou de procédures écrites mais ne les utilisent pas à des fins de gestion, d'analyse, de contrôle ou de planification.

3. Les SV disposent des systèmes de données, de documentation et de gestion adéquats ; ils les utilisent, dans une certaine mesure, pour contrôler leurs efficacité et efficience.

4. Les SV procèdent régulièrement à l'analyse de leurs données et procédures écrites afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs activités.

5. Les SV disposent de systèmes de gestion managériale parfaitement efficaces, qui sont régulièrement audités et leur permettent une amélioration proactive permanente de l'efficacité et de l'efficience.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La reconstitution d'une chaîne de commandement rétablit la remontée des données de terrain et des compte rendu d'exécution. Le format des rapports est révisé pour fournir des données techniques et de gestion administrative et financière nécessaire au pilotage et à l'évaluation.

Un système d'information est développé pour leur enregistrement et leur exploitation.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser le format des rapports d'activité pour générer toutes les informations utiles au pilotage et à l'évaluation</li> <li>• Voyages d'étude des cadres concernés</li> <li>• Développer un système d'information (réalisation des études = 4 semaines d'expertise)</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscrire au plan de formation le contrôle de gestion pour tous les cadres centraux et régionaux</li> <li>• Renforcer selon les besoins spécifiques les capacités du personnel du service suivi-évaluation</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier la fonction « contrôle de gestion » au sein des SV</li> <li>• Augmenter les effectifs du service de suivi-évaluation</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la communication interne sur le contrôle de gestion</li> </ul>
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Modèles de rapports
- Statistiques

<b>GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Questions transversales</b>					
<b>CC: I-11. Gestion des ressources et des opérations</b>					
<b>Ressources &amp; lignes budgétaires</b>	<b>Nombre requis</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Durée d'amortissement (années)</b>	<b>Coût annuel</b>	<b>Coût exceptionnel</b>
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ()					
<i>Maintenance, coût par ()</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ()</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ()</i>		720	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motocyclettes</i>		2 364	4		
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
Equipement de bureautique standard		1 571	5		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		100			
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)	4,0	5 962			23 848
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					<b>23 848</b>
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable ressources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>	2	1 951		3 902	
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,06			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>				<b>3 902</b>	
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>3 902</b>	<b>23 848</b>
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>2 557 983</b>	<b>15 633 723</b>

## GSV – III-1.Communication

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à tenir les acteurs concernés informés de leurs actions et de leurs programmes, ainsi que des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, d'une manière transparente, efficace et rapide. Cette compétence implique la collaboration avec toutes les autorités concernées, y compris d'autres ministères et Autorités compétentes, agences nationales ou institutions décentralisées qui partagent l'autorité ou ont des intérêts communs dans des domaines importants.

#### Rappels PVS, extraits

##### Points forts :

- Présence de différentes associations : vétérinaires privés, aviculteurs, éleveurs de bétail etc.

##### Points faibles :

- Ni la DE, ni les CeRPA ne disposent d'information détaillée sur les principaux acteurs concernés par leurs actions.
- Une partie des acteurs rencontrés, y compris certains CeRPA, estiment que l'information qui leur parvient est trop insuffisante.
- Les SV n'ont pas de site internet.
- En général, les informations écrites produites par la DE doivent transiter par la direction des CeRPA avant d'arriver au responsable vétérinaire au sein des CeRPA.
- Il n'y a pas une personne chargée de la communication au sein de la DE.

##### Recommandations :

- Créer un poste de chargé de la communication qui aura parmi ses tâches la responsabilité de gérer la base de données des acteurs et le site internet de la DE et de diffuser les informations produites par la DE auprès des acteurs concernés et des partenaires.
- Mettre en place une procédure qui permette une communication directe entre la DE et les responsables vétérinaires au sein des CeRPA.
- Formaliser les échanges avec les représentants des associations d'éleveurs et de professionnels.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont institué aucun mécanisme pour informer les acteurs concernés de leurs actions et de leurs programmes.
2. Les SV suivent des mécanismes de communication informels.
3. Les SV ont prévu un point de contact officiel chargé de la communication, mais ne diffusent pas toujours les informations les plus récentes au travers de celui-ci.
4. Le point de contact chargé de la communication des SV fournit des informations actualisées sur les actions et les programmes, accessibles par l'Internet ou par d'autres canaux appropriés.
5. Les SV ont un plan de communication bien élaboré et diffusent activement et systématiquement les informations dont ils disposent aux acteurs concernés.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

La communication interne est rétablie par la reconstruction de la chaîne de commandement

La communication externe est organisée par une cellule spécifique identifiée au sein des SV agissant en lien avec les directions compétentes du ministère

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification de la fonction « communication » dans l'organigramme des SV</li> <li>• Elaboration d'un plan de communication</li> <li>• Développement des instruments : bulletin, site internet</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des responsables de la communication</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir dans le budget programme de la DPA une ligne budgétaire sur les outils modernes de communication.</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	



## 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Organigramme
- Plan de communication
- Budget de communication
- Site internet et bulletin

Les coûts de communication sont identifiés dans les CC techniques. Les moyens humains en centrale (1/2 ETP) sont intégrés dans la CC relative à la coordination.(I-6A)

## GSV – III-2.Consultation des acteurs concernés

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à consulter efficacement les acteurs concernés à propos de leurs actions et de leurs programmes, ainsi qu'à propos des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

Cette compétence implique la collaboration avec toutes les autorités concernées, y compris d'autres ministères et Autorités compétentes, agences nationales ou institutions décentralisées qui partagent l'autorité ou ont des intérêts communs dans des domaines importants.

#### Rappels PVS, extraits

##### Points forts :

- Il y a eu une consultation des vétérinaires privés à propos de la mise en place d'une phase pilote du mandat sanitaire et d'autres questions (distribution des médicaments vétérinaires, supervision des para-professionnels vétérinaires etc.).
- Les représentants d'associations d'éleveurs sont quelque fois invités à des réunions.

##### Points faibles :

- Absence d'un mécanisme formel de consultation des acteurs concernés.
- Absence de système de documentation des points de vue des acteurs concernés sur les sujets clés.

##### Recommandations :

- Formaliser le mécanisme de consultation avec les acteurs via leurs représentants.
- Documenter les points de vue des acteurs concernés sur tous les sujets clés les concernant.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont établi aucun mécanisme de consultation des acteurs concernés.

2. Les SV utilisent des canaux informels pour consulter les acteurs concernés.

3. Les SV ont établi un mécanisme officiel pour consulter les acteurs concernés.

4. Les SV organisent régulièrement des ateliers et des réunions avec les acteurs concernés.

5. Les SV consultent activement les acteurs concernés et sollicitent leurs observations à propos des activités et des programmes en cours ou proposés, des évolutions en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, des interventions à l'OIE (Commission du Codex Alimentarius et Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu) ainsi que des projets d'amélioration de leurs activités.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Les acteurs concernés sont identifiés pour toutes les activités des SV. Leur consultation est systématisée sous réserve de leur représentativité. Celle-ci est soutenue chaque fois que cela est possible notamment pour les CDS.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'amélioration de la représentation des acteurs concernés par l'action des SV</li> <li>• Associer les acteurs concernés aux discussions sur les programmes techniques et sur les projets de réglementation</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les cadres à la conduite de réunion</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budgéter les frais de consultation</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir la consultation des acteurs concernés pour tout projet de norme</li> </ul>

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Compte rendu de réunion

Coût total des consultations des acteurs concernés  
budgétées dans d'autres FEC

190 272

Les coûts sont répartis sur les CC techniques

## GSV – III-3.Représentation officielle

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à collaborer régulièrement et activement aux réunions importantes des organisations régionales et internationales, dont l'OIE (et la Commission du Codex Alimentarius ainsi que le Comité SPS de l'OMC s'il y a lieu), en participant à ces manifestations et en assurant leur coordination et leur suivi.

#### Rappels PVS, extraits

##### Points forts :

➤ Participation régulière de la DE aux sessions générales de l'OIE et aux conférences régionales pour l'Afrique (Comités Vétérinaires de l'UEMOA et de la CEDEAO ; réunions des chefs de Services vétérinaires et des Directeurs des Ressources Animales qu'organise l'UA-IBAR).

##### Points faibles :

➤ Pas d'exemples de rapports de réunions transmis aux CeRPA ou aux acteurs concernés pour information.

##### Recommandations :

➤ Arrêter une position nationale avant les sessions.

➤ Transmettre les rapports des réunions aux différentes parties prenantes.

➤ L'impact de la participation à ces réunions ne peut être améliorée qu'en solutionnant le déficit en ressources humaines de la DE et en rétablissant une chaîne de commandement.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne participent pas aux réunions importantes des organisations régionales ou internationales, ou n'en assurent pas le suivi.

2. Les SV participent sporadiquement aux réunions importantes et/ou y contribuent de manière limitée.

3. Les SV participent activement à la plupart des réunions importantes.

4. Les SV consultent les acteurs concernés et prennent en compte les opinions émises lorsqu'ils signent des articles et interviennent au cours des réunions importantes.

5. Dans le cadre de leur participation aux réunions importantes, les SV consultent les acteurs concernés afin de n'omettre aucune question stratégique, de jouer un rôle moteur et d'assurer la coordination au sein des délégations nationales.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Les SV forment ou coordonnent une position nationale sur toute question les concernant à travers des procédures de consultation internes et externes. Ils répondent aux consultations des Organisations Internationales (OI) et participent à toutes les réunions régionales et internationales les concernant.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>Formalisation des positions nationales lors des consultations des OI</li> <li>Participation aux réunions : OIE, SPS, Codex, OMC, 2 UEMOA, UA, CEDEAO</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser dans les délais requis les rapports des réunions aux différentes parties prenantes</li> </ul>
	Consultation (III.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les échanges d'opinion sur les différentes thématiques au sein de toutes les parties prenantes pour arrêter une position nationale avant chaque session des réunions régionales et internationales</li> </ul>
	Représentation officielle (III.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désigner des participants aux réunions régionales et internationales en tenant compte de leur bonne connaissance de la position nationale et de leur capacité à la défendre</li> </ul>
	Législation (IV.1, 2, 3)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>5. Indicateurs objectivement vérifiables</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réponses aux consultations des OIE</li> <li>Compte rendu de mission</li> </ul>		

GESTION DES SERVICES VETERINAIRES - Questions transversales					
CC: III-3. Représentation officielle					
Ressources & lignes budgétaires	Nombre requis	Coût unitaire	Durée d'amortissement (années)	Coût annuel	Coût exceptionnel
<b>Investissements matériels</b>					
Bâtiments ()					
<i>Maintenance, coût par ()</i>		36	1		
<i>Rénovation, coût par ()</i>		337	20		
<i>Construction, coût par ()</i>		720	20		
Transport (Coût d'achat)					
<i>Motocyclettes</i>		2 364	4		
<i>Voitures</i>					
<i>Véhicules tout terrain (type 4x4)</i>		42 712	5		
Equipement de bureautique standard		1 571	5		
Autre équipement de bureautique spécifique					
Autre équipement spécifique					
<b>Sous-total - Investissements matériels</b>					
<b>Dépenses immatérielles</b>					
Formation					
<i>Formation spécialisée (personne-mois/5 ans)</i>					
<i>Formation continue (personne-jours/an)</i>		100			
Expertise nationale (jours/5 ans)		161			
Expertise internationale (semaines/5 ans)		5 962			
Fonds spéciaux (/5ans) alloués à					
<b>Sous-total - Dépenses immatérielles</b>					
<b>Salaires</b>					
Vétérinaires		6 895			
Autres diplômés universitaires		5 090			
Para-professionnels vétérinaires		4 832			
Personnel d'appui		1 664			
<b>Sous-total - Salaires</b>					
<b>Consumable resources</b>					
Administration		20%			
Indemnités de transport					
<i>Personnel dans le pays (personne-jours/an)</i>		69			
<i>Chauffeurs dans le pays (personne-jours/an)</i>		31			
<i>Personnel à l'étranger (personne-semaines/an)</i>	8	1 951		15 608	
Frais de transport					
<i>Distance parcourue par motocyclette/an</i>		0,06			
<i>Distance parcourue par voiture/an</i>		0,38			
<i>Distance parcourue par véhicule tout terrain (type 4x4)/an</i>		0,30			
Coûts spécifiques					
<i>Campagne de communication ciblée</i>					
<i>Consultation (réunion d'une journée)</i>					
<i>Kits/réactifs/vaccins</i>					
<b>Sous-total - Consommables</b>					
<b>Activités déléguées</b>					
<b>Sous-total - Activités déléguées</b>					
<b>Total en</b>	<b>EUR</b>			<b>15 608</b>	
<b>Total en</b>	<b>XOF</b>			<b>10 231 934</b>	

Coût total des personnes-semaines à l'étranger / an  
budgétées dans d'autres FEC

16 1 951

30 241

## GSV – IV-1.Élaboration d'une législation et de réglementations

### 1. Définition de la Compétence Critique

Autorité et capacité permettant aux SV de participer activement à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales dans leurs domaines de compétence afin d'en garantir la qualité légistique et juridiques (qualité interne), l'accessibilité et l'acceptabilité, ainsi que l'applicabilité aux contextes techniques, sociaux et économiques (qualité externe).

Cette compétence implique la collaboration avec toutes les autorités concernées, y compris d'autres ministères et Autorités compétentes, agences nationales ou institutions décentralisées qui partagent l'autorité ou ont des intérêts communs dans des domaines importants.

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Un nombre important de textes législatifs et réglementaires ont été remis aux experts de l'OIE sans aucune classification. Ceci rend compte de la complexité des textes à la fois pour les agents de l'Etat et pour les acteurs.

##### Points forts :

➤ Un grand nombre de textes législatifs et réglementaires généralement de bonne qualité existe (cf. mission PVS 2007 et missions législation de l'OIE).

➤ Le Bénin a déjà bénéficié en 2008 d'une mission d'appui de l'OIE sur ce sujet.

➤ La plupart des textes relatifs aux mesures SPS ont été mis sur le site : [www.economiebenin.org](http://www.economiebenin.org) dans le cadre d'un projet mais ce site ne fonctionne plus.

##### Points faibles :

➤ Le travail de mise à jour des textes législatifs et réglementaires n'est pas systématiquement fait.

##### Recommandations :

➤ Il est important que les textes législatifs et réglementaires fassent l'objet d'une large diffusion et autant que faire se peut à travers un site internet.

➤ Mettre en œuvre les recommandations contenues dans l'aide mémoire de la mission d'appui de l'OIE 2008 dont un extrait est présenté ci-dessous.

*« L'engagement dans un processus de révision de la législation est une décision importante qui nécessite d'y consacrer les ressources suffisantes et d'établir des relations interministérielles sous peine d'en rester à un vœu pieu. Cette révision n'a de sens qu'en relation avec une ferme volonté d'application. C'est la raison pour laquelle une implication du plus haut niveau s'impose. Un tel projet ne peut donc être envisagé sans une commande formelle du ministre de l'agriculture après que celui-ci aura été précisément averti de l'importance et de l'urgence du sujet d'une part et des moyens nécessaires d'autre part.*

*Une phase préparatoire est donc indispensable pour définir un projet précis qui pourra être soumis à son appréciation.*

*La mission recommande donc de prévoir une phase préparatoire, et une phase d'exécution comprenant elle-même deux volets parallèles qui sont la création (ou la mise à jour) des normes d'une part la création des conditions de l'application d'autre part.*

*Il est très fortement réaffirmé que l'amélioration de la législation ne peut en aucune manière reposer sur la copie d'autres législations ou normes internationales mais qu'elle doit au contraire être une transposition raisonnée prenant en compte les capacités matérielles et humaines de l'ensemble des bénéficiaires et ce dans le cadre constitutionnel et juridique local. »*

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV n'ont ni l'autorité ni la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales ; il en résulte une absence totale de législation ou une législation obsolète ou de médiocre qualité dans la plupart des champs d'activité des SV.

2. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales ; ils sont en mesure d'en garantir la qualité interne mais pas la qualité externe.

3. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales et sont engagés dans une démarche de qualité interne et externe adéquate, mais ils n'ont pu mettre en place de méthodologie formelle pour la mise au point régulière des textes législatifs et réglementaires nationaux adaptés à tous leurs champs d'activité.

4. Les SV ont l'autorité et la capacité nécessaires pour participer à l'élaboration de la législation et des réglementations nationales, à l'aide d'une méthodologie formelle adaptée pour veiller à l'assurance d'une démarche de qualité interne et externe, avec le concours des acteurs concernés dans la plupart de leurs champs d'activité.

5. Les SV procèdent régulièrement à l'évaluation et à l'actualisation de leur législation et de leur réglementation afin que celles-ci soient en adéquation avec les contextes nationaux et internationaux en évolution constante.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Une cellule législation est mise en place dans les SV et supervise la qualité interne et externe des projets proposés par les services techniques. Elle coordonne les études d'opportunité, l'évaluation des impacts et les consultations pour tout projet de norme. Elle veille à la légistique matérielle.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification de la fonction législation dans l'organigramme des SV</li> <li>• Etablir l'état du droit et le mettre à disposition dans une base de données spécifique ou à travers le système d'information</li> <li>• Déployer des procédures d'évaluation des impacts et de consultation des acteurs concernés</li> <li>• Superviser la légistique matérielle – coordination interministérielle</li> </ul>
-----------------------	--

Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former des spécialistes nationaux en matière de législation et réglementation vétérinaires</li> <li>• Organiser des stages professionnels au profil des agents en fonction</li> <li>• Organiser des séminaires et ateliers de formations au profit des agents de terrain chargés du contrôle de l'application</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer la cellule législation et la doter des ressources humaines et matérielles nécessaires</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la diffusion de la législation vétérinaire</li> </ul>
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organigramme</li> <li>• Compte rendu d'activité de la cellule chargée de la législation</li> </ul>		

Coûts intégrés à la CC « coordination » I-6A

## GSV– IV-2.Application de la législation et des réglementations et respect de celles-ci

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV de s'assurer que la législation et la réglementation pour les questions relevant de leur domaine de compétence sont respectées.*

#### Rappels PVS, extraits

##### **Constatations :**

La faiblesse des effectifs de vétérinaires limite les capacités de la DE à suivre l'application des textes législatifs et réglementaires.

##### **Points forts :**

- Quelques vétérinaires sont présents eux-mêmes ou supervisent les para-professionnels vétérinaires en charge, au niveau de l'abattoir de Cotonou, du port et de l'aéroport.
- Il y a une volonté exprimée des acteurs à essayer de se conformer à la législation à condition d'y avoir un accès plus facile, et si possible d'être consultés pendant son élaboration.

##### **Points faibles :**

- Au maximum, 4 vétérinaires sont impliqués à temps partiel dans des activités d'inspection. Ce qui est largement insuffisant.
- Aucun vétérinaire n'est présent dans les postes frontières terrestres et la supervision des para-professionnels vétérinaires en charge de ces postes est quasi inexistante. Une présence vétérinaire est assurée au niveau du port et de l'aéroport internationaux de Cotonou mais celle-ci reste relativement non permanente.
- L'exercice de la médecine vétérinaire par les vétérinaires privés ne donne pas lieu à un contrôle par la DE ou les CeRPA. De nombreux para-professionnels vétérinaires exercent la médecine vétérinaire sans en avoir l'autorisation.
- L'inspection du principal fabricant d'aliment et des quelques importateurs/distributeurs de médicaments vétérinaires est parfois conduite par la DE mais celle n'est pas systématique et pas toujours rigoureuse (exemple lors de la mission sur l'étiquetage des aliments).
- L'importation des vaccins reste sous la responsabilité de la DE mais cette activité se limite à un contrôle documentaire sans aucune inspection sur site.
- L'inspection de l'abattoir de Cotonou et des aires d'abattage est largement insuffisante du fait du manque de vétérinaires et d'infrastructures.
- Les denrées alimentaires (oeufs, lait, viandes etc.) ne font l'objet d'aucune inspection.
- La plupart des acteurs sont très mal informés de la législation, laquelle n'est d'ailleurs enseignée dans aucun cursus.

##### **Recommandations :**

- Recruter des vétérinaires au niveau de la DE et des CeRPA pour assurer correctement le travail d'inspection directement et assurer la supervision des para-professionnels vétérinaires.
- Élargir le mandat sanitaire aux activités d'inspection qui ainsi pourraient être conduites par les vétérinaires privés.
- Rédiger des procédures d'inspection.
- Produire des rapports sur les observations de non conformité à la législation et sur les sanctions prises.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne disposent d'aucun programme d'activité ou en disposent mais de portée limitée pour s'assurer que les textes législatifs et réglementaires qui s'appliquent sont respectés.
2. Les SV mettent en œuvre un programme ou exercent des activités prévoyant des inspections, une vérification de la conformité aux textes législatifs et réglementaires et la consignation des cas de non-conformité, mais en règle générale ils ne peuvent pas prendre ou ne prennent pas de mesures supplémentaires dans la plupart de leurs champs d'activité.
3. La législation vétérinaire est généralement appliquée. Si nécessaire, les SV ont le pouvoir de constater des infractions et d'engager des poursuites en cas de non-conformité pour la plupart des questions relevant de leurs champs d'activité.
4. La législation vétérinaire est appliquée dans tous les domaines relevant de la compétence des SV. Ceux-ci oeuvrent à réduire au minimum les cas de non-conformité.
5. L'audit du programme de contrôle du respect des textes législatifs et réglementaires est confié aux SV ou à des agences externes.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

L'application de la législation vétérinaire dépend en partie de l'applicabilité des textes, des capacités de contrôle et de l'autorité des agents.

La stratégie pour l'amélioration de l'application des textes passe par leur révision pour en assurer l'applicabilité et par le renforcement de l'efficacité des contrôles

Celle-ci suppose :

- le renforcement des moyens, la programmation des contrôles et l'application de procédures qui sont traités dans les CC techniques
- l'indépendance technique des agents et le respect de leur autorité
- la volonté politique de soutenir les agents de contrôle par le suivi systématique des propositions de mesures de police administrative ou de sanction pénale

4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier l'applicabilité des textes</li> <li>• Soutenir les agents d'inspection</li> <li>• Garantir leur indépendance technique</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités des agents vétérinaires sur les procédures d'inspection et la procédure pénale</li> </ul>
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer les procédures de contrôle de l'application pour chaque texte</li> <li>• Produire des rapports sur les observations de non-conformité à la législation et sur les sanctions prises</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les acteurs du sous-secteur sur les bonnes pratiques de la profession</li> </ul>
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
5. Indicateurs objectivement vérifiables		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'évaluation de l'application des textes</li> <li>• Taux de non-conformité, de sanctions et de mise en conformité après avertissement ou sanction.</li> </ul>		



## GSV– IV-3.Harmonisation internationale

### 1. Définition de la Compétence Critique

*Autorité et capacité permettant aux SV de jouer un rôle actif dans l'harmonisation internationale des réglementations et des mesures sanitaires, et de s'assurer que la législation et les réglementations nationales relevant de leur domaine de compétence intègrent les normes internationales qui s'appliquent.*

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations:

L'insuffisance du personnel ne permet pas un suivi efficace de l'évolution des normes internationales. Les agents de la DE formés par l'OIE en tant que points focaux (Système d'Information Sanitaire ; Faune sauvage ; Médicaments vétérinaires ; Sécurité sanitaire des aliments) sont pour la plupart en fin de carrière.

##### Points forts :

- Participation à l'harmonisation sous régionale en cours via le Comité Vétérinaire de l'UEMOA.
- Participation aux réunions de l'OIE.

##### Points faibles :

- Manque d'autorité et de capacité à faire évoluer la législation nationale en intégrant les normes internationales.

##### Recommandations :

- Poursuivre activement le processus d'harmonisation au sein de l'UEMOA.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. La législation, les réglementations et les mesures sanitaires relevant du domaine de compétence des SV ne tiennent pas compte des normes internationales.
2. Les SV sont conscients des carences, incohérences ou non-conformités de la législation, des réglementations et des mesures sanitaires nationales par rapport aux normes internationales, mais n'ont pas la capacité ou le pouvoir de résoudre ces problèmes.
3. Les SV suivent l'évolution des normes internationales (étapes de création et de révision). Ils révisent périodiquement la législation, les réglementations et les mesures sanitaires nationales afin de les harmoniser avec les normes internationales si nécessaire, mais ne participent pas activement au processus d'élaboration des projets de normes présentés par les organisations intergouvernementales compétentes.
4. Les SV examinent activement les projets de normes des organisations intergouvernementales compétentes et apportent leurs commentaires.
5. Les SV participent activement et régulièrement à la rédaction, la négociation et l'adoption de normes internationales<sup>14</sup> et se réfèrent à ces textes pour harmoniser la législation, les réglementations et les mesures sanitaires de leur pays.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Participer activement aux instances internationales, se conformer à leurs normes et les appliquer rigoureusement dans le contexte du Bénin  
Cf. CC III-3

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cf. CC III-3</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au profil des représentants du Bénin aux instances internationales.</li> <li>• Ajuster les lignes budgétaires à l'agenda des rencontres internationales</li> </ul>
	Communication (III.1)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publier pour une large diffusion les résolutions/conclusions des rencontres internationales</li> </ul>
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Compte rendu des réunions internationales

<sup>14</sup> Un pays peut contribuer activement à l'élaboration de normes internationales sans pour autant adapter régulièrement ses dispositions nationales. L'intérêt de cet aspect est de promouvoir la mise à jour des textes nationaux.



## Ressources



## I-1. Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires

### A. Vétérinaires et autres professionnels (qualifications universitaires)

1. Définition de la Compétence Critique		
<i>Composition du personnel adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV.</i>		
<b>Rappels PVS, extraits</b>		
<p><b>Points forts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La formation initiale de la majorité des vétérinaires est réalisée à l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar et est de qualité suffisante.</li> <li>➤ La formation initiale des Ingénieurs à l'EPAC est de qualité avec un cursus proche de celui d'un cursus vétérinaire.</li> </ul> <p><b>Points faibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le nombre de vétérinaires est vraiment insuffisant et cette situation pèse sur toute politique visant à améliorer la qualité des SV du Bénin.</li> <li>➤ Cette situation est particulièrement gênante au vu du nombre important de para-professionnels vétérinaires qui du reste se retrouvent sans adéquate supervision.</li> <li>➤ Au cours des 5 dernières années, le MAEP a privilégié le recrutement d'un grand nombre de para-professionnels vétérinaires sans tenir compte du fait que le pays ne dispose pas d'un nombre adéquat de vétérinaires pour assurer leur supervision pour que la qualité des SV soit assurée en conformité avec les normes internationales de l'OIE.</li> <li>➤ Il n'y a toujours aucun plan de recrutement de vétérinaires.</li> </ul> <p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recruter avant fin 2013 dix vétérinaires pour des missions des SV afin de combler les départs à la retraite, de contribuer à rétablir les missions minimales des SV et de concevoir un véritable plan de renforcement des SV en partenariat avec l'OIE.</li> <li>➤ Concevoir un plan à moyen et long termes de recrutement de vétérinaires pour les 5-10 années à venir. D'après la mission d'analyse des écarts conduite par l'OIE en 2008, un effectif minimal de 50 vétérinaires fonctionnaires est souhaitable, non inclus la nécessité d'avoir plus de vétérinaires dans le secteur privé à même de remplir quelques missions des SV via notamment un mandat sanitaire.</li> </ul>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines ne sont pas occupés par du personnel suffisamment qualifié.		
2. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié aux niveaux central et étatique / provincial.		
3. La plupart des postes relevant des sciences vétérinaires ou d'autres disciplines sont occupés par du personnel suffisamment qualifié au niveau local (sur le terrain).		
4. Les postes des vétérinaires et des autres professionnels font systématiquement l'objet de définitions de fonctions et de procédures de nomination officielles.		
5. Il existe des procédures de gestion efficaces pour évaluer les performances des vétérinaires et des autres professionnels.		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
<p>L'ensemble du programme dépend de l'affectation des ressources humaines nécessaires.</p> <p>Une fonction ressources humaines est identifiée dans l'organigramme des SV pour superviser le rééquilibrage des différentes compétences et d'organiser les mobilités afin de doter les fonctions prioritaires des ressources adéquates</p> <p>Un plan de recrutement est établi pour atteindre les effectifs préconisés. Il est couplé avec une politique de soutien aux formations initiales.</p>		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude prospective des démographies professionnelles</li> <li>• Elaboration d'un plan de recrutement basé sur la programmation pour l'exécution du plan stratégique</li> <li>• Elaborer une politique de soutien à la mobilité passant par la mise en transparence des postes vacants et des priorités</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration de procédure de mobilité et d'affectation</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	

	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Plan d'emploi et état des effectifs théoriques</li><li>• Règles de mobilité</li><li>• Statistiques de mobilité</li></ul>		

## I-1. Composition du personnel scientifique et technique des Services vétérinaires

### B. Paraprofessionnels vétérinaires et autres personnels techniques

1. Définition de la Compétence Critique		
<i>Composition du personnel adaptée à l'exercice réel et efficace des fonctions vétérinaires et techniques des SV.</i>		
<b>Rappels PVS, extraits</b>		
<p><b>Constatations :</b> Depuis cinq ans, un nombre important de para-professionnels vétérinaires ont été recrutés dans les CeRPA &amp; CeCPA sans porter attention au fait que ces agents, lorsqu'ils remplissent leurs missions doivent être sous la supervision de vétérinaires. La liste de ces agents n'est pas disponibles au niveau de la DE du fait de l'absence d'une chaîne de commandement directe.</p> <p><b>Points forts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Forte présence sur l'ensemble du territoire.</li> <li>➤ Le niveau technique des diplômés de l'EPAC est généralement bon.</li> </ul> <p><b>Points faibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Trop grande diversité dans la formation des para-professionnels vétérinaires. Catégories non différenciées.</li> <li>➤ Possibilité d'exercer la médecine vétérinaire sans aucune supervision vétérinaire.</li> <li>➤ Utilisation abusive de l'appellation « vétérinaire » pour les para-professionnels vétérinaires.</li> <li>➤ Quasi absence de supervision des para-professionnels vétérinaires, mise à part ceux et celles qui sont à la DE et dans quelques CeRPA.</li> <li>➤ Lacunes constatées sur des sujets techniques de base. Exemple : notification et gestion des foyers épidémiques.</li> </ul> <p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réviser la législation vétérinaire pour préciser clairement le champ d'interventions des para-professionnels vétérinaires et les modalités de leur supervision.</li> <li>➤ Mettre en place au niveau de la DE une base de données de l'ensemble des agents fonctionnaires ou contractuels intervenant sur des missions de SV.</li> <li>➤ Rétablir les chaînes de commandement directes.</li> </ul>		
2. Stade d'avancement escompté		
1. La plupart des postes techniques ne sont pas occupés par du personnel détenant les qualifications appropriées.		
2. La plupart des postes techniques aux niveaux central et étatique ou provincial sont occupés par du personnel détenant les qualifications appropriées.		
3. La plupart des postes techniques au niveau local (sur le terrain) sont occupés par du personnel détenant les qualifications appropriées.		
4. La plupart des postes techniques font régulièrement l'objet d'une supervision réelle.		
5. Il existe des procédures efficaces de nominations officielles et d'évaluation des performances des paraprofessionnels vétérinaires.		
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté		
Même stratégie générale que pour les vétérinaires mais avec un objectif de diminution des postes en santé animale et transfert sur l'inspection sanitaire ou sur le soutien à l'élevage hors SV. (Dépend de la politique adoptée pour l'ABSSA)		
4. Description des activités (chronologique)		
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude prospective des démographies professionnelles</li> <li>• Elaboration d'un plan de recrutement basé sur la programmation pour l'exécution du plan stratégique</li> <li>• Elaborer une politique de soutien à la mobilité passant par la mise en transparence des postes vacants et des priorités</li> </ul>	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration de procédure de mobilité et d'affectation</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	

	Législation (IV.1, 2, 3)	
<b>5. Indicateurs objectivement vérifiables</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Plan d'emploi et état des effectifs théoriques</li><li>• Règles de mobilité</li><li>• Statistiques de mobilité</li></ul>		



## I-7.Ressources physiques

### 1. Définition de la Compétence Critique

Accès des SV à des ressources physiques adéquates, c'est-à-dire bâtiments, transport, télécommunications, chaîne du froid et autre matériel nécessaire (informatique, etc.).

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Les ressources physiques des SV sont limitées mais elles peuvent être considérées comme optimales dans le contexte économique et social du Bénin et le faible nombre d'agents de les SV publics.

Le MAEP n'a pas tenu compte des résultats du travail conjoint OIE – DE en 2008 (« Analyse des Ecart »), lequel proposait une augmentation chiffrée et justifiée du budget pour le financement des ressources physiques.

##### Points forts :

➤ Les locaux occupés par la DE et les CeRPA semblent adéquats et relativement bien entretenus.

##### Points faibles :

➤ Le nombre de véhicules est insuffisant et une bonne partie a été financée par des projets.

➤ L'équipement informatique et l'accès internet sont inadéquats.

➤ La chaîne du froid reste insuffisante.

➤ Il n'y a pas d'installations pour la quarantaine ni pour la destruction des animaux et produits.

##### Recommandations :

➤ Préparer et soumettre au MAEP un plan d'investissements exceptionnel visant à assurer un équipement adéquat de la DE et des CeRPA tenant compte des besoins actuels et futurs.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Les SV ne possèdent aucune ressource physique ou disposent de ressources inadaptées à presque tous les niveaux ; la maintenance des infrastructures disponibles est médiocre ou inexistante.

2. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées au niveau national (central) et à certains niveaux régionaux ; l'entretien de ces ressources, ainsi que le remplacement des éléments obsolètes, n'est qu'occasionnel.

3. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées aux niveaux national et régional, et à certains niveaux locaux ; l'entretien de ces ressources, ainsi que le remplacement des éléments obsolètes, n'est qu'occasionnel.

4. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées à tous les niveaux ; celles-ci sont régulièrement entretenues.

5. Les SV possèdent des ressources physiques adaptées à tous les niveaux (national, régional et local) ; celles-ci sont régulièrement entretenues et actualisées à mesure qu'apparaissent des matériels plus évolués et plus sophistiqués.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Les ressources physiques nécessaires sont directement liées aux ETP. La stratégie consiste donc à veiller à ce que les infrastructures et les moyens de fonctionnement évoluent de manière parallèle et coordonnée avec les recrutements afin d'optimiser les résultats et ne pas avoir de ressources humaines sous-employées ou dans l'incapacité d'agir.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		• Ajuster les investissements et les moyens de fonctionnement aux ressources humaines disponibles
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Budget par agent

## I-8. Financement du fonctionnement

1. Définition de la Compétence Critique	
Capacité des SV à accéder à des ressources financières pour assurer la continuité de leur fonctionnement, indépendamment des pressions politiques.	
<b>Rappels PVS, extraits</b>	
<p><b>Points forts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le MAEP a démontré sa volonté d'investir dans les questions de sécurité sanitaire des aliments avec la création de l'ABSSA et du LCSSA (avec l'appui de la coopération belge).</li> </ul> <p><b>Points faibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le budget octroyé à la DE ne lui permet pas d'exercer adéquatement sa mission.</li> <li>➤ Le budget alloué pour les missions des SV n'est plus identifiable au niveau des CeRPA, lesquels peuvent arbitrer leur allocation entre les missions de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage.</li> <li>➤ Le financement des SV publics est pour l'essentiel basé sur des aides extérieures octroyées à travers des projets.</li> </ul> <p><b>Recommandations :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Utiliser les résultats du travail conjoint OIE – DE en 2008 (« Analyse des Ecart »), pour reformuler un plan de renforcement des SV sur 5 ans à soumettre au MAEP.</li> <li>➤ Identifier clairement les lignes budgétaires allouées aux activités des SV dans les budgets des CeCPA.</li> </ul>	
2. Stade d'avancement escompté	
1. Le financement des SV n'est ni stable ni clairement défini, mais dépend de ressources attribuées ponctuellement.	
2. Le financement des SV est régulier et clairement défini, mais est inadéquat aux opérations élémentaires requises (surveillance épidémiologique, alerte précoce et réponse rapide, et santé publique vétérinaire).	
3. Le financement des SV est régulier et clairement défini. Il est adapté aux opérations élémentaires, mais il n'existe aucune prévision de financement pour l'élargissement des opérations ou la réalisation d'opérations nouvelles.	
4. Le financement des opérations nouvelles ou élargies se fait sur une base ad hoc, mais pas toujours en s'appuyant sur une analyse de risque et/ou sur une analyse coût / bénéfice.	
5. Le financement de tous les volets d'activité des SV est adéquat. Tous les financements sont octroyés dans la transparence et permettent une indépendance technique totale, sur la base d'une analyse de risque et/ou d'une analyse coût / bénéfice.	
3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté	
Idem ressources physiques	
4. Description des activités (chronologique)	
Activités spécifiques	
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)
	Communication (III.1)
	Consultation (III.2)
	Représentation officielle (III.3)
	Législation (IV.1, 2, 3)
5. Indicateurs objectivement vérifiables	

## I-9. Financement des situations d'urgence

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à accéder à des sources de financement spéciales pour faire face aux urgences ou aux problèmes émergents ; elle est évaluée au regard des facilités de mobilisation des fonds réservés aux cas d'urgence et aux indemnisations (indemnisation des producteurs en situation d'urgence).

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

- Une partie des redevances des prestations de Services vétérinaires est destinée au fonds de lutte contre les épizooties, il est à noter que ce fonds est d'un niveau très faible.
- Le MAEP n'a pas tenu compte des résultats du travail conjoint OIE – DE en 2008 (« Analyse des Ecart »), lequel chiffrait et justifiait la création d'un tel fonds.

##### Recommandations :

- Utiliser les résultats du travail conjoint OIE – DE en 2008 (« Analyse des Ecart »), pour reformuler une demande de mise en place d'un fonds d'urgence.

### 2. Stade d'avancement escompté

1. Aucun financement n'est prévu ; de même, rien ne prévoit l'accès à des fonds réservés aux cas d'urgence.
2. Un financement est prévu mais avec des ressources limitées, insuffisantes pour les urgences prévisibles (notamment celles associées à des maladies émergentes).
3. Un financement est prévu mais avec des fonds limités ; des ressources supplémentaires peuvent être approuvées pour les cas d'urgence, mais cette décision est de nature politique.
4. Un financement est prévu avec des ressources adaptées, mais, en cas d'urgence, l'utilisation de ces fonds doit être approuvée par une procédure non politique, au cas par cas.
5. Un financement est prévu avec des ressources adaptées dont les règles d'utilisation sont consignées dans les dossiers et ont été décidées avec les acteurs concernés.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Créer les mécanismes financiers pour mobiliser les fonds d'urgence en cas d'épizootie par redéploiement budgétaire au niveau gouvernemental.  
Utiliser les statistiques de l'épidémiologie pour évaluer les besoins pour la police sanitaire (rémunération des vétérinaires sanitaires et indemnisations éventuelles)

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesurer l'impact des déclarations de maladie et déterminer le coût des opérations de police sanitaire</li> <li>• Arrêter les programmes de contrôle des maladies (mesures de police sanitaire)</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures financières pour la mobilisation des fonds d'urgence et de police sanitaire</li> </ul>
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Texte réglementant l'accès aux fonds d'urgence</li> <li>• Arrêtés financiers prévoyant les tarifs d'intervention en police sanitaire et les barèmes d'indemnisation</li> </ul>

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Evaluation des coûts de police sanitaire
- Textes

## I-10.Financement des investissements

### 1. Définition de la Compétence Critique

Capacité des SV à accéder au financement pour les investissements nécessaires ou supplémentaires (matériels et immatériels) débouchant sur une amélioration durable de leur structure opérationnelle.

#### Rappels PVS, extraits

##### Constatations :

Malgré plusieurs demandes répétées de la DE, le MAEP n'a pas encore donné une suite favorable aux demandes de financement des investissements.

Le MAEP n'a pas tenu compte des résultats du travail conjoint OIE – DE en 2008 (« Analyse des Ecart »), lequel proposait un investissement exceptionnel.

### 2. Stade d'avancement escompté

- Il n'existe aucune capacité pour établir, maintenir ou améliorer la structure opérationnelle des SV.
- Les SV formulent des propositions ou lèvent des fonds d'une manière occasionnelle pour établir, maintenir ou améliorer leur structure opérationnelle, mais le financement est généralement assuré par des fonds spéciaux.
- Les SV veillent régulièrement à financer la maintenance et l'amélioration de leur structure opérationnelle par des fonds émanant du budget national ou d'autres sources, mais ces fonds sont attribués avec des contraintes d'utilisation.
- Les SV assurent régulièrement le financement adéquat de la maintenance et de l'amélioration nécessaires à leur structure opérationnelle.
- Les SV assurent automatiquement le financement des améliorations nécessaires de leur structure opérationnelle, le cas échéant avec la participation des acteurs concernés.

### 3. Stratégie pour atteindre le stade d'avancement escompté

Les investissements (locaux, véhicules, matériels) sont engagés pour permettre l'emploi rationnel des ressources humaines. Les SV veillent à ce que le niveau d'investissement soit cohérent avec les besoins et compatible avec les capacités d'entretien et d'amortissement. Ils évitent en particulier les surinvestissements par les projets en matière de laboratoire et de poste d'inspection frontaliers qui conduiraient à des dépenses d'entretien et de fonctionnement inacceptables.

### 4. Description des activités (chronologique)

Activités spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmer les investissements en relation avec le développement des ressources humaines et les capacités opérationnelles</li> <li>Etudier chaque investissement au regard de l'acceptabilité et de la soutenabilité des charges créées</li> </ul>
Activités liées à des compétences transversales	Formation continue (I.3)	
	Gestion des ressources & des opérations (I.11)	
	Communication (III.1)	
	Consultation (III.2)	
	Représentation officielle (III.3)	
	Législation (IV.1, 2, 3)	

### 5. Indicateurs objectivement vérifiables

- Etat des investissements et des charges récurrentes

## **Annexe 2 : Glossaire des termes utilisés**

Les termes définis dans le Code terrestre qui sont utilisés dans la présente publication sont reproduits ci-après pour en faciliter la consultation. D'autres termes utilisés dans ce rapport sont également définis ci-après.

### **Activités**

désigne les actions à mettre en œuvre pour atteindre le stade d'avancement escompté pour la compétence critique, en fonction des priorités nationales définies. Ces activités peuvent être en lien avec les recommandations inscrites dans le rapport d'Évaluation PVS du pays.

### **Analyse de risque**

désigne la démarche comprenant l'identification des dangers, l'appréciation du risque, la gestion du risque et la communication relative au risque.

### **Autorité compétente**

désigne l'Autorité vétérinaire ou toute autre autorité gouvernementale d'un Pays Membre ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, de gérer les activités de certification vétérinaire internationale et d'appliquer les autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre, ainsi que dans le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national, et présentant les compétences nécessaires à cet effet.

### **Autorité vétérinaire**

désigne l'autorité gouvernementale d'un Pays Membre, comprenant des vétérinaires et d'autres professionnels et paraprofessionnels, ayant la responsabilité de mettre en œuvre les mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, de gérer les activités de certification vétérinaire internationale, et d'appliquer les autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre, ou d'en superviser l'exécution sur l'ensemble du territoire national, et présentant les compétences nécessaires à cet effet.

### **Certificat vétérinaire international**

désigne un certificat, établi conformément aux dispositions du chapitre 5.2., décrivant les exigences auxquelles répondent les marchandises exportées en matière de santé animale ou de santé publique.

### **Code terrestre**

désigne le Code sanitaire des animaux terrestres de l'OIE.

### **Compartment**

désigne une sous-population animale détenue dans une ou plusieurs exploitations qui relèvent d'un système commun de gestion de la sécurité biologique, qui est caractérisée par un statut sanitaire distinct au regard d'une ou plusieurs maladies particulières contre lesquelles sont appliquées les mesures de surveillance, de prophylaxie et de sécurité biologique requises aux fins des échanges internationaux.

### **Compétences Critiques**

désigne les 47 sous-composantes qui définissent un service vétérinaire conformément au *Code terrestre*. Dans l'analyse des écarts PVS, ces compétences critiques sont regroupées au sein des cinq piliers suivants : Commerce, Santé

publique vétérinaire, Santé animale, Laboratoire vétérinaire et Gestion des Services vétérinaires y compris des Services de réglementation.

### **Contrôle vétérinaire officiel**

désigne l'opération par laquelle les Services vétérinaires qui connaissent la localisation des animaux peuvent appliquer des mesures zoosanitaires appropriées en cas de besoin, après avoir pris les dispositions nécessaires pour identifier leur propriétaire ou gardien. Cela n'exclut pas les autres domaines relevant de la responsabilité des Services vétérinaires, tels que la sécurité sanitaire des aliments.

### **Décentralisation**

désigne le transfert d'autorité du niveau central vers les niveaux inférieurs, régionaux ou locaux.

### **Équivalence de mesures sanitaires**

désigne l'état selon lequel une ou plusieurs mesures sanitaires proposées par le pays exportateur en substitution à celle ou celles proposées par le pays importateur atteignent le même niveau de protection sanitaire.

### **Évaluation PVS de l'OIE**

Désigne une évaluation qualitative des performances des Services vétérinaires d'un pays et de leur conformité avec les normes internationales de l'OIE sur la qualité des Services vétérinaires.

### **Indicateurs objectivement vérifiables**

désignent les éléments mesurables permettant de suivre l'avancement des activités identifiées que les Services vétérinaires doivent mettre en œuvre pour atteindre le degré de conformité escompté pour chacune des compétences critiques.

### **Indicateurs PVS de l'OIE**

désignent les éléments justificatifs (sources de vérification) permettant de déterminer le stade d'avancement escompté des Services vétérinaires pour chaque compétence critique.

### **Laboratoire**

désigne une institution convenablement équipée, employant un personnel technique compétent placé sous le contrôle d'un spécialiste des méthodes de diagnostic vétérinaire, qui est responsable de la validité des résultats. De tels laboratoires sont agréés et placés sous la supervision de l'Autorité vétérinaire pour la réalisation des épreuves diagnostiques requises pour les échanges internationaux.

### **Maladie à déclaration obligatoire**

désigne une maladie inscrite sur une liste établie par l'Autorité vétérinaire et dont la détection ou la suspicion doit être portée immédiatement à la connaissance de cette Autorité, conformément aux réglementations nationales.

### **Maladie émergente**

désigne une nouvelle infection ou infestation résultant de l'évolution ou de la modification d'un agent pathogène existant, une infection ou infestation connue se propageant à une nouvelle aire géographique ou à une nouvelle population, la présence d'un agent pathogène non identifié antérieurement ou encore une maladie dont le diagnostic est posé pour la première fois et ayant des répercussions significatives sur la santé animale ou sur la santé publique

**Marchandise**

désigne les animaux vivants, les produits d'origine animale, le matériel génétique animal, les produits biologiques et le matériel pathologique.

**Mesure sanitaire**

désigne une mesure, telle que celles décrites dans divers chapitres du Code terrestre, qui est destinée à protéger, sur le territoire d'un Pays Membre de l'OIE, la vie et la santé humaines ou animales vis-à-vis des risques liés à la pénétration, à l'établissement et/ou à la diffusion d'un danger.

**Mission d'évaluation PVS de suivi**

désigne une mission, réalisée à intervalles de 3 à 5 ans, qui mesure les progrès accomplis par les pays vers un renforcement durable de leur conformité avec les normes de qualité de l'OIE dans le cadre du processus PVS. Elle évalue et surveille les progrès sur la base des stades d'avancement escomptés formulés durant l'analyse des écarts PVS.

**Organisme statutaire vétérinaire**

désigne un organe autonome de contrôle des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires.

**Paraprofessionnel vétérinaire**

désigne une personne qui, en application des dispositions énoncées dans le Code terrestre, est habilitée par l'organisme statutaire vétérinaire à remplir, sur le territoire d'un pays, certaines fonctions qui lui sont assignées (qui dépendent de la catégorie de paraprofessionnels vétérinaires à laquelle cette personne appartient), sous la responsabilité et la supervision d'un vétérinaire. Les fonctions dont peut être investie chaque catégorie de paraprofessionnels vétérinaires doivent être définies par l'organisme statutaire vétérinaire en fonction des qualifications et de la formation des personnes concernées et selon les besoins.

**Poste frontalier**

désigne tout aéroport, tout port ou tout poste ferroviaire ou routier ouvert aux échanges internationaux de marchandises, où il peut être procédé à des inspections vétérinaires à l'importation.

**Programme officiel de contrôle**

désigne un programme agréé et géré ou supervisé par l'Autorité vétérinaire d'un pays afin de contrôler un vecteur, un agent pathogène ou une maladie, en appliquant des mesures spécifiques sur l'ensemble de ce pays ou seulement dans une zone ou un compartiment donné(e) de son territoire.

**Services vétérinaires**

désigne les organismes publics ou privés qui assurent la mise en œuvre, sur le territoire d'un pays, des mesures relatives à la protection de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que des autres normes et recommandations figurant dans le Code terrestre et dans le Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE. Les Services vétérinaires sont placés sous la direction et le contrôle directs de l'Autorité vétérinaire. Les organismes, les vétérinaires, les para-professionnels vétérinaires et les professionnels de la santé des animaux aquatiques du secteur privé sont normalement agréés par l'Autorité vétérinaire ou habilités par elle à accomplir les missions de service public qui leur sont confiées.



**Stade d'avancement escompté**

désigne le stade d'avancement que les Services vétérinaires du pays souhaitent atteindre dans un délai de cinq ans pour une compétence critique. Une compétence critique correspond à l'une des 47 exigences prévues dans les normes internationales de l'OIE relatives à l'organisation et à la compétence des Services vétérinaires. Il existe cinq stades d'avancement possibles pour chaque compétence critique de l'outil PVS de l'OIE.

**Station de quarantaine**

désigne un établissement placé sous le contrôle de l'Autorité vétérinaire dans lequel des animaux sont maintenus en isolement, sans entrer en contact, direct ou indirect, avec d'autres animaux, afin de prévenir toute propagation d'un ou plusieurs agents pathogènes particuliers en dehors de l'enceinte dudit établissement, tandis que les animaux y sont mis en observation pendant une période de temps déterminée et, si nécessaire, y subissent des épreuves de diagnostic ou des traitements.

**Surveillance**

désigne les opérations systématiques et continues de recueil, de compilation et d'analyse des informations zosanitaires, ainsi que leur diffusion, dans des délais compatibles avec la mise en œuvre des mesures nécessaires.

**Unité d'intervention vétérinaire (UIV)**

désigne une unité utilisée pour quantifier l'activité vétérinaire pour une population animale identifiée, et calculée en utilisant des coefficients d'équivalence entre espèces. Ainsi, le nombre d'UIV d'un pays est déterminé de la manière suivante : nombre de bovins + 0.1 x le nombre de petits ruminants + 0.3 x le nombre d'équidés et de camélidés + 0.3 x le nombre de porcins + 0.01 x le nombre de volailles. Cette unité diffère de l'Unité gros bétail (UGB) qui établit une équivalence entre les espèces sur la base de leur potentiel de production.

**Vétérinaire**

désigne une personne ayant suivi une formation adaptée, enregistrée ou ayant reçu un agrément délivré par l'organisme statutaire vétérinaire d'un pays pour y exercer la médecine des animaux ou la science vétérinaire.

**Vétérinaire officiel**

désigne un vétérinaire habilité par l'Autorité vétérinaire de son pays à accomplir certaines tâches officielles qui lui sont confiées en rapport avec la santé animale ou la santé publique vétérinaire et l'inspection des marchandises et, s'il y a lieu, de gérer des activités de certification conformément aux dispositions des chapitres 5.1. et 5.2.



### Annexe 3: Liste des documents collectés lors de la mission d'analyse des écarts PVS

E = Version électronique

P = Copies papier

P= Photos

Ref	Titre
<b>DOCUMENTS PRE-MISSION</b>	
E	<i>Rapport de la mission de suivi de l'évaluation PVS des Services vétérinaires du Bénin – janvier 2013</i>
E	<i>Evaluation des Services vétérinaires du Bénin – avril 2007</i>
E	<i>Programme de renforcement de la conformité des Services vétérinaires du Bénin aux normes de qualité de l'OIE – septembre 2008</i>
<b>DOCUMENTS MISSION</b>	
E	<i>Programme de développement de l'Elevage – Direction de l'Elevage / MAEP – mars 2014</i>
E	<i>Programme Administration et Gestion du Secteur – Direction de la Programmation et de la Prospective / MAEP – mars 2014</i>
E	<i>Décret N°2011-113 du 08/05/12 portant création, attribution et fonctionnement de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments</i>
E	<i>Programme de Développement de l'Agriculture – Direction de l'Agriculture / MAEP – mars 2014</i>
E	<i>Programme de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture – Direction des Pêches / MAEP – mars 2014</i>



## Annexe 4: Chronologie de la mission et sites visités

Date	Heure	Sujet	Participants (propositions)	Observations
Mardi 14	08h30- 10h	Visite de courtoisie et de présentation de la mission	Ministre, DE, CVO Santé Animale et CVO Sécurité Sanitaire des Aliments et à la discrétion des autorités.	A la discrétion du Délégué.
	10h30- 11h	Réunion d'ouverture	DC, SGM, DE, CVO Santé Animale et CVO Sécurité Sanitaire des Aliments, encadrement technique, administratif et financier des SV	Les deux réunions peuvent être groupées si les SV le souhaitent
	11h- 12h30	Réunion plénière	Représentant du Ministre, SGM, DE, CVO Santé Animale et CVO Sécurité Sanitaire des Aliments, chefs des départements techniques administratifs et financiers des SV, représentants des ministères concernés : finances (budget, douanes), fonction publique (ressources humaines), intérieur, santé, consommateurs, Commerce, Industrie, PME, OSV, représentant Ecole(s) para-vétérinaire(s), les principales organisations de producteurs	Exposé de la méthodologie de la mission d'analyse des écarts PVS.  Rôle des différents invités et préparation de leur éventuelle participation aux discussions techniques.  La réunion de toutes les personnes qui participeront aux discussions permet de présenter l'outil en une seule fois et économise cette étape à chaque changement de piliers ou de groupe.
	15h- 17h30	Définition des priorités nationales  Ébauches de stratégies notamment en matière d'organisation et de développement des champs d'intervention	DE et responsables techniques (Chefs Services et Chefs Divisions).	L'ébauche d'une stratégie générale à ce stade est importante pour guider les discussions techniques ultérieures.
Mercr edi 15	09h- 11h	Validation des principales données et des coûts unitaires. Structures comptables et budgets	Cadres techniques, administratifs et financiers. Contrôle de gestion (Cadres de la DRFM/MAEP, du MEFPD).	Description de la structure comptable. Dépense et recettes. Comptabilité analytique ? Contrôle de gestion.

		actuels		Répartition des moyens
	11h-13h30	Réunions techniques traitées par « piliers » et ayant pour objet de définir les niveaux d'avancement souhaités dans chaque compétence critique, la stratégie et les activités	Direction, chefs des services concernés, représentant des SV de terrain (C/SCPAH, Personnes ressources, anciens DRC)	Composition des piliers = regroupement des fiches de CC  Il s'agit pour chaque pilier de i/ valider les stades d'avancement choisis, ii/ définir une sous-stratégie pour 5 ans et iii/ déterminer les principales actions à conduire et les moyens nécessaires
	15h-17h30	<b>Pilier 1 : Commerce international</b> <b>(8 fiches)</b>	Associer ministères concernés (douanes) et un chef de Poste d'Inspection Frontalier, DGCE, DGCI.	
Jeudi 16	9h-13h30	<b>Pilier 2 : Sécurité sanitaire des aliments</b> <b>(6 fiches)</b>	Associer les laboratoires de contrôle (LCSSA, SHIAB du Ministère de la Santé, Laboratoire de résidus de médicaments vétérinaires de l'INRAB, Laboratoire de Nutrition et de Science Alimentaire de la FSA,...), ou prestataires des SV (GVS, ABSSA,...).	Le médicament vétérinaire et les résidus sont traités dans ce pilier. Le médicament pourra être affiné dans le pilier santé animale. Les représentants des laboratoires doivent connaître les coûts réels de leurs analyses (pas seulement le tarif officiel)
Vendredi 17	9h-13h30 et de 15h-16h	<b>Pilier 3 : Santé animale</b> <b>(5 fiches)</b> / Programmes sanitaires, Réseau de terrain, Distribution du médicament, Formation professionnelle vétérinaire et technique, Mandat sanitaire	Associer des responsables de terrain (C/SCPAH, personnes ressources, anciens DRC), des représentants des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires (ONMVB, AMEVEP, SYNAVEL, SYNAVEPRIB), du Ministère de la Santé (DNSP), de l'Enseignement vétérinaire (EPAC, Lycées Techniques Agricole)	La journée est consacrée à la santé animale.  L'organisation afférente (profession vétérinaire, délégations...) sera discutée ici en tant que de besoin et synthétisée dans le pilier 4 « gestion des SV »
	16h-17h30	<b>Pilier 4 : Laboratoires</b> <b>(3 fiches)</b>	Représentant des laboratoires (LADISERO, LABOVET, LCSSA, Laboratoire de résidus de médicaments vétérinaires de l'INRAB,...),	L'importance de ce pilier dépend du positionnement des laboratoires, de leur autonomie et de leur mode de financement.
Sam edi -	1 <sup>ère</sup> -	synthèse	Experts	

Dimanche	se OIE			
Lundi 20	<b>9h-13h30 et de 15h-17h30</b>	<b>Pilier 5 : Gestion des SV (19 fiches)</b> Organisation des Services vétérinaires centraux et territoriaux, Finances, Management, Législation	Associer les ministères concernés : finances développement et fonction publique notamment	
Mardi 21		Collecte d'informations additionnelles et finalisations des recommandations	Experts	
Mercredi 22	<b>9h-13h30</b>	Ajustement des observations et conclusions	DE, CVO Santé Animale et CVO Sécurité Sanitaire des Aliments, Chefs Services et Chefs Divisions,	La séparation en deux permet de distinguer les éléments « communicables » de ceux exclusivement destinés aux SV.
	<b>15h-17h30</b>	Restitution	Séance plénière : Représentant du Ministre, SGM, DE, CVO Santé Animale et CVO Sécurité Sanitaire des Aliments, chefs des départements techniques administratifs et financiers des SV, représentants des ministères concernés : finances (budget, douanes), fonction publique (ressources humaines), intérieur, santé, consommateurs, Commerce, Industrie, PME, OSV, représentant Ecole(s) para-vétérinaire(s), principales organisations de producteurs	

